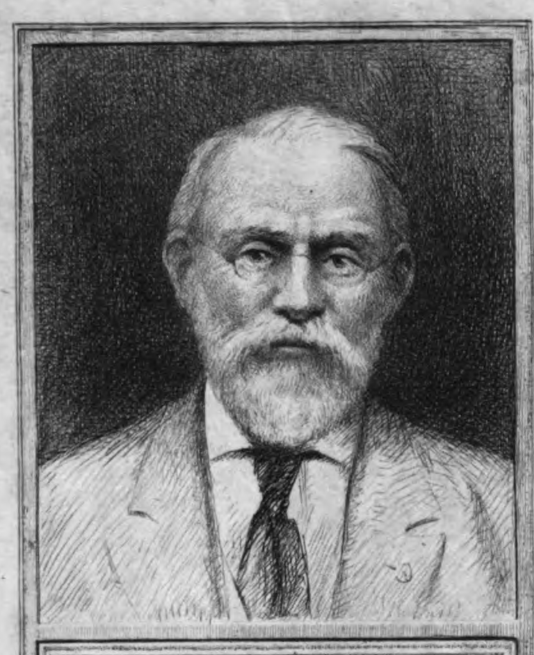

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES

DE CARCASSONNE

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

DE

## CARCASSONNE




CARCASSONNE

Imprimerie André GABELLE, Rue Victor Hugo, 6

—

1907

ART. 16 DU RÈGLEMENT. — La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions ou assertions émises par les auteurs des travaux publiés dans ses Mémoires.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

# LA SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES DE CARCASSONNE

**Au 31 Décembre 1906**

---

**BUREAU :**

MM. LE PRÉFET DE L'AUDE, *président-né ;*
A. CROS-MAYREVIEILLE, président du Tribunal civil de Narbonne, *président* ;
Louis GAVOY, *secrétaire* ;
Th. SABATIER, I. P. ✪, *trésorier ;*
Edmond SOURBIEU, *archiviste.*

**MEMBRES RÉSIDANTS :**

MM. LE MAIRE DE LA VILLE DE CARCASSONNE, *membre-né* ;
Th. SABATIER, professeur en retraite, 1880
Antoine RIVES, ✪, artiste peintre, 1882
Maurice BOUFFET, O. ✻, O. ✪, ingénieur en chef honoraire des Ponts et Chaussées, 1887
Henri PULLÈS, ingénieur civil, 1888
Louis GAVOY, entomologiste, 1888
Edmond SOURBIEU, conchyliologiste, 1889
Abbé Edmond BAICHÈRE, professeur au Petit Séminaire, 1889

MM. Antonin CROS-MAYREVIEILLE, Président du Tribunal Civil de Narbonne, 1890
B. COSTE, ✪, ancien pharmacien, 1890
GRILLIÈRES, C. ✱, colonel du Génie en retraite, 1892
Frédéric LAUTH, ingénieur civil. 1894
Chanoine CHARPENTIER, secrétaire général de l'Evêché, 1900
POUBELLE, G. O. ✱, ancien ambassadeur, 1901
Léon VASSAS, architecte, 1901
CORNAC, O. ✱, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 1901
C. RENAUX, professeur en retraite, 1901
MAS, architecte, 1901
O. SARCOS, pharmacien, 1902
L. SARRAND, avocat, 1902
Chanoine ANDRIEU, 1903
FAGES-BONNERY, propriétaire, 1903
Jules RIVALS, ancien magistrat, propriétaire, 1904
D'OUVRIER DE VILLEGLY (comte), ancien Officier de Cavalerie, 1904
PÉBERNARD, vétérinaire, 1904
Jacques OURTAL, artiste-peintre, 1904
Albert SARRAUT, député de l'Aude, 1904
Emile OLIVE, avoué, 1905
Georges SOUM, avocat, 1905
André REDON, avocat, 1906
Abbé FALCOU, 1906

## Membres honoraires

MM. Charles DE ROLLAND DU ROQUAN, 1877
Urbain ATHANÉ, I. P. ✪, inspecteur d'Académie en retraite, 1888
Camille BLOCH, ✪, inspecteur des Archives nationales, 1892

MM. Jules DESMAREST, ✪, architecte, 1901
JALABERT, C. ✻, docteur-médecin, 1901
G. DODU, inspecteur d'Académie, 1903
Abbé SABARTHÈS, ✪, curé de Leucate, 1903
Urbain FRONTIL, président du tribual civil, à Castelnaudary, 1904

**Membres correspondants**

MM. Antonin SOUCAILLE, secrétaire de la Société archéologique de Béziers, 1864
Docteur TISSEYRE, ex-médecin militaire, 1864
P. FONCIN, ✻, inspecteur général de l'instruction publique, 1865
MAFFRE, avocat à Béziers, 1872
Abbé DE ROQUELAURE, curé à Ganac (Ariège), 1877
Justin BELLANGER, homme de lettres, à Paris, 1879
Jean-Paul LAURENS, O. ✻. artiste peintre à Paris, 1880
Albert VIENNET, à Béziers, 1880
Emile CARTAILHAC, ✻, à Toulouse, 1880
Germain SICARD, ✪, château de Rivière, près Caunes, 1880
Dr Pierre-Barthélemy PRUNIÈRES, à Marvejols, 1881
Marquis DE NETTANCOURT, à Poitiers, 1881
Abbé Raymond ANCÉ, curé de Grefleil, 1883
Docteur CHAVANETTE, à Tuchan, 1884
Jules de LAHONDÈS, homme de lettres à Toulouse, Président de la Société Archéologique du Midi de la France, 1885
Albert FABRE, homme de lettres, 1885
Monseigneur CONSTANS, camérier de S. S., 1886
Henri BÉRALDI, à Paris, 1886
Armand SCHEURER, à Buenos-Ayres, 1887
Jean-Paul LAURENT, archiviste à Mézières, 1887

MM. Gabriel CROS-MAYREVIEILLE, ✻, à Narbonne, Membre du Couseil Supérieur de l'Assistance publique, 1887

DUJARDIN-BEAUMETZ, Député de l'Aude, 1888

Adrien BARET, I. P. ✪, professeur d'anglais au Lycée Henry IV, à Paris, 1888

Gustave MARTY, archéologue, à Toulouse, 1888

Paul GUILLAUME, archiviste des Hautes-Alpes, 1889

Paul SABATIER, I. P. ✪, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, 1889

E. MALAVIALLE, professeur d'histoire au lycée de Montpellier, Officier de l'Université, 1889

Eugène RÉGISMANSET, I. P. ✪, inspecteur d'Académie, 1889

BLANQUIER Alexandre, instituteur à Cuxac-d'Aude, 1894

SAUVÈRE François, instituteur à Saint-Polycarpe, 1894

BAYLLE, instituteur à Greffeil, 1894

NICOLLET, professeur au lycée de Gap, 1896

Alphonse ARTOZOUL, avocat, à Toulouse, 1898

Gaston GAUTIER, botaniste à Narbonne, 1898

GALINIER Casimir, à Caunes, 1902

BLANC Joseph, docteur en Droit, percepteur à Belvèze, 1902

ASTRE Achille, rue Laffitte, à Paris, 1906

## Présidents de la Société depuis sa fondation

| | | | |
|---|---|---|---|
| MM. Métain GODARD, | | 1836 | 1837 |
| Armand COUMES, | | 1838 | 1844 |
| DENISSE, | 1846 | 1853 | 1861 |
| JOUVIN, | | 1846 | 1850 |
| MAHUL, | | | 1847 |
| MARCOU père, | | | 1848 |
| CROS-MAYREVIEILLE J. P. | | 1849 | 1851 |
| CABRIER, | | | 1852 |
| ROQUES-SALVAZA, | | | 1853 |
| Oscar DE ROLLAND DU ROQUAN, | 1854 | 1860 | 1864 |
| Abbé BARTHE, | | | 1855 |
| BELLEMANIÈRES, | | | 1856 |
| BIROTTEAU, | 1857 | 1867 | 1872 |
| Baron PEYRUSSE, | | | 1858 |
| CORNET-PEYRUSSE, | 1859 | 1866 | 1876 |
| DOUGADOS, | 1863 | 1873 | 1878 |
| COSTE-REBOULH, | 1865 | 1867 | 1880 |
| JAUBERT, | | 1868 | 1879 |
| LABAT, | | | 1869 |
| Abbé CROS, | | | 1870 |
| ARNAL, | | | 1871 |
| MONTÈS, | 1874 | 1889 | 1891 |
| COURTEJAIRE, | | | 1875 |
| FÉDIÉ, | 1877 | 1884 | 1888 |
| MALRIC, | | | 1881 |
| ROUSSEAU, | 1882 | 1887 | 1894 |
| Docteur RIVIÈRE, | | | 1883 |
| COURTIAL, | | | 1885 |
| SABATIER Th., | | | 1886 |
| Général DE LA SOUJEOLE, | | | 1890 |
| MAURE, | | 1892 | 1896 |
| GRILLIÈRES, | | 1893 | 1899 |
| PULLÈS, | | | 1896 |
| CROS-MAYREVIEILLE (A.), | | 1897 | 1904-05 |
| COSTE Bernard, | | | 1898 |
| BOUFFET, | | | 1900-01 |
| FRONTIL Urbain, | | | 1901-02 |
| DODU Gaston, | | | 1902-03 |
| CASTEL Pierre, | | | 1903-04 |

# COMPOSITION DES COMMISSIONS

### LETTRES

MM. Chanoine ANDRIEU.
Chanoine CHARPENTIER.
CROS-MAYREVIEILLE.
FAGES-BONNERY.
RENAUX Camille.
SARRAND Louis.

### SCIENCES

MM. Abbé BAICHÈRE.
BOUFFET Maurice.
CASTEL Pierre.
COSTE Bernard.
GAVOY Louis.
Colonel GRILLIÈRES.
PULLÈS Henri.
SABATIER Théodore.
SARCOS Osmin.
SOURBIEU Edmond.

### ARTS

MM. LAUTH Frédéric.
MAS.
OURTAL Jacques.
RIVES Antoine.
VASSAS Léon.

# COMMISSION D'IMPRESSION

MM. Abbé BAICHÈRE.
Chanoine CHARPENTIER.
GAVOY Louis.
RENAUX Camille.

# LISTE

## DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES CORRESPONDANTES

### Alpes (Basses)

Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

### Alpes (Hautes)

Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes, à Gap.

### Alpes-Maritimes

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

### Ariège

Société ariégoise des sciences, lettres et arts, à Foix.

### Aude

Société de lecture, à Carcassonne.

Société d'études scientifiques de l'Aude, à Carcassonne.

Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne, à Narbonne.

Syndicat d'Initiative de Carcassonne et de l'Aude, à Carcassonne.

### Aveyron

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

### Bouches-du-Rhône

Bibliothèque de l'Université d'Aix.

### Charente-Inférieure

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à Saintes.

**Doubs**

Société d'émulation de Montbéliard.

**Drôme**

Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

**Eure**

Société des Amis des arts du département de l'Eure, à Evreux.

**Garonne (Haute)**

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Société d'histoire naturelle de Toulouse, à Toulouse.

**Gard**

Société scientifique et littéraire, à Alais.

**Gironde**

Société archéologique de Bordeaux.

**Hérault**

Société archéologique de Montpellier.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

**Landes**

Société de Borda, à Dax.

**Loire-Inférieure**

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.

**Lot**

Société d'études littéraires, scientifiques et artistiques, à Cahors.

**Meurthe-et-Moselle**

Académie de Stanislas, à Nancy.

**Oise**

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.

**Pyrénées (Basses)**

Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

**Pyrénées-Orientales**

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

**Rhône**

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

**Seine**

Feuille des jeunes naturalistes, à Paris.

**Tarn**

Société des sciences, arts et belles-lettres, à Albi.

**Tarn-et-Garonne**

Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.

Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

**Var**

Société d'études scientifiques et archéologiques du Var, à Draguignan.

**Vaucluse**

Académie de Vaucluse, à Avignon.

# SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

## ÉTRANGÈRES

### États-Unis d'Amérique

Smithsonian institution, à Washington.

### Suède

Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Suède, à Stockholm.

### Bibliothèques publiques recevant les Mémoires de la Société

Montpellier, bibliothèque municipale.
Paris, bibliothèque du Palais du Trocadéro.

# PROCÈS-VERBAUX

## Séance du 14 Janvier 1906

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé ANDRIEU, ASTRE, abbé BAICHÈRE, BOUFFET, chanoine CHARPENTIER, COSTE, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, F. LAUTH, MAS, OLIVE, J. OURTAL, PULLÈS, RENAUX, RIVES, SABATIER, SARRAND, SOUM, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La correspondance comprend une lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, en date du 23 Décembre 1905, rappelant que le 44e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 17 Avril prochain. Ses travaux se poursuivront durant les journées des 18, 19 et 20 Avril. La séance de clôture sera présidée par M. le Ministre dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le samedi 21 Avril.

L'analyse des ouvrages confiés à MM. le chanoine Charpentier, Renaux et Soum ne donne lieu à aucune remarque pouvant intéresser de près ou de loin notre département.

Aucun membre ne demandant la parole pour une communication quelconque, le reste de la séance est occupé

par l'examen de diverses questions d'ordre intérieur. Après quoi, les ouvrages à analyser sont distribués et la séance est levée à 3 heures et demie.

*Le Secrétaire*,
L. GAVOY.

---

## Séance du 4 Février 1906

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé ANDRIEU, abbé BAICHÈRE, chanoine CHARPENTIER, COSTE, CROS-MAYREVIEILLE, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, LAUTH, MAS, J. OURTAL, H. PULLÈS, RENAUX, RIVES, SABATIER, SOUM, SOURBIEU.

M. le Président fait en ces termes l'éloge funèbre de notre collègue, M. Pierre Castel :

« MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

« En prenant possession du fauteuil de la Présidence, j'ai formulé un vœu qui hélas ! n'a pas été exaucé. La mort impitoyable a frappé l'un de nos collègues les plus sympathiques et les plus estimés.

« Pierre Castel a succombé, à l'âge de 56 ans, laissant dans nos rangs un vide douloureux. Il était des nôtres depuis dix-huit ans et fut élu Président pour 1903-1904.

« Pierre Castel était en 1869 à l'Ecole Centrale lorsque, sans attendre l'appel que le pays adressait à ses enfants, après nos premiers désastres, il partit avec les mobiles de l'Aude, et fit, dans l'armée de Bourbaki, en qualité de lieutenant, la rude et pénible campagne de l'Est.

« A la paix, il rentra à l'Ecole Centrale et obtint le diplôme d'Ingénieur des Arts et Manufactures.

« Désireux d'étendre le cercle de ses connaissances, il se livra à l'étude du Droit, et, muni du titre de licencié, il se fit inscrire au barreau de Carcassonne.

« Mais ses goûts et ses aptitudes l'attirèrent bientôt vers l'agriculture et il s'y voua tout entier.

« Depuis la destruction de la vigne par le phylloxéra, la viticulture est devenue une véritable science à laquelle notre collègue consacra tout son temps. Ses recherches ont fait connaître son nom dans le monde viticole et ont rendu à la viticulture d'inappréciables services. Notre bibliothèque possède le travail de Pierre Castel sur « l'amélioration des producteurs directs par la greffe ». Ce mémoire, présenté en 1904 au Congrès agricole de Toulouse, a obtenu une médaille d'or.

« Tous ceux qui ont approché Pierre Castel ont pu apprécier l'aménité de son caractère, sa franchise, sa cordialité; il ne connut jamais d'ennemis, et ses adversaires les plus hostiles ont toujours rendu hommage à ses qualités d'esprit et de cœur.

« Au nom de la Société des Arts et Sciences, j'adresse à sa famille la respectueuse expression de nos vives et bien sincères condoléances. Pierre Castel est mort après avoir rempli dignement ses devoirs de soldat, de citoyen et de chef de famille. Nous conserverons fidèlement le souvenir de « cet homme de bien ».

Après ces paroles, qui sont accueillies par des marques unanimes d'assentiment, M. le Président déclare ouverte la vacance au fauteuil de M. Pierre Castel et l'Assemblée lève la séance en signe de deuil.

*Le Secrétaire*,
L. GAVOY.

---

**Séance du 4 Mars 1906**

Présidence de M. le Colonel Grillières, Président

Etaient présents : MM. l'abbé Andrieu, abbé Baichère, chanoine Charpentier, Coste, Cros-Mayrevieille, Fages-Bonnery, Gavoy, colonel Grillières, F. Lauth, Mas, Olive, Ourtal, Pébernard, H. Pullès, Renaux, Rives, Sabatier, Sarcos, Soum.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président offre à la Société, pour sa bibliothèque, un volume intitulé : *Histoire de la terre privilégiée, anciennement connue sous le nom de pays de Kercorb* (canton de Chalabre, Aude), par Casimir Pont. Paris, 1872.

M. l'abbé Baichère présente l'analyse de la brochure de M. B. de Fozières, ayant pour titre : *Un prieuré-cure de l'ancien diocèse de Lodève, Sancta Maria de Foderia*, 938-1791 (Lavaur, 1905, in-8°, 86 p.). Bien que ne concernant pas notre département, cette étude est de celles qui méritent d'être signalées à cause de la façon dont elle a été conçue et élaborée. L'auteur a mis à profit les documents originaux et les ouvrages se rapportant à son sujet. Il résume, en passant, quelques notions générales et rappelle ce qu'était un bénéfice, ce qu'on désignait sous le terme de prieuré-cure.

Les chapitres relatifs à la formation de la paroisse de Fozières, aux biens, charges et revenus divers, aux modes de prise de possession et de résignation de la vicairie perpétuelle, etc., sont bien documentés. En résumé, c'est une étude comme on voudrait en voir paraître de semblables pour notre région.

Le Secrétaire donne lecture du rapport de M. Renaux sur la *Monographie historique de la commune d'Auriac*, par M. Paul Calmet, instituteur.

Cette étude est une œuvre considérable, au moins par l'étendue, car elle ne comprend pas moins de 180 pages. Elle montre dans son auteur un esprit patient et de certaines connaissances scientifiques. Mais elle manque de méthode et tout est entassé pêle-mêle. Elle devrait être entièrement refondue et dégagée de longs hors-d'œuvre qui l'allongent considérablement et n'ajoutent rien à son intérêt.

En conséquence, l'assemblée consultée regrette de ne pouvoir insérer dans nos Mémoires le travail de M. Calmet, qui sera renvoyé à son auteur.

M. Sarcos informe les membres présents qu'il prépare en

ce moment un travail sur les *Eaux de Ginoles* et les prie de vouloir bien lui communiquer les analyses publiées sur ces eaux, dont ils pourraient avoir connaissance.

M. F. Lauth fait la communication suivante :

« Je désirerais retenir votre attention sur la découverte d'un alcaloïde nouveau qui paraît appelé à rendre certains services en thérapeutique. Cet alcaloïde, nommé *Hordénine*, a été extrait du touraillon d'orge par M. Léger, pharmacien en chef de l'hôpital Beaujon, à Paris.

« Ses propriétés et sa constitution chimique ont été signalées par M. Léger dans une note présentée à l'Académie des Sciences de Paris par M. Guignard, directeur de l'Ecole de pharmacie, dans la séance du 8 Janvier 1906.

« M. le docteur Camus, chef adjoint du laboratoire de physiologie de la Faculté de Médecine de Paris, a bien voulu étudier les effets physiologiques de cet alcaloïde et a réuni les résultats de ses recherches dans un mémoire dont quatre extraits ont été communiqués à la Société de Biologie de Paris les 13, 20, 27 Janvier et 10 Février 1906. Ce sont ces extraits que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Société.

« Le mémoire de M. Camus est assez volumineux; il sera publié incessamment dans les *Archives internationales de Pharmacodynamie et de Thérapie*; j'en apporterai un exemplaire dans l'une des prochaines séances et, si vous le jugez utile, il pourra être analysé par un de nos collègues.

« La découverte de l'*hordénine* intéresse notre département par son origine, puisque mon nom est attaché aux expériences qui ont provoqué cette découverte ; mais je m'empresse de déclarer que tout l'honneur doit être reporté sur le nom de M. Léger. Je crois donc pouvoir en toute liberté vous donner quelques explications qui serviront de préambule au mémoire de M. le docteur Camus.

« Le touraillon, ou germe du malt, est la radicelle desséchée provenant de l'orge après germination. Dans la fabrication de la bière, il est nécessaire en effet de faire

subir au grain d'orge une transformation avant son emploi. Le but poursuivi dans cette fabrication est de transformer l'amidon du grain en matière sucrée qui plus tard se transformera elle-même en partie en alcool par la fermentation. L'opération dite de germination amène le développement dans l'intérieur du grain de principes appelés diastases : ce sont ces diastases qui permettent de transformer l'amidon en sucre. Pour cette opération de germination, il faut mettre le grain en présence de l'eau pendant un certain temps de façon à lui faire absorber l'humidité et l'oxygène nécessaires au développement du germe. On place ensuite ce grain dans des conditions de température et d'aération convenables et la germination commence : les radicelles apparaissent du côté de l'embryon et s'allongent en se bifurquant à l'extérieur du grain, tandis qu'à l'intérieur se développe la tige de la plante appelée plumule.

« La germination doit être arrêtée en temps utile, et, pour cela, le grain est porté dans un appareil ou touraille destiné à produire diverses transformations dont la plus importante est d'arrêter la vie de l'embryon.

« Cette opération appelée touraillage est toujours effectuée à l'aide de gaz chauds dans des appareils dits tourailles dont il existe un grand nombre de variétés ; le principe sur lequel sont basés ces appareils a une très grande importance dans le cas qui nous occupe.

« Le grain desséché, devenu *malt*, est séparé des radicelles auxquelles on a donné le nom de touraillon d'orge ou simplement touraillon, et c'est de cette substance que vient d'être isolée l'hordénine.

« Les touraillons ont leur emploi comme engrais pour les bestiaux ; ils sont aussi utilisés dans les laboratoires comme bouillons de culture et servent ainsi à l'étude des infiniments petits qui d'une façon générale se développent fort bien dans ce milieu.

« En 1889, M. le docteur Roux, professeur agrégé à la

Faculté de Médecine de Lyon, remarqua que certains bacilles se développent très mal et même pas du tout dans le bouillon de culture de touraillon. En 1890, il constatait que le développement du bacille virgule était absolument nul dans certains bouillons de touraillons : ces observations firent l'objet d'une note qui fut insérée dans le *Lyon médical* en 1890 et dans laquelle le docteur Roux engageait à essayer cette substance qui pourrait rendre des services à la thérapeutique dans le traitement des diarrhées, dyssenteries et peut-être même du choléra.

« Nous avons eu l'honneur d'être les premiers à provoquer ces expériences en 1893, au moment où l'épidémie cholérique sévit sur notre région et principalement sur le Sud-Est de la France et les résultats obtenus ont été très favorables à l'emploi de cette médication.

« Ces expériences, ainsi que celles qui ont été faites dans les colonies par le corps médical sur notre initiative, ont été consignées par M. le docteur Boinet, professeur à la Faculté de Médecine de Marseille, dans une note parue à la date du 15 Novembre 1901 dans le *Marseille médical*.

« Cependant, ainsi que l'avait constaté le docteur Roux, l'activité des touraillons est très variable et peut même devenir absolument nulle dans certains cas suivant le mode de préparation. Aussi l'emploi de cette substance a-t-il donné lieu à des résultats contradictoires.

« Cette activité dépend du mode de germination des grains pendant laquelle le principe actif se développe dans les radicelles : elle dépend surtout du touraillage qui mal conduit peut détruire complètement le principe actif : il est absolument indispensable pour conserver le maximum des substances utiles de soumettre le grain à des températures initiales modérées et lentement progressives en assurant un séchage régulier au moyen d'une puissante ventilation mécanique.

« Les touraillons existent en grand nombre ; mais il en est peu qui réunissent les conditions voulues. Mon regretté

père avait été amené, avant les recherches du docteur Roux, à faire construire un système absolument spécial qui assure une marche progressive dans le séchage du grain germé, et qui a permis à M. Kayser, de l'Institut Pasteur, d'effectuer certaines recherches sur la diastase des malts séchés à des températures variant de 60° à 120° centigrades, tandis que dans les touraillons ordinaires il n'est guère permis de dépasser la température de 80° sans brûler le grain. Le résultat de ces recherches a été consigné dans les Annales de l'Institut Pasteur, année 1890.

« C'est du touraillon séché dans cet appareil qu'a été isolé par M. Léger l'alcaloïde nouveau, dénommé *hordénine*, dont la formule chimique est équivalente à $C^{10}H^{15}Az O$.

« Cet alcaloïde a été étudié sous la forme de sulfate par M. le docteur Camus qui a décrit dans un volumineux mémoire les effets physiologiques produits sur le chien, le cobaye, le lapin et le rat.

« Je n'entrerai pas dans le détail de ces effets physiologiques qui pourront être examinés lorsque le mémoire sera imprimé. Il suffit de dire pour l'instant que le sulfate d'hordénine agit en même temps sur le cœur, les sécrétions, la circulation sanguine et sur l'intestin dont il assure en partie l'antiseptie.

« Les expériences qui vont être faites incessamment sur l'homme nous diront si la thérapeutique peut lui trouver une application ».

M. le Président remercie M. Lauth de son intéressante causerie et le félicite des heureux résultats auxquels ont donné lieu ses patientes recherches.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Pierre Castel, décédé.

M. André Redon, avocat, ayant réuni l'unanimité des suffrages, est proclamé membre résidant.

La séance est levée à 3 heures et demie.

*Le Secrétaire*,
L. GAVOY.

## Séance du 1er Avril 1906

Présidence de M. le Colonel Grillières, Président

Etaient présents : MM. l'abbé Andrieu, abbé Baichère, chanoine Charpentier, Coste, Fages-Bonnery, Gavoy, colonel Grillières, Mas, Olive, Pébernard, Redon, Rives, Sabatier, Sarcos, Soum, Sourbieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. A. Redon, qui assiste à la séance.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, invitant les membres de notre Société à prendre part au Congrès archéologique qui aura lieu à Carcassonne le 22 Mai prochain. Cette lettre est accompagnée du programme des questions à l'ordre du jour et des réunions et excursions organisées dans la région par les soins de la Société Française d'Archéologie. Ce programme est distribué séance tenante et M. le Président engage vivement les membres de la Société à apporter aux travaux du Congrès la plus large contribution. Sur sa proposition, la Société décide d'envoyer son adhésion et vote à cet effet une somme de dix francs.

2° Une lettre de M. André Redon, remerciant la Société de l'avoir nommé membre résidant.

3° Une lettre de M. Achille Astre nous informant que, ayant établi sa résidence à Paris, il se voit obligé de donner sa démission de membre résidant.

M. le Président déclare la vacance et propose de nommer notre collègue, dont nous regrettons tous le départ, membre correspondant. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. l'abbé Baichère dépose sur le bureau un travail intitulé : *Catalogue des monnaies anciennes, françaises et seigneuriales trouvées dans le département de l'Aude.*

Rien plus n'étant à l'ordre du jour, les ouvrages à analyser sont distribués et la séance est levée à 3 heures.

*Le Secrétaire*,
L. GAVOY.

---

## Séance du 6 Mai 1906

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé ANDRIEU, abbé BAICHÈRE, BOUFFET, chanoine CHARPENTIER, COSTE, CROS-MAYREVIEILLE, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, LAUTH, MAS, OLIVE, RENAUX, RIVES, SABATIER, SARCOS, SOUM, SOURBIEU.

M. A. Astre remercie la Société de sa nomination de membre correspondant et offre de nous transmettre les communications intéressant l'art moderne qui pourraient nous agréer. Cette offre est acceptée avec empressement.

Le secrétaire communique une lettre qu'il a reçue de M. l'abbé Raymond Corraze, curé de Balma Saint-Joseph, près Toulouse, mettant à la disposition de la Société une *Monographie de St-Michel-de-Lanès* (canton de Salles-sur-l'Hers), qui a reçu le prix Ourgaud dans le concours ouvert par la Société archéologique du Midi de la France.

Le secrétaire fait connaître qu'il a demandé à M. l'abbé Corraze communication de son manuscrit afin que notre Société puisse se prononcer en connaissance de cause sur l'intérêt que présenterait la publication de son travail dans nos Mémoires.

M. Bouffet rappelle que, dans la séance du 5 Mars 1899, il présenta une étude sur les restaurations de la Cité, accompagnée d'un plan indiquant par des teintes différentes les diverses périodes de la construction de ses remparts. Il demande s'il ne conviendrait pas, à l'occasion du Congrès qui sera tenu le 22 de ce mois à Carcassonne par la Société Française d'Archéologie, de rééditer cette étude et d'en offrir un exemplaire à chacun des congres-

sistes pour leur servir de guide dans la visite de notre vieux monument. La Société approuve la proposition de M. Bouffet et vote la réimpression de son travail.

M. Cros-Mayrevieille dit qu'il avait eu, de son côté, la pensée d'offrir à nos visiteurs un plan analogue à celui de M. Bouffet, dont il ne pouvait prévoir la motion ; il ne donnera pas suite à son projet dans la crainte de faire un double emploi. L'Assemblée est, au contraire, d'avis que ce plan ne peut que compléter heureusement le travail de M. Bouffet et engage notre confrère à mettre son projet à exécution. M. Cros-Mayrevieille accepte.

M. Bouffet dit qu'il possède un plan en relief de la Cité avant toute restauration, exécuté autrefois par un de nos artistes carcassonnais, Narcisse Salières. Il offre d'en faire don à notre Société.

M. Sarcos, à son tour, offre des vues photographiques de la Cité avant sa restauration. L'Assemblée applaudit à la généreuse pensée de nos collègues dont les offres sont acceptées avec reconnaissance et leur vote des remerciements.

M. le chanoine Charpentier fait hommage à la Société d'un exemplaire d'une étude qu'il vient de publier sur *Le Rang de Madame de Maintenon à la Cour de Versailles après son mariage avec Louis XIV* (Extrait de la *Revue des Questions Historiques*. Avril 1906). Remerciements.

M. l'abbé Andrieu rend compte du *Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes*, 1905. Il y signale des *Extraits des Comptes de la Vicomté de Valernes, au commencement du XV^e siècle*, qui fournissent d'intéressants détails sur les revenus de la seigneurie à cette époque (droits de lods, rentes ou services divers, redevances, albergues et chevauchées, amendes), sur le salaire des ouvriers, sur les travaux des champs, etc. La même Revue renferme une étude de M. C. Cauvin sur la *Révolution dans les Basses-Alpes. La grande peur, Juillet-Août 1789*). Vers la fin du mois de Juillet 1789,

sur les différents points de la France, de l'Est à l'Ouest et du Nord au Midi, se répandit subitement une terreur étrange, une terreur folle. Les habitants des campagnes se réfugiaient dans les villes, dont les portes étaient ensuite fermées en grande hâte. Les hommes se réunissaient en armes sur les boulevards ; c'était, criait-on, les brigands. Dans certaines localités, un messager arrivait, les yeux égarés, couvert de poussière, sur un cheval blanc d'écume. Les brigands étaient là-bas, sur la colline, embusqués dans le bois. Dans deux heures, ils seraient dans la ville. Le souvenir de cette alarme demeura très vif parmi les générations qui la connurent. La *grande peur* fut la dénomination qu'on lui donna dans le centre de la France. Dans le Midi, on dit la *grande pourasse*, la *grando paou*, *l'annado de la paou*. Ailleurs, ce fut *la journée des brigands* ou le *jeudi fou*, le *vendredi fou*, selon le jour où la panique éclata. En Vendée, le souvenir de cet événement est resté sous ce nom : *les brouilles de la Madeleine*. La peur y éclata, en effet, à la fête de Sainte Madeleine, le 22 juillet. Dans les Hautes-Alpes, l'émotion est à son comble le 1er et le 2 Août.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. A. Astre. D'un commun accord, cette élection est remise à la séance suivante.

*Le Secrétaire*,
L. GAVOY.

---

**Séance du 10 Juin 1906**

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé ANDRIEU, abbé BAICHÈRE, chanoine CHARPENTIER, COSTE, CROS-MAYREVIEILLE, FAGES-BONNERY, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, MAS, OURTAL, PÉBERNARD, RENAUX, RIVES, SABATIER, SARCOS, SARRAND SOUM.

Excusé : M. BOUFFET.

La correspondance comprend une lettre de M. François Deloncle, président du Congrès colonial de 1906, demandant notre adhésion (20 fr.) et notre participation à ce Congrès qui tiendra ses séances à Paris, à partir du 18 Juin, sous la présidence de M. le Ministre des Colonies. De plus, M. Albert de Pouvourville, secrétaire général des Congrès coloniaux français, offre de faire, en Octobre prochain, à Carcassonne, une conférence sur : *La défense de l'Indo-Chine* ».

Après délibération, l'Assemblée décide que l'exiguité de notre budget ne nous permet pas d'en détourner la moindre somme au profit d'une œuvre qui ne se rattache que de loin aux sujets qui font l'objet de nos études.

M. le Président annonce que Madame Pierre Castel nous a fait don de 30 exemplaires du portrait de son défunt mari, destinés à chacun des membres de la Société. Au nom de la Société, il adresse à Madame Pierre Castel l'expression de ses remerciements les plus sincères pour cette attention aussi généreuse que délicate.

L'Assemblée décide que le portrait de M. P. Castel sera placé dans la salle de nos séances.

M. le colonel Grillières rappelle qu'à la suite du Congrès archéologique tenu à Carcassonne les 22, 23 et 24 Mai dernier, deux de ses collègues ont été l'objet de récompenses pour leurs travaux. M. Cros-Mayrevieille a obtenu une médaille de vermeil, M. l'abbé Baichère une médaille d'argent. Il les félicite de cette distinction bien méritée, dont l'honneur rejaillit sur notre Compagnie.

MM. Baichère et Cros-Mayrevieille remercient. Ce dernier ajoute : « Tous ceux qui ont assisté à la séance d'ouverture du Congrès archéologique ont encore présent à la mémoire le vœu qu'exprimait M. Héron de Villefosse à la fin de son discours, de voir un moulage du tombeau de *C. Julius Niger*, mort à Mayence en face de l'ennemi, exposé dans une place d'honneur soit au Musée de Carcassonne, soit dans la salle des gardes de la vieille Cité.

« J'ai reçu de M. Héron de Villefosse une lettre dans laquelle il m'annonce qu'il a écrit à Mayence pour s'informer comment et à quelles conditions on pourrait obtenir ce moulage et qu'il s'empressera de me transmettre ces renseignements dès leur réception. Le moment venu, je tâcherai de m'entendre avec la Municipalité au sujet de la réalisation du vœu du distingué membre de l'Institut ».

M. le Président remercie M. Cros-Mayrevielle de sa généreuse initiative qui montre une fois de plus combien il a à cœur de continuer les traditions de son digne père.

M. l'abbé Baichère lit une *Note sur les ordonnances de visite de Mgr de Grignan, évêque de Carcassonne (ancien diocèse)* (années 1684 et 1686).

Ces ordonnances ne sont, pour ainsi dire, que le résumé des procès-verbaux relatifs aux visites des églises par cet évêque ; mais on y trouve des détails précis, quelquefois intéressants au point de vue archéologique, sur l'ameublement de presque toutes les églises de la région de Carcassonne, à la fin du XVII^e siècle.

On y lit notamment qu'à cette époque il existait dans un grand nombre de paroisses rurales des confréries et des corporations de gens de métier qui se chargeaient volontiers de l'entretien du mobilier des chapelles et même quelquefois de la restauration de ces édifices.

De précieux renseignements nous y sont fournis sur les tableaux et les rétables qui furent réparés ou remplacés. Dans bien des cas, l'évêque fit enlever et enterrer dans le cimetière de la paroisse les mausolées et pierres tombales appartenant à des familles seigneuriales qui ne pouvaient produire leurs titres ou droit de sépulture dans l'église et les chapelles. De même, il fit enterrer derrière l'autel les reliques qui étaient dépourvues d'authentiques.

D'après les renseignements fournis par le manuscrit qu'a eu sous les yeux M. l'abbé Baichère, il serait assez facile de connaître la date exacte de plusieurs statues en bois de la Vierge ou des Saints vénérés dans notre région.

En outre, avec les indications fournies sur les statues en pierre et sur quelques reliquaires mis au rebut en 1684 et 1686, on aurait la chance, en opérant des fouilles derrière les maître-autels de plusieurs églises, de retrouver ces statues dont quelques-unes peut-être ne sont pas dépourvues d'intérêt archéologique.

M. Sarcos demande s'il ne serait pas possible de publier les procès-verbaux de nos séances, ou tout au moins un extrait, dans le Journal *L'Intérêt Général*, dont notre confrère, M. Soum, est rédacteur en chef. M. Soum répond que c'est avec le plus grand plaisir qu'il déférera à ce vœu.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant. M. l'abbé Falcou ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamé membre résidant en remplacement de M. Achille Astre.

*Le Secrétaire*,
L. GAVOY.

---

## Séance du 1er Juillet 1906

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL GRILLIÈRES, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. l'abbé ANDRIEU, abbé BAICHÈRE, CROS-MAYREVIEILLE, abbé FALCOU, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, MAS, OURTAL, PÉBERNARD, RENAUX, RIVES, SABATIER, SARCOS, SOUM, SOURBIEU.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observations, M. le Président souhaite la bienvenue à M. l'abbé Falcou qu'il se félicite de compter au nombre de nos confrères. Il rappelle en termes élogieux les nombreux travaux archéologiques par lesquels il s'est imposé à l'attention du monde savant, ses études sur les vitraux de notre basilique de Saint-Nazaire qui lui ont valu une médaille d'argent au dernier Congrès archéologique, et enfin la restauration des orgues de la Cité, les plus anciennes que l'on connaisse, restauration à laquelle il a consacré la plus grosse part de ses ressources

personnelles. M. l'abbé Falcou apportera une large contribution à nos travaux.

M. Renaux offre, pour la bibliothèque, un exemplaire d'une étude magistrale qu'il vient de publier sur *Humbert 1er, dit aux blanches mains, fondateur de l'Etat de Savoie et le royaume de Bourgogne à son époque, 1000-1048.* (Carcassonne, V. Bonnafous-Thomas, 1906).

Dans cette étude, très serrée et très documentée, l'auteur nous donne une nouvelle preuve de sa vaste érudition et de son large sens critique.

M. le colonel Grillières rend compte du *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort* (T. XVIII, n° 1, 1906) et M. l'abbé Baichère du *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*

M. Renaux signale, dans le *Bulletin de l'Académie du Var*, année 1905, un curieux article de M. le docteur Hagon sur les *Impératrices chinoises*, le rôle important des femmes, des eunuques à la Cour du Grand Empire, le caractère de Tsé-tsi, la redoutable impératrice-mère de nos jours, mélange d'Agrippine et de Brunehaut triomphantes. Cette étude n'a qu'un tort, celui d'être un peu en retard, ayant été écrite en Février 1901.

Le même volume renferme un autre article au titre alléchant : *Les Envoûtements d'amour et l'art de se faire aimer*, par M. le docteur Regnault. Mais l'auteur ne nous y révèle rien qui ne soit déjà connu.

Conformément à l'art. 7 des statuts, l'assemblée procède au renouvellement de son Bureau pour l'exercice 1906-1907.

Sont élus à la majorité :

*Président :* M. A. Cros-Mayrevieille.

*Trésorier :* M. Th. Sabatier.

*Archiviste :* M. E. Sourbieu.

La séance est levée à 3 heures.

*Le Secrétaire*,
L. GAVOY.

## Séance du 7 Octobre 1906

PRÉSIDENCE DE M. CROS-MAYREVIEILLE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. le chanoine ANDRIEU, abbé BAICHÈRE, chanoine CHARPENTIER, CROS-MAYREVIEILLE, abbé FALCOU, GAVOY, MAS, OURTAL, REDON, RENAUX, RIVES, SOUM, SOURBIEU.

Excusés : MM. le Colonel GRILLIÈRES, Th. SABATIER.

M. le Colonel Grillières, président sortant, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour. Par sa lettre datée de Biarritz, il exprime ses regrets de ne pouvoir remercier ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en le désignant pour leur président pendant l'exercice qui vient de s'écouler. Il regrette aussi de ne pouvoir installer son successeur et le prie d'accepter toutes ses excuses pour ce manquement tout à fait involontaire à un devoir qu'il lui eût été bien agréable de remplir.

M. Cros-Mayrevieille prend alors la parole et prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

« Je tiens, en prenant possession du siège présidentiel, « à rendre un juste hommage à mon distingué prédécesseur qui, au cours de l'année scientifique qui vient de « s'écouler, a dirigé nos débats avec la remarquable « compétence dont il a toujours fait preuve durant ses « nombreuses présidences. Il a eu l'honneur de saluer le « Congrès archéologique de France. Il s'est acquitté de « cette tâche avec ce tact exquis que nous connaissons « bien. Il a ainsi retenu l'attention de nos hôtes éminents « sur les beautés archéologiques de notre département. « En votre nom, je le remercie d'avoir, en maîtrisant sa « douleur, su demeurer le président aimé et admiré de « ses collègues.

« Mais ai-je bien le droit de remercier en votre nom

« M. le Colonel Grillières, alors que c'est à moi qu'il « appartient de montrer de la gratitude pour les témoi-« gnages répétés de bienveillance que vous me prodiguez. « Vous avez voulu me confier la direction de vos travaux, « alors que plusieurs de nos collègues avaient de meil-« leurs titres à cet honneur. Je n'ai qu'un moyen de justi-« fier votre choix : travailler à la prospérité de notre « vieille et chère Société. Mes efforts tendront vers ce « but. Mais ils seraient vains si vous ne m'apportiez le « concours de votre sympathie.

« Je sais que je peux compter sur ce concours. Je sais « aussi que les membres du Bureau qui m'entourent sont « des collaborateurs zélés et éclairés qui rendront la « tâche du président aussi facile qu'agréable.

« Aussi est-ce avec la plus entière confiance que j'ouvre « les travaux de l'année 1906-1907 ».

Après ce discours, souligné à plusieurs reprises par les murmures flatteurs de l'Assemblée, le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 1er Juillet. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. le Préfet de l'Aude, en date du 5 Juillet, demandant un rapport sur l'emploi de la subvention de 1000 francs accordée à notre Société par le Conseil général dans sa dernière session. Le Secrétaire a donné satisfaction à M. le Préfet le 11 du même mois.

2° Une lettre de Madame sœur Marie-Thomas de Jésus, secrétaire et sous-archiviste du Monastère de Notre-Dame de Prouilhe, demandant un exemplaire des *Annales du Prieuré de Notre-Dame de Prouilhe*, par E. de Teule, éditées par la Société et faisant offre de nous en payer le montant. L'Assemblée décide que deux exemplaires dudit ouvrage seront mis gracieusement à la disposition de la bibliothèque du Monastère.

3° M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts nous a adressé dix exemplaires du programme du

Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Montpellier en 1907. Ce programme est distribué aux membres présents.

M. Cros-Mayrevieille communique la lettre suivante qu'il a reçue de M. B. Rathgen, lieutenant-général en retraite à Strasbourg :

Toulouse, II, VII, 06.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Carcassonne préoccupera tous ceux qui la verront ! Chacun y trouvera, à côté de l'ensemble harmonieux et imposant, des détails qui l'intéresseront plus spécialement.

« L'ancien officier que j'étais, placé pendant de longues années dans des garnisons autrefois romaines, a été charmé de retrouver à Carcassonne, encadrés dans la forteresse-modèle du XIII<sup></sup>e siècle, des vestiges de la fortification romaine tellement répandus, que je me suis demandé jusqu'à quel point il serait possible de reconstruire le *Castellum romanum*, la ville fortifiée romaine ?

« J'ai essayé d'indiquer une voie pour justifier mes appréciations. Je la soumets à votre critique.

« Si vous pensez, Monsieur le Président, pouvoir vous associer à cette idée et si vous croyez que cette question trouvera un faible écho dans votre Société d'archéologie, je vous laisse le soin de transmettre cette étude sommaire à la connaissance et à la bienveillance de votre Société savante.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président l'expression de ma très haute considération ».

B. RATHGEN,
*Lieutenant-général en retraite.*

Dans cette étude faite à « l'œil furtif », suivant l'expression pittoresque de l'auteur, M. Rathgen passe minutieusement en revue tous les points de l'enceinte intérieure où apparaissent des vestiges de la fortification romaine, qu'il

indique au moyen d'un trait rouge sur 32 vues photographiques.

C'est un travail très documenté qui présente un réel intérêt pour l'histoire primitive de notre vieille Cité.

L'Assemblée, vivement intéressée par cette communication, prie M. le Président de vouloir bien demander à M. Rathgen l'autorisation de publier son étude dans nos Mémoires.

*Le Secrétaire*,
L. GAVOY.

---

## Séance du 4 Novembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. CROS-MAYREVIEILLE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. le chanoine ANDRIEU, l'abbé BAICHÈRE, chanoine CHARPENTIER, CROS-MAYREVIEILLE, abbé FALCOU, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, LAUTH, MAS, OURTAL, RIVES, SABATIER, SARCOS, SOUM, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Madame la Secrétaire et Sous-Archiviste du Monastère de Notre-Dame de Prouilhe remerciant la Société, au nom des religieuses de Prouilhe et en particulier au nom de la Révérende Mère Prieure, de l'envoi qui leur a été fait de deux exemplaires des *Annales du Prieuré de Notre-Dame de Prouilhe*, par E. de Teule. Il annonce en même temps qu'il a reçu en échange un exemplaire de l'*Histoire du Monastère de Notre-Dame de Prouilhe* Cet intéressant volume prendra place dans notre bibliothèque et l'Assemblée vote des remerciements aux généreuses donatrices.

M. le chanoine Andrieu présente l'analyse d'un document ancien, daté de 1330, dont il doit la communication à M. le Marquis de Lordat, de Bram. Ce travail intitulé : *Règlement de différends entre les coseigneurs et les consuls de Bram en 1330* est renvoyé au Comité d'impression.

M. Lauth rappelle la communication qu'il nous fit dans

une séance antérieure (4 mars 1906) sur la découverte dans les touraillons d'orge d'un sulfate auquel les chimistes ont donné le nom d'hordénine. M. le docteur Camus vient de résumer les expériences qui ont amené la découverte de ce nouveau produit et les applications qui pourraient en être faites à la médecine dans une brochure ayant pour titre : *Etude physiologique du sulfate d'hordénine*, dont notre collègue fait hommage à la Société.

M. le Président remercie M. Lauth, et prie M. Sarcos de nous en donner une analyse dans une prochaine séance.

*Le Secrétaire*,
L. GAVOY.

---

## Séance du 2 Décembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. CROS-MAYREVIEILLE, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. le chanoine ANDRIEU, BOUFFET, chanoine CHARPENTIER, COSTE, CROS-MAYREVIEILE, abbé FALCOU, GAVOY, colonel GRILLIÈRES, F. LAUTH, E. OLIVE, H. PULLÈS, RENAUX, Th. SABATIER, SOUM, SOURBIEU, VASSAS.

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre est adopté sans observations.

La correspondance comprend : 1 une lettre de M. le Préfet de l'Aude, en date du 10 Novembre 1906, ainsi conçue :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêté
« en date de ce jour, j'ai constitué la Commission des
« Sites et Monuments naturels (prévue par la loi du 24
« Avril 1906) dont vous faites partie en vertu de la
« décision du Conseil général en date du 17 octobre 1906.
« Cette Commission étant chargée de dresser la liste des
« propriétés foncières dont la conservation peut avoir, au
« point de vue artistique ou pittoresque, un intérêt

« général, je vous serais bien obligé de vouloir bien vous « entourer dans ce but des avis éclairés des membres de la « Société que vous présidez ».

Par décision de M. le Président, M. le colonel Grillières est délégué à cette Commission pour représenter la Société.

2° Une lettre de M. le Préfet de l'Aude, en date du 30 novembre nous informant que le Conseil Général de l'Aude a maintenu au budget départemental de 1907 la subvention précédemment allouée à notre Société.

3° Une lettre-circulaire de la Maison Edouard Privat, libraire-éditeur à Toulouse, invitant la Société à souscrire aux deux plaquettes qu'elle vient d'éditer et qui ont pour titre :

Peinture I. — Description des douze primitifs.

Sculpture I. — Les statues de la chapelle de Rieux et de la basilique Sainl-Sernin.

L'Assemblée consultée, décide l'acquisation de ces deux plaquettes.

M. Renaux analyse comme suit la *Revue Historique, Scientifique et Littéraire du département du Tarn*, novembre 1905-avril 1906 :

« Les deux articles intitulés : « L'Eglise réformée de Vabre au XVIII^e siècle », par M. J. Dartigue-Peyrou, contiennent une série de faits relatifs à la persécution des protestants dans des pays très voisins du nôtre et que sans doute connaissent bien plusieurs membres de notre Société, qui pourront prendre intérêt à ces détails (1685-1787).

« M. E. Marty publie les délibérations du Conseil de Rabastens. Ce dernier article est relatif au Conseil Municipal de 1813 à 1848. Par une délibération du 15 Décembre 1816, on voit que ce fut un ancien théologal de Carcassonne, l'abbé de Rolland, qui établit les Frères de la Doctrine Chrétienne à Rabastens.

« Dans la chronique, sous la rubrique « Bibliographie », on remarque la mention du compte-rendu d'une excursion botanique à la Montagne-Noire, le 31 Mai et 1^er Juin 1903,

dû à la plume de notre dévoué Secrétaire M. Gavoy, et inséré dans le tome XV du Bulletin de la Société des Etudes Scientifiques de l'Aude, 1904. On signale également le fascicule VIII des Archives Historiques de l'Albigeois, renfermant douze comptes consulaires d'Albi du XIV<sup>e</sup> siècle, publiés par M. Auguste Vidal. Cette succession de textes intéresse non seulement l'Albigeois, mais tout le Languedoc. Il y est question de l'invasion des Anglais, des ravages des routiers et des gens d'armes, de la rivalité des comtes de Foix et d'Armagnac, des réunions de délégués communaux, de la querelle du duc de Berry et du comte de Foix, de l'histoire militaire et de celle des institutions.

« A remarquer enfin une étude sur l'Instruction primaire dans le Tarn au XIX<sup>e</sup> siècle, avec de nombreux graphiques par M. Ch. Portal ».

Rien plus n'étant à l'ordre du jour, les volumes à analyser sont distribués et la séance est levée.

*Le Secrétaire*,
L. GAVOY

# LE PORT DE LA NOUVELLE

## NOTICE

PAR

M. Maurice BOUFFET

*Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées*

**Atlas des Ports Maritimes de la France du Ministère des Travaux Publics, N° 118.**

**(Imprimerie Nationale, 1894)**

### Analyse par M. C. Renaux

En écrivant sur le port de La Nouvelle une *Notice* destinée à prendre place dans la collection de celles de même nature que le Ministère des Travaux publics demande à ses ingénieurs, M. Bouffet ne s'est pas limité à l'époque actuelle ; principal auteur d'un projet de port à Narbonne, il a étudié à fond tout ce littoral, son histoire, ses variations et a donné dans sa Notice le résultat de ses recherches. Bien des historiens, des géologues, des géographes, des érudits se sont occupés de ces questions plus ou moins incidemment, plus ou moins complètement, plus ou moins heureusement ; une place à part doit être accordée à un article de M. H. Cons, présentement recteur de l'Université de Poitiers, publié dans le Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie (Montpellier, Juin 1882) sous ce titre : *L'Aude, ses alluvions et le port de Narbonne* ; article qui paraît avoir établi ou confirmé plusieurs conclusions adoptées généralement aujourd'hui.

M. Bouffet débute par fournir des renseignements géographiques et hydrographiques sur le port actuel de

La Nouvelle, dernière transformation, résidu, pourrait-on dire, de l'ancienne station nautique et commerciale de Narbonne. Ce port n'est, à vrai dire, qu'un chenal de 60 mètres de largeur moyenne (45 au plafond), d'une longueur de 2.200 mètres entre l'étang de Sigean et la Méditerranée, prolongé en mer par deux jetées longues d'environ 450 mètres portant sur leurs extrémités ou *musoirs* deux feux, l'un blanc de 5$^{me}$ ordre, d'une portée de 12 milles, sur la jetée Sud, l'autre vert de moindre importance sur la jetée Nord. La position géographique du feu blanc est de 43°0'47" de lat. Nord, et de 0°43'53" de longitude Est. La largeur de la passe, d'abord de 100 mètres ou un peu plus jusqu'à 160 mètres de l'entrée, se réduit ensuite à 60 mètres au moyen d'une estacade en charpente qui unit les deux parties en maçonnerie de la jetée Nord. Sa profondeur est de 4$^{m}$ 50$^{c}$ jusqu'à 600 mètres de l'entrée, puis de 4$^{m}$ jusqu'à l'extrémité du chenal, en face de l'embouchure du canal de navigation dit la Robine de Narbonne. Les navires de 3$^{m}$ 50$^{c}$ de tirant d'eau vont donc librement jusqu'au fond du port ; ceux de 4$^{m}$ de tirant d'eau doivent s'alléger devant le poste des pilotes lamaneurs, situé sur la rive Sud, comme tous les bâtiments et la ville elle-même. Ce résultat a été atteint par le prolongement des jetées, travail terminé en 1880, et par un curage général terminé en 1885. Dès lors une côte inhospitalière de 120 kilomètres de développement entre le cap Béar au Sud et le cap d'Agde au Nord a cessé de causer des sinistres ; d'autant mieux que, par une circonstance heureuse, les vents et les courants portent également de la pleine mer vers le chenal, comme on le constate par les épaves, qui viennent constamment s'échouer tout auprès des jetées. Si seulement on prolongeait ces jetées encore de 250 mètres, jusqu'aux fonds de 6$^{m}$ 50$^{c}$, et si un phare de premier ordre était élevé sur le monticule de 113 mètres, qui avoisine la gare du chemin de fer, ces parages deviendraient tout à fait sûrs pour la presque totalité des navires

qui les fréquentent. En effet, les vents du N.-O, et du S.-E. régnant presque exclusivement, et tous deux normaux au rivage, facilitent la navigation ; mais celui du S.-E, venant du large, produit des courants portant à la côte, fort dangereux par là pour les vaisseaux qui ne peuvent entrer dans le port ; il faudrait donc, pour éviter cet inconvénient, que le chenal s'ouvrît aux longs courriers comme aux caboteurs. A l'intérieur, le port est desservi par la route et le chemin de fer de Narbonne à Perpignan et en Espagne, et par le canal de la Robine, long de 37 kilomètres jusqu'à sa jonction avec le canal du Midi près de Sallèles-d'Aude, de 22 kilomètres jusqu'à Narbonne. L'étang de Sigean et de Bages, auquel aboutit le chenal, est impropre à la navigation, et n'est fréquenté que par de petites barques. Sur une superficie de 3.600 hectares, il n'offre qu'une profondeur moyenne de 1 mètre et une profondeur maximum de $2^{m}\,50^{c}$ ; il se comble rapidement par les alluvions de l'Aude qu'y déverse la Robine, et par celles qu'y apportent d'autres eaux.

Après cet exposé préliminaire, M. Bouffet passe aux données historiques Narbonne (Narbo Martius), colonie romaine fondée en 118 av. J.-C., qui devint capitale de la première province romaine des Gaules, et, sous Auguste, lui donna son nom, était établie primitivement sur un îlot entouré des eaux du *Lac Rougeâtre*, *lacus Rubrensis* ou *Rubresus*, dans lequel l'Aude se jetait (vers Sallèles, selon M. Cons). Le pourtour de ce lac, de 25.000 hectares de superficie, est encore facile à reconnaître géologiquement, sur une longueur de 100 kilomètres à peu près. Les navires pouvaient y accéder par quatre *graus* (gradus), ceux de Vendres, de Gruissan, de la Vieille-Nouvelle et de Sigean ou de La Nouvelle, formant les quatre îles de la Clappe (Insula Lecci, puis du Lac), de Saint-Martin, de Sainte-Lucie et de Sigean. L'importance et les commodités de cette situation, très forte du côté de la mer, où se croisaient, du côté de la terre, les deux grandes routes

naturelles de la Méditerranée à l'Océan par le col de Naurouze, et de la Gaule en Espagne par le Perthus, avaient été remarqués et mis à profit dès une haute antiquité : les Celtes y avaient succédé aux Ligures, ceux-ci peut-être aux Phéniciens. Cinq cents ans avant l'ère chrétienne, Hécatée de Milet signalait Narbonne comme une ville et un marché celtiques ; Pythéas, le voyageur massaliote, dans son *Périple*, remontant à 300 ans au moins av. J.-C., donnait cette ville pour une des trois plus grandes de la Gaule. César y envoya une seconde colonie romaine, d'où la ville ajouta à son nom, dans les mentions officielles depuis Auguste, les mots *Julia Paterna*, *Julienne Paternelle*, parce que César était le père adoptif d'Auguste. Ce dernier empereur y tint en 27 av. J.-C, un *conventus* fameux. Un peu après, sous Tibère, Strabon déclarait qu'on pourrait regarder Narbonne « comme le port de toutes les Gaules, tant elle est au-dessus des autres villes de ce pays par son antiquité et par son commerce ». Témoignage identique dans le *De situ orbis*, de Pomponius Méla, 50 ans après J.-C. ; et à la fin de l'Empire, le poète Ausone, préfet des Gaules en 378, faisait de Narbonne (*De claris urbibus*), un éloge qui rappelle ceux de Ninive ou de Babylone dans les Prophètes : « Les produits des mers du Levant et de l'Espagne, s'écriait-il, viennent t'enrichir, comme les flottes de l'Afrique et de la Sicile ; tout ce qui dans le monde entier navigue sur les fleuves et passe par les détroits vient converger dans ton port ». Mais hélas, voici les Barbares, et avec eux une série de calamités commence pour la ville. Belle et riche, elle est ardemment convoitée et disputée. Attaquée en 407 par les Vandales, six ans plus tard par les Wisigoths, elle reste définitivement à ceux-ci à partir de 462. Les guerres ont renversé à demi ses tours et ses murailles sans anéantir sa prospérité : Sidoine Apollinaire, vers 482, la célèbre aussi pompeusement qu'Ausone. En 719, les Wisigoths sont remplacés

par les Sarrazins, et ceux-ci quarante ans plus tard par les Francs. Sous Charlemagne, en 798, Théodulfe, évêque d'Orléans, envoyé comme *missus* dans la Narbonnaise, témoigne encore dans son poème *Parænesis ad Judices* de la suprématie de Narbonne sur les autres villes de la province. Le grand Empereur accomplit des travaux de réparation sur tout ce rivage ; il choisit Narbonne pour capitale de la marche d'Espagne ou de Gothie (778). Dans les siècles suivants, ses vicomtes sont en grandes relations d'affaires avec les comtes de Barcelone et les rois d'Aragon; à la suite des croisades, elle développe son commerce dans le Levant, s'allie en 1166 avec Gênes, en 1173 avec Pise. La croisade des Albigeois inaugure l'ère de décadence; le Bourg, à la rive droite de l'Aude, est incendié, la Cité résiste (1209), mais en 1215 Simon de Montfort, devenu le maître, la démantèle. Puis Saint-Louis fonde quarante ans après le port d'Aigues-Mortes, en lui attribuant de tels privilèges que le commerce s'y concentre bientôt ; les rois d'Aragon favorisent de leur côté Montpellier, qui prend un essor subit; cependant, en 1285, Philippe III le Hardi concentre encore à Narbonne un immense armement naval destiné à sa guerre d'Aragon. C'est le dernier grand éclat de la cité. Dans les siècles suivants, les désastres de toute nature se succèdent : l'expulsion des Juifs, véritable ruine pour le commerce, en 1306 ; les croisières incessantes des corsaires catalans, majorquins, génois, qui rompent les relations maritimes; en 1345 selon M. Bouffet, en 1320 selon d'autres, la rupture de la digue de l'Aude, élevée par les Romains à Moussoulens, près de Sallèles, accident funeste qui rejette presque toutes les eaux dans le bras gauche de la rivière au grand détriment du port, qu'alimentait le bras droit : on essaie vainement de rétablir cette digue; en 1348, la peste noire, qui tue à Narbonne 30.000 personnes, presque toute sa population; en 1355, la terrible chevauchée du Prince Noir dans le Midi. Après avoir eu 80.000 habitants sous les Romains, Narbonne ne compte plus en 1378 que 250 feux, en 1415

que 50 ! Elle se relève malaisément et peu à peu, n'ayant plus de port, environnée de marais insalubres, à partir du règne de François Ier, qui rétablit ses murailles et lui donne d'autres secours ; toutefois elle ne contenait encore que 9.086 habitants en 1799. Une nouvelle source de revenus lui a été fournie, il est vrai, par le même phénomène qui avait perdu son port, c'est-à-dire par l'exhaussement continu de la plaine, grâce à des alluvions constantes, qui ont élevé le niveau de 4 mètres au moins pendant les douze siècles séparant l'époque d'Adrien de celle de Philippe VI. D'après ce qui se passe encore de nos jours, on peut se convaincre que ce calcul a été vainement mis en doute par le baron Trouvé et par les commentateurs de l'*Histoire du Languedoc* des Bénédictins.

M. Bouffet complète cet aperçu historique par des observations sur divers sujets : sur la route antique de Gaule en Espagne, appelée *Via Domitia* après l'an 120 av. J.-C., où le consul Domitius Ahenobarbus refit et régularisa cette voie ; sur le long pont dit *Septime* ou *Serme*, par lequel elle franchissait les marais de l'étang de Capestang (*Caput stagni*) entre Narbonne et Béziers ; sur les effets successifs des atterrissements de l'Aude, comme l'abandon du grau de Vendres dès l'époque de Tibère, la construction de la digue qui obligeait les eaux du fleuve à se diriger sur Narbonne, sous les Antonins probablement, le délaissement du grau de Gruissan ou petit grau (Grazel) et l'adoption de celui de la Vieille-Nouvelle, la navigation reculant toujours vers le Sud, à partir du 9me siècle, l'apparition de Coursan, en 1080 seulement, etc. L'auteur présume que dès le 9me siècle les vaisseaux n'allaient plus tous à Narbonne, mais que les gros atterrissaient dans la crique de l'étang de Bages qu'on continue de nos jours à appeler le *Port des galères*, en passant par le canal encore subsistant qui joint l'étang de Gruissan à celui de Bages, canal construit peut-être sous Charlemagne ;

M. Cons, suivi par M. Gaston Jourdanne en 1892 (1), croyait même que cette crique constituait le second port antique, celui dont parle Ausone, l'embouchure du fleuve étant alors un peu à l'Orient, près du château actuel de Montfort et au fond du même étang actuel de Bages : or les deux opinions, celle de M. Bouffet et celle de M. Cons, paraissent avoir été détruites à la fois récemment par le résultat des fouilles dirigées par M. Thiers, membre de la Commission archéologique de Narbonne, qui a constaté que le prétendu Port des galères n'avait jamais pu recevoir de navires, et qu'il n'y avait jamais eu là une station navale quelconque « depuis cinquante siècles ». Ce qui est sûr, c'est que le canal transversal carolingien a été utilisé en 1345 pour faire déboucher la Robine de Narbonne, comme on appelait le bras méridional de l'Aude, dans l'étang de Bages, plus profond que l'étang de Gruissan, où ce bras se déversait auparavant ; mais il faut rejeter « dans le domaine des mirages » le canal merveilleux que Pierre de Marca a cru voir depuis la bouche occidentale de ce même canal carolingien jusqu'à La Nouvelle par l'étang de Sigean, et dont il fournit une description aussi fantastique qu'enthousiaste dans son *Limes hispanicus seu Marca hispanica*, imprimé en 1688 (2). Les Romains n'ont certainement pas eu besoin de faire usage du grau de La Nouvelle d'aujourd'hui, bien qu'un plan de 1776 indique un *Canal des Romains* entre la Nouvelle et la petite construction du *Pilon* (3) ; autres canal et ouvrage antiques imaginaires, car le premier est un petit chenal naturel, et

(1) V. la notice de notre regretté collègue : *Les variations du littoral narbonnais*, dans le Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques, t. III, p. 181 seq., 1892.

(2) Il est à remarquer que l'auteur était mort en 1662. Ce fut Baluze qui publia ses œuvres posthumes.

(3) Renversée en 1870 par une violente tempête (G. Jourdanne, loc. cit. p. 193, n. 3).

le Pilon date tout au plus du $12^{me}$ ou du $13^{me}$ siècles, c'est-à-dire du temps où l'on se mit à lever l'octroi de mer appelé *la Leude*, nom que porte encore sur le plan de 1776 la pointe de la presqu'île de Sigean située en face du Pilon ; et le poste des leudiers de la vicomté était sans doute au petit port voisin du *Clamadou*.

En somme, ce n'est qu'à partir du $14^e$ siècle probablement que le commerce a dû recourir au grau le plus méridional, le grau actuel de La Nouvelle ; celui qu'on avait délaissé plus au Nord devint alors la *Vieille-Nouvelle*. Au dix-septième siècle encore la Clappe était, selon de Marca, entourée par la mer et des étangs ou des marais (1). Jusqu'au milieu du dix-huitième, le canal de la Robine, qui porte actuellement les barques dans le port intérieur de Narbonne, situé au-dessous du vieux pont et nommé *Port des Marchands*, n'était qu'une branche méridionale de l'Aude, sinueuse, peu profonde, qui dès 1232 se remplissait d'îles et d'atterrissements en amont de la ville, et qui, malgré les travaux ordonnés à diverses époques pour faire disparaître ces amoncellements et couper les boucles, ne pouvait évidemment remplacer ni le fleuve dont la grande masse depuis 1345 se portait plus au Nord, ni l'ancien port disparu. Louis XI, François $I^{er}$ surtout, tentèrent d'améliorer ce canal naturel ; la ville, secondée peu après par les Etats du Languedoc (convention de Février 1776), le fit enfin complètement rectifier, avec écluses pour régler le cours des eaux. La Robine toutefois débouchait toujours dans l'étang de Sigean au Nord de l'île $S^{te}$-Lucie, et les barques pour s'y rendre de La Nouvelle devaient traverser des étangs dangereux : on prolongea donc la Robine jusqu'à La Nouvelle par des travaux terminés en 1812. Le

---

(1) V. aussi Jourdanne, p. 196, n. 3, qui produit un autre témoignage pareil du $16^{me}$ siècle, celui du cartographe Jean Jollivet en 1570, tout en ajoutant que l'île de la Clappe était réunie au continent dès le $15^{me}$ siècle.



port même de La Nouvelle n'avait commencé d'exister qu'en 1704 ; les premières maisons de la ville s'élevèrent en 1820 ; elle ne fut détachée de Sigean et érigée en commune distincte que par une loi du 21 Juillet 1844. Elle avait 1300 habitants en 1846, 2246 en 1891. On commença dès 1662 à constater que son chenal s'ensablait à son tour. De bonne heure la pensée était venue d'établir un port dans ces parages en dehors de la région narbonnaise et plus au Sud, dans l'anse de La Franqui, au Nord du cap de Leucate ; des tentatives furent faites dans ce but en 1309, 1337, 1400 ; puis on abandonna ce projet jusqu'en 1859, où une étendue approfondie en fut dressée par MM. Don de Cépian, ingénieur en chef, et F. Moffre, ingénieur ordinaire. Pour obtenir là un bassin de 65 hectares de superficie, partant des fonds de 10 mètres, avec quai long de 1970 mètres, il faudrait dépenser 11 millions. Or, un pareil port serait éloigné de tout centre un peu important de population, à 50 kilomètres de Narbonne par la route de terre, sans voie intérieure navigable, de plus fort exposé en cas de guerre. Le port de La Nouvelle lui-même est trop excentrique : pourquoi ne pas restaurer à Narbonne même la grande station navale d'autrefois ? Ainsi le pensait M. Thomé de Gamond qui, en 1872, sollicitait de l'Etat la concession du port de Narbonne. Son projet toutefois, raisonnable et réalisable dans le fond, était insuffisamment étudié dans les détails : il fut repoussé ; mais la ville, tenant à l'exécution d'un tel plan, s'est fait autoriser à en demander une révision complète aux ingénieurs départementaux, MM. Bouffet et Rebuffel. Cette étude est achevée ; M. Bouffet ne pense pas qu'il doive l'exposer ici en détail : il se borne à quelques indications. Un avant-port serait établi sur la plage de la Vieille-Nouvelle, au débouché de l'étang de Gruissan, entre deux jetées espacées de 1300 m. à leur enracinement, de 280 m. à leurs musoirs, dragué jusqu'à 9 m. et 8 m. 50 c. au-dessous des mers moyennes,

avec aménagements pour le déchargement des navires faisant escale. Cet avant-port serait relié par un canal de 8 m. 50 c. de tirant d'eau et de 14 kilomètres et demi de long à un bassin de 20 hectares de superficie, avec quais fondés à 8 m. 50 c., situé au pied même de Narbonne Le produit des dragages en limon et sables, déversé dans les étangs de Gruissan et de Bages, servirait à conquérir 1200 hectares d'excellent terrain, ce qui permettrait d'amortir sensiblement le fonds de la dépense, estimé, avec le plus grand soin, à 57 millions, dont 26 pour l'avant-port, 31 pour le canal et le bassin. Le commerce maritime trouverait là certainement un nouveau champ d'opérations fructueuses, et les flottes de guerre l'abri le plus sûr et le mieux défendu en même temps qu'un précieux centre de ravitaillement : avantages qui sont loin d'être à dédaigner, alors que la Méditerranée croît chaque jour en importance dans la lutte pacifique ou guerrière entre les nations européennes.

M. Bouffet termine sa monographie par la description détaillée des ouvrages du port actuel de La Nouvelle, et par l'historique précis des travaux qui y ont été exécutés de 1704 à nos jours. Il fait connaître entre autres choses qu'une gare d'évitage a été constituée en 1891 par un élargissement du chenal en face de la ville. La profondeur du port est maintenue au moyen de l'enlèvement annuel de 40.000 m. c. environ de matières, consistant pour la moitié en vases venues de l'étang, pour l'autre moitié en sables refoulés par la mer. Les navires font leurs opérations le long de la ville, au fond du chenal. Le commerce est alimenté principalement, à l'exportation, par les produits agricoles de la région, à l'importation par les fruits et vins d'Espagne, les soufres de Sicile, les engrais ou substances chimiques de Marseille. La pêche s'exerce surtout dans les étangs ; elle est sans importance sur la côte ; la plage est très fréquentée des baigneurs. La marée se fait à peine sentir (10 à 20 centim. au plus) ; les

dénivellations du plan d'eau sont produites surtout par l'état de la mer et de l'atmosphère. Les tableaux de statistique font voir que de 1880 à 1894 le tonnage du port s'est maintenu aux environs de 30.000 tonneaux pour passer subitement à plus de 50.000 en 1892; et cependant, dans cette dernière année 390 navires seulement y sont entrés au lieu de 742 en 1880 : ce qui montre que les gros vapeurs y arrivent de plus en plus, car le tonnage des voiliers est relativement faible. Le tonnage étranger, en général beaucoup moins fort que le tonnage français, s'était élevé depuis 1886 progressivement au point de surpasser notablement le nôtre en 1891 ; mais l'année suivante il est retombé au-dessous (environ 18.600 tonneaux contre 31.500). La même année 1892, les importations comptaient dans ce trafic pour 24.815 tonneaux, les exportations pour 1.220 seulement.

La notice contient encore : un diagramme du régime des vents, fig. 1, p. 7 ; des dénivellations de la mer, fig. 2, p. 8 : un croquis de la mer de Narbonne avant l'ère chrétienne, fig. 3, p. 11 ; un ancien plan de la ville romaine, fig. 4, p. 17 ; un extrait d'une carte du département de l'Aude au 18me siècle, fig. 6, p. 31 ; un carton du projet de port à la Franqui, fig. 7, p. 34 ; les profils-types des jetées actuelles, fig. 8, p. 42 ; une carte des environs de Narbonne, fig. 5, à la suite du texte ; enfin le plan à grande échelle du port de La Nouvelle qui figure dans l'Atlas des Ports français du Ministère des Travaux publics, planche 118.

Certes, au point de vue historique, le travail de M. Bouffet n'est pas définitif : il ne pouvait l'être, et nous doutons que de nouvelles recherches nous édifient d'une manière bien précise sur l'emplacement des ports ou débarcadères successifs, sur la force de la flotte du port de Narbonne et sa composition aux diverses époques, sur le mode de la navigation et du trafic avant les temps les plus modernes, sur la nature et l'importance des échanges et des relations,

anciennement aussi, avec les autres pays. Mais en dehors de ces questions, qui peut-être ne seront jamais bien résolues ni éclaircies, la Notice répond parfaitement à son but : elle fournit des renseignements complets sur l'état actuel des choses, et d'intéressantes indications quant aux améliorations qui pourraient y être apportées dans l'avenir.

---

LA

# FÊTE DES MOISSONS

***Sous l'Ancien Régime***

## DANS LA VIGUERIE DE CABARET

( *Traditions Populaires* )

Oui soustendray toujours ambé justo razou
Qué nostro bien ancieno e bien louablo modo
Dé célébra cadan la festo d'un patrou
Nous rand la rèligiou pus douço e pus coumodo.

F. V.

**L'orthographe de cette devise a été totalement respectée.**

Au moyen-âge, dans la Viguerie de Cabaret, on appelait « Fête des Moissons » les réjouissances populaires qui avaient lieu les 23 et 24 Juin, c'est-à-dire la veille de la St-Jean et le jour de cette fête.

### A

### Veille de la St-Jean

Dans la plupart des localités de la Viguerie, le crieur public — *l'encantairé* — à la tombée de la nuit, annonçait la fête à son de trompe. C'est ce qui avait lieu à Conques dans la dernière moitié du XVIe siècle :

« Nous vous donnons avis comme Louverture de la feste des moissons se fera mardy et mercredy prochains, ne

manqués pas s'il vous plait de fester a Laccoutumée et suis vostre etres humble et hobeyssant serviteur » (1).

D'autres fois les consuls, dans une proclamation affichée sur tous les coins de la ville, invitaient « *les sègairés e les daliairés* » à célébrer la St-Jean « *comme de coutume* » et surtout à allumer les grands feux à la nuit tombante avec toute la solennité voulue. C'est ce qui se faisait à Conques en 1620.

« A l'ounou dé Sanet Jan nautrés prëgan les sègairés, les daliairés et toutis les Councairés a veni enco'l Pech Estardië fa un grand foc dè rèjouissenço ».

*Les Cossouls.*

Il y avait lieu en effet de se réjouir, car avec la St-Jean c'était l'abondance qui arrivait :

Alerto ! aici San-Xan qu'announço la recolto,
De farino atabès n'abian plus qu'uno moouto.

L'origine de ces feux, dans la Viguerie de Cabaret, se perd dans la nuit des temps. Ce qu'il y a de certain, c'est que le christianisme ne pouvant déraciner les croyances superstitieuses qui avaient cours à l'occasio.. de ces feux, en fit une fête en l'honneur de St-Jean-Baptiste, le précurseur du Sauveur. — On lit à ce propos dans un ancien cantique de l'Aude :

Pertout l'on fa, grand Precursou,
à l'ounou dè bostro naissenço
Coum'a predit nostré Senhou
lou grand foc dè réjouissenço.

Quoiqu'il en soit, on allumait ces grands feux à la nuit tombante avec une solennité qui n'existe plus de nos

(1) Cette annonce était écrite à l'avance par les Consuls et donnée ensuite au crieur public.



jours. C'était en général sur un tertre ou éminence que la chose se faisait. A Pradelles, on les allumait sur le Pic de Nore ; à Conques, sur le Pech Estardié ; à Caunes, au lieu habituel de Buffentis, sur le plateau de la Terralbe....

Dans quelques localités le bail à ferme du four banal imposait au preneur l'obligation de fournir une quantité de bois déterminée pour l'allumage des feux. Il devait donner, à Caunes : « *Uno carrado de boissos ou bartassés lè jorn dè Sanel Jean per le fuoc de la Terralba* » ; à Conques : « *Dos carrados dè frayssé e garroulho* » ; à Roquefère : « *Uno carrado d'oulivié e de xinesto* » ; aux Ilhes : « *Uno carrado de castagnè* » ; à Villardonnel : « *Uno carrado dé failhero e de broussaylhos* » ; aux Martys : « *Uno carrado dè brugo ambé de xinesto* ».

Dans presque tous les villages, le clergé paroissial se rendait au lieu indiqué accompagné des consuls, du juge seigneurial et de tous les habitants valides. A Caunes, les pères Bénédictins du Monastère se joignaient aussi au clergé paroissial pour venir en procession au lieu habituel de *Buffentis*. Les enfants âgés de moins de 7 ans, garçons et fillettes, portaient une couronne de fleurs de genêts sur la tête et une autre couronne de feuilles d'olivier suspendue au bras gauche. Au départ de l'église on chantait le *Te Deum* comme on fait encore en Espagne. Les consuls portaient un flambeau de résine.

Pendant que le vicaire perpétuel aspergeait le bûcher, l'abbé seigneur de Caûnes allumait le feu. Au même instant le tambour faisait entendre ses roulements mêlés au son des cornemuses. Sitôt le feu allumé, les enfants lançaient en l'air leurs couronnes qui venaient tomber sur le foyer ardent. Les pères et les mères prenaient ensuite leurs enfants par le bras et les faisaient passer trois fois par les flammes du feu de St-Jean. Les enfants plus âgés faisaient la ronde tandis que certains d'entre eux prenaient un véritable plaisir à franchir les flammes aux applaudissements de l'assistance. Enfin aux dernières lueurs du feu,

le clergé et les moines de Caunes chantaient l'hymne : *Ut queant laxis*, après quoi la procession rentrait à l'église au chant du *Benedictus Israël* (1).

Dans certaines localités du Cabardès où le terrain est abrupt et escarpé, on transportait à dos d'âne les fagots qui devaient servir à allumer le feu. La procession accompagnée de ces bêtes de somme était excessivement pittoresque. Les conducteurs d'ânes, dit la chronique, prenaient un malin plaisir, par leurs cris, à faire dévier l'âne du voisin. C'était un bruit confus de

| | |
|---|---|
| Arri — marche. | Aï — allons, marche. |
| I — va . | Jo — allons doucement. |
| E — arrête. | Ja — marche à gauche. |
| A — marche donc. | Rou — marche à droite. |
| O — va lentement. | Ru — arrête donc. |
| U — va, vilaine bête. | Arrié — en arrière. |

On entendait en somme tout le langage des muletiers. Les pauvres bêtes ne savaient où donner de la tête et souvent l'une d'elles glissait, aux applaudissements de l'assistance, dans quelque petit précipice.

Au retour, filles et garçons, à la lueur du feu, se donnaient la main et franchissaient à deux les ruisseaux et les sentiers accidentés. C'était pour les fiancés une occasion de se voir et de causer un peu. Ceci me remet en mémoire ce que disait Daubasse (2) dans une circonstance semblable à M^lle^ de Rigoulières :

Bous es belo coumo lo jour,
Jamay la neu sera ta blanco !
Per passa lou riu dé l'amour,
Nou boudrioy pas d'aùtro palanco.

---

(1) Tout ce qui se rapporte au village de Caunes est tiré du journal *le Courrier de l'Aude*, n° du 10 Août 1903.

(2) Ouvrier et poète du XVII^e^ siècle.

Dans d'autres villages du Cabardès « *les segairés e les daliairés* » jetaient dans le foyer ardent, en l'honneur de St-Jean, une poignée de foin, quelques épis de blé ou de seigle et quelques branches de châtaignier. Au même moment, et sur un signal donné, chacun adressait cette prière à St-Jean :

« Que lè cel e les sants dè la Jérusalem celestialo té lausoun per ieu, Sanct Jan ; qué lé soulehl, la luno e las esbarluguentos estélos tè benesisquoun per ieu ; qué la terro e la mar, las founs e las coumbos té gramécioun per ieu. O b'autrés ensem creàturos de moun Dius benets e lausats Sanct Jan saoûbaïré das blats, das sigals, das fës e das aïrïssés (1) ».

Dans les villages les plus montagneux du Cabardès, les vieilles femmes retiraient quelques charbons ardents et les gardaient précieusement jusqu'à l'année suivante comme préservatif contre les maléfices. Dans ces mêmes localités, et après l'extinction du feu, chacun rentrait chez soi en ayant soin de boucher toutes les ouvertures avec des fougères mâles. On croyait que sans cette précaution, l'esprit malin avait le pouvoir de rentrer dans les maisons ; malheur à celui qui, en un pareil moment, voulait s'y soustraire.

Dans le canton du Mas-Cabardès on passait par le feu de la St-Jean, pour les purifier, les plantes qui servaient habituellement au traitement des bêtes et des gens. C'est ce qu'on appelait « *Lé Xanencomen* ». Ces plantes étaient :

| | |
|---|---|
| Lé Roussoun abre | Herbe de patience |
| Herbo dal Bent | Pariétaire |
| Herbo dè Nostro-Damo | Jusquiame |
| Brisau | Bouillon blanc |
| Mourtairol | Mercuriale |

(1) C'est la coque où est enfermée la châtaigne.

| | |
|---|---|
| Salbio | Sauge |
| Frigoulo | Thym |
| Sannouso | Prêle |
| Prouvencho | Pervenche |
| Espic | Lavande |
| Plantatgé | Plantain |
| Brézegou | Houx |
| Alapedo | Asphodèle (1). |

Dans ce même canton, celui qui, ce jour-là, avait tué un renard, l'exposait devant le feu de la St-Jean ; on croyait que cette pendaison faite en un pareil moment préservait les métairies et villages voisins des ravages occasionnés par les carnassiers de cette espèce. C'est probablement cette coutume qui a inspiré au peintre Gélibert son tableau : *Un règlement de comptes.* — Entre deux chiens costumés en gendarmes, un renard est ligotté à un poteau avec cette inscription :

Qu'on le contemple et que l'exemple
Profite à ceux qui se sentent nerveux ;
Malheur au vice ; Dame Justice
Sait tôt ou tard attraper le renard.

A Conques, les moissonneurs passaient leurs outils par le feu de la St-Jean : *l'oulan*, *la dailho*, *la bilho* (2), *le rastel*, *le flagel* (3)... Ici encore les enfants se livraient autour du feu à toutes sortes d'exercices enfantins : *la pipo-rédolo*, *lé bouteillou*, *le pé-rankè*, *la candeleto*, etc... Enfin, après l'extinction du feu, le curé de la paroisse bénissait les moissons et les autres fruits de la terre

(1) Cette plante se trouvait en quantité sur les garrigues de Conques. Sa racine était notée en médecine comme excitant. — Les Romains la plantaient près des tombeaux pour que les mânes des trépassés pussent trouver de quoi subsister.

(2) Morceau de bois pour lier les gerbes.

(3) Fléau à battre la gerbe.

comme à l'époque des Rogations. On attribuait, en effet, à la puissante intercession de St-Jean auprès de Dieu la maturité précoce de certaines pommes, poires, figues...

De là l'expression languedocienne bien connue de *figo janenco, pérol ou aùbricot janenc.* Durant la bénédiction, les cloches sonnaient « à balan » c'est-à-dire à toute volée. — Après la cérémonie, les moissonneurs se rendaient *al ramelet* du village et se livraient à de copieuses libations. La tradition nous enseigne que ces libations furent souvent la cause de grandes brouilles dans les familles. Ceci me remet mémoire les vers suivants que Labadens de Toulouse consacra jadis à un de ses compatriotes qui, dans un état de gaîté, le jour de la St-Jean, voulait embrasser sa femme :

Regardats Bourtoumieu, bandat coumo un arquet,
Qu'a sa jentio moulhé bol fa qualqué poutet.
— « Sadoul, quino mousco tè piquo ?
L'y dits Margot ; bai t'en dourmi ;
Laisso-mé de repaus car infectos à bi » —
Eh ! vien, ché m'en retorno emvrasser la barriquo.

Une croyance populaire répandue dans le Minervois au XVII<sup>e</sup> siècle à l'occasion de la St-Jean, était que les enfants qui n'avaient pas traversé le feu au moins une fois avant l'âge de 7 ans, voyaient infailliblement leur croissance arrêtée. Pour éviter ce malheur, les parents devaient les vouer à St Mamés de Villeneuve ou à Notre-Dame du Cros ; de là ce proverbe appliqué aux enfants de taille trop petite eu égard à leur âge :

Sans Mamet, Jan Janibus,
Sios Nanet, creissès pas pus.

Dans le Cabardès, le mot *Janet* (Jhânë) est synonyme d'imbécile. Quand on veut se moquer d'un homme de petite taille, on lui dit :

Ieu soun Janet
Qué planti qué desplanti ;
Ieu soun Janet
Qué planti dé Caoulet.
Amario maï planta dé bourdoulaigo
Qué dé Caoulet !
Au mes dé mai quand li coupos la testo
N'en sou arté plus gés.

## B

### Jour de la Saint-Jean

A Conques, tout le monde venait à la messe. De l'Eglise on allait en procession à la place du Roi bénir tous les instruments employés pour la moisson. Ces objets étaient au préalable accrochés à la croix en fer qu'on y avait plantée dès les premiers temps du moyen-âge. On y voyait : la faucille, la faux, le bâton pour lier les gerbes, le râteau pour ramasser le foin. . Dans d'autres villages, on suspendait ces objets aux branches de l'ormeau royal — du Sully — qui se trouvait sur la place publique.

Après la bénédiction, les moissonneurs allaient choisir leurs *rois* et leurs *reines*. Ce choix se faisait au *concours* et entre les plus jeunes moissonneurs. On tirait à la cible et celui qui arrivait le plus près du but était déclaré *roi* ; ce dernier avait le droit de choisir sa *reine*. Il arriva souvent que deux individus égaux en adresse, se disputaient la même reine. Tant il est vrai que

Tres passerous sus uno espigo
Podoun pas s'abari,
Ni tres garçous près d'uno filho
Jamais s'endeveni.

Immédiatement après, les rois et les reines allaient cueillir quelques épis dans le champ le plus voisin, en tressaient des couronnes qu'on leur plaçait sur la tête,

et revenaient ensuite, escortés de tous les moissonneurs, sur la place du roi. Là, après avoir chanté la chanson des moissonneurs, on se livrait à la danse au son du violon et de la cornemuse. Voici la chanson telle qu'on nous l'a communiquée :

Cagaroutaïrés e boudègaïrés (1)
I'a amouros as amouriès ; (2)
qué les ségaïrés e les daliaïrés
Vengoun ensem enco's fargaïrés (3)
Croumpa oulans, dalhos, coudiès (4).

*Refrain*

Bibo San Jan e l'aboundenço
I'a pla dé temps qu'ès désirat ;
veni, tu soul sios l'esperenço,
Tout loung de l'an t'aben prégat.
Liairos e fénéghairos
Cercas fourcos, bilhos, rastels.
Countro'l soulel croumpas calinos,
dé boun mati prenès raspinos
Per fairé mountos e gabels.

En certains endroits, les moissonneurs allaient souper aux frais de la communauté. A Conques on tuait un « *rouard* » (5), c'est-à-dire un bœuf jeune que l'on exposait au préalable sur la place du roi. Les meilleures parties

(1) *Les Caragoutairés* étaient ceux qui munis de *l'escargot* ou *conque marine* donnaient le signal pour commencer et finir le travail.

(2) Quand les mûres commencaient à être bonnes à manger, on disait être à la veille des moissons.

(3) On appelait *fargairés* ceux qui forgeaient ou vendaient les ustensiles nécessaires pour moissonner.

(4) Les *Coudiès* sont les étuis dans lesquels les faucheurs mettent leur pierre à aiguiser.

(5) Les *Rouars* sont les bœufs vigoureux et jeunes, par opposition aux *Bioous* qui sont plus âgés.

étaient réservées aux moissonneurs ; les autres étaient coupées en menus morceaux — *escarpils* — et données aux pauvres. Ces derniers morceaux s'appelaient :

La faoudo.
Lé chapelet.
Les cimiers.
La paleto.
Les cimiers magrés.
Lé pignou.
Les cimiers bassés.
La croucentillo dé la paleto, etc...

Après le repas on venait à l'église prier St-Jean de veiller sur les récoltes et de prendre tous les moissonneurs sous sa protection.

Pendant bien longtemps, à Conques, on faisait la procession autour du village. A chaque porte de la ville on accrochait des couronnes d'épis de blé que le curé bénissait au passage ; devant chaque porte, *le roi* et *la reine*, munis d'une « *digneirolo* », recevaient les offrandes des assistants. Le produit était distribué aux pauvres. J'ajoute que sur les trois tours qui étaient du côté du levant ou hissait une immense couronne d'épis de blé.

Enfin la tradition nous enseigne que dans la plupart des villages de la Viguerie, la fête des moissonneurs se prolongeait jusqu'au lendemain. C'était « *al ramelet* » qu'avait lieu le rendez-vous. Là, chacun se plaisait à chanter une chanson baroque ; la plus excentrique obtenait toujours le plus grand succès. A titre de curiosité, j'en citerai une qui se chantait à Conques quelques années avant la Révolution.

Lé loung d'un grand cami
Rencountreri un homé ;
Mes aquel homé
S'appelabo Margoutou.
Jous soun bras pourtabo un pagné,

E dins aquel pagné i'a dé bieillos lanternos
E de cornos dé bioou
Per foundré dé culhès d'argen.

S'adiguet lé ritou
Cal marida la cogno
Amb'un briquétairé
E marchand d'amadou.
Per fiansa pourtaboun d'esclops.
Las tachos das esclops
Eroun dè couos de râbé
E las arveillos eroun dè cambajous.

La salo del festin
A loc dins un establé.
Lé vioulounairé del plasé qué tegno
Manjabo dé clabels roustis.
Dejoust un paillassou,
I'a un asé qué cougo ;
E sé cougo, es boulets dé canou,
Sé espellis sara d'alos dé capel.

Qui a composé la chanson ?
Sont trois garçons bons drilles.
L'an coumpousado sus lé pount d'Avignoun.
Ambé d'embardos d'asé
Pourtaboun dé buffets.

Comme on peut s'en rendre compte, ce gribouillis n'avait ni tête ni queue, mais était pourtant suffisant pour provoquer l'hilarité générale. La chanson ci-dessus a été transcrite telle qu'on nous l'a communiquée.

La chronique nous dit que durant tout le temps du moyen-âge, à Conques, un *joueur de violon* suivait la procession des moissonneurs.

Voici, d'après la légende, quelle serait l'origine de cette coutume :

« C'était à l'époque des moissons. Le Christ, sous la forme d'un pauvre, passait tout près d'une ferme de la Montagne-Noire.... *Fasio uno poulsiero e un calimas*. .. *Mal fargat*, *mal acoutrat*, *acattarrit*, *le Christ* avisa des moissonneurs en train de couper le blé.

— Donnez-moi un verre d'eau, leur demanda ce dernier.

— Passe ton chemin, mendiant, répondirent les travailleurs.

— Le Christ étendit la main et aussitôt un ouragan mêlé de grêle vint anéantir la moisson.

— Un peu plus loin, le Christ rencontra un vitrier qui s'en allait par les chemins, vendant des vitres.

— Le Christ l'arrêta.

— Je suis las, lui dit-il ; une source est là-bas. Allez m'y chercher un peu d'eau, je vous prie.

— Le vitrier laissa là ses vitres et courut à la source ; un moment après il revint avec de l'eau et le Christ put se desaltérer.

— Quand il eût apaisé la soif, le Christ prit dans son manteau un violon et le donna au vitrier.

— « Allez dit-il, et soyez béni au nom de notre père qui est au ciel. »

— Le vitrier s'en alla tout joyeux. — Chemin faisant, il rencontra des moissonneurs en train de faucher du blé en présence de quelques seigneurs du pays.

— Ces moissonneurs qui étaient des hommes gais et aimant à rire prièrent le passant de jouer du violon.

— Mais voilà que tout-à-coup les travailleurs et les seigneurs se mirent à danser, les gerbes dansèrent aussi ; et le vitrier joua tant, que tout le monde finit par tomber par terre d'épuisement.

— Les seigneurs le firent arrêter et jeter en prison comme sorcier.

— Le lendemain on le jugea ; il fut condamné à mort.

— Etant au pied de la potence, le vitrier dit au bourreau : Donne-moi mon violon afin que je l'embrasse une dernière fois. Le bourreau donna le violon au vitrier.

— Aussitôt que le vitrier l'eût dans ses mains, il se mit à jouer.

— Alors on vit sur la place tout le monde danser ; le juge dansait avec sa robe et le bourreau dansait sur la potence. A un moment donné, tout le monde finit par tomber par terre d'épuisement.

— Alors le vitrier mit son violon sous le bras et s'en alla.

— Comme il marchait à grands pas, craignant d'être poursuivi, il rencontra le Christ. Celui-ci lui montra une rivière (1) qui sortait d'un bois.

— Tu suivras cette rivière, lui dit-il, jusqu'à ce que tu trouves une grosse maison devant laquelle il y aura des moissonneurs qui mangeront et boiront. Va, ta foi t'a sauvé.

— Au bout d'une heure, le vitrier avait fait cinquante lieues.

— Il se trouvait alors devant une ferme près de laquelle des moissonneurs buvaient et mangeaient.

— Le vitrier ajusta son violon et se mit à jouer.

— On se leva de table, et les filles, prenant les garçons par la main, se mirent à danser.

— Et la fille d'un meunier du pays, ayant vu le vitrier, et ayant dansé aux sons de son violon, se mit à l'aimer et l'épousa.

— Et comme elle avait de grands biens, il resta dans le pays où il vécut heureux, et il eût beaucoup d'enfants.

E passi per moun prat
Moun counté es acabat.

PÉBERNARD.

---

(1) D'après la légende cette rivière serait l'*Orbiel* qui vient de la Montagne-Noire et passe à Conques.

# NOTE

# Sur les Ordonnances de Mgr de Grignan

## Evêque de l'Ancien Diocèse de Carcassonne

### ANNÉES 1684 ET 1686

J'ai eu l'occasion, il y a quelques années, de copier un manuscrit ayant pour titre : *Ordonnances de Mgr de Grignan, Evêque de Carcassonne, années 1684 et 1686* (1). Ces Ordonnances ne sont, pour ainsi dire, que le résumé des procès-verbaux relatifs aux visites des églises par cet Evêque, mais on y trouve des détails précis, quelquefois intéressants au point de vue archéologique, sur l'ameublement de presque toutes les églises de la région de Carcassonne à la fin du xvii[e] siècle.

On y lit notamment qu'à cette époque il existait, dans un grand nombre de paroisses rurales, des Confréries et des Corporations de gens de métier qui se chargeaient volontiers de l'entretien du mobilier des Chapelles et même quelquefois de la restauration de ces édifices. L'Evêque étant, au xvii[e] siècle, l'administrateur à la fois temporel et spirituel des paroisses, n'oubliait pas de s'informer, pendant ses visites pastorales, des réparations qu'il y avait à faire dans les différents lieux de culte comme aussi des modifications à apporter au mobilier statuaire, aux vases sacrés, aux ornements sacerdotaux, aux tableaux, aux peintures, aux vitraux, etc.

(1) Archives du Chapitre Cathédral de Carcassonne.

Grâce aux indications fournies par les Ordonnances de Mgr de Grignan, il est facile de se faire une idée à peu près exacte des objets religieux plus ou moins antiques qui existaient dans les églises de notre ancien diocèse en 1686. De précieux renseignements nous y sont fournis notamment sur les tableaux et les rétables qui furent réparés ou remplacés à cette époque.

Ainsi, par exemple, l'Evêque ordonna qu'un tableau à l'huile représentant St Jean-Baptiste serait fait à la chapelle St-Jean-Baptiste dans l'Eglise de *Villegailhenc* et que l'ancienne statue de ce Saint, en pierre, serait supprimée. A *Pezens*, ajoute-t-il, il sera fait à la chapelle St-Etienne un rétable de bois avec cadre et tableau au milieu représentant St Martin : à *Villesèque-Lande*, un tableau à l'huile, représentant St Michel, que l'on placera à l'autel du côté de l'épitre ; à *Maquens,* il sera fait, au maître-autel, un tabernacle de bois de sculpture doré et un tableau à l'huile représentant J.-C. en Croix et St Sernin à côté avec un rétable ; à *Trèbes*, l'Evêque ordonna que cinq ou six tableaux à l'huile remplaceraient les statues des Saints en pierre ; à *Barbaira,* dit-il, il sera fait un rétable neuf de bois de sculpture, peint, avec un filet d'or et un tableau neuf à l'huile représentant Jésus crucifié, N.-D., St Jean et les Saints Julien et Basilisse, avec un rideau pour le couvrir, etc., etc.

D'autres articles des Ordonnances concernent la réparation des tombeaux des familles seigneuriales ; je ferai remarquer à ce sujet que si ces familles ne pouvaient produire leurs titres ou droits de sépulture dans l'Eglise et les Chapelles, l'Evêque ordonnait qu'après trois mois les mausolées et les pierres tombales fussent enlevés et enterrés dans le cimetière de la paroisse. Ces renseignements pourraient servir à expliquer pourquoi, dans certains cimetières de l'Aude, notamment à St-Martin-le-Vieil, on a trouvé des pierres tumulaires d'anciens seigneurs du lieu dont quelques-unes remontent au XIIIe siècle, sans qu'il y

ait trace de sépulture particulière à l'endroit précis où ces pierres étaient enfouies.

Je me permettrai aussi de faire remarquer que Mgr de Grignan ordonna, en 1686, que tous les autels en pierre plus ou moins encombrants fussent démolis et remplacés par des autels beaucoup plus réduits dans leurs dimensions, le plus souvent en bois, avec une pierre sacrée portative.

Les statues des Saints en pierre ayant servi d'ornementation aux anciens autels furent enterrées, sur l'ordre de l'Evêque, dans le sol de l'église ou des chapelles et remplacées par de nouvelles statues des mêmes Saints en bois ou bien par des tableaux à l'huile ; à cette époque la plupart des rétables, dont quelques-uns existent encore, furent construits ou réparés conformément aux Ordonnances de l'Evêque. Les détails du manuscrit font connaître les sujets des anciens rétables qui avaient besoin de réparation et nous indiquent assez souvent l'endroit précis du cimetière et de l'église où les anciennes statues massives ont été enfouies ; je dois signaler aussi cette particularité que l'Evêque faisait enterrer derrière le maître-autel toutes les reliques (quelquefois y compris les reliquaires) qui ne lui paraissaient pas présenter une garantie suffisante d'authenticité.

Il est à peu près inutile de citer tous les détails dans cette courte note ; je ne ferai que mentionner les suivants que j'ai copiés textuellement : « *Pezens* : est ordonné au recteur de faire enterrer les statues en pierre qui sont à l'autel de la chapelle St-Martin ; il y sera fait un rétable de bois avec cadre et le tableau au milieu représentant St-Martin. *Alairac* : le reliquaire de cuivre sera enterré avec les reliques qu'il contient derrière le maître-autel. *Villalbe* : est ordonné au recteur d'enterrer derrière l'autel les reliques qu'il aurait trouvées sans écriteau. *Montredon* : l'autel de pierre à côté du maître-autel de l'église St-Martin sera démoli et les statues enterrées dans le cimetière. *Trèbes :* il sera fait pour l'autel de St-Fabien et St-Sébas-

tien un rétable de bois sculpté avec un tableau représentant lesd. saints et les images en relief seront ôtées et enterrées. *Barbaira* : on enterrera incessamment derrière le maître-autel les reliques qui ne sont pas approuvées. Le recteur fera enterrer dans le cimetière les statues qu sont dans la chapelle de St-Blaise. *Floure :* à la diligence du recteur les reliques seront enterrées attendu qu'elles ne paraissent d'aucune attestation qu'elles soient approuvées. *Leuc* : la pierre sacrée de l'autel N.-D. sera enterrée derrière le maître-autel. *Cavanac* : est ordonné au recteur de cacher pendant quelques temps les reliques qui sont à la sacristie et de les enterrer ensuite dans le cimetière. *Fontiès-d'Aude* : l'enfoncement qui est du côté de l'évangile où était autrefois un mausolée pour la sépulture du seigneur du lieu sera abattue et les statues qui y sont seront enterrées, etc., etc. »

Tous ces détails et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de citer, relatifs à la reconstitution des chapelles ou des autels, ou bien encore à l'achat des différents objets de culte pour leur ornementation, paraissent donner aux Ordonnances de visite de Mg[r] de Grignan un intérêt particulier sous le rapport du mobilier religieux du pays Audois à la fin du XVII[e] siècle ; près de 120 églises sont citées dans ces Ordonnances, et avec les renseignements fournis par le manuscrit, il serait facile, je crois, d'avoir la date exacte de plusieurs statues en bois de la Vierge ou des Saints, vénérés dans notre région ; d'autre part, avec les indications fournies sur les statues en pierre et sur quelques reliquaires mis au rebut, en 1684 et 1686, on aurait la chance, en opérant des fouilles derrière les maître-autels de plusieurs églises, de retrouver ces statues dont quelques-unes ne sont pas dépourvues peut-être d'intérêt archéologique.

EDMOND BAICHÈRE,

*Professeur au Petit Séminaire de Carcassonne.*

# RÈGLEMENT DE DIFFÉRENTS ENTRE LES COSEIGNEURS

*et les Consuls de Bram en 1330* (1)

---

La seigneurie de Bram se trouvait considérablement amoindrie quand elle fut vendue, le 9 Mai 1265, par Olivier de Termes, à Pierre de Voisins, seigneur de Limoux, Coufoulens et autres places, pour la somme de cinq mille cent cinquante livres tournois (2).

Les fréquentes mutations dont elle avait été l'objet dans la première moitié du treizième siècle n'avaient pas peu contribué à cet amoindrissement, en laissant libre cours à l'affranchissement de ses vassaux. Ces derniers, en effet, avaient eu beau jeu dans leurs revendications contre les bailes successifs préposés à leur Gouvernement par les seigneurs qui se disputèrent la possession de la forteresse de Bram, après que Simon de Montfort s'en fut emparé, au commencement du mois de Septembre de l'année 1209.

A la mort de Pierre de Voisins, Jeanne, sa veuve, et ses deux fils, Hugues et Guilhaume, eurent surtout à cœur de s'assurer la possession définitive de la seigneurie, qui n'avait été donnée par le comte de Toulouse, Raymond VII, à Olivier de Termes que jusqu'à la fin de sa vie, et ils réussirent à obtenir en 1272 du roi de France Philippe III, héritier des droits du comte de Toulouse par sa tante Jeanne de Poitiers, la confirmation de l'acquisition faite par Pierre de Voisins.

---

(1) Ce travail est l'analyse d'un document qui nous a été communiqué gracieusement par M. le Marquis de Lordat, de Bram.

(2) L'acte de vente fut consenti dans l'église paroissiale de Limoux, par Dalmatius, abbé de Fontfroide, et Guilhaume Albani, chevalier, à Hugues de Jorris, chevalier et Amalric, baile de Limoux.



Pierre II, fils de Guillaume, devenu seul maître du fief, entreprit de le réintégrer dans ses anciens droits de haute, moyenne et basse justice, mère et mixte empire, en contestant à ses vassaux les privilèges et libertés qu'ils avaient réussi à conquérir.

Parmi ces privilèges figuraient l'admission des bientenants forains dans la communauté de Bram et la réception de leur serment. Pour diminuer les charges de leurs administrés, les consuls accordaient, en effet, aux étrangers possesseurs d'un bien dans la seigneurie le droit de cité avec la jouissance de tous les privilèges et immunités réservés à ses habitants, à la condition qu'ils payeraient leur part des taxes et contributions imposées à la communauté. Mais ces concessions ne faisaient pas l'affaire des coseigneurs qui se voyaient frustrés par là des redevances, soit annuelles (1) soit occasionnelles, qu'ils auraient prélevées sur eux en qualité d'étrangers.

Ayant obtenu gain de cause sur ce point, dans une sentence arbitrale rendue, le 12 Juillet 1317, par Morin Assalit, damoiseau de Laurac, et Pons Amiel, notaire de Bram, Pierre II poursuivit ses revendications, de concert avec le Monastère de Prouilhe et Guilhaume Guarrel, habitant de Castelnaudary, qui possédaient l'un et l'autre plusieurs parts de la seigneurie de Bram.

Après de longues contestations entre les coseigneurs et la communauté, on résolut finalement de recourir à un arbitrage, et, dans une réunion tenue en l'église paroissiale Saint-Julien de Bram, le 23 Mai 1330, les deux parties confièrent, d'un commun accord, le règlement de leurs différents à Me Jean Baud, jurisconsulte de Bram, et frère Raymond Bérenger, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique. A

(1) Les étrangers payaient au seigneur une redevance annuelle égale au vingtième du revenu des biens possédés par eux dans la seigneurie. Arch. de l'Aude, H. 360.

cette réunion prirent part Pierre de Voisins, frère Raymond Maurel, représentant le Monastère de Prouilhe, dont il était prieur, Guilhaume Guarret, les quatre consuls de Bram : Raymond Martin, Raymond Virgile (jeune), Bernard Bernardin et Jourdain de la Font, ainsi que plusieurs témoins instrumentaires : Mᵉ Jean de Collo, juge seigneurial du lieu, Roger de Durfort, seigneur de la Forçate, Guilhaume de Cavanac, seigneur de Villesiscle, frère Raymond Sartre, religieux dominicain, Barthélemy Terreni et Ysarn Fredol, habitants de Bram. Les deux parties prirent l'engagement de se soumettre à toutes les décisions des arbitres, sous peine d'une amende de cent livres tournois à payer à la partie adverse pour chaque contravention qui y serait faite, de les ratifier et de les homologuer dans leur intégralité. Les consuls s'obligèrent, en outre, à les faire observer, homologuer et ratifier par leurs conseillers et la communauté de Bram, ou du moins la majeure et saine partie de ses habitants. Les pouvoirs donnés aux arbitres devaient expirer au soir de la Pentecôte prochaine.

Peu de jours suffirent à ces derniers pour examiner les questions en litige et procéder à l'interrogatoire des parties ; nous les trouvons, en effet, occupés à rédiger leur sentence, le jeudi qui précéda la même fête, dans un des appartements de la grange de Sauzens (1), en compagnie de cinq religieux dominicains : frère Guilhaume-Pierre Aribert, frère Bernard Paul, frère Pons Berthelot, frère Raymond Guittard et frère Raymond Galibert, et de deux habitants de Fanjeaux : Etienne Jean et Paul Cercolle, qui assistèrent à la rédaction du document en qualité de témoins instrumentaires.

---

(1) Le domaine de Sauzens appartenait au monastère de Prouilhe dont les premières religieuses avaient reçu le lot le plus important de la main de Simon de Montfort, par acte de donation du 15 Mai 1211.

Les revendications seigneuriales portaient, en premier lieu, sur la nomination du crieur public et la perception des bénéfices provenant de cette charge : privilèges que les consuls et la communauté des habitants de Bram prétendaient posséder de temps immémorial.

Faisant droit aux prétentions de ces derniers, les arbitres statuèrent que, conformément à ce qui s'était passé jusqu'alors, les Consuls et la communauté de Bram, auraient plein pouvoir « d'instituer ou destituer un ou « plusieurs crieurs publics », autant qu'ils le jugeraient nécessaire ou expédient, sans la permission et consentement des coseigneurs et de leurs officiers de justice ; et qu'en outre, ils pourraient percevoir les revenus de cette charge. Toutefois, ils imposèrent aux consuls l'obligation de présenter le crieur public de leur choix aux coseigneurs ou à leurs officiers de justice, pour qu'il eût à prêter serment entre leurs mains de se « bien et fidèlement » acquitter de ses fonctions. Ils réservèrent aussi à ces derniers le droit de juger et punir les délits que le crieur public viendrait à commettre dans l'exercice de sa charge.

Le second chef des revendications seigneuriales avait trait au droit que s'arrogeaient les consuls et la communauté d'instituer un peseur public et de percevoir les émoluments provenant de ce service.

La sentence arbitrale statua que tout habitant du lieu de Bram, de par une coutume immémoriale, pouvait avoir à son domicile de quoi peser toute sorte de denrées, sans être tenu au payement d'aucune redevance ; elle décréta aussi que les consuls et la communauté auraient la faculté d'instituer un ou plusieurs peseurs publics et de les révoquer à leur gré, sans l'autorisation des coseigneurs et de leurs officiers de justice. Mais s'ils venaient à mettre ce service en vente ou en location, ils seraient tenus de partager également avec les coseigneurs les bénéfices qu'ils en retireraient. A ces derniers, en outre devait appartenir le droit de recevoir le serment du peseur public et de le traduire à

leur tribunal, dans le cas où il commettrait quelque délit dans l'exercice de ses fonctions. Quant à l'amende encourue par le délinquant, elle serait de trois livres tournois, payables aux coseigneurs, et de douze deniers tournois, au profit de la communauté.

Le troisième chef des revendications seigneuriales concernait les boucheries, sur lesquelles les consuls s'arrogeaient le droit exclusif de surveillance et de réglementation. En vertu de ce droit, ils fixaient le prix des différentes viandes ou par eux-mêmes ou par leurs agents; en outre, si quelque boucher mettait en vente des marchandises insalubres ou simplement prohibées, ou bien sans que le prix en eût été préalablement établi de concert avec les consuls, ceux-ci avaient plein pouvoir de les révoquer et de leur interdire, soit pour un temps soit pour toujours, l'exercice de leur profession. Ils pouvaient aussi confisquer leurs marchandises et les faire distribuer aux pauvres : tout cela sans la permission de la cour seigneuriale et sans en avoir été requis par aucune autorité.

La sentence arbitrale déclara fondées les prétentions consulaires et maintint les magistrats communaux dans la possession de tous les droits qu'ils s'étaient arrogés ; toutefois elle laissa aux coseigneurs les cinq sixièmes de l'amende de six sous tournois que les consuls devaient infliger aux délinquants.

Le quatrième et dernier différent avait trait à la vérification des mesures et des petits poids en usage dans la localité. Il fut statué par les arbitres que ce droit appartenait pleinement aux consuls et que la communauté aurait, comme par le passé, la faculté de posséder des mesures à l'usage de tous les habitants. Mais si la connaissance des délits de faux poids et de fausses mesures fut maintenue aux consuls, c'est au juge seigneurial que fut réservée la condamnation de ces délits. Quant à l'amende encourue par les faussaires, elle fut fixée à six sous tournois pour usage de quartières ou autres mesures faussées, et à deux

sous tournois pour usage de faux poids. Dans le premier cas, cette amende appartenait, pour les cinq sixièmes, aux coseigneurs ; dans le second, elle était partagée également entre les coseigneurs et les consuls.

Les parties reçurent communication officielle de la sentence, dans une réunion qui fut tenue, le 9 Août de la même année, dans un des appartements du château de Bram (1). A cette réunion assistèrent, outre les représentants de la seigneurie et les quatre nouveaux consuls (2) : Germain Baud, Raymond Fabre, Pierre Boutet, clerc, et Jean Pascal aîné, deux jurisconsultes du lieu, Bernard Virgile et Jean de Collo ; deux damoiseaux de Villesiscle, Roger de Durfort et Guilhaume de Cavanac ; maître Guilhaume Valent, prêtre, maître Raymond Sarrut, notaire ; Barthélemy Terreni et Arnaud Borrel, sergent de la cour de Bram.

Le document, rédigé en latin, fut traduit en langue vulgaire par Me Pierre Salvatge, notaire public du roi et de la cour et ville de Bram ; après quoi les parties, s'étant déclarées pleinement informées, ratifièrent dans tout son contenu la sentence arbitrale et renouvelèrent les engagements qu'ils avaient pris dans le précédent compromis.

Ainsi se termina, par le triomphe des revendications consulaires, cette querelle injustement soulevée par un seigneur trop jaloux des privilèges de sa caste et trop attaché aussi aux bénéfices de son fief.

J.-P. ANDRIEU.

---

(1) Il s'agit ici de l'ancien château de Bram, aujourd'hui détruit. Il était situé à l'ouest de l'église paroissiale, dont un petit cimetière le séparait.

(2) Les élections consulaires se faisaient à Bram, chaque année, le dimanche de la Trinité.

# REQUÊTE

PRÉSENTÉE

# AU ROI DE FRANCE HENRI III

**Par les Habitants d'Azille**

## POUR LE RACHAT DE LEUR VILLAGE

---

En compulsant les actes notariés et vieux papiers de la famille Guiraud, de Preixan, j'ai mis la main sur la copie d'une requête présentée au Roi de France Henri III par les habitants d'Azille. L'écriture de cette copie est de la fin du XVIe siècle et la requête peut remonter à l'année 1580, car il y est question de la prise de Minerve, de Beaufort et d'autres villages du Minervois par les Religionnaires. Cette requête est une sorte de mémoire rédigé uniquement dans le but de faire annuler l'adjudication de la terre d'Azille faite en 1577 au profit des seigneurs de Rieux. Mahul n'a pas parlé de cette requête dans le Cartulaire d'Azille (1) ; il peut donc y avoir une certaine utilité à faire connaître cette pièce historique et j'ai l'honneur de la présenter à la Société des Arts et Sciences de Carcassonne pour qu'elle puisse l'insérer dans ses Mémoires, si elle le juge à propos.

Voici en quelques mots l'analyse de cette requête dont on ne garda probablement que la copie en question, après avoir envoyé le texte primitif au Parlement de Toulouse :

En 1381, les habitants d'Azilhan-le-Comtal, c'est-à-dire d'Azille (*canton de Peyriac-Minervois*), achetèrent de leurs

---

(1) Cartulaire de l'ancien diocèse de Carcassonne, art. Azille, t. IV, p. 8.



propres deniers pour le domaine du Roi, d'un seigneur nommé Simon de Montault, les deux tiers des seigneuries d'Azille, Lespignan et Pardailhan ; cette acquisition fut faite au prix de dix mille livres tournois. Quelque temps après, les officiers du Roi Charles VI rachetèrent d'un seigneur de Roquenégade, nommé Pierre d'Abans, l'autre tiers de ce même domaine, pour la somme de 1025 écus ; par ce moyen le Comté d'Azilhan se trouva entièrement incorporé à la Couronne.

En vertu de ces divers achats, les habitants d'Azille restèrent les sujets du Roi de France depuis le règne de Charles VI jusqu'à celui de Louis XI ; mais, vers l'année 1483, le Roi fit don des deux tiers du Comté d'Azille à Louise de Crussol, sous cette condition que cette veuve percevrait, sa vie durant, tous les bénéfices de la donation et qu'après sa mort le dernier tiers du domaine serait définitivement acquis à ses propres héritiers.

Au sujet de cette donation, le scindic des habitants d'Azille s'efforce de prouver, dans la requête, que le Roi n'avait pas le droit d'aliéner le domaine de la Couronne comme une chose lui appartenant ; il n'y a que deux cas, dit-il, pour lesquels le domaine royal peut être aliéné : 1° pour la rançon des rois ; 2° pour l'apanage des fils de France.

Pendant le règne de François Ier, les deux tiers du Comté d'Azilhan restant encore à la Couronne furent vendus à Jacques Germain de La Jugie, seigneur de Rieux, au prix de mille livres, mais avec faculté de rachat. Les habitants d'Azille cessèrent ainsi une seconde fois d'être les sujets du Roi, mais leur scindic ajoute que, s'ils ne se rachetèrent pas à cette époque, ce fut surtout parce qu'ils ne trouvèrent ni l'occasion favorable ni le moyen de le faire.

Cependant, en 1556, parut un édit du Roi Henri II, qui permettait aux habitants des villes et villages ayant appartenu jadis à la couronne, de racheter ces sortes de domaines ; le roi leur abandonnait les fruits, revenus et

émoluments pour quelques années seulement, c'est-à-dire jusqu'à concurrence de la somme versée par eux comme prix de rachat. Les Azilhanais saisirent avec empressement l'occasion qui se présentait si inopinément à eux de pouvoir rentrer dans le domaine royal et ils traitèrent aussitôt avec les Commissaires du Roi pour le rachat de leur village, offrant la somme de 500 livres, à la condition que la terre d'Azilhan serait à jamais inaliénable.

En conséquence de cet accord des habitants avec le Roi, Antoinette d'Oraison, mère et tutrice des fils de M. de La Jugie, fut assignée devant la Généralité de Toulouse. Cette dame promit de revendre la seigneurie à la condition expresse que le lieu et la terre d'Azilhan seraient immédiatement réunis à la Couronne ; très satisfaits de cet arrangement, les Azilhanais s'empressèrent de verser la somme de 500 livres entre les mains de Gabriel Luillier, coseigneur de Bagnoles et trésorier en la sénéchaussée de Carcassonne, le 19 Septembre 1556 ; de son côté, le Roi paya à Madame d'Oraison la somme de 500 livres qu'il avait promise de verser pour parfaire le prix de rachat s'élevant à mille livres.

On ne peut douter que le Roi ne se montrât, à cette date, très reconnaissant aux Azilhanais du service qu'ils venaient de lui rendre tout en cherchant leurs propres intérêts, car par un édit particulier il les assura que la seigneurie d'Azille resterait désormais inséparable du domaine royal et qu'ils jouiraient sans entraves, à l'avenir, de tous les privilèges leur revenant en leur qualité de sujets du Roi ; malheureusement pour les habitants d'Azille, cette jouissance de libertés et de privilèges indiscutables fut de très courte durée.

En effet, vingt ans plus tard (1577), le Roi ordonna une seconde vente de villages dépendant de la Couronne et Azille fut de nouveau compris au nombre des localités qui devaient être aliénées. Au moment où les Commissaires du Roi allaient procéder à la vente, les consuls

d'Azille présentèrent leurs réclamations; on ne tint aucun compte de ces remontrances et la seigneurie d'Azilhan fut vendue à Messire François de La Jugie au prix de 3000 livres, avec obligation de rembourser les 500 livres dues aux habitants.

Les consuls d'Azille se montrèrent très mécontents d'avoir été ainsi trompés par Sa Majesté aux dépens des intérêts de leurs concitoyens; ils voulaient rester sujets du Roi malgré le Roi lui-même qui préférait de beaucoup les écus à leurs personnes; ce fut alors, ou peu de temps après, qu'ils se décidèrent à faire appel devant le Parlement de Toulouse pour faire annuler la vente de leur seigneurie à la Maison de Rieux.

Tel est le thème du mémoire présenté au Roi de France sous forme de requête par les Azilhanais afin de défendre les droits de leur ancien comté devant le Parlement. Trois raisons principales sont données pour le triomphe de leur cause : 1° la promesse formelle faite par le Roi, en 1556, de ne jamais plus aliéner la terre d'Azilhan; 2° l'intérêt suprême du Roi de ne pas vendre les dépendances de son domaine s'il ne veut pas trouver bientôt plus grand seigneur que lui en France; 3° le désir ardent que les Azilhanais ont eu de tout temps de rester les sujets fidèles de Sa Majesté. « Le Roi, ajoutent les consuls, n'est pas ingrat, mais il a été mal conseillé; s'il connaissait le lieu d'Azilhan, il aurait une opinion meilleure des Azilhanais ».

Suit alors l'énumération des dépenses que les habitants ont faites pour embellir et fortifier leur village dans les siècles passés; ils l'ont entouré de grandes murailles et de fossés, de ponts levis, de douze grosses tours et de trois fontaines. Pendant les troubles (*guerres de religion*), ils l'ont défendu bravement contre les rebelles et, en 1570, lors du Passage des Princes, leur petite ville, disent-ils, était considérée comme imprenable et se plaçait au troisième rang pour la défense du pays, après les Cités de Carcassonne et de Narbonne; les habitants sont toujours

restés les sujets très fidèles du Roi, car non seulement ils ne se rendirent pas aux rebelles, mais ils les repoussèrent de leur ville et finirent même par les chasser des villages de Tourouzelle, Homps et Beaufort, dont ces derniers s'étaient emparés par surprise.

Les consuls terminent enfin leur requête par cet argument : En 1556, le lieu d'Azilhan fut racheté à raison de 1.000 livres ; or, le roi l'a revendu 3.000 livres au Comte de Rieux; n'est-ce pas aux Azilhanais que le bénéfice devrait être payé et non au roi. Il y aurait, disent-ils, une sorte d'injustice qui leur serait faite si le roi gardait les 2.000 livres uniquement pour lui, alors que les habitants font restaurer les fortifications d'Azille à leurs propres deniers ; l'excédent du prix de vente sur le prix du rachat fait par eux en 1556 doit leur appartenir ; le roi aurait donc à leur rembourser cette différence de 2.000 livres, tout en se déclarant de nouveau leur légitime seigneur, comme ils le demandent et espèrent l'obtenir de Sa Majesté.

Il ressort de cette requête, dont je viens de signaler les principaux passages et arguments, que les Azilhanais ne tenaient nullement à rester, au XVI[e] siècle, les sujets de François de la Jugie, seigneur de Rieux ; ils espéraient sans doute que leur village rentrerait une troisième fois dans le domaine royal, mais ils réclamaient aussi, sans aucun doute, pour avoir la chance de recevoir la somme de 2.000 livres, avec l'arrière pensée, peut-être, de pouvoir continuer les embellissements de leur cité et de faire du lieu d'Azille une place fortifiée de premier ordre.

Carcassonne, le 4 Juin 1905.

EDMOND BAICHÈRE,
*Membre titulaire résidant.*

**Requette présentée par les habitans d'Azilhan, qui se reclament de l'alliénation du comté d'Azillan faitte par les roys de France.**

Le scindic des consuls, manans et habitans de la ville d'Azilhan le Contal en la seneschaucée de Carcassonne, appellant a l'adjudication faicte par Mᵉ Raymond Viart et Mᵉ Jehan Douzon Commissaires depputés pour le Roy pour l'alyenation du domaine de sa ma(jes)té en la généralité de Tholose et seneschaucée dud. Carcassonne. Contre Messire françois de La Jugie sieur et baron de Rieux chlr (*chevalier*) de l'ordre et gouverneur de narbonne ici présent en la personne de Mᵉ progent Robert son procureur Dict par deuant le Roy et messieurs de son priué conseil pour obtenir les fins et conclusions cy après prinses. Ce que sen suyt :

Premierement que en lannée mil troys cens quatre vingtz et ung (1) les prédecesseurs dud. scindic des consuls manans et habitans appellant acheptaient de leurs propres deniers au proffict du domaine du Roy dung nommé Sicard de Montault les deux tierces parties dudict conté d'Azilhan le Contal de Lespignan et Pardelhan pour le prix et et somme de dix mil liures tournois pour lextremé desir quilz ont eu de tout temps destre neuemen et sans moyen subjectz de la coronne.

Lesquelz deux tierces parties au moyen de leurd acquisition feurent deslors joinctes unyes et incorporées a lad. coronne et domaine.

(1) 29 Avril 1379. Lettres du roi Charles V, portant institution du Consulat, concession de privilèges, libertés et franchises, à l'université d'Azilhan. Ces lettres furent vidimées et confirmées par autres Lettres du roi Charles VI, du mois de Juin 1381. (Mahul, *Cartul. de l'ancien diocèse de Carcassonne, t.* IV. *Azille, p. 8*).

Ce que donna occasion aux officiers du feu Roy Charles septiesme, que dieu absolve, de reachapter dung nommé pierre Abam seigneur de Rochenégade l'aultre tierce dudict comté pour la somme de doutze cens cinq escus.

A occasion de quoy et moyennant lesd. deux reacheptz feust le dict conté toutellement joinct réuny et incorporé a la coronne et domaine de france.

Duquel conté ainsi reachapté et reuny comme dict est les dictz habitans demeurarent nuement et sans moyen subjectz a la coronne depuis le temps du Roy Charles septiesme jusques au temps du feu Roy Loys unziesme que feust lan mil quatre cens quatre vingtz et troys, auquel temps Il fist don du dict conté a Loyse de Crussol dame du Tornel assavoir desd. deux tierces parties ainsi acquises par lesd. habitans durant la vye de lad. damoyselle seulement.

Et de l'aultre tierce partie ainsi acquise comme dict est cy dessus par droict de prelation et puyssance de fief le dict seigneur luy en fist don pour elle ses hoirs et ayant causé encores que par lacquisition par droict de prelation et puyssance de fief que en feust faict par ledict feu Roy Charles septiesme lad. troysiesme partie feust et eust estée inalyenable et inseparable du dict domaine et coronne de france pour la tres dangereuse consequence que lon a veu en aduenir.

Daultant qu'il se veoit que les choses qui ne se pouvoient alyener comme est le domaine par la malice de ceulx qui en auoient le voy se vendoient et alyenoient de particulier a particulier comme chose privée.

Et de ce lon verra icy la praticque en ce que les heretiers et successeurs de lad. Loyse de Crussol ont despuis vendu et alyené lad. tierce partie à ung nommé Jehan Bretes marchant de peyriac en minerboix, folcrand Valat en son vivant aduocat de beziers et Jacques maurin marchant de Narbonne.

Combien que ainsi qu'il est amplement traictée par chopin en son livre de domanio lalyenation du domaine ne se puysse fere que pour deux raisons scauoir est pour la rancon des Roys et pour lappenaige des filz de france.

Ceste vendition de lad. troysiesme partie a tellement travaillé et molesté lesd. habitans par cy-deuant que bien que sa ma(jes)té eust les deux tiers et que pour le regard diceulx ils estoient sans moyen ilz se pussent dire subiects du Roy néanmoingz soubz coleur de lad. tierce partie lon les a voulu par plusieurs foys pretendre qu'ilz nestoient nullement et sans moyen subiectz dud. s^r^, chose qui leur prejudiciet grandement.

Despuis seroit advenu que du temps du Roy françois premier et pour la nécessité de ses affaires sa majesté auroict faict vendre partie de son domaine ou entre aultres choses feurent vendues lesd. deux tierces parties de la seigneurie et juridiction dud. Azilhan a feu mestre Jacques germain de la Jugie pere de lieuthenan pour le prix et somme de mil liures et auec faculté de rachapt et droict perpetuel par le moyen de laquelle vente lesd. habitans furent mis hors de la seigneurie du Roi de France en celle dud. de la Jugie contre leur volonté ayant toujours recogneu qu'il est plus gracieux a ung subiect destre commandé d'un Roy que dun seigneur particulier.

Ce que ne fut advenu si lesd. habitans eussent eu lors les moyens de empescher lad. alyenation et donner lad. somme de mille liures encores que par les conditions de rachapt précédentes sa maiesté eust promis lad. seigneurie estre inalyenable a perpetuité de son domaine.

Despuis en lan mil v^c^ lvj (1556) recognoyssant le feu Roy Henry que Dieu absolve que telle alyenation de son domaine luy est tout grandement prejudiciable et que ceulx qui le tenoient par engagement petit à petit sen approprient les jurisdictions..... tanquam de re communi auroict voulu par son ecdict quil feust permis et loysible a leur subiectz dud. seigneur de rachepter les terres

seigneuries et autres biens par luy et ses prédécesseurs Roys alyénées pour eulx ou aultres remettre immédiatement en la particulière possession, justice et juridiction dung seigneur ou aultrement recouvrer et retirer des achepteurs au prosfict dud. s^r ce que auroict esté distraict et alyené de son domaine et ce a leurs propres coustz de leurs deniers en leur delayssant par quelques années les fruictz et revenus des lieux, biens ou droictz retirés et reunys auec promesse assuré que les biens reunis a sond. domaine seroient déclarés et mainctenus inalyenables a jamais et inseparables de la coronne.

Et estoict permis par led. edict asseoir et mettre sus au soult la liure les deniers necessaires a cest effet et tracter avec les commissaires depputés par sa majesté lesd. racheptz et retraictz a telles aultres conditions que par ce avec eulx seront admis pour la conservation de son domaine et soulagement commung des subiectz dud. s^r.

Ce que donna occasion ausd. habitans d'Azilhan de offrir par deuant lesd. commissaires pour le rachept de lad. seigneurie d'Azilhan et rechugoy d'icelle aud. domaine la somme de cinq cens liures pour la moytié de la somme de mille livres pour laquelle lad. seigneurie et juridiction auoict esté allyenée aud. feu de la Jugie laquelle offre auroict esté receue par le trésorier de france et general des finances en la généralité de Tholoze et ordonne que les lettres seroient expediées pour fere assigner lesd. de la Jugie ou ses heretiers aux fins dapporter de remettre son instrument d'achept son contract et sa quictance et avec la teneur d'iceluy faire la revente a sa majesté ou a ses officiers de lad. seigneurie.

Pour raison de quoy fut appellée et eust assignation dame Anthoinette d'Oraison comme mère tutrice et légitime administratesse des personnes et biens des heretiers dud. feu de la Jugie, laquelle après avoir entendu la lecture de la commission du Roy déclaira vouloir faire procéder a la revente de lad. seigneurie, jurisdiction et

droictz vendus aud. feu de la Jugie a la charge que tout fut reuny et incorporé au domaine de Sad. Majesté.

Lesdits habitans persistans en leur dite offre de payer lad. somme de cinq cens liures pour la moitié de mille la payarent reallement de faict comme appert par la quitance du neufiesme septembre mil v^c cinquante six produite au procès par laquelle M^e Gabriel Luillicr tresorier en la senechaucée de Carcassonne confesse auoir reçeu lesd. cinq cens francs.

Cella fit que lad. d'Oraison dame de Rieux comme mère et tutrice de sesd. enfans ou son procureur sur ce deuement fondé revendist au Roy lad. seigneurie et jurisdiction haulte moyenne et basse avec mixte et impere droict et loy et ventes censives tasques questes annuelles et tous aultres droictz deppendantz appartenans a lad. seigneurie d'Azilhan moyennant lad. somme de mille livres tournois quelle ou son procureur confesse avoir par led. acte reallement recceue dud. Luillier tresorier ensemble troys escus sol pour les loyaulx coustz au moyen de quoy lad. seigneurie fut de rechef joincte et reunye aud. domaine de la coronne.

Despuis laquelle revente et reunyon faicte le feu Roy Henry recognoyssant sa commodité qu'en rescentons son peuple et de combien son domaine estaict accreu par lettres pattentes en forme de edict du moys de septembre MVCLVIJ (1557) produittes par led, appelant rattifia et eust pour agréable la reunyon faicte de la ditte seigneurie, justice et jurisdiction d'Azillan et par icelluy edict declaira statua et ordonna que lad. jurisdiction et tous aultres droicts en dependans derechef racheptées et reunyes a sondit domaine en fussent a jamais inalyenables et inseparables pour quelque necessité de temps cause et occasion que ce fut tant pour luy que pour ses successeurs.

Suyvant lequel edict et rachept lesd. habitans ont jouy de leurs privilèges despuis lad. année MVCLVIJ jusques au septiesme octobre dernier que en vertu d'un edict du XXVI^e

de Jung mil cinq cens soixante dix sept le Roy par la necessité de ses affaires faict vendre et alyener a faculté de rachept et rechugoy perpetuel aulcunes, partz et portions de son domaine, estans au devans de la tresorerie et generalité de ses finances a Tholoze et senechaucée de Carcassonne sans avoir iceulx habitans retiré lad. somme de cinq cens livres par eulx payés comme dit est ny pareillement jouy d'aulcuns fruictz proffictz reveneus et esmolumens de lad. seigneurie et jurisdiction d'Azilhan encores qu'il fut porté nommement par le mandement et publication de la volonté dud. seigneur que ceulx qui se rachepteroient jouyssent pour certain temps des fruictz et esmolumens des choses acquises et racheptées jusques à l'entier remboursement des sommes par eulx fornyes pour raison dud. rachept.

En vertu d'icelles lettres M^e^ Raymond Viart et M^e^ Jehan Doupon commissaires depputés pour lalyenation dud. domaine procedant a la vente et adjudication desd. partz et portions d'icelluy domaine en la seneschaucée de Carcassonne comblien que par M^e^ Michel Virol lun des consuls d'Azilhan et ayant charge de ce faire fut remonstré.

Assavoir que lesd. sieurs commissaires ne pouvoient ne devoient proceder a la vente de lad. seigneurie justice et jurisdiction dud. Azilhan daultant que ayant esté par cy devant et du temps du feu Roy François premier vendue et alyenée avec faculté de rachept et rechugoy perpetuel aud. feu messire Jacques Germain de la Jugie pour la somme de mille livres comme dit est, le feu Roy Henry que Dieu absolve par son édict auroict permis ausd. habitans la rachepter et reunyr a son domaine moyennant la somme de cinq cens livres par eulx payée pour la moytié desd. mille livres et moyenant laquelle sad. majesté auroict déclaré icelle jurssdiction et seigneurie devoir estre a jamais inalyenable et inséparable de la coronne et domaine.

Nonobstant lesquelles remonstrances et oppositions lesd. commissaires auroient adjugé aud. messire François de la Jugie, lad. seigneurie et juridiction d'Azilhan moyennant la somme de troys mille livres desquelles troys mille livres en seroint prinses cinq cens pour rembourser lesd. habitans et dont ils auront appellé par devant le Roy de messieurs de son conseil privé.

Sy dict le dict sendic desd. consulz manans et habitans de la ville d'Azilhan le comptal appellant qu'il est en tout et par tout bien fondé en son appei, qu'il a esté mal et nullement procédé par lesd. conseillers en lad adjudication desd. seigneurie et jurisdiction d'Azilhan, laquelle doibt estre déclairée nulle pour les raisous que ensuyvent.

Premierement que c'est chose assurée en droict que *nihil est tam naturale quam unum quodcumque eo genere dissolvi quo colligatum est*, que puisque par lettres particulières en forme de edict données à Paris au moys de Septembre MVCLVIJ sa Majesté auroit promis que la dicte jurisdiction et seigneurie d'Azilhan seroient a jamais inalyenables et inséparables de son domaine, il est raysonable puisque par la disposition a la loy *generi per speciem derogatur*. Attendu ceste promesse ainsi faicte par lettres particulières derogeant speciallement aud. edict par lequel sad. Majesté promettoit lad. jurisdiction et seigneurie a jamais inseparable du domaine et que par ainsi il est nottoire qu'il a entendu par ces lettres du XXVI^e Jung MVC xoixante dix sept ny comprendre lad. seigneurie et jurisdiction d'Azilhan attendu que *tam natura debet quam jure gentium dare opportet omnes fidem sequti sumus.*

Or est il que oultre que cest levident proffict de sa majesté dauoir plusieurs subiects tous lesquelz ne recognoyssent daultre pour chef que luy.

Encores y a il dadvantaige que par cest. edict il a promis que lad. alyenation ne se feroit jamais sub onere desd. habitans assavoir a la charge de payer par iceulx la somme de cinq cens liures comme ilz auraient faict

sans ce que despuis ilz en ayent perceux aulcuns fruictz, ains ont laissé le tout retirer a sa Majesté soulz l'esperance et assurance qu'ilz ont toujours eu de demeurer les humbles et tres obeyssans subietz de leur Roy.

Estant grandement hors de raison de les vouloir remettre en aultre obeyssance laquelle leur feroicl si griefve que difficilement ilz pourroinct la supporter par ce que mutatio periculosa habetur maxime cum de principatu agitur.

Et est assuré et certain que sad. Majesté a esté circonvenue et quelle n'a entendu de comprendre led. Azilhan dans les lettres de commission du XXVJV Jung MVCLXXVIJ (1577) pour alyener son domaine attendu les susd. promesses et l'importance de lad. ville d'Azilhan pour le bien de son service, laquelle est forte tant pour la situation que pour les murailles fortiffiées de douze grosses tours flanquées et garnyes de contre scapes de hauteur des fossés qui tout alentour de lad. ville sont de profondeur de troys toyses ou plus, garnyes de troys fontaines qui sont dans lad ville. Comme aussy d'un grand chasteau et fort avec ung pont levyer a l'entrée d'icelle ville tout ce que auroit esté faict aux despens desd. habitans.

Lesquelz encores pour plus assurer lad. ville et icelle contenir en l'obeyssance du Roy pendant les troubles auuroient faict a leurs propres coutz et despens deux pieces de compaigne sur roue et plusieurs mosquetz de bronze, le moindre desquelz poyse ung quintal le tout de calibre requis.

Ce que servira pour monstrer combien il est dangereux et préjudiciable a sa maiesté de mettre ville de telle importance entre les mains dun particulier et pour fere apparoir le contrere de ce que l'on auroict peu donner entendre a sad. Majesté en luy rapportant lad ville estre de mille deffence et nestre que une bicoque attendu qu'il se veriffiera que lad. ville auroict esté declairée tenable par les sieurs gouverneurs et lieutenans generaulx pour sad. majesté au

pays de languedoc lors du passage du camp de messieurs les princes aud. pays en lan mil vc soixante et dix après les villes cappitalles d'icelluy pays.

Et ne se pourroit donner meilheur tesmoniaige de ce que dessus synon en tant que lad. ville n'a esté aulcunement occuppée par les ennemyes qoyque les trouppes desd. seigneurs princes se feussent présentées au devant d'icelle ville et l'eussent sommée de se rendre et faict tous leurs efforts quon pourroict imaginer lesquelles trouppes furent reppoulsées tant par les habitans du dud. Azilhan que par ung bon nombre de soldatz y entretenus en garnison et soldoyées à leurs despens que onques plus elles ne se hurtarent a les attaquer.

Il y a dadvantaige que encores que les rebelles se fussent emparés en ces derniers troubles des lieux de Thorrozelle, Homps, Oppian et Beaufort distans seulement demye lieue dud. Azilhan et faict efforts de surprendre led. lieu neanmoingz pour la bonne vigilance des habitans de lad. ville et la grande affection qu'ils ont tousjours eu au service de sa majesté elle n'a esté aulcunement occuppée par les ennemys.

Ains ont esté plusieurs des lieux circonvoysins aydes et assistés par lesd. habitans d'Azilhan pour resister aux incursions desd. ennemys et leur ont faiet quiter et habandonner plusieurs prinses tant de personnes que bestail qui sont retornés au profict desd lieux.

A laquelle affection ont tousjours persisté pour le bon traitement qu'ilz ont reçeu de sad-majesté et pour la bonne justice quelle faict exercer par le juge maige de la seneschaussée de Carcassonne comme juge ordinaire qui y auroiet stably ung lieutenent illec ensemble ung substitut du procureur dud-sieur y ayant encores dadvantaige ung bailly pour le Roy en l'absence dud juge maige est lieutenent tenant l'audiance chascun vendredy de la sepmaine et faisant tout autre exercice de justice a lendroit desd-habitans qui est ung des plus signallés testimoniages que

lon pourroit apporter pour l'anciennetté de lad-ville laquelle estant de ceste qualité lon peult dire tres dangereux de la remettre entre les mains dud.

Toutes lesquelles choses cy dessus ayant remonstré led scindic desd. consuls et habitans audd. commissaires dépputés pour l'alyenation dud. domaine ensemble la promesse portée par lesd. lettres, en forme dédict dict de lan. m. vc lvij par lesquelles il est dict que la majesté du feu Roy Henry declaira a jamais inalyenable et inséparable lad. seigneurie et jurisdiction d'Azilhan de sond. domaine iceulx commissaires n'y auroient eu aulcun esgard ains et par dessus lesd. oppositionc auroient passé oultre a lad. indication de lad. seigneurie et jurisdiction au proffict dud. inthimé soubs la condition qu'ilz ont estimé led. inthymé avoir faiet la condition en Roy. meilheur en ayant donné troys mille livres qui est leur faire ung tort et quest manifeste lcs defrayant de l'obeyssance de leur prince et alterant la promesse par luy faicte auxd. habitans.

Attendu mesmement quil se treuvera que led. inthimé n'a fait la condition du Roy meilheure quelle estoict en tant que combien que lesd. habitans neussent donné que cinq cens livres neanmoings ils ont laissé tousjours jouyr et percevoir tous les fruictz et esmolumens tant de la justice que de lad. seigneurie aux officiers de sa majesté sans qu'ilz en ayent retiré aulcun proffict encores que par la revision faicte de leurs deniers il leur estoict loysible prendre et percevoir lesd. emolumens lesquelz pourroient monter aultant ou plus grand revenn a sad. majesté que ne feroit troys mille livres payées par lesd. inthymés encores que ils fussent donnés a frais.

Partant offrent lesd. habitans laysser a sad. majesté les cinq cens livres par eulx payées pour la reunyon de lad. seigneurie et juridiction aud. domaine et coronne, ensemble tous les proffictz, revenus et esmolumens dicelle seigneurie et jurisdiction comme ilz ont tousjours offert ce que se tornera a plus grand proffict a sad. maiesté. — Et en tous

evenemens ou ne plairait a sad. majesté recepvoir lesd. habitans aux offres que dessus offrir led. sandic appellant ou non qu'il doibt rembourcer led. s[r] de Rieux et lad. somme de troys mille livres pour laquelle ladite acquisition de lad. seigneurie luy a esté faicte et a ce subject la somme de cinq cens livres par luy mise en deppost pour le rembourcement de pareille somme payée par lesd. habitans pour la reunyon de lad. seigneurie au domaine de sad. maiesté qu'il pourra retirer quand bon luy semblera moyennant lequel remboursement lesd. seigneuries et jurisdiction demeureront reunyes et incorporées aud. domaine et corrone de France et declarées a jamais inalyenables et inséparables suivant lesd. déclarations du moys de septembre mil v[c] LVIJ (1557), a la charge toutes foys que les habitans jouyront pour certain temps des fruits, revenus et émolumens desd. seigneuries pris jusques e execution et remboursement de lad. somme attendu que les rachapts par eulx cy devant faiets au proffict de sad. majesté ou bien que au cas que sa majesté il plaise preferer lesd. habitans aud. sieur de Ricux et lesd. habitans mettre en son lieu et place et aux conditions portées par lad. adjudication de lad. seigneurie, offrir oultre de ce dessus le remboursement desd. troys mille livres et faire allivrance de cinquante livres qu'ils ont a sad. majesté.

Par les moyens cy dessus deduictz conclud led. scindic appellant a ce qu'il soict dict qu'il a esté nullement et mal procedé a ladjudication de lad. seigneurie et jurisdiction d'Azilhan par lesd. commissaires et bien appelé par lesd. appelant et que en amandant lad. adjudication lesd. manans et habitans d'Azilhan au nom desquels procède led. sandic soyent maintenus et gardés en la possession et jouissance de leurs privileges, et que lesd. seigneurie et jurisdiction demeureront jouye et reunye aud. domaine et corone suyvant lesd. Lettres du moy de septembre mil v[c] LVIJ (1557) et les offres cy-dessus et demande despens.

Pour assurance des offres cy dessus comme ayant charge desd. habitans.

(*Place des signatures*).

# CATALOGUE

DES

# MÉDAILLES ROMAINES IMPÉRIALES

TROUVÉES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

ET CONSERVÉES POUR LA PLUPART AU MUSÉE DE CARCASSONNE

---

La Bibliothèque publique de Carcassonne possédait, en 1837, deux ou trois cartons numismatiques où se trouvaient une centaine de médailles commémoratives retraçant les principaux évènements de la République, de l'Empire et de la Restauration. Sur la proposition de M. de Rolland du Roquan, Membre de la Commission des Arts et Sciences, il fut statué qu'une demande serait adressée au Maire, afin que ces objets fussent transportés au Musée, alors en voie de formation.

Telle est l'origine du Médaillier de la Ville de Carcassonne. Dans la suite, les monnaies anciennes trouvées çà et là dans le département vinrent enrichir cette collection naissante et de nombreux dons, surtout de médailles romaines en argent, de la part des familles notables de la région, ne tardèrent pas à affluer ; déjà avant l'année 1840 les cartons du Médaillier ne suffisaient plus pour contenir tous les spécimens et il y eut nécessité de faire confectionner plusieurs grandes vitrines.

Pour être agréable à tous les donateurs, la Commission des Arts et Sciences décida que le Musée recevrait désormais les monnaies étrangères contemporaines ; on les mettrait dans une vitrine spéciale, tandis que les médailles d'origine romaine seraient placées dans deux autres vitrines, les anciennes monnaies de France (royales et seigneu-

riales), antérieures à la Révolution, formèrent la troisième partie du Médaillier qui se garnissait très rapidement.

Le 1er Juillet 1838, M. Senty, membre correspondant de la Commission des Arts, fut chargé de dresser le premier catalogue des objets de numismatique déposés au Musée, afin d'instruire le Maire de Carcassonne de l'état actuel du Médaillier ; peu de temps après, le Ministre de l'Intérieur voulut favoriser cette collection et même l'augmenter, en offrant une galerie numismatique complète des Rois de France en *fac-simile*.

Jusques vers l'année 1850, M. Senty continua à prendre soin du Médaillier de la ville de Carcassonne ; toutefois ce soin fut pour ainsi dire matériel. Les monnaies étaient disposées les unes à la suite des autres selon leur nature, mais sans ordre de date, et surtout sans que la détermination exacte de chaque spécimen en fut prise et notée. Toutes les fois que le nombre des exemplaires devenait trop encombrant, on se débarrassait des médailles frustes et communes pour ne garder que les plus belles et les plus rares. Les échanges, si l'on en juge par les procès-verbaux de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, se faisaient plutôt avec des amateurs qu'avec les autres Musées publics de la région ; beaucoup de médailles trouvées dans le département de l'Aude et déposées d'abord au Musée du chef-lieu prirent ainsi le chemin des collections particulières ; depuis lors les ventes de ces collections ont dispersé ces premiers spécimens dans tous les coins de la France et à l'étranger, sans aucune utilité pour l'histoire locale.

A l'époque dont je parle, on se contentait aussi de ne garder au Musée, pour représenter chaque empereur romain, que trois bronzes de grandeur différente; on estimait que cette manière de collectionner des monnaies était suffisante pour donner une idée exacte du *facies* du prince, eût-il été César, Auguste ou Empereur ; quant à la provenance des monnaies et aux circonstances de leur découverte

dans d'anciennes sépultures ou de vieux monuments, on n'en tenait presque aucun compte ; on ne collectionnait, à vrai dire, que pour le plaisir de collectionner, et dans l'unique but de faire admirer aux visiteurs du Musée archéologique des médailles bien conservées ou bien frappées. Un travail, très intéressant d'ailleurs, de M. l'abbé Verguet sur les monnaies impériales du Musée de Carcassonne confirme la vérité de notre assertion (1).

En 1853, on trouva, dans la commune de Ferran, sur les terres de M. d'Auberjon, ainsi que dans les environs de St-Frichoux (Aude), une quantité considérable d'anciennes médailles en argent. MM. Barthe et Verguet, membres titulaires de la Société des Arts et Sciences, furent chargés d'étudier ces monnaies (il y en avait plus de 300) et d'en faire un choix pour le Musée. Ces médailles appartenant toutes à des familles romaines, étaient dans un parfait état de conservation ; on en choisit 95 que le marquis d'Auberjon offrit gracieusement au Médaillier de Carcassonne ; le classement méthodique de ces monnaies fut dressé par M. Barthe et, quelque temps après, M. le chanoine Verguet en publia les figures et les descriptions dans une sorte d'Atlas numismatique, devenu aujourd'hui très rare (2). A cette occasion, on fit confectionner pour le Musée un nouveau casier spécial où furent enfermées les médailles romaines en argent ainsi que les monnaies ibériennes et celles des anciens Tectosages que l'on venait de découvrir dans plusieurs localités du département, notamment à Villalier.

A partir de cette époque (1853), M. le chanoine Barthe s'occupa d'une manière toute spéciale du Médaillier de

---

(1) Monnaies Consulaires et des Familles romaines. Photographie appliquée à la Numismatique (*Carcassonne, P. Labau, imprimeur, 1864*).

(2) Monnaies Consulaires et des Familles Romaines, conservées au Musée de Carcassonne (*P. Labau, Carcassonne, 1864*).

Carcassonne. Il détermina avec méthode et précision toutes les monnaies anciennes et modernes que ce médaillier contenait, et y ajouta bientôt un nombre considérable de médailles romaines qu'il se procurait à ses frais par l'intermédiaire des curés et des instituteurs de la région. Un important catalogue manuscrit, malheureusement perdu, fut le résultat des patientes recherches de cet ecclésiastique sur les collections archéologiques du Musée ; la troisième partie de ce catalogue, d'après ce que nous avons lu dans une lettre de M. Barthe adressée à M. Haubin, curé de Villegly, était consacrée uniquement au Médaillier de Carcassonne.

Comme résumé de son important travail, M. Barthe présenta au Congrès archéologique de Carcassonne, en 1869, une note très intéressante sur le médaillier de la ville, notamment sur quelques monnaies ibériennes encore inconnues. Il dressa aussi vers la même époque, avec le concours de plusieurs professeurs du Petit Séminaire, une sorte d'*Album numismatique de l'Aude*, manuscrit de format *in-4°*, renfermant des empreintes de monnaies et des notes critiques ; grâce à l'obligeance de M. Maure, Conservateur des collections publiques de la ville, nous avons pu consulter ce dernier travail de M. Barthe, que l'on conserve au Musée ; il nous a été d'une grande utilité pour rédiger notre présent Catalogue de monnaies romaines trouvées dans le département de l'Aude.

Nous devons ajouter ici que M. Barthe avait l'habitude de noter dans son « *Carnet archéologique* », dont il ne se séparait jamais, la description de tous les objets anciens — médailles, peintures, sculptures et poteries — que le Musée recevait à chaque instant, par suite de dons ou d'achats ; les pages de ce *Carnet* contiennent de nombreux détails sur les endroits précis du département où des médailles romaines ont été rencontrées avant l'année 1880 ; quelques-uns de ces détails se retrouvent mot pour mot dans les procès-verbaux de la Société des Arts et Sciences

de Carcassonne ; on a ainsi la preuve que le savant chanoine communiquait ses trouvailles numismatiques à cette Compagnie dont il fut successivement le Secrétaire et le Président ; il les offrait ensuite généreusement au Musée de la ville.

Dans un travail sur les Collections du Musée de Carcassonne (1), nous avons parlé des circonstances qui nous amenèrent, il y a déjà près de 20 ans, à retrouver plusieurs pages éparses du *Carnet archéologique* de M. Barthe parmi d'autres notes manuscrites de ce chanoine ; il nous est ainsi facile de savoir, dans un grand nombre de cas, quels spécimens du Musée Lapidaire ou autres ont été recueillis dans le département, et d'avoir toutes sortes de renseignements sur les circonstances de la découverte de ces objets ; ces détails nous ont été particulièrement utiles pour dresser le Catalogue des monnaies romaines offertes au Médaillier de la Ville, de l'année 1837 à l'année 1880.

Nous ne donnons aujourd'hui de ce Catalogue général que la liste des médailles impériales, signalées par M. Barthe comme trouvées dans le département. Nous avons ajouté à cette liste la description d'un petit nombre de monnaies romaines de même provenance, existant dans notre collection et aussi quelques détails sur d'autres bronzes fort bien conservés que MM. Sicard et Gavoy, nos sympathiques collègues, ont bien voulu soumettre à notre examen. Notre cher confrère et ami, M. l'abbé Cals, professeur de philosophie au Petit Séminaire, nous a présenté également quelques médailles romaines assez intéressantes, trouvées par lui à Roubia ; nous en donnons la description dans notre travail.

Nous déclarons en toute simplicité que notre Catalogue est encore très incomplet et qu'il doit s'y être glissé forcé-

(1) Ed. Baichère. — Les Collections Lapidaires du Musée de Carcassonne en 1870 (*Mém. de la Soc. des Arts et Sc. de Carcassonne*, 2e Série, t. I., 1905).

ment quelques erreurs. Pour le compléter nous aurions dû y ajouter la nomenclature d'un grand nombre de médailles romaines, recueillies aussi dans le département de l'Aude, et conservées dans les Musées publics de Narbonne, Béziers, Toulouse, etc. Il présenterait en outre un intérêt plus grand, s'il contenait la liste des monnaies romaines, de même provenance, citées dans les Mémoires des Sociétés savantes de la région, notamment dans les Bulletins de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude ; malheureusement, les déterminations des monnaies dans ces Bulletins ne sont pas données toujours comme exactes, et les descriptions, pour la plupart du moins, sont incomplètes, en sorte que nous n'avons pu utiliser à notre grand regret, tous ces détails dans notre Catalogue.

Nous nous proposons cependant de compléter notre travail autant que nos recherches ultérieures et les communications de nos amis nous le permettront. Tel qu'il est présenté aujourd'hui à la Société des Arts et Sciences, le présent Catalogue de monnaies romaines pourra offrir quelque intérêt, espérons-le, aux érudits de notre région, à cause surtout des détails particuliers ou locaux qu'il contient. Quoi qu'il en soit, nos collègues voudront bien considérer notre travail comme un nouvel hommage rendu à la mémoire du chanoine Barthe, ancien Président de notre Compagnie ; ce sera ainsi, de notre part, le meilleur moyen de ne pas laisser oublier que le Médaillier du Musée doit à cet ecclésiastique généreux une quantité de précieux spécimens parmi tant d'autres médailles romaines ou françaises classées et déterminées par lui avec une grande compétence.

Carcassonne, le 1er Octobre 1906.

EDMOND BAICHÈRE,
*Membre titulaire résidant.*

# DESCRIPTION DES MÉDAILLES

## Julius Caesar (JULES CÉSAR)

**Caius Julius**, *C. Julii Cœsaris et Aureliæ filius, vulgo* Julius Caesar. Triumvir, gouverneur des Gaules, Dictateur.

(60-44 av. J.-C.)

Né à Rome, l'an de Rome 654 (100 av. J. C.). Se fait triumvir avec Pompée et Crassus, l'an 694 (60). Obtient, l'année suivante, le gouvernement des Gaules pour cinq ans et ce gouvernement lui est prorogé encore pour cinq autres années. Se brouille avec Pompée, l'an 702 (52) et la guerre civile éclate entre ces deux rivaux, l'an 705 (49). Remporte sur Pompée une victoire décisive près de Pharsale, l'an 706 (48), et est nommé, après cette victoire, dictateur pour un an. Après avoir renouvelé la dictature chaque année, il est créé Dictateur perpétuel, l'an 710 (44). Poignardé peu de temps après, en pein Sénat, par Brutus, Cassius et d'autres conjurés.

CAESAR. IMP. P.M. Tête laurée de Jules César. *Revers*, C. AEMILIVS BVCA. Vénus *victrix*, tenant une victoire ailée et la haste.

Moyen bronze, trouvé à *St-Frichoux*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

CAESAR. Tête nue de Jules César. *Revers*, un navire. Grand bronze trouvé à *Bram*, en 1857 ; donné par *M. Dat* au Musée de Carcassonne.

CAESAR. III VIR. R.P.C. Pallas casquée portant la haste. *Revers* S. C. Trophée. Aigle légionnaire ; deux enseignes de cohorte.

Denier trouvé à *St-Frichoux*, en 1856. (Musée de Carcassonne, don de *M. Barthe*).

Sans légende. Tête de César casquée. *Revers* : Trophée couvert de dépouilles entre deux captifs ; à l'exergue : CAESAR.

Denier argent trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

### **Sextus Pompeius** (SEXTUS POMPÉE)

(**Sextus Pompeius**, *Pompeii Magni filius, vulgo Sextus Pompeius*)
Préfet de la flotte et de la côte maritime.
(44-35 av. J.-C.)

Né l'an de Rome 689 (65 av. J.-C). – Défait à la bataille de Munda, en Espagne, l'an 709 (45). Obtient du Sénat, après la mort de J. César, le commandement de la flotte, avec le titre de Préfet de la flotte et de la côte maritime, l'an 710 (44). — Proscrit deux ans après, comme complice de la mort de J. César, il se rend maître de la mer et force, l'an 715 (39), M. Antoine et Octave à conclure une paix qui lui assure la possession de la Sicile et de quelques autres provinces. La paix ayant été rompue dès l'année suivante, Pompée, défait par Octave, dans un combat naval, l'an 718 (36) s'enfuit en Asie où il est mis à mort par ordre de M. Antoine, l'an 719 (35).

MAG. PIVS. IMP. ITER. Tête nue de l'Empereur, devant un *lituus* ; derrière un *præfericulum*. *Revers* : PRAEF. CLAS. ET. ORAE MARIT. EX. S. C. Neptune debout posant le pied sur une proue et tenant un acrostolone ; *Anapius* et *Amphinomus* suivant leurs parents.

Denier trouvé à *St-Frichoux*, en 1857. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne. Autre exemplaire trouvé à *Villegly* ; don de M. l'abbé Haubin au Musée. (*Soc. Arts et Sc. de Carcassonne*, 14 Juillet 1839).

### **Marcus Æmilius Lepidus** (LEPIDUS)

(**Marcus Æmilius Lepidus,** *vulgo* Lepidus. Triumvir).
(43-36 av. J.-C.)

Né d'une famille patricienne, on ignore en quelle année. Après avoir suivi le parti de J. César contre Pompée, il se ligue, après la mort du premier, avec Octave et M. Antoine et forme avec eux le fameux triumvirat, en prenant le titre de triumvir pour la constitution de la République (III Vir R. P. C.), l'an de Rome 711 (43 av. J. C.). Dépouillé de ce titre et relégué par Octave à Circeii, petite ville de l'Italie, l'an 718 (36) il y achève ses jours dans la vie privée et meurt l'an 741 (13).

M. ANT. IMP. *Lituus*, *præfericulum*, *Corvus*. *Revers* : M. LEP. IMP. *Simpulum*, *Aspergillum*, *Secespita*, *Apex*.

Quinaire trouvé à *St-Frichoux*. Don de *M. l'abbé Rougé* au Musée de Carcassonne.

M. ANT. IMP. *Lituus*, *præfericulum*, *corvus*. *Revers :* Victoire couronnant un trophée. M. LEP. IMP.

Quinaire trouvé à *St-Frichoux*, en 1857. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

## **Marcus Antonius** (Marc Antoine)

(**Marcus Antonius,** *M. Antonii Cretici filius.*) Triumvir

(43-31 av. J.-C.)

Né vers l'an de Rome 671 (83 av. J.-C.). Ayant embrassé le parti de J. César, il contribue à la défaite de Pompée dans la plaine de Pharsale, l'an 706 (48), Se constitue avec Lépide et Octave triumvir pour la constitution de la République, l'an 711 (43). S'étant brouillé avec Octave, il lui fait la guerre et est défait par lui complètement près d'Actium, ville de l'Acarnanie l'an 723 (31). Poursuivi par Octave après cette défaite, jusqu'en Egypte, il s'y donne la mort, l'année suivante, après avoir vu sa flotte et son armée se rendre à son adversaire.

M. ANTONI. IMP. AVG. Tête d'Antoine. *Revers :* III V I R. R.P.C. Tête de la Victoire.

Quinaire en argent trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

M. ANTONI. IMP. Tête d'Antoine barbue. *Revers* : III VIR. R.P.C. Tête du Soleil dans un temple distyle.

Denier en argent trouvé dans le département. Don de *M. Denisse* au Musée de Carcassonne.

M. ANTO. COS. IMP. IIIVIR. Tête radiée à droite. *Revers :* Génie ailé debout ; en légende : M. ANT. IMP. AVG. le restant effacé.

Monnaie en argent trouvée dans le département. Don de M. Barthe au Musée.

## **Augustus** (AUGUSTE)

(**Caius Octavius Caepias**, *filius Caii Octavii et Atiæ, Julii Cœsaris sororis filiæ, subinde* Caius Julius Caesar Octavianus *et serius* Augustus). Triumvir, Empereur, Père de la Patrie.

(43 av. J. C.-14 de J. C.)

Né à Velletri, l'an de Rome 691 (63 av. J. C.). Institué par testament, l'héritier de Jules César, son grand oncle, et adopté par lui, il vient à Rome, l'an 710 (44) pour recueillir la succession, et c'est alors qu'il prend les noms de C. Julius Caesar Octavianus. Forme avec Antoine et Lépide la ligne connue sous le nom de Triumvirat pour la constitution de la République, l'an 711 (43). Secondé d'Antoine, il défait dans la plaine de Philippi, en Macédoine, Brutus et Cassius, les meurtriers de Jules César, qui se donnent la mort l'an 712 (42). Remporte également, l'an 718 (36), dans un combat naval, une victoire décisive sur Sexte Pompée qui, l'année suivante, est mis à mort par Antoine. — S'étant brouillé avec Antoine, il lui fait la guerre et le défait à la bataille navale d'Actium, l'an 723 (31)

M. ANTO.IMP. AVG. IIIVIR R.P.C. M. BARBATVS. Tête nue de Marc Antoine. *Revers :* CAESAR IMP. PONT. IIIVIR R.P.C. Tête imberbe et nue d'Octave.

Denier trouvé à *St-Frichoux*, en 1857. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

C. CAESAR. IMP. Tête nue à barbe naissante. *Revers :* ANTONIVS IMP. Caducée ailé.

Moyen bronze trouvé à *St-Frichoux*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAESAR. AVG. Tête laurée à droite. *Revers :* Une femme assise tenant d'une main la haste, de l'autre une branche de laurier. Légende : P. M. TR. P. COS. III.

Moyen bronze trouvé dans le département ; donné au Musée de Carcassonne par M. le chanoine *Barthe*. Autre monnaie en argent, *même type*, don de *M. Barthe* au Musée (*Soc. des Arts et Sc. Carcas.*, 4 Avril 1886).

IMP. CAESAR. DIVI. F. IIIVIR. ITER. R.P.C. Tête nue d'Octave; barbe naissante. *Revers :* COS. ITER. TERT. DESIG. Temple tétrastyle. On lit sur le fronton, dans une étoile : DIVO IVLIO. Jules César en costume d'augure et un autel ardent à côté du temple.

Denier trouvé à *St-Frichoux*; donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

CAESAR. PONT. MAX. Tête laurée d'Auguste à droite. *Revers :* Autel de Lyon, à 2 colonnes, avec victoires ailées présentant une couronne. Au dessous : ROM. ET AVG. dans un grenetis.

Moyen bronze très bien conservé, trouvé à *Rivière*, près *Caunes* (coll. G. Sicard). Même type trouvé à *Bram* (Musée de Carcassonne, donné par *M. Dat*). Autre exemplaire donné par *M. Barthe.*

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête nue d'Auguste à gauche. *Revers* : Autel accosté des lettres S. C ; au-dessous : PROVIDENT.

Moyen bronze très bien conservé, trouvé à *Rivière*, près *Caunes*. (Collect. G. Sicard). Même type, mais avec le mot PAVER au lieu de PATER ; trouvé à *Barbaira*, donné par M. Sauzède, médecin, au Musée de Carcassonne. Autre exemplaire ayant entre les 2 colonnes de l'autel une croix formé de 3 lignes et au-dessous de la branche transversale deux couronnes ; trouvé à Bouilhonac (*collection Baichère*).

AVGVSTVS DIVI F. Tête laurée. *Revers :* en exergue BILBILIS. Cavalier passant, la haste au poing.

Moyen bronze, trouvé à *Villesèque-Lande ;* donné par *M. Astre* au Musée de Carcassonne.

DIVVS AVGVSTVS. S. C. Tête laurée. *Revers :* CONSENSV SENATVS ..QVESTIS. ORD. PQR. Auguste assis tenant un rameau.

Moyen bronze, fruste, trouvé à *Barbaira ;* donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

AVGVSTVS DIVI F. PATER PATRIAE. Tête laurée d'Auguste. *Revers* : CL. CAESARIS AVGVSTI. F. COSS. DESIG. PRIN. IVVENT.

Les deux princes en toge, tenant d'une main la haste et de l'autre un bouclier ; dessus *præfericulum*, *lituus*.

Moyen bronze, trouvé à *Maquens ;* donné par *M. Senty*, médecin, au Musée de Carcassonne.

CAES. AVG. Quadrige triomphal ; le conducteur se précipite du haut du char. *Revers :* SPQR. PAR. CONS. SVO. Ornements du triomphe, sceptre, couronne, robe de pourpre ornée d'or.

Moyen bronze, trouvé à *Bram* en 1857 ; donné par *M. Charles Dat* au Musée de Carcassonne ; autre exemplaire donné par *M. Barthe* au Musée.

Tête de Vénus entre une corne d'abondance et un rameau. *Revers* : CAESAR DIVI FILIVS. Soldat revêtu de sa cotte d'armes passant à droite, portant la haste sur l'épaule gauche et le bras droit levé.

Moyen bronze, trouvé dans le département et donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

Tête nue d'Auguste. *Revers :* AVGVSTVS. Capricorne, globe, gouvernail, corne d'abondance.

Denier fourré, donné par *M. Alphonse Laperrine* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

CAESAR. AVG. Tête nue. *Revers :* MARTI VLTORI. Temple rond à quatre colonnes ; au dedans Mars debout tenant de la main droite l'aigle légionnaire et de l'autre la haste.

Denier argent bien conservé, trouvé dans le département. Donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

CAESAR. AVGVST. PONT. MAX. TRIBVNIC. POT. Tête d'Auguste couronnée par la Victoire. *Revers :* M. SALVIVS. OTHO. IIIVIR. A. A. A. F. F. S. C.

Moyen bronze, trouvé dans le département. Donné au Musée de Carcassonne par *M. Denisse*, juge.

DIVVS AVGVSTVS. Tête laurée. *Revers :* CAESAR AVGVSTA. (Sarragosse). CALSANO.T. CERVIO. II.VIR. Laboureur conduisant ses bœufs.

Moyen bronze assez bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

CAESAR. AVGVSTVS DIVI F. PATER PATRIAE. Tête laurée. *Revers :* ROM. ET. AVG. Autel de Lyon placé entre 2 victoires aîlées placées sur une colonne et présentant une couronne.

Moyen bronze, donné au Musée de Carcassonne par *M. Barthe*, trouvé dans le département.

CAESAR AVGVSTVS. Tête nue. *Revers :* SIGNIS RECEPTIS au milieu du champ. Victoire sur une (S) ciste tenant une couronne et une palme ; deux serpents dressés.

Quinaire argent de moyenne conservation. Donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

CAESAR AVGVSTVS. Tête nue. *Revers :* OB CIVES SERVATOS. Couronne de laurier entourant un bouclier sur lequel on lit : S. P. Q. R. CL. V.

Denier argent fourré, en mauvais état. Donné par *M. Vergues*, ingénieur, au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste. *Revers :* O S. P. Q. R. SIGNIS RECEPTIS. Bouclier entre une aigle Romaine et une enseigne de cohorte.

Denier argent bien conservé ; donné par *M. Fulcrand Carles* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

DIVVS AVGVSTVS. Tête laurée. *Revers :* Une foudre.

Moyen bronze. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

CAESAR AVGVSTVS PONT. MAXIM. Tête nue. *Revers* : M. MAECILIVS TVLLVS. IIIVIR. A. A. A. F. F.; dans le champ S. C.

Moyen bronze très bien conservé, donné par *M. Fulcrand Carles* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

AVGVSTVS. DIVI. F. Tête laurée. *Revers :* BILBILIS. Cavalier passant la haste en avant. (Espagne Tarraconaise).

Moyen bronze trouvé à *Villesèque.* Don de *M. Astre* au Musée de Carcassonne.

(Caius et Lucius). CAESAR AVGVST. DIVI F. P. P. Tête laurée d'Auguste. *Revers :* C. L. CAESARIS AVGVSTI. F. PRINC. IVVENT. Les deux princes en toge tenant d'une main la haste et de l'autre un bouclier. Au-dessus un *lituus* et un *capedoncula*.

Denier argent bien conservé, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

AVGVSTVS. DIVI. F. *Revers :* IMP. XII. Bœuf bondissant.

Denier argent très bien conservé. Don de *M. Fulcrand Carles* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête laurée. *Revers :* OB CIVES SERVATOS. Bouclier dans une couronne civique. S. C.

Médaille en plomb, fausse, donnée par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

**Livia** (Julia, *épouse d'Auguste*)

(**Livia Drusilla,** *Livii Drusi Claudiani filia, Tiberii Claudii Néronis primum, dein Augusti uxor, et mortuo marito* Julia Augusta)

(Morte l'an 29 de J. C.).

Née l'an de Rome 697 (57 av. J. C.). Se sépare de son premier mari Tibère-Claude Néron pour épouser Octavien (*Auguste*) qui, de son côté, répudie sa femme Scribonia, l'an 716 (38). Morte l'an 782 (29 de J. C.) sous le règne de Tibère.

IVLIA AVGVSTA., sous les traits de la Justice.

Moyen bronze fruste, trouvé à *Bram.* Don de *M. Charles Dat* au Musée de Carcassonne.

AVGVSTVS CAESAR. *Revers* : IVLIA AVGVSTA. C. C. A. (Cæsaraugusta). Julie assise tenant la haste et une patère.

Moyen bronze, très fruste. Musée de Carcassonne, don de *M. Barthe* ; trouvé dans le département.

IVLIA AVGVSTA. Tête de jeune fille à cheveux ondulés et tressés en triangles. *Revers :* MATER DEVM. Une femme assise tenant une statuette de la main droite et 3 épis de la main gauche ; un chien sous sa chaise.

Pièce de monnaie en argent, trouvée dans les environs de *Moux* (*coll. Huc*) ; autre exemplaire trouvé à *Villedubert* (*coll. Baichère*).

*Nota.* — Dans ses médailles latines, Livie est constamment appelée *Julia Augusta*, noms qu'elle a pris après la mort de son mari, par le testament duquel elle a été adoptée dans la famille *Julia ;* cela prouve que les médailles trouvées à Moux, à Bram et à Villedubert, dont il est ici question, sont postérieures à la mort d'Auguste. Les médailles grecques de cette Impératrice offrent fréquemment le nom de *Livia*.

### **Marcus Agrippa** (AGRIPPA)

(**Marcus Vipsanius Agrippa,** *Augusti gener, vulgo* Agrippa). Tribun.

(18-12 av. J.-C.)

Né d'une famille obscure, à ce que l'on croit, l'an de Rome 691 (63 av. J.-C.) Lié d'amitié avec Auguste dès son enfance, il contribue à ses victoires dans les journées de Philippe, l'an 712 (42) et d'Actium, l'an 723 (31). Epouse Julie, fille d'Auguste, après la mort de M. Marcellus, son premier mari, l'an 733 (21). Décoré l'an 736 (18) de la puissance tribunitienne, laquelle lui est prorogée pour cinq autres années, l'an 341 (13). Mort en Campanie, à son retour d'une expédition en Pannonie, l'an 742 (12).

M. AGRIPPA. L.F. COS. III. Tête à gauche avec la couronne rostrale. *Revers :* Neptune debout tenant d'une main un dauphin et de l'autre un trident, S.C.

Trouvé à *Bram*, donné par *M. Dat* au Musée de Carcassonne, en 1856. Même type, fort bien conservé, provenant de *Fontiès-d'Aude*, donné au Musée par *M. Coste-Reboulh* ; autre exemplaire trouvé à *Baynoles* (*coll. Baichère*).

IMP. DIVI FIL. ? par côté P.P. Deux têtes laurées et adossées d'Auguste et d'Agrippa. *Revers :* COL. NEM. Crocodile attaché à un palmier et au-dessus un astre.

Moyen bronze. Don de *M. Cros-Mayrevieille* au Musée de Carcassonne ; trouvé à la Cité ; autre exemplaire trouvé à Roubia (*Collection Cals*, professeur au Petit Séminaire).

### **Tiberius** (TIBÈRE)

(**Tiberius Claudius Nero**. *M. Agrippæ primum et subinde* **Augusti gener**, *vulgo* Tiberius). Tribun, César, Auguste

(6 av. J-C. - 37 de J. C)

Né l'an de Rome 712 (42 av. J.-C.). Répudie sa première femme, fille de M. Agrippa, pour épouser Julie, fille d'Auguste et veuve de M. Agrippa l'an 743 (11). Décoré de la puissance tribunitienne pour 5 ans, l'an 748 (6). Adopté par Auguste, en même temps qu'Agrippa Postume, après la mort de Caius et de Licius, l'an 757 (4 de J. C.). Appelé dès lors César et décoré de nouveau de la puissance tribu-

nitienne, qui lui est renouvelée ensuite chaque année. Succède à Auguste et prend lui-même le surnom d'Auguste l'an 767 (14). Mort à Misène dans la Campanie, étouffé par Caligula l'an 790 (37).

TI. CAESAR. DIVI. AVG. F. AVGVSTVS. IMP. Tête laurée à droite. *Revers :* PONTIF. MAXIM. Femme assise tenant un rameau de la main gauche et la lance de la droite.

Monnaie en argent trouvée dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

TI. CAESAR. DIVI. AUG. F. AUGUSTUS IMP. VIII. Tête laurée. *Revers :* TR. POT. XXVII. COS. V. PONT. MAX. S. C. Caducée ailé.

Moyen bronze assez bien conservé. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

DIVI. AVG. CAESAR. TI. AVG. F. (*legende incomplète*). Tête nue à gauche. *Revers :* dans le champ, les deux grandes lettres : S. C. tout autour la légende TRIBVN. POTEST. ITERVM. COS. R. P.

Moyen bronze, trouvé dans le département. Don de *M Barthe* au Musée de Carcassonne.

## Drusus (Junior)

(**Nero Claudius Drusus,** *Tiberii et Vipsaniæ Agrippinæ filius vulgo* Drusus Caesar). Tribun, César.

(22-23 de J. C.)

Né vers l'an de Rome 741 (13 av. J. C.). Décoré de la puissance tribunitienne l'an 775 (22 de J. C.). Mort, empoisonné par sa femme Livie, appelée aussi Liville, l'an 776 (23).

DRVSVS. CAESAR. TI. AVG. F. DIVI. AVG. N. Tête nue à gauche. *Revers :* TIB. AVGVST. F. TRIBUN. POTEST. Dans le champ les lettres S. C.

Moyen bronze trouvé dans le département. (Musée de Carcassonne. Don de *M. Gaston Jourdanne.* Arts et Sc. de Carcas., 8 Novembre 1885).

TI. CAES. AVG. P.M. TR. P. XXV. Tête nue. ***Revers :*** DRVSVS CAESAR TI. F. TR. P. Tête nue de Drvsus.

Denier argent. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne; trouvé dans le département.

**Drusus** (*Senior*)

(**Nero Claudius Drusus,** *Tiberii frater, vulgo* Drusus *senior vel* Germanicus).

(Mort l'an 9 de J. C).

Né l'an de Rome 716 (38 av. J. C.). Mort l'an 745 (9), en Germanie, au retour de sa seconde expédition en cette contrée. Le surnom de Germanicus lui est donné après sa mort à cause des victoires qu'il a remportées en Germanie.

NERO CLAVDIVS. DRVSVS GERMANICVS. Tête laurée à gauche. ***Revers :*** DE GERMANIS. Armes des Germains en sautoir; bouclier, flèches, enseigne.

Denier fourré, donné par *M^me de Maragon* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

NERO CLAVDIVS DRVSVS. GERMAN. IMP. ***Revers :*** TI. CAES. AVG. P. M. TR. IMP. P. P, S. C. Personnage en toge, présentant un rameau et assis sur des armes.

Grand bronze. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne; trouvé dans le département.

**Antonia** (*épouse de Drusus l'Ancien*)

(**Antonia,** *M. Antonii Triumviri et Octaviæ Augusti sororis filia, Drusi senioris uxor*)

(Morte l'an 38 de J. C.).

Née l'an de Rome 715 ou 716 (39 ou 38 av. J. C.). Mariée à Drusus on ne sait en quelle année. Morte empoisonnée, à ce que l'on croit, par l'ordre de Caligula, son petit fils, l'an 791 (38 de J. C.).

ANTONIA. AVGVSTA. Tête nue. ***Revers*** : TIB. CLAVDIVS. CAESAR. AVG. PM. TR. P. IMP. S. C. Antonia voilée en vestale, tenant deux torches liées.

Moyen bronze, trouvé à *Bram*, donné par *M. Dat* au Musée de Carcassonne ; autre monnaie trouvée à *Bram*, en 1904, au lieu dit : *Camp de Rolland* et à Rousilles.

ANTONIA AVGVSTA. Tête nue. *Revers* : TI. CLAVDIVS. CAESAR. P. M.

Moyen bronze, trouvé dans le département, au Musée de Carcassonne.

## Germanicus

(**Germanicus,** *Drusi senioris et Antoniæ filius*). César
(4-19 de J. C.)

Né l'an de Rome 739 (15 av. J.-C). Adopté par Tibère et décoré du titre de César, l'an 757 (4 de J. C.). Mort à Epidaphné, près d'Antioche, empoisonné par Pison, gouverneur de la Syrie, l'an 772 (19).

GERMANICVS CAESAR. TI. AVGVSTI. F. Tête nue à gauche. *Revers :* C. CAESAR AVG. GERMANICVS. PONT. M. TR. POT. — S.C.

Moyen bronze, en bon état, trouvé à *Bram*, en 1856. Don de *M. Charles Dat* au Musée de Carcassonne.

CAESAR GERMANICVS. *Revers :* C. CAESAR TR. POT. ITERVM ; dans le champ : S. C.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de M. le chanoine *Barthe* au Musée de Carcassonne.

GERMANICVS CAESAR. TI. AVG. F. DIVI. AVG. N. Tête nue. *Revers :* CAESAR AVG. GERMANICVS. COS. S. C.

Moyen bronze trouvé à *Bram*; donné au Musée de Carcassonne par *M. Barthe.*

## Caligula

(**Caius,** *Germanici et Agrippinæ filius vulgo* Caligula).
(31-41)

Né à Antium, l'an de Rome 765 (12 de J. C.). Succède à Tibère, son grand oncle, après l'avoir fait étouffer, l'an 790 (37). Assassiné par un tribun des gardes prétoriennes l'an 794 (41).

C. CAESAR. AVG. GERMANICVS. P.M. TR. POT. *Revers* : PIETAS. La Piété, assise tient de la main droite une patère et appuie la gauche sur la tête d'un enfant. Temple à 6 colonnes; l'empereur présente une patère à l'autel; devant lui est le victimaire avec un taureau, derrière est le Camille.

Grand bronze trouvé à Bram. (Musée de Carcassonne. Don de *M. Coste-Reboulh*). Même type trouvé à *Floure;* même type trouvé à *Fontiès-d'Aude* (*Soc. Arts et Sc. de Carcas.*, 2 Novembre 1873).

C. CAESAR AVG. GERMANICVS PONT. MAX. TR. POT. Tête nue. *Revers :* VESTA ; dans le champ : S. C. Vesta assise tenant de la main droite une patère et de la gauche la haste.

Moyen bronze. Don de *M. Cros-Mayrevieille* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

C. CAESAR AVG. GERMANICVS PONT. MAX. TR. POT. Tête laurée. *Revers :* ADLOCVTIO AD COHORTES. Le prince debout sur une tribune avançant la main et haranguant cinq soldats debout, tenant les aigles.

Grand bronze. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

C. CAESAR DIVI AVG. PRON. AVG. P. P. *Revers :* Légende effacée. Femme assise tenant d'une main la haste et de l'autre une patère.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

## **Claudius** (Claude)

(**Tiberius Claudius Drusus,** *Drusi senioris, Tiberii fratris et Antoniæ filius, Germanici frater, Caligulæ patruus, vulgo* Claudius).

(41-54)

Né à Lyon, l'an de Rome 744 (10 av. J. C.). Elevé à l'empire par les soldats, et reconnu par le Sénat, après la mort de Caligula,

l'an 794 (41 de J. C.). Mort, empoisonné par sa femme Agrippine, l'an 807 (54).

TI. CLAVDIVS. CAESAR AVG. P.M. TR. P. IMP. Tête nue à gauche. *Revers :* LIBERTAS AVGVSTI. S. C. La liberté debout, vêtue d'un léger voile et d'un pallium, les mains étalées.

Moyen bronze trouvé dans un champ, près de *Ferrals* (Coll. *E. Baichère*); 2 autres exemplaires, provenant de la *Cité*, se trouvent au Musée de Carcassonne.

TI. CLAVDIVS CAESAR AVG. PM. TR. P. IMP. Tête nue à gauche. *Revers :* CONSTANTIAE AVGVSTI. L'Empereur en costume militaire, tenant de la main gauche la haste et relevant sa droite, l'index tourné vers le visage. Dans le champ : S. C.

Moyen bronze trouvé dans le département. (Musée de Carcassonne. Don d'un anonyme, Novembre 1887). Autre bronze trouvé à *Bram* ; don de *M. Dat* au Musée.

IMP. C. CLAVDIVS AUG. Buste radié à droite. *Revers :* VIRTUS AVG. Mars debout, à gauche. tenant un rameau d'une main et une haste de l'autre; à ses pieds un bouclier.

Moyen bronze trouvé dans le département. (Musée de Carcassonne ; don d'un anonyme, Février 1889).

IMP. C. CLAVDIVS. AVG. Tête radiée à droite. *Revers :* FIDES EXERCI. La Foi militaire debout, à gauche, tenant une enseigne de chaque main.

Petit bronze, trouvé dans le département. (Musée de Carcassonne. Don de *M. Paul Raynaud*).

TI. CLAVDIVS. CAESAR. AVG. P. M. TR. P. IMP. P. P. Tête laurée à gauche. *Revers.* CONSTANTIAE AVGVSTI. S. C. L'empereur casqué, revêtu du *pallium* qu'il tient de sa main gauche et faisant signe à sa bouche avec l'index de la droite.

Moyen bronze, assez bien conservé trouvé à *Caunes* (collection *G. Sicard*, determ. E. Baichère, 1902). Même type, trouvé à *Bram.* (Musée de Carcassonne, don de M. *Dat*).

TI. CLAVDIVS. CAESAR. AVG. Un modius dans le champ. *Revers* : PON. M. TR. P. IMP. P. P. COS. II. ; S. C. dans le champ.

Petit bronze trouvé à *Bram.* (Musée de Carcassonne, don de *M. Dat*).

TI. CAES. DIVI. F. AVGVSTVS. Tête laurée à droite. *Revers* : PONTIF. MAXIMVS. Femme assise tenant de la droite la haste et de la main gauche un rameau.

Denier argent, petit module, diam. 10 millim., trouvé à *Caunes.* (Collection *G. Sicard*, déterm. *E. Baichère*). Même type, trouvé à Gaja, près *Montlegun*, donné par M. *Barthe* au Musée de Carcassonne.

TI. CLAVDIVS CAES. AVG. P. M. TR. P. IMP. *Revers :* SPES AVG. S. C. L'espérance présentant une fleur de la main droite et de la gauche relevant son mantean.

Grand bronze assez bien conservé, trouvé dans le département, don de M. *Gamelin* , peintre , au Musée de Carcassonne.

DIVI. AVG. CAESAR. TI. AVG. F. (le reste effacé). *Revers* : dans le champ ; au centre, les 2 grandes lettres S. C.; tout autour : TRIBVN. POTEST. COS. P. P.

Moyen bronze, trouvé à *Fabrezan* (coll. *E. Baichère*).

TI. CLAVDIVS CAESAR AVG. P. Tête nue à gauche, *Revers* : (Libertas ?). AVGVSTI. S. C. illisible.

Trouvé à *Narbonne* (collection *E. Baichère*).

### **Agrippina** (Junior), *mère de Néron*

(**Julia Agrippina,** *Germanici et Agrippinæ filia, Claudii uxor IV. Neronis Cæsaris mater*).

(Morte l'an 59 de J. C.)

Né à Cologne. l'an de Rome 769 (16 de J. C.). Mariée au sénateur Cneius Domitius Ahenobarbus, l'an 781 (28) et après sa mort, arrivée

en 783 (30) à l'Empereur Claude, sen oncle, l'an 802 (49). Assassinée par l'ordre de son fils Néron, l'an 812 (59).

AGRIPP. AVG. DIVI CLAVDII. NERONIS. CAES. MATER. Têtes affrontées d'Agrippine et de Néron. *Revers :* NERONI. CLAVD. DIVI. F. CAES. AVG. GERM. IMP. TR. P. EX. S. C., dans une couronne de chêne.

Denier trouvé à *Bouriège*, en 1858. (Musée de Carcassonne ; don de M. B*arthe*).

## **Nero** (*Néron*)

(**Lucius Dominitius Nero,** *Cneii Domitii Ahenobarbi et Agrippinæ junioris filius, Claudii gener, vulgo* Nero).

(54-68)

Né à Antium, l'an de Rome 709 (37 de J. C.). Adopté par Claude et déclaré César l'an 803 (50). C'est alors qu'il prend les noms de *Tiberius Claudius Nero Drusus.* — Décoré du titre de Prince de la Jeunesse, l'an 804 (51). — Succède à Claude, l'an 807 (54). — Se donne la mort, sur la nouvelle de la révolte de Galba dans les Gaules, et de son élection à l'empire, l'an 821 (68).

NERO CLAVD. CAES. AVG. GERM. P. M. TR. P. IMP. Tête laurée. R*evers* : DECVRSIO. Un cavalier et deux soldats.

Grand bronze assez bien conservé (Musée de Carcassonne).

NERO. CAESAR. AVG. P. MAX. IMP. Tête laurée à droite. *Revers* : S. C. Une victoire ailée passant et portant un bouclier sur lequel sont les lettres S. P. Q. R.

Moyen bronze trouvé à *Fabrezan*. (Coll. *Ed.* B*aichère*).

IMP. NERO. CAESAR. AVG. P. MAX. TRI. P. P. P. Tête laurée à droite. *Revers* : S. C. Une victoire ailée passant et portant un bouclier sur lequel sont les lettres S. P. Q. R.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de M. *Gaston Jourdanne* au Musée de Carcassonne. (*Soc. Arts et Sc. Carcas.*, 8 Novembre 1885).

NERO CLAVD. CAESAR. AVG. GER. P. M. TR. P. IMP. P. P. Tête laurée à gauche. *Revers* : temple de *Janus* et les lettres S. C.

Grand bronze trouvé à *Villegauze*, commune de *Caunes*. Don de *M. Rousseau* au Musée de Carcassonne (*Société Arts et Sc. de Carcass. 2 Mars 1884*).

IMP. NERO CAESAR. AVG. P. MAX. TRI. P. P. P. Tête laurée à droite. *Revers :* PACE P. R. TERRA MARIQUE POP. ROM. IANVM CLVSIT S. C. Temple de Janus fermé.

Grand bronze bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

NERO. CAESAR AVG. P. M. TR. P. IMP. P. P. Tête laurée. *Revers :* S. C. Victoire aîlée passant et portant un bouclier sur lequel on lit : S. P. Q. R.

Moyen bronze assez bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Sabatier* au Musée de Carcassonne.

NERO CLAV. CAESAR AVG. GERM. P. M. TR. P. IMP. P. P. Tête laurée. *Revers* : S. C. Arc de triomphe orné de statues et de quadriges.

Grand bronze très fruste, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

## Galba

**(Servius Sulpicius Galba,** *vulgo* Galba)

(68-69.)

Né d'une famille illustre, l'an de Rome 751 (3 av. J. C.). Gouverneur de l'Espagne Tarragonnaise sous Néron, il se soulève contre lui, à l'instigation de Vindex, gouverneur des Gaules, et est proclamé Empereur dans les deux provinces ; reconnu aussi bientôt par le Sénat de Rome et par les soldats prétoriens, il succède à Néron qui s'est donné la mort, l'an 821 (68 de J. C). Tué l'année suivante, après un règne de sept mois, par les soldats prétoriens, qui proclament Othon à sa place.

SER. SVLP. GALBA. IMP. CAESAR. AVG. Tête laurée. *Revers* : HISPANIA. CLVNIA. SVL. L'Empereur assis, ; une femme debout, une petite victoire et un ceinturon.

Grand bronze trouvé dans le département. Don de *M. Gamelin* au Musée de Carcassonne.

SER. GALBA IMP. CAESAR. AVG. P. M. TR. P. Tête laurée. *Revers* : ROMA RENASC. Rome casquée revêtue du *paludamentum* portant la haste et une victoire ailée.

Denier donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

## **Otho** (Othon)

(**Marcus Salvius Otho**, *Lucii Salvii Othonis et Albiæ Terentiæ filius, vulgo* Otho)
(69-69).

Né de parents illustres, l'an de Rome 785 (32 de J. C,). Gouverneur de la Lusitanie sous Néron, il prend part à la révolte de Galba, l'an 821 (68). Conspire contre Galba, dès l'année suivante, et le fait assassiner par les soldats prétoriens qui le proclament Empereur. Obligé de disputer la couronne à Vitelliu, élu Empereur par les légions de la Germanie, il est vaincu et se donne la mort, dans la même année 822 (69), après n'avoir régné que quatre-vingt-quinze jours.

IMP. M. OTHO. CAESAR. AVG. TR. P. Tête nue. *Revers* : PAX ORBIS TERRARVM. La Paix portant un caducée et un rameau.

Denier donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne, trouvé dans le département.

## **Vitellius**

(**Aulus Vitellius**, *Lucii Vitellii et Sextiliæ filius*)
(69-69).

Né l'an de Rome 768 (15 de J. C.). Envoyé par Galba dans la Germanie inférieure en qualité de légat, l'an 821 (68). Proclamé



Empereur, l'année suivante, par les légions de la Germanie révoltées contre Galba, dans le même temps qu'Othon est reconnu en cette qualité par les cohortes prétoriennes à Rome, il se maintient sur le trône en remportant sur ce dernier une victoire, à la suite de laquelle Othon se donne la mort. Mis à mort dans la même année 822 (69) après un règne de huit mois, par les soldats du parti de Vespasien qui se sont rendus maîtres de Rome.

A. VITELLIVS. IMP. GERM. Tête nue à gauche. *Revers* : FIDES EXERCITVVM. Deux mains jointes.

Moyen bronze trouvé à *Castelnaudary*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

## **Vespasianus** (*Vespasien*)

(**Flavius Vespasianus**, *Flavii Sabini et Vespasiæ Pollæ filius vulgo* Vespasianus).

(69-79)

Né près de Réate (Riéti), dans la Sabine, l'an de Rome 762 (9 de J. C.). Envoyé par Néron pour pacifier la Judée et pour en être le gouverneur l'an 819 (66). Proclamé Empereur par les légions de l'Egypte et reconnu successivement par celles de la Judée et de la Syrie, et même par les légions de la Mœsie et de la Pannonie, lesquelles marchent sur Rome, s'emparent de cette ville et mettent Vitellius à mort ; il reste maître de l'empire, l'an 822 (69). Mort dans le lieu même de sa naissance l'an 832 (79).

IMP. CAES. VESP. AVG. P. M. Tête laurée. *Revers* : COS. III. TR. POT. Femme assise tenant la haste et présentant un laurier.

Moyen bronze trouvé à *Quillan*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAES. VESP. AVG. P. M. Tête laurée. *Revers* : AVG. TRI. POT. Iinsignes du Souverain Pontificat.

Moyen bronze trouvé à *Castelnaudary*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAESAR VESPASIANVS. Tête laurée. *Revers* : IMP. T. COS. ITER. S.C. Le Dieu Mars passant.

Moyen bronze trouvé à *Quillan*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAES. VESP. AVG. P. M. T. P. COS. III. CENS. Tête radiée à gauche. *Revers :* FELICITAS PVBLICA S.C. Femme debout tenant une corne d'abondance et un caducée.

Moyen bronze trouvé à *Barbaira*. Don de *M. le chanoine Barthe* au Musée de Carcassonne ; coll. *Cals*, moyen bronze trouvé à *Roubia*.

IMP. CAESAR VESPASIANVS AVG. Tête laurée. *Revers :* COS. VIII. Aigle aux ailes éployées.

Denier fourré (rempli de mastic) trouvé à *Quillan*. Don de *M. Ormières*, négociant, au Musée de Carcassonne.

DIVUS AVG. VESP. Tête laurée. *Revers* : EX. S. C. Victoire ailée tenant un trophée. Moyen bronze trouvé à *Castelnaudary*. Don de *M. Barthe* au Musée).

IMP. CAES. VESP. AVG. COS. VIII. Tête laurée. *Revers* : S. C. Une Victoire portant un bouclier.

Moyen bronze trouvé à *Barbaira*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAES. VESP. AVG. COS. IV. Tête radiée. *Revers* : PAX AVGVSTI. L'Empereur devant un autel tenant de la main droite une patère et de la gauche la haste.

Moyen bronze bien conservé. Don de *M. Sabatié* au Musée de Carcassonne, trouvé dans le département.

IMP. CAES. VESP. AVG. P.M. TR. POT. Tête laurée. *Revers* : IVDAEA CAPTA. L'Empereur devant une colonne ; en sa présence une femme captive.

Grand bronze donné au Musée de Carcassonne par *M. Barbaza*, trouvé dans le département.

IMP. CAESAR VESPASIAN. AVG. COS. V. CENS. Tête laurée. *Revers* : Une aigle aux ailes éployées.

Don de *M. Barbaza* au Musée de Carcassonne, trouvé dans le département.

### Titus

**(Titus Flavius Vespasianus,** *Vespasiani et Fl. Domitillæ filius, vulgo* Titus).

(71-81)

T. CAES. IMP. AVG. F. TR. P. COS. VI. CENS. Tête radiée. *Revers* : Femme debout devant un autel ; dans le champ S. C.

Moyen bronze bien conservé. Don de *M. Rouger* de Castelnaudary au Musée de Carcassonne. Autre moyen bronze, trouvé à *Bouilhonac*, don de *M Astrié*, Dr médecin au Musée.

### Julia, *fille de Titus*

**(Julia** *Titi et Marciæ Furnillæ filia*).

(On ignore l'année de sa mort).

Mariée Flavius Sabinus, fils de Titus Flavius Sabinus, frère de Vespasien. Morte sous le règne de son oncle Domitien.

IVLIA AVGVSTA DIVI TITI F. Tête nue. *Revers* : PIETAS PVBLICA. La Piété debout.

Denier argent, assez bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Denisse,* juge, au Musée de Carcassonne.

### Domitianus (Domitien)

**(Domitianus,** *Titi frater*).

(81-96)

Né l'an de Rome 804 (51 de J. C.). Décoré en même temps que son frère, des titres de César et de Prince de la Jeunesse, l'an 822 (69). Succède à son frère, l'an 834 (81). Assassiné par un affranchi, l'an 849 (96).

IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM· COS. XV. CENS. P. PP. Tête laurée à droite. *Revers* : MONETA AVG. S. C. La Monnaie tenant la balance de la main droite et une corne d'abondance de la gauche.

Moyen bronze trouvé au Nord-Est de la *Cité de Carcassonne*, en 1904 pépinière Roux. (*Collection* E. Baichère). Autre exemplaire, provenant du *même endroit*, (Musée de Carcassonne. Don de *M. Bruel*, curé).

IMP. CAES. DOMITIAN. AVG. GERM. COS. XIII. Tête laurée à droite. *Revers* : FORTVNA. AVGVSTI. La Fortune tenant de la main droite un gouvernail et de la gauche une corne d'abondance, accostée des lettres S. C. (*senatus consulto*).

Moyen bronze trouvé à *Fabrezan*. (*Coll.* E. Baichère).

CAES. AVG. F. DOMITIANVS. COS. V. Tête laurée. *Revers* : Domitien debout et en toge.

Moyen bronze trouvé à *Bram* (Musée de Carcassonne. Don de *M. Verguet* au Musée).

IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. COS. XIII. CENS. PERP. Tête laurée. *Revers* : VIRTVS AVG. S. C. Pallas debout casqué, armé de la haste et du *Parazonium*.

Moyen bronze trouvé à *Belvianes*. (Musée de Carcassonne. Don de *M. Barthe*).

IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. P.M. TR. P. VIII. Tête laurée. *Revers* : IMP. XII. COS. XV. CENS. P.P.P. Pallas debout portant le casque, la haste et le bouclier.

Denier trouvé à *Bram*, en 1857. (Musée de Carcassonne. Don de *M. Charles Dat*).

IMP. CAES. DOMIT. AVG. PONT. MAX. Tête laurée : *Revers* : TR. P. COS. VII. DES. VIII. P. P. Une chaise curule surmontée d'une couronne.

Denier argent à fleur de coin, trouvé dans le département. Don de *M. Marabail* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERMANICVS COS XIV. Tête laurée. *Revers* : CENS. P. PP. Pallas debout tenant la haste à la main.

Denier argent à fleur de coin, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. COS. XIV. CENS. P. P. P. Tête laurée. *Revers* : IOVI VICTORI ; dans le champ. S. C. Jupiter assis tenant de sa main droite une victoire et de la gauche une haste.

Grand bronze bien conservé, donné par *M. Sipolis* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. P. M. TR. P. VIIII. Tête laurée. *Revers* . IMP. XXI. COS. XV. CENS. P. P. P. Pallas debout portant le casque, la haste et le bouclier.

Denier trouvé à *Bram*, en 1857. Donné par *M. Charles Dat* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. COS. XIV. CENSOR P. P. P. Tête laurée à droite. *Revers* : MONETA AVG. S. C. La monnaie tenant la balance de la main droite et une corne d'abondance de la gauche.

Moyen bronze trouvé à *Bram*. Don de *M. Ch. Dat* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAES. DIVI VESP. F. DOMITIAN. AVG. P. M. Tête laurée. *Revers* : TR. P. COS. VIII P. P. Pallas debout portant le bouclier et la haste.

Moyen bronze, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

IMP. CAES. DOM. AVG. GERM. P. M. TR. P. XIII. Tête laurée. *Revers* : IMP. XXII. COS. XV. CENS. P. P. P. Pallas debout portant la casque, la haste et le bouclier.

Denier argent, trouvé sur la propriété de *M. Dussault*, à *Gaja*, près *Montlégun*, (Musée de Carcassonne, don de *M. Barthe*).

IMP. CAES. DOMIT. AVG. GER. P. M. TR. P. XI. Tête laurée. *Revers* : IMP. XXII. COS. XVI. CENS. P. P. P. Guerrier casqué portant la haste et le bouclier.

Moyen bronze trouvé à *Gaja*, près *Montlegun*. (Musée de Carcassonne, don de *M. Verguet*).

IMP. CAESAR. DOMIT. AVG. GERM. COS. XV. CENS PERP. P. P. *Revers* : S. C. Victoire aîlée portant un bouclier sur lequel on lit : S. P. Q. R.

Moyen bronze, donné par *M. Birotteau*, au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

## Nerva

**(Marcus Cocceius Nerva, *vulgo* Nerva)**

**(96-98)**

**Né à Narnia, ville de l'Umbrie, d'une famille consulaire, l'an de Rome 785 (32 de J. C.). — Après avoir été préteur et deux fois consul. il est élu Empereur par le Sénat et les soldats prétoriens, le jour même de la mort de Domitien, l'an 849 (96). Mort l'an 851 (98).**

IMP. NERVA. CAES. AVG. P. M. TR. P. COS III. P. P. Tête laurée à droite. *Revers* : FORTVNA AVGVST. La Fortune debout portant de la main gauche une corne d'abondance et de la droite un gouvernail.

Moyen bronze trouvé à *Couiza*. Don de *M. Louis Fédié* au Musée de Carcassonne. Autre exemplaire trouvé à *Montazels*. Don de *M. Bonis* au Musée.

IMP. NERVA CAES. AVG. P. M. TR. P. COS. III. PP. Tête laurée. *Revers* : AEQVITAS AVGVSTI. S. C.

Moyen bronze, bien conservé, donné au Musée de Carcassonne par *M. Barthe* ; trouvé dans le département.

IMP. NERVA. CAESAR AVG. PONT. MAX. TR. P. Tête laurée. *Revers* : COS. II. DESIGN. III. P. P. Diane chasseresse debout tirant une flèche de son carquois ; un chien bondissant à sa gauche.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. NERVA CAES. AVG. P. M. TR. P. COS. III. P. P. Tête radiée à droite. *Revers* : FORTVNA AVGVST. La Fortune debout portant de la main gauche une corne d'abondance et de la droite un gouvernail.

Moyen bronze trouvé à *Douzens*. (Collection *L. Gavoy*, détermin. *E. Baichére*).

## **Trajanus** (Trajan)

(**Marcus Ulpius Trajanus crinitus,** *vulgo* Trajanus)

(97-117)

**Né à Italica en Espagne, l'an de Rome 806 (53 de J. C.). — Gouverneur de la Germanie inférieure sous Domitien et sous Nerva. — Adopté par Nerva et associé à l'Empire avec les titres de *César* et d'*Imperator*, sans celui d'Auguste, l'an 851 (98).— Mort à Sélinunte, l'an 870 (117).**

CAES. NERV. TRAIAN. AVG. GERM. DAC. Tête laurée de Trajan. *Revers* : Un trophée.

Médaillon trouvé à *La Trivalle* à l'époque du creusement du fossé qui amène l'eau. Don de *M. Cayrol*, architecte, au Musée de Carcassonne.

IMP. CAES. NERV. TRAIAN. OPT. AVG. GERM. Tête laurée. *Revers* : DAC. PARTHICO. P. M. TR. POT. XX. COS. VII. P. P. Dans une couronne de laurier. S. C.

Petit bronze trouvé dans le département; donné par *M. Astrié* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAES. NER. TRAIAN. OPTIM. AVG. GER. DAC. Tête laurée. *Revers* : Dans le champ, PROVID. TR. P. COS. II. P. P.

Moyen bronze, Musée de Carcassonne. Don de *M. Cayrol*, architecte; trouvé dans le département.

IMP. NERVAE TRAIANO. OPTIMO. AVG. GERM. Tête nue. *Revers* : S. C. DAC. PARTHICO. P. M. TR. P. XX. COS. VI. P. P. Couronne. S. C.

Moyen bronze trouvé à *Bram* ; donné par *M. Charles Dat* au Musée de Carcassonne.

IMP. TRAIANO AVG. GER. DAC. P.M. TR. P. Tête laurée. *Revers* : COS. VI. P. S. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. Victoire écrivant sur un bouclier. DACIA.

Denier argent trouvé à *Quillan*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAES. NERVAE TRAIANO OPTIMO AVG. GERM. Tête nue. *Revers* : DAC. PARTHICO. P. M. TR. P. XX. COS VI. P.P. S. C. dans une double couronne.

Moyen bronze trouvé à *Bram*. Don de *M. Dat* au Musée de Carcassonne.

IMP. NERVAE. CAES TRAIAN. AVG. GERM. P. M. Tête laurée. *Revers* : TR. POT. COS. II. L'Empereur sacrifiant devant un autel.

Moyen bronze trouvé à *Bram*. Don de *M. Charles Dat* au Musée de Carcassonne.

IMP. TRAIANO. AVG. GER. DAC. P.M.TR.P. COS. VI. Tête laurée à droite. *Revers* : S.P.Q.R. OPTIMO PRINCIPI. S.C. Un soldat armé devant un trophée.

Grand bronze, trouvé dans le département. Donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne. (*Arts et Sc. de Carcas. 15 Février 1886*).

IMP. CAES. NERVAE. TRAIANO. AVG. GER. DAC. P. M. TR. POT. VII. Tête laurée à droite. *Revers* : S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. S. C. Une Victoire devant un bouclier sur lequel on lit : VIC. DAC.

Grand bronze trouvé dans le département. Don de

*M. Barthe* au Musée de Carcassonne. (*Arts et Sc. de Carc. 6 Décembre 1885*) (1).

IMP. CAES. NER. TRAIANO. OPTIMO. AVG. GERM. Tête radiée à droite. *Revers* : DAC. PARTHICO. P. M. TR. P. XX. COS. VI. S.C. dans une triple couronne.

Moyen bronze trouvé à *Fabrezan*. (Coll. *E. Baichère*).

IMP. CAES. NERVA TRAIANO AVG. GERM. P. M. Tête laurée à droite. *Revers* : TR. POT. COS II. Dans le champ les lettres S. C. et l'empereur voilé sacrifiant devant un autel.

Moyen bronze trouvé à Fabrezan. (Coll. *E. Baichère*).

IMP. CAES. TRAIANVS DACIVS. AVG. Tête radiée à droite. *Revers* : IVVENTVS AVG. Cheval au galop monté d'un cavalier portant la haste.

Pièce de monnaie en argent trouvé dans les environs *de Moux*. (Coll. *Huc*).

IMP. NERVA. TRAIAN. AVG. GERM. Tête radiée à droite. *Revers* : P. M. TR. P. COS. IIII. P.P. Victoire debout portant une couronne.

Monnaie en argent trouvée dans le département. (Coll. *E. Baichère*).

IMP. CAES. NERVA TRAIAN. AVG. GERM. P.M. Tête laurée. *Revers* : TR. P. COS. III. P.P. S. C. Femme assise tenant une Victoire. Moyen bronze assez bien conservé, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne, trouvé dans le département.

---

(1) Cette médaille est de celles dites fourrées ou bractéates dont l'âme en bronze ou en plomb est recouverte d'une légère feuille d'argent ou d'or (fausse monnaie antique). Il y en a de grecques et de romaines. Les latins les appelaient *Nummi pelliculati, subærati, bracteati*.

IMP. CAESAR. NERVAE. TRAIANO. AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. V. P. P. Tête laurée à droite. *Revers* : S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. L'empereur debout, casqué ; tenant d'une main une victoire, de l'autre la haste ; dans le champ les lettres S. C.

Grand bronze trouvé à la garrigue de *Conques*. Don de *M. Pierre Camps* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAESAR. NERV. TRAIANO OPTIMO AVG. GER. DAC. Tête laurée à droite. *Revers* : P. M. TR. P. COS. VII. P. P. S. P. Q. R. L'Empereur tenant des épis d'une main et une patère de l'autre.

Denier trouvé à *Quillan*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. TRAIANO AVG. GER. DAC. P. M. Tête laurée à droite. *Revers* : COS. V. P. P. S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. Une victoire ailée portant une palme et une couronne.

Denier trouvé à *Quillan*. Don de *M. le chanoine Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAES. NER. TRAIANO OPTIMO AVG. GER. DAC. Tête laurée à droite. *Revers* : P. M. TR. P. COS. VII. PP. S. P. Q. R. L'Empereur debout tenant des épis d'une main et une patère de l'autre.

Moyen bronze trouvé à *Quillan*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. TRAIANO AVG. GER. DAC. P. TR. P. COS. V. P. P. Tête laurée. *Revers* : S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. Un guerrier la haste à la main.

Denier argent bien conservé. Don au Musée de Carcassonne, par *M. Barthe* ; trouvé dans le département.

IMP. TRAIANO AVG. GER. DAC. P. TR. P. COS. V. P. P. Tête laurée. *Revers* : S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. Prisonnier assis, la tête appuyée sur sa main gauche.

Denier argent, très bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée.

NERVA TRAIAN. AVG. GERM. P. M. Tête laurée à droite. *Revers :* TR. POT. COS. II. Dans le champ les lettres S. C. et l'Empereur voilé sacrifiant devant un autel.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Gaston Jourdanne* au Musée de Carcassonne, en 1885.

IMP. CAES. NERVA. TRAIAN. AVG. GERM. P.M. Tête laurée à droite. *Revers :* TR. POT. COS. IIII. P.P. Une victoire ailée passant à gauche, portant un bouclier sur lequel sont les lettres S.P.Q.R. Dans le champ les lettes S.C. (1).

Moyen bronze, trouvé dans le département. Don d'un *anonyme* au Musée de Carcassonne. (*Arts et Sc. de Carc. 6 Novembre 1887*).

IMP. CAES. NERVA. TRAIAN. AVG. GERM. P. M. Tête laurée. *Revers :* COS. IIII. DESIGN. V. S. C. Femme assise.

Grand bronze assez bien conservé, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne, trouvé dans le département.

IMP. CAES. NERVA. TRAIAN. AVG. GERM. DAC. P.M. TR. P. COS. V. Tête laurée. Femme debout tenant une corne d'abondance. Dans le champ S.C.

Moyen bronze, trouvé dans le département. Don de M. l'abbé *Barthe* au Musée de Carcassonne.

### **Marciana**, *sœur de Trajan*

(**Marciana**, *Trajani soror*).

(Morte vers l'an 114 de J. C.).

(1) Cette médaille est de celles dont la légende du revers fait suite à la légende de la face.



DIVA. AVGVSTA. MARCIANA. Tête de la princesse. *Revers :* CONSECRATIO. Aigle éployé.

Denier argent bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

## **Hadrianus** (Hadrien)

(**Publius Ælius Hadrianus,** *Trajani consobrinus, subinde* Hadrianus Trajanus).

(117-138)

Né à Rome, ou selon quelques-uns, à Italica, en Espagne, l'an de Rome 829 (76 de J. C.). Adopté par Trajan peu de jours avant la mort de cet Empereur, il lui succède l'an 870 (117). Mort à Baiæ en Campanie, l'an 891 (138).

IMP. CAESAR. TRAIAN. HADRIANVS. AVG. Tête laurée. *Revers :* P. M. TR. P. COS. II.; *en exergue* : PAX. La Paix debout couronnée de rayons, tenant d'une main une corne d'abondance, de l'autre un rameau.

Denier trouvé à *Quillan.* Donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

HADRIANVS. AVGVSTVS. Tête laurée. *Revers :* COS. III. S. C. Galerie prétorienne.

Moyen bronze trouvé dans les environs de *Quillan.* Donné au Musée de Carcassonne par *M. Barthe.*

IMP. CAESAR. TRAIAN. HADRIANVS. AVG. Tête laurée. *Revers :* P. M. TR. P. COS. III. *En exergue* : LIB. PUB. Minerve assise tenant d'une main la haste et de l'autre un rameau d'olivier.

Denier trouvé à *Quillan.* Donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAESAR. TRAIANVS. HADRIANVS. AVG. Tête laurée à droite. *Revers :* P. M. TR. P. COS. III. La déesse Hygiée assise donnant à manger à un serpent qui se dresse.

Denier trouvé à *Quillan*. Donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

HADRIANVS. AVGVSTVS. COS. III. P. P. Tête nue et barbue. *Revers :* SALVS. AVGVSTI. La déesse *Salus* présente une patère à un serpent dressé sur un autel.

Denier trouvé à *Quillan*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne. Même type, moyen bronze, trouvé à *Gaja*, près de *Montlegun*. (Musée de Carcassonne).

IMP. CAESAR. TRAIAN. HADRIANVS. AVG. Tête barbue et laurée à droite. *Revers :* P. M. TR. P. COS. III. Une Victoire ailée portant un trophée.

Denier en argent trouvé dans le département. (*Arts et Sc. Carc. 1er mai 1887*). Donnée par *M. Paul Raynaud* au Musée de Carcassonne.

HADRIANVS. AVGVSTVS. P. P. Tête laurée à droite. *Revers :* COS. III. Femme assise tenant un sceptre de la main droite et de la main gauche une corne d'abondance.

Prièce de monnaie en argent trouvée dans les environs de *Moux*. (*Coll. Baichère*).

HADRIANVS. AVGVSTVS. Tête laurée et barbue. *Revers :* COS. III. PP. S. C. L'Empereur avec le casque, la haste, le paludament et une corne d'abondance.

Moyen bronze, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne, trouvé dans le département.

HADRIANVS. AVG. COS. III. P. P. Tête laurée et barbue. *Revers :* PROVIDENTIA. AVG. S. C. La Providence debout, tenant la haste de la main droite et de la gauche un bâton de commandement : un globe à ses pieds.

Grand bronze, don de *Mme de Maragon* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

IMP. CAESAR. TRAIANVS HADRIANVS. AVG. P. M. TR. P. COS. III. Tête laurée et barbue. *Revers* : RESTITVTORI. ORBIS. TERRARVM. S. C. L'empereur en toge relevant une femme à genoux tourrelée et portant un globe dans sa main gauche.

Grand bronze, donné par *M. Gamelin* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

IMP. CAESAR. TRAIANVS HADRIANVS. AVG. P. M. TR. P. COS. III. Tête laurée. *Revers :* PROVIDENTIA DEORVM. L'Empereur en toge.

Grand bronze, donné par *M. Barthe,* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

HADRIANVS AVG. COS. III. Tête laurée. *Revers* : FORTVNA AVGVSTI.

Grand bronze usé, trouvé dans le département. Don de *M. Barlhe*, au Musée de Carcassonne.

HADRIANVS AVGVSTVS. Tête laurée. *Revers :* FELICITATI AVG. COS. III. P. P. Vaisseau prétorien. S. C.

Moyen bronze, trouvé à *Quillan*. Don de *M. Barlhe,* au Musée de Carcassonne.

HADRIANVS AVGVSTVS. Tête laurée. *Revers* : HILARITAS. COS. III. S. C. La déesse debout entre deux enfants ; elle porte une corne d'abondance et remet un rameau à l'un des enfants.

Grand bronze, donné par *M. Barlhe*, au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

HADRIANVS AVGVSTVS. P. P. Tête laurée à droite. *Revers :* ANNONA. AVG. S. C. Femme debout, à ses pieds un modius rempli d'épis et une proue de vaisseau.

Moyen bronze, trouvé à *Fabrezan* (Coll. *E. Baichère*).

IMP. CAESAR. TRAIANVS. HADRIANVS. AVG. Tête radiée à droite. *Revers :* FORT. RED. TR. POT. COS.

II. S. C. La Fortune assise tenant de la gauche une corne d'abondance et de la droite une baguette.

Moyen bronze, trouvé à *Roubia*, par *M. l'abbé Cals.*

HADRIANVS AVGVSTVS. Tête laurée à droite ; COS III. ? PROVIDENTIA AVG. ?... S. C. La Providence assise à gauche tenant de la gauche la haste et de la droite.....

Moyen bronze, trouvé à 1 kilom. de Narbonne, sur la route d'Armissan, (emplacement du forum rômain). Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

HADRIANUS. AVG. PIVS. Tête laurée. *Revers :* HILARITAS. P.R. COS. III. La déesse *Hilaritas* debout tenant d'une main une palme et l'autre une corne d'abondance, deux enfants à ses côtés.

Grand bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

HADRIANVS AVGVSTVS. P.P. Tête laurée. *Revers :* COS. III. Adrien debout, casqué, tenant d'une main une victoire voilée et de l'autre la haste.

Denier argent bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAES. TRAI. HADR. AVG. P.P. Tête laurée. et barbue. *Revers :* P. M. TR. P. COS. III. Pallas assise sur des boucliers et présentant une Victoire.

Denier argent bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAES. TRAI. HADR. AVG. P.P. Tête laurée. *Revers* : P.M. TR. P. COS. III. Femme assise présentant une coupe.

Denier argent bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

HADRIANVS AVGVSTVS. P.P. Tête laurée. *Revers* : COS. III. Femme debout, d'une main tenant son manteau et de l'autre offrant un rameau.

Denier argent bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Castel Eugène* au Musée de Carcassonne.

HADRIANVS AVG. COS. III. P.P. Tête laurée. *Revers* : ADVENTVS AVGVSTI. La déesse Rome et Adrien debout ; dans le champ S. C.

Grand bronze, trouvé dans le département. Don de *M. Jouyd'Auriac* au Musée de Carcassonne.

### **Sabina,** (*femme de Hadrien*)

**(Julia Sabina,** *Matidiæ filia, Hadriani uxor*).

(Morte vers l'an 137 de J.C.).

Mariée à Hadrien vers l'an de Rome 853 (100 de J. C.). Se donne la mort vers l'an 890 (137).

SABINA AVGVSTA HADRIANI AVG. Tête nue de l'Impératrice. *Revers* : IVNONI. REGINAE ; dans le champ S. C. Junon debout.

Grand bronze un peu fruste. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

SABINA AVGVSTA HADRIANI AVG. Tête diadémée de l'Impératrice à droite. *Revers* : Vesta assise, à gauche, sans légende.

Moyen bronze, trouvé à Roubia par *M. l'abbé Cals*.

### **Ælius**

**(Lucius Aurelius Ceionius Commodus Verus,** *postea. Lucius Ælius Verus, vulgo Aelius*). Ne fut que César.

( 136 - 138 )

Adopté par Hadrien, l'an de Rome 888 ou 889 (135 ou 136 de J.C.), il est déclaré César et prend les noms de Lucius Ælius Verus. Mort l'an 891 (138).

L. AELIVS. CAESAR. Tête nue et barbue. *Revers* : (légende en grande partie effacée) TR. P. COS. II. SALVS. La déesse *Salus* ou Santé assise, donnant à manger à un serpent qui se dresse sur un autel.

Moyen bronze trouvé à *Fontiès-d'Aude* (Musée de Carcassonne, don de *M. Coste Reboulh*).

L. AELIVS. CAESAR. Tête nue et barbue. *Revers :* TR. POT. COS. II. S. C. Le César portant une Victoire.

Moyen bronze, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

### **Antoninus Pius** (ANTONIN LE PIEUX)

(**Titus Aurelius Fulvius Boionius Arrius Antoninus**, *Aurelii Fulvi, viri consularis et Arriæ Fadillæ filius, subinde*

Titus Ælius Hadrianus Antoninus, *vulgo* Antoninus Pius)

(138-161)

**Né à Lanuvium, ville du Latium, l'an de Rome 839 (86 de J. C.) Adopté par Hadrien après la mort d'Ælius, et décoré du titre de César et de la puissance tribunitienne, l'an 891 (138). C'est alors qu'il prend les noms de *T. Ælius Hadrianus Antoninus* Succède à Hadrien, dans la même année, en recevant du Sénat le titre. d'Auguste et le surnom de Pieux. Prend le titre de Père de la Patrie, l'an 892 (139). Mort à Lorium en Etrurie, l'an 914 (161).**

IMP. AEL. HADR. ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. Tête laurée. *Revers* : COS. III. La Monnaie avec ses insignes.

Grand bronze trouvé à *Gaja*, près de *Montlegun*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. IMP. II. Tête laurée. *Revers* : TR. POT. XX. COS. IIII. Femme debout, le pied droit sur une proue de navire, tenant la haste et une sorte de vase ou panier.

Grand bronze en assez mauvais état. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne; trouvé dans le département.

ANTONINVS. PIVS. AVG. Tête laurée et barbue. *Revers* : PONTIF.M. TR. P. XII. COS. III. L'Empereur avec le casque et paludament portant la haste et un rameau de laurier et posant son pied gauche sur un casque.

Denier argent donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne, trouvé dans le département.

ANTONINVS. PIVS. AVG. Tête laurée. *Revers* : VOTA. SVSCEPTA. XX. L'Empereur en toge sacrifiant devant un trépied.

Denier argent donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

M. AVREL. ANTONINVS. PIVS. AVG. Tête laurée. *Revers* : P. M. TR. P. XVI. COS. IIII. P. P. S. C. L'Empereur en costume militaire tenant la haste et une Victoire.

Grand bronze trouvé dans le département ; donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

Nota.— Cette pièce de monnaie pourrait bien appartenir à Elagabale, bien que la partie de la légende *TR. P. XVI.* suffise pour la caractériser comme étant de Caracalla.

ANTONINVS AVG. PIVS. P. P. IMP. II. Tête laurée. *Revers* : TR. P. XX. COS. IIII. Femme debout tenant la haste de la main gauche.

Grand bronze assez bien conservé. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

ANTONINVS AVG. PIVS. P. P. TR. P. XXIII. Tête laurée. *Revers* : PIETATI. AVG. COS. IIII. Femme debout tenant de sa droite un globe et sur le bras gauche un enfant ; deux autres sont debout à ses côtés.

Grand bronze donné par *M. Astrié*, docteur médecin, au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

ANTONINVS. AVG. PIVS. Tête laurée. *Revers* : Louve allaitant deux enfants. S. C.

Grand bronze, don de *M. Sipolis* au Musée de Carcascassonne ; trouvé dans le département.

ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. XII. Tête laurée. *Revers :* COS. IIII. S. C. La Monnaie avec la balance et la corne d'abondance.

Moyen bronze, donné par *M Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

ANTONINVS AVG. PIVS. P. P. TR. P. XIII. Tête laurée. *Revers :* COS. IIII. L'empereur tenant dans ses mains des épis et une patère.

Denier en argent trouvé à *Quillan*, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. XV. Tête laurée. *Revers :* COS. IIII. Femme tenant une Victoire et un *Simpulum*.

Denier trouvé à *Quillan*, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

ANTONINVS. PIVS. Tête laurée. *Revers :* ANNON. S. C. La Déité debout versant d'une main des épis et tenant de l'autre une corne d'abondance.

Grand bronze trouvé à *Cavanac*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

ANTONINVS. AVG. PIVS. TR. P. XXI. Tête laurée. *Revers* : Femme assise. INDVLGENTIA. AVG. COS. IIII.

Grand bronze trouvé à *Quillan*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

ANTONINVS PIVS AVG. Tête laurée. *Revers :* VICT. PART. MAX. Victoire passant.

Denier trouvé à *Bram*. Don de *M. Charles Dat* au Musée de Carcassonne.

ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. IMP. Tête laurée à droite. *Revers :* TR. POT. XX. COS. III. Une femme tenant de la gauche la haste, dans le champ S. C.

Moyen bronze, trouvé dans le département (*Coll. E. Baichère*).

ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. Tête laurée. *Revers* : SYRIA. S. C. Au-dessous COS. II. Femme debout présentant de la main droite une triple couronne et tenant de la gauche une corne d'abondance avec un pied sur le fleuve.

Grand bronze assez bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Sipolis* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAES. T. AEL. HADR. ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. *Revers :* TR. P. XV. COS. IIII. S. C. Femme assise tenant un rameau et une corne d'abondance.

Grand bronze assez bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Sipolis* au Musée de Carcassonne.

**Faustina** SENIOR, (*épouse d'Antonin le Pieux*).

(**Annia Galeria Faustina**, *Annii Veri filia*, *Antonii Pii uxor*, *vulgo* Faustina *senior*).

(Morte l'an 141)

Née l'an de Rome 858 (105 de J. C.). Mariée à Antonin avant l'adoption de ce dernier par Hadrien. Morte l'an 894 (141).

DIVA AVGVSTA. Tête voilée de l'Impératrice. *Revers* : CONSECRATIO. et dans le champ un aigle aux ailes éployées portant au ciel l'impératrice ; au-dessus la lune entourée de sept planètes.

Crand bronze, trouvé dans le *département*. Musée de Carcassonne. Don de *M. Paul Raynaud*. (*Soc. des Arts et Sc. Carcass. 7 Mars 1886*).

DIVA FAVSTINA. Tête nue à droite. *Revers :* AVGVSTA. S.C. Femme debout devant un autel, tenant nn trident et une patère.

Grand bronze trouvé à *Montclar*. (Musée de Carcassonne. Don de M. Barthe).

DIVA FAVSTINA. Tête nue. *Revers :* AETERNITAS. S.C. Femme debout tenant un cercle autour de la tête et un globe à la main droite.

Denier trouvé à *Quillan* (Musée de Carcassonne. Don de *M. Barthe*). Autre exemplaire trouvé à *Alzonne*. (Ibidem, don de *M. Barthe*).

DIVA FAVSTINA. *Revers* : AETERNITAS. S.C. L'Impératrice sur un bige d'éléphants portant chacun son cornac.

Grand bronze trouvé à *Alzonne*, (Musée de Carcaasonne, don de *M. Barthe*).

FAVSTINA AVGVSTA. Tête à droite, cheveux noués. *Revers :* FECVND. AVGVSTAE. Faustine debout portant deux enfants sur ses bras ; deux autres sont debout à ses côtés.

Moyen bronze trouvé à *Cavanac* au lieu dit *Laroque*. (Musé de Carcassonne. Don de *M.Barthe*).

## **M. Aurelius** (Marc-Aurèle).

(**Marcus Annius Verus Catilius Severus**, *Annii Veri et Domitiæ Calvillæ filius, subinde*, M. Annius Verissimus, *seriùs* M. Aurelius Antoninus, *vulgo* Marcus Aurelius).

(161-180)

Né à Rome, l'an de Rome 874 (121 de J. C.). Appelé par Hadrien, *M. Annius Verissimus*, après la mort de son père. Adopté par Antonin dans le même temps que ce dernier est adopté par Hadrien, l'an 891 (138), il est déclaré César, et appelé dès lors *M. Aurelius Verus*. Décoré de la puissance tribunitienne, l'an 900 (147). Succède à Antonin et prend les noms de M. Aurelius Antoninus, l'an 914 (161). Mort à Vindobona (Vienne) en Pannonie, l'an 933 (180).

M. AVRELIVS. ARMENIACVS. *Revers :* IMP. II. COS. III. L'Empereur tenant une enseigne et la haste.

Grand bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

M. AVREL. ANTONINVS. AVG. ARM. PARTH. MAX. Tête laurée barbue. *Revers :* TR. POT. XVIII. IMP. II. COS. III. Dans le champ. S. C. L'Empereur en costume militaire.

Grand bronze trouvé dans le département. Don de *M. Astrié,* Dr médecin, au Musée de Carcassonne.

M. ANTONINVS. AVG. ARMENIACVS. Tête laurée. *Revers :* PAX. AVGVST. TR. POT. XX. COS. III. La Paix portant de la main gauche une corne d'abondance et de la droite présentant un rameau d'olivier.

Denier argent bien conservé. Don de *M. l'abbé Barthe* au Musée de Carcassonne; trouvé dans le département.

M. ANTONINVS.AVG. ARMENIACVS. PARTH. MAX. Tête laurée. *Revers* : TR. POT. XXI. IMP. IIII. COS. III. L'Empereur en toge offrant un sacrifice devant un trépied.

Denier argent bien conservé. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

M.ANTONINVS. AVG. ARMENIACUS. PARTH. MAX. Tête laurée. *Revers :* TR. POT. XXI. IMP. IIII. S. C. Victoire portant une palme de la main gauche et de la droite une coupe.

Grand bronze, bien conservé, donné par *M. l'abbé Fages* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

M. ANTONINVS. AVG. TR. POT. XXIIII. Tête laurée. *Revers :* PROFECTIO. AVG. COS. III. L'Empereur à cheval, précédé d'un soldat et suivi par trois autres, trouvé dans le département.

Grand bronze. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

M. AVRELIVS. ANTONINVS. AVG. Tête laurée. *Revers :* TR. POT. XXXII. IMP. VIIII. COS. III. P. P. Personnage assis présentant une patère à un serpent.

Denier trouvé à *Castelnaudary* ; donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

M. AVREL. ANTONINVS. AVG. TR. P. XXXIIII. Tête laurée. *Revers* : VIRTVS. AVG. IMP. VI. COS. III. S. C. L'Empereur avec casque et paludament tenant une haste et le parazonium.

Grand bronze trouvé à *Cavanac*, en 1857, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

M. ANTONINVS. AVG. TR. P. XXXIII. Tête laurée. *Revers :* SALVTI. AVG. COS. III. S. C. Hygiée donnant la nourriture à un serpent.

Grand bronze, donné par *M^me de Maragon*, au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

M. AVRELIVS. AVG. ARM. PARTH. MAX. Tête laurée. *Revers* : TR. POT. XX. IMP. IIII. Victoire ailée présentant, posé sur une palme, un bouclier sur lequel on it : VIC. PAR.

Grand bronze trouvé à *Cavanac*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

M. ANTONINVS. AVG. ARM. PARTH. MAX. Tête laurée. *Revers* : TR. POT. XXI. IMP. IIII. COS. III. PAX. La Paix tenant une corne d'abondance et un rameau d'olivier.

Denier trouvé à *Quillan*, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

M. ANTONINVS TR. P. XXV. Tête nue. *Revers* : IMP. VI. COS. III. S. C. Victoire inscrivant sur un bouclier. VIC. GER.

Grand bronze, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

M. ANTONINVS. AVG. TR. P. XXV. Tête laurée. *Revers :* COS. III. Guerrier portant une haste et une enseigne.

Denier trouvé à *Castelnaudary*, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

M. ANTONINVS. AVG. TR. P. XXVII. Tête laurée. *Revers :* VICT. GERMA. IMP. VI. COS. III. S. C. Dans une couronne de laurier.

Moyen bronze, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

M. ANTONINVS. AVG. TR. P. XXXIII. Tête laurée. *Revers* : IMP. VIII. S. C. L'Empereur en costume militaire tenant une Victoire.

Grand bronze trouvé à *Cavanac* (campagne appelé *Marant* ou *La Roque*), donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

M. ANTONINVS. AVG. TRI. P. XXV. Tête laurée à droite. *Revers* : COS. III. Guerrier casqué passant et portant la haste et une enseigne.

Moyen bronze trouvé à *Castelnaudary*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

M. AVREL. ANTONINVS. AVG. TR. P. XXXIII. Tête laurée. *Revers* : VIRTVS. AVG. L'Empereur avec casque et paludament tenant la haste et le parazonium.

Grand bronze trouvé à *Cavanac*, en 1857. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

AVRELIVS. CAES. ANTON. AVG. PII. F. Tête nue. *Revers* : TR. POT. X. COS. II. César paludé, casqué, la haste au poing tenant le parazonium.

Denier argent bien conservé. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

AVRELIVS. CAES. ANTON. AVG. PII. F. Tête nue. *Revers* : TR. POT. XI. COS. II. César debout, paludé, casqué, la haste au poing tenant le parazonium.

Denier argent trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

AVRELIVS. CAES. ANTON. AVG. PII. F. Tête nue. *Revers* : TR. POT. XIV. COS. II. S. C. Femme debout, casquée, tenant de la main droite un enfant et de la gauche une haste.

Grand bronze bien conservé. Don de *M. Cathala* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

IMR. M. AVR. ANTONINVS. AVG. P. M. Tête laurée. *Revers* : CONCORDIA. AVG. Les deux empereurs en toge se donnant la main.

Grand bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. M. AVREL. ANTONINVS. AVG. Tête à gauche laurée. *Revers* : CONG. AVG. III. TR. POT. XX. IMP. III. COS. III. L'Empereur et Verus assis sur une estrade entre deux figures debout, un troisième monte sur l'estrade.

Moyen bronze trouvé à *Roubia* par *M. l'abbé Cals*.

AVRELIVS. CAESAR..... Tête nue à droite. *Revers* : TRI. POT. XV. COS. III. César casqué tenant la haste et le parazonium dans le champ S.C.

Moyen bronze, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

M. ANTONINVS. AVG. PART. MAX. Tête à droite. *Revers* : PRIMI DECENNALES COS. III. S. C., dans une couronne de chêne.

Moyen bronze, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

M. ANTONINVS. AVG. GERM. TR. POT. XXIX. Tête laurée. *Revers* : LIB. AVG. VI. IMP. VII. COS. III. Femme debout.

Grand bronze, donné par *M. Astrié*, D[r] médecin au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

M. AVR. ANTON. AVG. TR. POT. XXXIII. Tête laurée et barbue. *Revers :* Figure tenant la haste ; dans le champ S.C.

Grand bronze, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

DIVVS. M. ANTONINVS. PIVS. Tête nue. *Revers* : CONSECRATIO. Aigle.

Grand bronze, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

AVRELIVS. CAESAR. AVG. PII. FIL. Tête nue. *Revers* : TR. POT. VII. COS. II. S.C. Femme assise tenant la haste, à terre un bouclier.

Grand bronze trouvé à *Cavanac*, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

M. AVRELIVS. CAESAR. Tête nue. *Revers* : COS. II. Pallas assise tenant la haste de la main droite et de la gauche un bouclier.

Grand bronze trouvé à *Cavanac*, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

ANT. AVPELIANOC. Tête laurée ; au bas L. *Revers :* OVA BALATOC. Tête laurée. L. D.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. le chanoine Barthe* au Musée de Carcassonne.

## **Faustina** Junior (*épouse de Marc-Aurèle*)

(**Annia Faustina,** *Antonii Pii et Galeriæ Faustinæ filia, M. Aurelii consobrina et uxor, vulgo,* Faustina *junior*).

(Morte l'an 140 de J. C.).

Mariée à Marc-Aurèle, vers l'an de Rome 893 (140 de J. C.). Morte l'an 928 (175).

FAVSTINA AVGVSTA. Tête de l'impératrice à droite, à cheveux noués derrière la tête. *Revers* : CERES. La déesse Cérès assise, tenant des épis de la main droite.

Pièce de monnaie en argent, trouvée dans les environs de *Moux* (Coll. *Huc*).

DIVA FAVSTINA. Tête à droite, cheveux à trois tresses. *Revers :* AVGVSTA. L'Impératrice debout, à longs vêtements tenant la haste de la main droite et relevant sa draperie de la gauche.

Pièce de monnaie en argent, trouvée dans les environs de *Moux* (Coll. *Huc*).

FAVSTINA AVGVSTA. Tête nue. *Revers* : Sans légende. Faustine assise, un lion à ses côtés.

Grand bronze, peu conservé. Don de *M. Gamelin*, peintre, au Musée de Carcassonne , trouvé dans le département.

DIVA FAVSTINA PIA. Tête nue. *Revers* : SAECVLI FELIC. S. C. Deux enfants (Commode et Antonin, jumeaux), se couchant dans un lit.

Grand bronze bien conservé. Don de *M. Gamelin*, peintre, au Musée de Carcassonne, trouvé dans le département.

FAVSTINA AVGVSTA. *Revers :* Femme assise tenant la haste ; dans le champ. S. C.

Petit bronze , trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

FAVSTINA AVGVSTA. Tête nue. *Revers* : AVGVSTI. PII. FIL. Femme debout soutenant de sa main gauche les pans de sa robe.

Moyen bronze, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

FAVSTINA. AVGVSTA. *Revers* : FECVND. AVGVSTAE. Faustine debout portant deux enfants sur ses bras ; deux autres sont debout à ses côtés.

Grand bronze, trouvé à *Cavanac* (métairie de *Laroque*). Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

FAVSTINA AVGVSTA. Tête à gauche. *Revers* : FECVDINTAS. (En lettres séparées.) S. C. Femme assise tenant la haste, à gauche un petit enfant.

Moyen bronze, trouvé à *Roubia*, par *M. l'abbé Cals*.

## Lucius Verus

(**Lucius Ceionius Commodus,** *Ælii Cæsaris filius, M. Aurelii gener, subinde* Lucius Ælius Verus, *vulgo* Lucius Verus).

(161-169).

Né à Rome, l'an de Rome 833 (130 de J. C.). Appelé *L. Cejonius* Ælius Aurelius Commodus après l'adoption de son père par Hadrien, l'an 888 (135). Adopté par Antonin, en même temps que Marc-Aurèle, l'an 891 (138), mais privé du titre de César. Associé à l'Empire par Marc Aurèle après la mort d'Antonin, l'an 914 (161), il prend à la fois les titres de César et d'Auguste et est appelé dès lors *L. Ælius Aurelius Verus*. Mort à Altinum dans la Vénétie, empoisonné, à ce que l'on prétend, par sa femme Lucille, l'an 922 (169).

L. VERVS. AVG. ARM. PARTH. MAX. Tête laurée. *Revers* : TR. P. VI. IMP. III. COS. II. Victoire debout près d'un trophée, au pied duquel sont deux captifs, l'un assis et l'autre debout.

Petit bronze donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

IMP. CAES. L AVREL. VERVS. AVG. Tête nue. *Revers* : Femme assise.

Moyen bronze en mauvais état, trouvé à *Bram*, donné par *M. Charles Dat* au Musée de Carcassonne.

**Lucilla** (*épouse de Lucius Verus*)

(**Annia Lucilla**, *M. Aurelii et Faustinæ junioris filia*, *Lucii Veri uxor*, *in nummis* Lucilla Augusta).

(Morte vers l'année 184).

Née l'an de Rome 900 (147 de J. C.). Mariée à Lucius Verus, l'an 917 (164), et ensuite à Claude Pompée, sénateur romain, l'an 923 (170). Ayant formé, l'an 936 (183) une conspiration contre Commode, elle est exilée dans l'île de Caprée, et mise à mort peu de temps après.

LVCILLA AVGVSTA. Tête nue à droite. *Revers* : VENVS VICTRIX. Venus debout tenant une victoire d'une main et un bouclier de l'autre.

Pièce en argent trouvée dans le département ; donnée par *M. Paul Raynaud* au Musée de Carcassonne.

LVCILLA AVGVSTA. Tête nue. *Revers :* légende effacé. Femme assise tenant d'une main la haste.

Grand bronze assez peu conservé. Don de *M. Pech-Lestanières* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

LVCILLA AVG. ANTONINI. AVG. F. *Revers* : HILARITAS. Dans le champ : S. C. La déesse tenant une palme et une corne d'abondance.

Grand bronze assez bien conservé, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

LVCILLA AVGVSTA. Tête nue. *Revers* : IVNO. Junon debout, un paon à ses pieds.

Grand bronze assez bien conservé. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

## **Commodus** (*Commode*)

**(Lucius** *vel* **Marcus Ælius Aurelius Commodus Antoninus,**
*M. Aurelii et Faustinæ jun. filius, vulgo* Commodus.)
(176 - 192)

Né à Lanuvium ville du Latium, l'an de Rome 914 (161 de J. C.). Déclaré César en même temps que son frère Ann. Vérus, l'an 919 (166). Décoré du titre de Prince de la Jeunesse, l'an 928 (175). Associé à l'Empire avec le titre d'Imperator, mais sans jouir encore de celui d'Auguste ; orné en même temps de la puissance tribunitienne, l'an 929 (176). Décoré du titre d'Auguste, l'an 930 (177). Succède à son père, l'an 933 (180). Mort empoisonné et étranglé par une de ses concubines, l'an 945 (192).

M. COMMODVS. ANTON. P. FEL. Tête laurée. *Revers :* Personnage debout une palme à la main.

Grand bronze, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne, trouvé dans le département.

AVREL. COMMODVS. AVG. TRI. P. Tête laurée à droite. *Revers* : Figure debout tenant un bouclier et une lance de la main gauche et versant, de la main droite, de l'encens sur un trépied allumé. Dans le champ les lettres S. C.

Moyen bronze trouvé dans le département. (Musée de Carcassonne. Don de *M. Paul Raynaud,* août 1889.)

IMP. L. AVREL. COMM. AVG. GERM. SARM. Tête imberbe laurée. *Revers :* TR. P. II. COS. PP. DE GERMANIS.

Moyen bronze. Monceau d'armes germaniques trouvé à *Cavanac.* (Musée de Carcassonne. Don de *M. Barthe*).

L. AEL. AVREL. COMM. AVG. PIVS. Femme assise ; au devant d'elle un petit enfant.

Grand bronze, trouvé à *Cavanac*, en 1857. (Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne).

M. COMMODVS. ANTONINVS. AVG. Tête laurée. *Revers* : C..., COS. III. P. P. S. C.

Grand bronze trouvé à *Maran*, près de *Cavanac.* (Musée de Carcassonne. Don de *M. Barthe*).

M. COMMODVS... Tête laurée. *Revers :* TR. P. XII. Moyen bronze, trouvé à *Bram*, donné par *M. Charles Dal* au Musée de Carcassonne.

L. AEL. AVREL. COM. AVG.... Tête laurée. *Revers :* PM. TRI. P. XVII. IMP. VIII. COS, VII. P. P. Femme assise tenant de la gauche une haste et présentant de la droite un enfant.

Moyen bronze, trouvé à *Quillan*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

M. COMM. ANT. P. FEL. AVG. BRIT. Tête laurée barbue. *Revers :* NOBILI. T. AVG. P. M. TR. P. XII. IMP. VIII. COS. V. P. P. La Noblesse debout tenant de la droite la haste et de la gauche une statuette.

Grand bronze. Don de *M. Astrié,* D[r] médecin, au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

L. AVREL. COMMODVS. AVG. *Revers :* Figure debout, tenant un bouclier de la main gauche. Dans le champ. S.C.

Moyen bronze, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

COMMODVS. IMP. F. AVG. Tête laurée. *Revers :* Figure debout une haste à la main gauche, une couronne à la droite ; dans le champ. S. C.

Grand bronze, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

L. AEL. AVREL. COMM. AVG. P. FEL. Tête laurée. *Revers* : P. M. TR. P. XVII. IMP. VIII. COS. VII. P. P. Femme assise tenant de la gauche une haste et présentant la droite à un enfant.

Denier argent très bien conservé. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

M. COMMODVS. ANTON. P. FEL. AVG. Tête laurée, barbue. *Revers* : Figure tenant un globe ; dans le champ : S. C.

Grand bronze, don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

M. COMMODVS. ANTONINVS. AVG. Tête laurée. *Revers* : .....COS. III. P. P. S. C. Type usé.

Grand bronze trouvé à *Maran*, près de Cavanac, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. L. AVREL. COMMODVS. Tête imberbe. *Revers* : TR. POT. II. COS. P.P. DE GERMANIS. Monceau d'armes germaniques.

Grand bronze trouvé à *Cavanac*, en 1857, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

L. AEL. COMM. AVREL. AVG. Tête laurée. *Revers* : légende effacée. Femme debout tenant la haste de la main gauche et présentant la main droite à un enfant à geuoux.

Grand bronze. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

L. AEL. AVREL. COMM. AVG. PIVS. Femme assise ; au-devant d'elle un petit enfant.

Grand bronze trouvé à *Cavanac*, en 1857, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

M. COMMODVS. ANTONINVS AVG. Tête laurée. *Revers* : IMP. COS. III. P.P. TR. POT. VI. La Libéralité debout étendant la main droite et portant de l'autre une corne d'abondance.

Grand bronze, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

M. COMMODVS. ANTONINVS. AVG. Tête laurée. *Revers* ; TR. POT. VII. IMP. IIII. COS. III. P. P. S. C. Femme debout tenant d'une main la haste et de l'autre un triangle.

Grand bronze. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne : trouvé dans le département.

### **Crispina** (*épouse de Commode*)

**(Bruttia Crispina,** *Bruttii Præsentis, senatoris, filia, Commodi uxor*)
(Morte vers l'an 183).

Mariée à Commode l'an de Rome 930 (177 de J. C.). Reléguée, pour cause d'adultère, dans l'île de Caprée, où elle est mise à mort vers l'an 936 (183).

CRISPINA AVGVSTA. Tête nue. *Revers* : PVDICITIA. S.C. Femme assise.

Grand bronze, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

### **Clodius Albinus**

(**Decimus Clodius Septimus Albinus,** *Cejonii Postumi et Aureliæ Messalinæ filius, vulgo* Clodius Albinus).
(193-197).

Né à Hadrumetum en Afrique, d'une famille illustre, Gouverneur d'Angleterre sous Commode et sous Pertinax. Salué Empereur par ses légions, l'an de Rome 946 (193 de J. C.) à peu près dans le même temps que Pescennius Niger est opposé à Julien par les légions de la Syrie et Sévère par celles de la Pannonie ; il se contente du titre de César que lui donne Sévère pour se l'attacher. Se voyant, après la mort de Pescennius, négligé par Sévère, il se soulève contre lui, prend le titre d'Auguste et passe avec ses troupes dans la Gaule, l'an 949 (196). Tué l'année suivante dans une bataille sanglante que lui livre Sévère près de Lyon.

D. CLOD. SEPT. ALBIN. CAESAR. Tête nue. *Revers :* FELICITAS COS. II. La Félicité tenant d'une main la haste et de l'autre une patère.

Denier trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

### **Septimius Severus** (*Septime-Sévère*).

(**Lucius Septimius Severus,** *Marci Septimii Getœ, senatoris et Fulviæ Piæ filius, serius.* L. Septimius Severus Pertinax, vulgo *Septimius Severus*).
(193-211).

Né à Leptis, en Afrique, l'an de Rome 899 (146 de J. C.). Gouverneur de la Pannonie et de l'Illyrie sous Commode et sous Pertinax.

Proclamé Empereur par les légions de ces provinces, après la mort de Pertinax, il marche aussitôt sur Rome et se fait reconnaître par le Sénat, qui fait mettre Julien à mort, l'an 946 (193). C'est alors qu'il ajoute à ses autres noms celui de Pertinax. Après s'être débarrassé successivement de ses rivaux, Pescennius Niger et Albin, il reste maître de l'empire, l'an 950 (197). Mort à Eboracum (York), en Angleterre, l'an 964 (211).

IMP. CAES. L. SEP. SEVERVS. Tête laurée. *Revers* : FELICIT. SAECVLI. La lune et sept planètes.

Denier argent bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Rascol* au Musée de Carcassonne.

SEVERVS. PIVS. AVG. P.P. Tête laurée. *Revers :* RESTITVTOR. ORBIS. Rome casquée, assise sur des boucliers tenant la haste et une victoire.

Denier en argent trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

SEVERVS. PIVS AVG. Tête laurée. *Revers :* P.M. TR. P. XI. COS. III. P.P. Femme assise tenant de la droite un gouvernail et de la gauche une corne d'abondance.

Denier en argent trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

### **Julia Domna** (*épouse de Septime Sévère*)

(**Julia Domna,** *Bassiani, plebeii hominis filia, Septimii Severi uxor, in nummis* Julia Augusta).

(Morte vers l'an 217).

Née à Emèse en Syrie. Mariée à Sévère, l'an de Rome 926 (173 de J. C.). Se laisse mourir de faim, après l'assassinat de son fils Caracalla, l'an 970 (217).

IVLIA. PIA. FELIX. AVG. Tête nue de l'Impératrice. *Revers* : LVNA LVCIFERA. La lune sur un bige.

Moyen bronze trouvé à *Alzonne*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

## Caracalla

**Bassianus**, *Sept. Severi et Juliæ Domnæ filius, postea* Marcus Aurelius Antoninus, *vulgo* Caracalla).

(211-217)

Né l'an de Rome 941 (188 de J. C.). Déclaré César par son père, l'an 949 196), il prend dès ce moment les noms de Marcus Aurelius Antoninus. Décoré du titre d'Auguste et de la puissance tribunitienne, l'an 951 (198). Succède à son père, l'an 964 (211), conjointement avec son frère Geta, qu'il poignarde l'année suivante entre les bras de sa mère. Assassiné, à l'instigation de Macrin, Préfet du Prétoire, au moment où il se dispose à faire la guerre aux Parthes, l'an 970 (217).

ANTONINVS. PIVS. GERM. Tête radiée. *Revers :* VENVS VICTRIX. Vénus debout tenant un casque d'une main, de l'autre la haste et un bouclier.

Denier argent, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. IMP. Tête laurée à droite. *Revers :* TR. POT. XX. COS. III. Une femme tenant de la gauche une haste, de la droite un bouclier ; dans le champ : S. C.

Moyen bronze trouvé *à Fabrezan*. (*Coll. E. Baichère*).

ANTONINVS AVG. PIVS. P. P. Tête laurée à droite. *Revers :* AVGVSTA. Femme debout. S. C.

Grand bronze trouvé à *Cavanac* (Musée de Carcassonne. Don de *M. Barthe*). Même type trouvé à *Salauze*, près Caunes (collection *G. Sicard*, déterm. par *Ed. Baichère*).

IMP. AELIVS CAES. ANTON. AVG. Tête nue à droite. *Revers :* TR. P. P. M. COS. II. Femme tenant une haste et un bouclier.

Moyen bronze trouvé à *Bram*. (Musée de Carcassonne. Don de *M. Barthe*). Autre exemplaire trouvé à *Quillan* ; don de *M. Barthe* au Musée.

M. ANTONINVS. AVG. ARM. PART. H· MAX. Tête laurée. *Revers :* TR. P. XXI. IMP. IIII. COS. III. MAX. La Paix tenant une corne d'abondance et un rameau d'olivier.

Denier trouvé à *Quillan*, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne. Même type trouvé à *Bram* (Musée de Carcassonne, don de *M. Barthe*).

ANTONINVS. AVG. PIVS. P.P. TR. P. XIII. Tête laurée. *Revers :* COS. III. L'Empereur tenant des épis et une patère.

Moyen bronze trouvé à *Castelnaudary*. (Musée de Carcassonne, don de *M. Barthe*).

ANTONINVS. AVG. PIVS. P.P. TR. P. XIV. Tête laurée. *Revers :* COS. IIIV. Femme tenant une Victoire et un *Simpulum*.

Moyen bronze trouvé à *Quillan*. (Musée de Carcassonne, don de *M. Barthe*).

## **Fulvia Plautilla** (*éoouse de Caracalla*)

(**Fulvia Plautilla,** *Plautiani filia, Caracallæ uxor, in nummis* Plautilla Augusta).

(Morte l'an 212)

Mariée à Caracalla, l'an de Rome, 955 (202 de J.C.) Envoyée eu exil par son mari dans l'île de Sicile, ou selon d'autres, dans celle de Lipari, l'an 956 (203). Mise à mort par l'ordre de Caracalla, l'an 965 (212).

PLAVTILLA AVGVSTA. Tête nue à droite. *Revers :* PIETAS AVGG. Femme debout ayant un enfant sur un bras et tenant la haste de l'autre ; dans le champ : S. C.

Petit bronze trouvé à *Bagnoles*, à l'ancien cimetière appelé *Champ des Morts*. (Coll. *E. Baichère*).

## Geta

(**Lucius** *vel* **Publius Septimius Geta,** *Caracallæ frater*).

(211-212)

Né à Milan vers l'an de Rome 942 (189 de J.C.) Décoré du titre de César dans le temps même que Caracalla reçoit celui d'Auguste, l'an 951 (198). Appelé Auguste par son père et décoré de la puissance tribunitienne, l'an 962 (209). Parvient à l'Empire, avec son frère Géta, l'an 964 (211). Assassiné par ce dernier, entre les bras de sa mère, l'an 965 (212), après avoir régné treize mois.

GETA. CAES. PONTIF. COS. Buste de l'empereur. *Revers :* FELICITAS SAECVLI. Julia Domna, Septime Sévère, Caracalla et Geta assis sur leur trône.

Moyen bronze trouvé à *Belvianes.* Don de *M. Bès*, curé, au Musée de Carcassonne.

SEPTIMVS. GETA. CAES. Buste nu à droite. *Revers* : FELICITAS TEMPOR. Femme debout portant une corne d'abondance et un caducée.

Moyen bronze trouvé à *Quillan*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

## Macrinus (*Macrin*)

(**Marcus Opelius Severus Macrinus,** *vulgo* Macrinus).

(217-218)

Né à Césarée, en Mauritanie, de parents obscurs, l'an de Rome 917 (164 de J.C.) Préfet du Prétoire sous Caracalla. Ayant eu avis que cet Empereur en voulait à ses jours, il le fit assassiner, et est proclamé Empereur par les soldats l'an 970 (217). Tué l'année suivante, après avoir perdu une bataille contre Elagabale élu empereur par l'armée de la Syrie, et après un règne de quatorze mois.

IMP. M. OPEL. SEV. MACRINVS. AVG. Tête laurée. *Revers :* P. M. TR. P. II. COS. P.P. Femme debout tenant une corne d'abondance et des épis qu'elle laisse tomber dans un vase ou modius.

Denier donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

## **Elagabalus** (*Elagabale*)

(**Varius Avitus Bassianus,** *Sexti Varii Marcelli et Juliæ Sodemialis filius, subinde* Marcus Aurelius Antoninus, *vulgo* Elagabalus).

(218-222)

Né à Emèse, en Syrie, vers l'an de Rome 958 (205 de J. C.) Créé dans sa ville natale, dès son enfance, pontife du Dieu Elagabale (Soleil), qui avait un temple en cette ville. Proclamé Empereur par les légions de la Lyrie, l'an 971 (218), grâce aux artifices de Maesa, son aïeule, qui le fait passer pour un fils bâtard de Caracalla, il reçoit dès lors les noms de Marcus Aurelius Antoninus. Reste maître de l'Empire, dans la même année, par la mort de Macrin et par celle de son fils Diaduménien. Mis à mort, à Rome, l'an 975 (222), par les soldats prétoriens, révoltés de sa conduite envers son cousin Alexandre, qu'il cherche à faire périr après l'avoir adopté et déclaré César peu de mois auparavant.

IMP. ANTONINUS PIVS AVG. Tête laurée. *Revers :* P. M. TR. P. IIII. COS. III. P.P. Le soleil radié debout, tenant un globe et un fouet ; dans le champ, une étoile.

Denier argent bien conservé. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

## **Severus Alexander.** (ALEXANDRE SÉVÈRE).

(**Bassianus Alexianus,** *Gessi Marciani et Juliæ Mamæ filius, Elagabali consobrinus, subinde.* Marcus Aurelius Antoninus *et serius* M. Aurelius Severus Alexander).

(222-235)

Né à Arca en Phénicie, l'an de Rome 958 (205 de J. C.). Adopté par Elagabale, et déclaré César, l'an 974 (221), il prend les noms de *Marcus Aurelius Alexander.* Proclamé Auguste et Empereur par le Sénat, après la fin tragique d'Elagabale, l'an 975 (222), il joint dès lors le nom de Sévère à ses autres noms. Assassiné près de Mayence par quelques soldats, à l'instigation, à ce que l'on croit, de Maximin, l'un de ses généraux, l'an 988 (235).

IMP. SEV. ALEXANDER. AVG. Tête laurée. *Revers :* P.M TR. P. X. COS. III. PP. S. C. Le Soleil debout, la main gauche sur la haste, laissant tomber de la main droite des épis dans un modius.

Moyen bronze trouvé près de *la Cité, à Carcassonne* ; donné par *M. Barthe* au Musée de la ville.

IMP. ALEXANDER PIVS. AVG. Tête laurée. *Revers* : P.M. TR. P. XII. COS. III. PP. S. C. Le Soleil passant, le bras droit tendu, avec un *flagellum* à la main.

Moyen bronze, trouvé près de la *Cité*. (Musée de Carcassonne. Don de *M. Barthe*). Autre exemplaire (gd. bronze), trouvé *à Montclar*, (même donateur).

IMP. ALEXANDER PIVS AVG. Tête laurée. *Revers* : P.M. TR. P XIII COS. III. PP. Le Soleil passant, le bras droit tendu avec un *flagellum* à la main ; dans le champ, S.C.

Moyen bronze, trouvé près de *la Cité*. (Musée de Carcassonne. Don de *M. Barthe*).

IMP. SEV. ALEXANDER PIVS. AVG. Tête laurée à droite. *Revers* : SPES PVBLICA et les lettres S. C. L'Espérance debout présentant un rameau d'olivier.

Moyen bronze bien conservé, trouvé dans le département (*Arts et Sc. Carcas. 8 Novembre 1885*) ; donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAES. M. AVR. SEV. ALEXANDER AVG. Tête laurée à droite. *Revers* : FIDES MILITVM. La Foi tenant de chaque main un enseigne, dans le champ S. C.

Grand bronze trouvé à Bagnoles, à l'ancien cimetière appelé *Champ des Morts*. (*Coll. E. Baichère*).

IMP. CAES. M. AVREL. SEV. ALEXANDER AVG. Buste lauré à droite ; l'Empereur debout portant le *Paludamentum*. *Revers* : SECVRITAS PERPETVA. La Sécurité assise, au-dessous les lettres S. C.

Bronze moyen trouvé dans le département. *Arts et Sc. Carcas. 8 Novembre 1885* ; donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. SEV. ALEXANDER. AVG. Tête laurée à droite. *Revers* : IVSTITIA AVGVSTI. S. C. La Justice assise tenant une patère d'une main et la haste de l'autre.

Moyen bronze trouvé dans le département (*Arts et Sc. Carcas. 8 Nov. 1885*). Donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. ALEXANDER. PIVS. AVG. Tête laurée à droite. *Revers* : IOVI PROPVGNATORI. S. C. Jupiter debout lançant la foudre.

Moyen bronze trouvé dans le département (*Arts et Sc. Carcas. 8 Nov. 1885*). Donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. ALEXANDER PIVS AVG. Tête laurée. *Revers* : PROVIDENTIA AVGVSTI. S. C. La Providence tenant à la main une corne d'abondance.

Grand bronze trouvé à *Barbaira* ; *même type*, trouvé à *la Cité* ; les deux exemplaires ont été donnés au Musée de Carcassonne par *M. Barthe*.

IMP. CAES. M. AVR. SEV. ALEXANDER. AVG. Tête laurée à droite. *Revers* : AEQVITAS. AVGVSTI. L'Equité portant une corne d'abondance.

Grand bronze trouvé près de *Carcassonne*, sur l'ancienne voie romaine, en 1858. Musée de Carcassonne. Don de *M. Mouynès*, archiviste.

IMP. SEV. ALEXANDER AVG. Tête laurée. *Revers :* P. M. TR. P. X. COS. III. P. P. S. C. L'Empereur debout en toge, la main gauche sur la haste, tenant un rameau de la droite, des épis dans un modius.

Moyen bronze, trouvé près de la *Cité de Carcassonne*, donné par *M. Barthe* au Musée de cette ville.

ΛVK. H. AVP. ϹEV. ΑΛΕΤΑΝΑΡΟϹ. Tête laurée. *Revers :* Le Soleil ; tout autour, le Zodiaque.

Médaille grecque, fausse, trouvée dans le département. Don de *M. Fieffé* au Musée de Carcassonne.

IMP. ALEXANDER. PIVS. AVG. Tête laurée. *Revers* : PROVIDENTIA AVGVSTI. Femme debout, tenant de la main gauche la haste et de la droite laissant tomber des fruits dans un vase.

Denier fourré. Don de *M. Sabatié,* receveur de l'Enregistrement, au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

IMP. SEV. ALEXANDER. AVG. Tête laurée. *Revers* : VIRTVS AVGVSTI. La Vertu assise tenant d'une main un rameau d'olivier et de l'autre la haste.

Denier argent très bien conservé. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans la département.

IMP. CAES. M. AVR. SEV. ALEXANDER. Tête laurée. *Revers* : MARTI PACIFERO. Le Dieu Mars debout, tenant de sa main droite un rameau d'olivier et de sa main gauche la haste renversée.

Grand bronze, donné par *M^me de Maragon* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

### **Mammæa** (*mère d'Alexandre Sévère*).

(**Julia Mammæa,** *Soæmiadis soror, Alexandri mater, in nummis* Julia Mammæa Augusta).

(Morte l'an 235 de J. C.).

Assassinée en même temps que son fils, l'an de Rome 988 (235 de J. C.).

IVLIA MAMAEA. AVGVSTA. Tête nue. *Revers* : VENVS FELIX. S. C. Vénus assise tenant la haste et une Victoire.

Grand bronze très bien conservé. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

### **Orbiana** (*3e épouse d'Alexandre Sévère*).

(**Sallustia Barbia Orbiana,** *Alexandri uxor III*, *vulgo* Orbiana)

(Morte l'an l'an 226 de J. C.).

Princesse entièrement inconnue dans l'histoire. On voit par une médaille frappée à Alexandrie, qu'elle était déjà unie à Alexandre par le lien du mariage dans la cinquième année du règne de ce prince, c'est-à-dire l'an de Rome 979 (226 de J. C.).

SALL. BARBIA. ORBIANA AVG. Tête nue de l'Impératrice. *Revers* : CONCORDIA AVGG. La concorde assise tenant une patère de la main droite et de la main gauche une double corne d'abondance.

Denier trouvé au pied de l'Alaric, au-dessus du village de *Camplong*, en 1856. Don de *M. Pla* au Musée de Carcassonne (*Arts et Sc. de Carcass.*, 1er mars 1857). Autre exemplaire trouvé à *Lagrasse*. Don de *M. Barthe* au Musée.

### **Gordianus III.** (*Gordien III.*)

(**Marcus Antonius Gordianus,** *Gordiani Africani II filius, vulgo* Gordianus Pius *vel Gordianus III.*)

(238-244)

Né vers l'an de Rome 975 (222 de J. C). Déclaré César par le Sénat, dans le même temps que Balbin et Pupien sont élevés à l'Empire, l'an 991 (238). Proclamé Auguste dans la même année, après la mort de Balbin et de Pupien. Assassiné à l'instigation de Philippe, préfet du Prétoire, l'an 997 (244).

IMP. GORDIANVS. PIVS. FELIX. AVG. Tête radiée à droite. *Revers* : MARS. PROPVGN. Le dieu Mars s'avançant armé de son bouclier et de sa lance.

Petit bronze trouvé à *Fabrezan*. (*Coll.* E. Baichère). Denier argent. Don de *M. Gamelin*, peintre, au Musée de Carcassonne, trouvé dans le département.

IMP. GORDIANVS. PIVS. FELIX. AVG. Tête laurée à droite. *Revers* : Dans le champ les lettres S. C.; légende SECVRITAS. PER PETVA. La sécurité debout à gauche,

les jambes croisées, tenant un spectre et appuyée sur une colonne.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Gaston Jourdanne* au Musée de Carcassonne.

IMP. GORDIANVS. PIVS. FEL. AVG. Tête laurée à droite. *Revers* : LAETITIA. TEMP. Une femme debout tenant le gouvernail et la haste. S. C.

Moyen bronze trouvé dans le département, don d'un *anonyme* au Musée de Carcassonne. (*Soc. Arts et Sc. Carcas. 7 Novembre 1886*).

IMP. GORDIANVS. PIVS. FEL. AVG. Tête laurée à droite. *Revers* : LAETITIA. AVG. S. C. La déesse debout, tenant d'une main la haste et de l'autre une patère.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don d'un *anonyme* au Musée de Carcassonne. (*Soc. Arts et Sc. Carcas., 7 Novembre 1886.*)

IMP. GORDIANVS. FEL. AVG. Buste radié à droite. *Revers* : IOVIS. STATOR Jupiter debout, de face, regardant à droite.

Monnaie en cuivre blanchie à l'étain. Don de *M. P. Raynaud* au Musée de Carcassonne. (*Soc. Arts et Sc. de Carcassonne, 5 Juin 1887*) ; trouvée dans le département.

IMP. GORDIANVS. PIVS. FEL. AVG. Tête laurée à droite. *Revers* : LIBERTAS. AVG. La Liberté debout tenant de la main droite une bourse et de la gauche la haste.

Moyen bronze trouvé à *Bagnoles* à l'ancien cimetière appelé *Champ des Morts*. (*Coll. Baichère*).

IMP. GORDIANVS. PIVS. FEL. AVG. Tête radiée. *Revers* : ORIENS. AVG. Le Soleil debout.

Petit bronze ; don de *M. Pech-Lestanière* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

IMP. CAES. GORDIANVS. PIVS. AVG. Tête laurée. *Revers* : CONCORDIA. AVGG. La Concorde assise avec ses attributs : corne d'abondance et patère.

Grand bronze donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

IMP. GORDIANVS. PIVS. FELIX AVG. Tête laurée à droite. *Revers :* P.M. TR. P. III. COS. II. P.P. L'Empereur couronné par la Victoire, assis dans un quadrige.

Grand bronze. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS. AVG. Tête laurée. *Revers :* LIBERALITAS AVG. ; dans le champ : S. C. Femme debout tenant de la main droite le bonnet de la Liberté et de la gauche la haste transversale.

Grand bronze bien conservé. Don de *M. Gamelin*, peintre, au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS. AVG. Tête laurée de Gordien. *Revers* : PROVIDENTIA. AVG. La Providence debout tenant un globe et la haste.

Grand bronze bien conservé. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne. Même type, denier argent, donné par *M. Gamelin* au Musée ; trouvé dans le département.

IMP. GORDIANVS. PIVS. FEL. AVG. Tête laurée. *Revers* : P. M. TR. P. III. COS. II. P. P.; dans le champ: S. C. Apollon demi-nu, assis, appuyant sa main gauche sur sa lyre et offrant un rameau de sa droite.

Grand bronze très bien conservé. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne. Même type, denier argent, donné par *M. Gamelin* au Musée ; trouvés dans le département.

IMP. GORDIANVS PIVS. FEL. AVG. Tête laurée à droite. *Revers* : L AETITIA AVG. La déesse tenant une couronne.

Denier argent bien conservé. Don de *M. Bonne* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

## Philippus I (*Philippe Ier*)

**(Marcus Julius Philippus,** *vulgo* Philippus I *vel pater*).

(244-249)

Né à Bostra, en Arabie, l'an de Rome 957 (204 de J. C.). Nommé par Gordien, Préfet du Prétoire, après la mort de Misithée beau-père de Gordien, l'an 996 (243). Proclamé Empereur, l'année suivante, par les soldats prétoriens, après la mort de Gordien, qu'il a fait assassiner. Tué près de Vérone, après avoir été défait par Trajan-Dèce, élu Empereur par les légions de la Pannonie, l'an 1022 (249).

CONCORDIA AVGVSTORVM. Têtes affrontées de Philippe et de son fils, l'une laurée et l'autre nue. *Revers* : SAECVLVM NOVVM. Les deux Empereurs sacrifiant devant un temple octostyle, et plusieurs autres figures debout, dont un joueur de flûte.

Médaille fausse. donnée par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvée dans le département.

IMP. M. IVL. PHILIPPVS AVG. Tête de Philippe radiée et barbue. *Revers* : AEQVITAS AVGVSTI. Une femme debout ayant une balance à sa droite et une corne d'abondance à sa gauche.

Denier argent, bien conservé. Don de *M. Quitte Pache* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

IMP. M. IVL. PHILIPPVS. AVG. Tête radiée. *Revers* : ANNONA AVG. Femme debout, vêtue de la *stola*, tenant des épis de la main droite et une corne d'abondance de la gauche ; à ses pieds, le modius.

Denier argent très bien conservé. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

IMP. M. IVL. PHILIPPVS. AVG. Tâte radiée à droite. *Revers* : P.M. TR. P. III COS. P.P. Femme debout tenant

de la main gauche une corne d'abondance et de la droite un trident.

Denier argent trouvé à *Bagnoles*, à l'ancien cimetière appelé *Champ des Morts*. (Coll. *E. Baichère*).

M. IVL. PHILIPPVS CAESAR. Tête radiée. *Revers* : PRINCIPI IVVENT. César paludé portant un globe et tenant la haste.

Denier argent très bien conservé, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. M. PHILIPPVS. AVG. Tête radiée. *Revers* : SECVRIT. ORBIS. Femme assise tenant dans sa main droite une victoire.

Denier argent bien conservé. Don de *M. Barthc* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le départemeut.

IMP. M. IVL. PHILIPPVS. AVG. Tête radiée. *Revers* : MILLIARIVM SAECVLVM. Cippe, COS. III. Soldat entre 2 enseignes.

Moyen bronze ; don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne; trouvé dans le département.

IMP. PHILIPPVS. AVG. Tête radiée. *Revers* : P. M. TR. P. III. COS. II. P. P. Femmedebout, tenant de la main droite un caducée et de la gauche une corne d'abondance.

Denier argent bien conservé. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. PHILIPPVS. AVG. Tete radiée. *Revers* : SAECVLARES AVGG. II. Louve allaitant deux jumeaux.

Denier argent très bien conservé ; don de *M. Labouisse-Rochefort* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

### **Otacila** (*femme de Philippe 1er*).

(**Marcia Otacila Severa,** *Philippi senioris uxor, vulgo* Otacilla).

(Morte après l'année 249).

Mariée à Philippe (senior) avant l'avénement de ce dernier au trône vers l'an de Rome 990 (234 de J. C.). Achève ses jours dans une vie retirée, après la mort de son mari, arrivée l'an 1002 (249).

MARCIA OTAC. SEVERA AVG. Tête nue. *Revers* : SAECVLARES AVGG. Hippopotame.

Moyen bronze, trouvé dans le département ; don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

M. OTAC. SEVERA. AVG. Tête nue sur un croissant : CONCORDIA AVGG. Femme assise tenant une patère et deux cornes d'abondance.

Denier argent très bien conservé, donné par *M. Sabatié*, receveur de l'Enregistrement, au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

### **Philippus II** (*Philippe II*).

(**Marcus Julius Philippus,** *Philippi senioris et Otacillæ filius, vulgo* Philippus II *vel* filius, *vel* junior).

(247-249).

Né vers l'an de Rome 990 (237 de J. C.). Déclaré César par son père, l'an 997 (244). Associé à l'Empire avec le titre d'Auguste l'an 1000 (247). Tué par les soldats prétoriens peu après la mort de son père, l'an 1002 (249).

M. IVL. PHILIPPVS. CAES. Tête nue imberbe. *Revers* ; PRINCIPI IVVENT. S. C. Le César debout en habit militaire tenant d'une main la haste et un globe de l'autre.

Grand bronze trouvé à *Cavanac*, en 1857. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

## **Trajanus Decius** (*Dèce*).

**(Caius Messuis Quintus Trajanus,** *vulgo* Decius vel Trajanus Decius).
(249-251).

Né dans le bourg de Bubalie, près de Sormium, en Pannonie, l'an de Rome 954 (201 de J. C.). Envoyé par Philippe pour apaiser la révolte de Marin dans la Mœsie et dans la Pannonie, est élu lui-même empereur par les légions de ces provinces et maintenu sur le trône par la mort de Philippe l'an 1002 (249). Abimé dans un marais, sans que son corps ait pu être retrouvé, après une bataille misérable contre les Goths livrée auprès d'Abricium en Thrace, l'an 1004 (251).

IMP. C. M. Q. TRAIANVS DECIVS. AVG. Tête laurée. *Revers* : VERITA S. AVG. Femme debout, tenant une bourse et une corne d'abondance.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe*, chanoine, au Musée de Carcassonne.

IMP. C. M. Q. TRAIANVS DECIVS. AVG. Tête radiée. *Revers* : ABVNDANTIA AVG. L'abondance debout, répandant les richesses contenues dans sa corne.

Denier en argent, trouvé dans département. Don de *M^lle Labouisse Rochefort* au Musée de Carcassonne.

IMP. C. M. Q. TRAIANVS DECIVS. AVG. Tête radiée et imberbe. *Revers* : PANNONIAE. Deux femmes debout se regardant et tenant ensemble une enseigne militaire.

Denier argent, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAES. Q. TRAIANVS. DECIVS. AVG. Tête radiée. *Revers* : VBERTAS. AVG. Femme debout, tenant une bourse et une corne d'abondance.

Moyen bronze, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe*, chanoine, au Musée de Carcassonne.

IMP. C. MESSIVS. QVINTVS TRAI. DECIVS AVG. Tête laurée. *Revers* : VICTORIA. AVG. S. C. Une victoire

ailée passant à gauche, portant de la main droite une couronne et de la gauche une palme.

Grand bronze trouvé dans le département. Donné par *M. Birotteau*, avocat, au Musée de Carcassonne.

### **Etruscilla** (*Epouse de Dèce*).

(**Herennia Etruscilla**, **Trajani Decii** *uxor*, *in nummis* :
Her. Etruscilla Aug.)

Princesse connue seulement par les médailles, et par une inscription publiée par Muratori et par Maffei.

HERENNIA. ETRVSCILLA. AVG. Tête de la princesse ; au-dessus, la lune à deux croissants. *Revers* : PVDICITIA. AVG. La Pudeur debout, plaçant un voile sur sa tête et tenant la haste.

Denier en argent, bien conservé. trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

### **Trebonianus Gallus**

(**Caius Vibius Trebonianus Gallus,** *vulgo* Trebonianus *vel* Gallus.)
(251-254)

Né dans l'île de Méninx sur les côtes d'Afrique, vers l'an de Rome 960 (207 de J. C.). Général dans l'armée romaine, il est proclamé Empereur par les légions, après la mort de Trajan-Dèce, l'an 1004 (15). Tué par ses propres soldats près d'Interamnum (Terni), pendant qu'il est en marche pour combattre Æmilien, salué Empereur par les légions de la Mœsie, l'an 1007 (254).

IMP. C. C. VIB. TREB. GALLVS. P. F. AVG. Tête radiée et barbue de l'Empereur. *Revers* : ADVENTVS. AVG. L'Empereur à cheval arrivant en pacificateur.

Denier argent, trouvé à *Castelnaudary*. Don de *M. Sipolis* au Musée de Carcassonne.

IMP. C.C. TREB. GALLVS. AVG. Tête radiée et barbue de l'empereur. *Revers* : IVNO. MARTIALIS. Junon assise, tenant des ciseaux et une haste.

Denier argent, bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. C. C. VIB. TREB. GALLUS. AVG. Tête radiée. *Revers* : PAX. AETERNA. La Paix debout offrant un rameau.

Denier trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

### Volusianus

**(Caius Vibius Afinius Trebonianus Gallus Veldumnianus Volusianus,** *Treboniani* filius, vulgo Volusianus).

(252-254)

Déclaré César par son père, l'an de Rome 1004 (251 de J. C.). Nommé Auguste et associé à l'Empire, après la mort d'Hortilien, l'an 1005 (252). Assassiné par les soldats, en même temps que son père, l'an 1007 (254).

IMP. CAES. VIB. VOLVSIANVS. AVG. Tête imberbe, radiée à droite. *Revers* : Légende effacée. Guerrier casqué drapé, tenant une épée au fourreau et montrant un rameau de la main droite.

Monnaie en argent trouvée dans les environs de *Moux*. (*Collec. Huc.*)

IMP. CAES. C. VIB. VOLVSIANVS. AVG. Tête radiée. *Revers* : CONCORDIA. AVGG. La Concorde assise tenant une patère et deux cornes d'abondance.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Sabatié*, receveur de l'Enregistrement, au Musée de Carcassonne.

### Mariniana (*épouse de Valérien*).

**(Mariniana,** *Valeriani uxor, in nummis* : diva Mariniana).

(254 de J. C.).

Cette princesse n'est connue que par ses médailles, desquelles il résulte qu'elle est morte au commencement du règne de Valérien, l'an de Rome 1007 (254 de J. C.) et qu'elle a reçu les honneurs de la consécration.

DIVA. MARINIANA. Tête voilée de l'Impératrice placée sur un croissant. *Revers* : CONSECRATIO. S. C. Un paon rouant.

Grand bronze trouvé *à Cavanac*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne. Autre exemplaire trouvé à *la Cité* en 1857. Don de *M. Barthe*, au Musée.

## **Gallienus** (*Gallien*).

(**Publius Licinius Gallienus,** *Valeriani filius, vulgo* Gallienus)

(253-268).

Né l'an de Rome 971 (218 de J. C.). Associé à l'Empire par son père, avec les titres de César et d'Auguste, l'an 1006 (253). Règne seul depuis l'an 1013, où Valérien est emmené captif par les Perses. Assassiné par des conjurés au siège de Milan, où s'était renfermé le tyran Auréole, l'an 1021 (268).

GALLIENVS. AVG. Tête radiée. *Revers* : DIANAE. CONS. AVG. Diane debout et un cerf.

Petit bronze assez bien conservé trouvé dans le département. Don de *M. l'abbé Sipolis* au Musée de Carcassonne.

GALLIENVS. AVG. Tête radiée. *Revers* : PAX. AVGG. La Paix debout.

Denier assez bien conservé trouvé dans le département. Don de *M. Sipolis* au Musée de Carcassonne.

IMP. GALLIENVS. P. F. AVG. Tête radiée. *Revers* : IOVI VICTORI. L'Empereur sur un piedestal où l'on lit : IMP. C. E. S. (cum exercitu suo).

Denier trouvé dans le département. Don de *M. l'abbé Sipolis* au Musée de Carcassonne.

GALLIENVS. AVG. Tête radiée. *Revers* : APOLLONI. CONS. AVG. Un centaure tenant un globe d'une main et de l'autre un trident.

Denier trouvé dans le département. Don de *M. le chanoine Barthe* au Musée de Carcassonne.

GALLIENVS AVG. Tête radiée. *Revers :* LIBERO. P. CONS. AVG. B. Une panthère.

Denier trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

GALLIENVS AVG. Tête radiée. *Revers* : SOLI CONS. AVG. Une chèvre. Denier trouvé dans le département. Don de *M. Gamelin* au Musée de Carcassonne.

GALLIENVS AVG. Tête radiée à droite. *Revers* : ORIENS AVG. Le soleil debout avec la tête rayonnée.

Denier en argent trouvé à *Bagnoles* à l'ancien cimetière appelé *Champ des Morts*. (*Coll. Ed. Baichère*).

GALLIENVS. AVG. Tête radiée à droite. *Revers* : MART. PACIFERO. Le dieu Mars debout tenant d'une main la haste et de l'autre un rameau.

Moyen bronze trouvé à *Bagnoles*, à l'ancien cimetière appelé *Champ des Morts*. (*Coll. E. Baichère*).

IMP. GALLIENVS. Tête radiée à droite. *Revers* : SOLI. CONS. AVG. Dans le champ une chèvre.

Petit bronze trouvé dans les fouilles du château de *Nouvelles*, près *Tuchan*. (Musée de Carcassonne. Don de *M. Chavanettes. Soc. Arts et Sc. Carc. 8 Novembre 1885*).

GALLIENUS. P. F. AVG. Tête radiée, la haste sur l'épaule. *Revers* : GERMANICVS MAX. V. Trophée entre deux captifs.

Denier argent bien conservé. Don de *M. Barthe*, chanoine, au Musée de Carcassonne, trouvé dans le département.

GALLIENUS AVG. Tête radiée. *Revers* : VIRTUS PVBLICA. Guerrier portant la haste d'une main et un globe de l'autre.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

GALLIENVS AVG. Tête radiée. *Revers* : APOLLINI. CONS. Apollon tenant un rameau d'une main et de l'autre un serpent roulé.

Denier assez bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. l'abbé Sipolis* au Musée de Carcassonne.

## Salonina

(**Cornelia Salonina,** *Gallieni uxor, in nummis*. Salonina Augusta)

(268 de J.-C.)

Mariée à Gallien environ dix ans avant son avènement au trône. Assassinée probablement avec son mari devant Milan, l'an de Rome 1021 (268 de J. C.).

SALONINA AVG. Buste à droite diademé et drapé. *Revers* : VENVS VICTRIX. Vénus debout, à gauche, appuyée sur un bouclier, une pomme d'une main et une palme de l'autre.

Monnaie en cuivre blanchie à l'étain. Don de *M. P. Raymond* au Musée de Carcassonne, en 1887.

CORN. SALONINA. AVG. Tête de femme frisée et ornée d'un diadème, sur un croissant. *Revers* : VESTA. La déesse debout, casquée, à gauche, présentant de la main droite une patère et tenant de la gauche la haste.

Monnaie en argent trouvée dans les environs de *Moux* (*Coll. Huc*).

SALONINA AVG. Tête de femme au-dessus d'un croissant. *Revers* : DEAE SEGETIAE. Temple à quatre colonnes dans lequel est la déesse debout, les mains élevées.

Moyen bronze assez bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

SALONINA. AVG. Tête de femme au-dessus d'un croissant. *Revers* : IVNO REGINA. Junon debout tenant de la main une patère et de l'autre la haste.

Moyen bronze essez bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musé de Carcassonne.

Même type, en argent, trouvé dans les environs de *Moux*. (*Coll. Baichère.*)

### Saloninus

**(Publius Licinius Cornelius Saloninus Valerianus Gallienus,**
*Gallieni et Saloninæ filius, vulgo* Saloninus).
(253-259)

Né l'an de Rome 995 (242 de J. C.). Déclaré César par Valérien, dans le même temps que son père est associé à l'empire, l'an 1006 (253). Mis à mort dans les Gaules par Postume, gouverneur de cette contrée qui s'y est fait reconnaître Empereur par ses légions l'an 1012 (259).

IMP. C. P. LIC. TALERIANVS. P. F. AVG. Tête radiée. *Revers* : FELICITAS AVGG. Déesse portant la haste et une corne d'abondance.

Denier argent bien conservé, trouvé dans le département. Don de *Mlle Labouisse-Rochefort* au Musée de Carcassonne.

DIVVS VALERIANVS CAES. Buste radié à droite, avec le paludament. *Revers* : CONSECRATIO. Un aigle volant à droite et portant au ciel l'Empereur qui tient un sceptre.

Moyen bronze trouvé dans le département et donné par *M. Raynaud* au Musée de Carcassonne, en 1886.

DIVVS VALERIANVS. AVG. Tête radiée et imberbe du prince. *Revers* : IOVI CRESCENTI. Jupiter enfant sur une chèvre.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Labouisse-Rochefort* au Musée de Carcassonne.

IMP. VALERIANVS. P. F. AVG. Tête radiée. *Revers* : DEO VOLKANO. Dans un temple tetrastyle, Vulcain devant une enclume, tenant le marteau et les tenailles à la main.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe*, chanoine, au Musée de Carcassonne.

SALON. VALERIANVS. CAES. Tête radiée. *Revers* : PIETAS AVG. Instruments de sacrifice.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. l'abbé Sipolis* au Musée de Carcassonne.

## **Postumus** (P*ostume*).

**(Marcus Cassianus Latinius Postumus,** *vulgo* Postumus *pater* vel *senior*).

(258-267).

**Né dans la Gaule, de parents obscurs. Gouverneur de cette province sous Valérien, il se fait proclamer Empereur par ses légions, l'an de Rome 1011 (258 de J. C.). Tué par ses propres soldats, l'an 1002 (267), après la prise de la ville de Mayence, où s'était renfermé le tyran Lélien ou Lollien.**

IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Tête radiée. *Revers :* PROVIDENTIA. AVG. Femme debout.

Denier trouvé dans le département. Don de M. le chanoine *Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. C. POSTVMVS P.F. AVG. Tête barbue radiée à droite. *Revers :* SAECVLI FELICITAS. L'Empereur en habit militaire tenant un globe de la main gauche et de la droite la haste transversale.

Denier en argent trouvé dans les environs de *Moux*. *Coll. Huc. Même type*. Don de *M. l'abbé Sipolis* au Musée de Carcassonne.

IMP. C. POSTVMVS. P. F. AVG. Tête radiée et barbue de l'Empereur. *Revers :* HERC. DEVSONIENSI. Hercule avec la massue, un arc et la dépouille d'un lion.

Denier bien conservé trouvé dans le départemet. Don de *M. l'abbé Sipolis* au Musée de Carcassonne.

IMP. C. POSTVMVS. P. F. AVG. Tête radiée. *Revers :* MONETA AVGG. La Monnaie debout avec une balance.

Denier trouvé dans le département. Don de *M. l'abbé Sipolis* au Musée de Carcassonne.

IMP. C. POSTVMVS. P. F. AVG. Tête radiée et barbue de l'Emqereur. *Revers* : PAX AVG. Victoire passant tenant de la droite un rameau et de la gauche une haste.

Denier argent trouvé dans le département. Don de *M. Barthe*, chanoine, au Musée de Carcassonne.

IMP. C. POSTVMVS. P. F. AVG. Tête radiée. *Revers :* HERC. PACIFERO. Hercule portant la massue et un rameau.

Denier bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. l'abbé Sipolis* au Musée de Carcassonne.

**Victorinus,** *senior*. (Victorin).
(**Marcus Piauvonius Victorinus,** *vulgo* Victorinus *pater vel senior*, *tyrannus*).
(265-267)

Général dans les troupes de Postume et fils de la célèbre Victorine, décorée par l'armée des titres d'Auguste et de Mère des Armées. Associée à l'Empire par Postume, à ce que l'on croit, l'an de Rome 1018 (265 de J. C.). Poignardé à Cologne, peu de temps après la mort de Postume et celle de Lollien (ou Lélien) par les soldats excités à ce crime par un greffier dont il a violé la femme l'an 1030 (267).

IMP. C. VICTORINVS. P. F. AVG. Tête radiée. *Revers :* AEQVITAS AVG. L'Equité debout.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe*, chanoine, au Musée de Carcassonne.

**Tetricus,** *senior*
(**Caius Pesuvius Tetricus,** *tyrannus*, *vulgo* Tetricus *pater vel* senior).
(267-273).

Né d'une famille de sénateurs. Gouverneur de l'Aquitaine sous Valérien et sous Gallien. Elu Empereur par les troupes des Gaules,

l'an de Rome 1020 (267 de J. C.), après la mort de Marius et peu avant celle de Gallien. Après s'être maintenu pendant tout le règne de Claude-le-Gothique et pendant une partie du règne suivant, il se dépouille volontairement de la pourpre impériale et restitue à Aurélien les provinces usurpées, l'an 1025 ou 1026 (272 ou 273 de J. C.). Mort dans la vie privée, on ne sait en quelle année.

IMP. CAES. TETRICVS AVG. Tête barbue et radiée à droite. *Revers* : SALVS AVG. La déesse Hygiée debout tenant d'une main un gouvernail et de l'autre une coupe qu'elle présente à un serpent.

Médaille en bronze, trouvé dans le département. Don d'un *anonyme* au Musée de Carcass., 3 Juillet 1887.

IMP. C. TETRICVS. P. F. AVG. Tête radiée. *Revers* : PAX. AVG. Femme debout.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. le chanoine Barthe* au Musée de Carcassonne. Autre exemplaire trouvé à la Fajole, près Carcassonne. (*Gavoy*. Séance de la *Soc. des Arts et Sc.*, Novembre 1904).

IMP. TETRICVS. P. F. AVG. Tête radiée. *Revers* : HILARITAS AVGG. Déesse debout portant une corne d'abondance et une palme.

Petit bronze, trouvé dans le département. Don de *M. Birotteau* au Musée de Carcassonne.

IMP. C. TETRICVS P. F. AVG. Tête radiée à droite. *Revers* : PAX AVG. Femme debout armée.

Petit bronze, trouvé à *Roubia*. (Coll. de *M. l'abbé Cals*).

### **Tetricus** *junior* (*Tetricus le jeune*)

(**Caius Pesuvius Pivesus Tetricus,** *Tetrici senioris filius, vulgo* Tetricus *filius vel junior*) ne fut que *César*.

(267-273).

Déclaré César par son père, l'an de Rome 1020 (267 de J. C.). Rendu à la vie privée par l'abdication de son père, l'an 1025 ou 1026 (272 ou 273).

C. PIVESV. TETRICVS. CAES. Tête radiée. *Revers* : SPES AVG. L'Espérance passant avec un rameau d'olivier à la main.

Moyen bronze, trouvé dans le département. Don par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

### Claudius Gothicus (*Claude le Gothique*).

(**Marcus Aurelius Claudius,** *vulgo* Claudius II *vel* Gothicus).

(269-270).

Né en Illyrie, d'une famille obscure, l'an de Rome 967 ou 968 (214 ou 215 de J. C.). Gouverneur de cette province sous Valérien et sous Gallien. Appelé en Italie, l'an 1021 (268), pour garder Turin, pendant que Gallien faisait la guerre au tyran Auréole, il est proclamé César et Auguste par l'armée et par le Sénat, après la mort funeste de cet Empereur, arrivée bientôt après pendant le siège de Milan. Décoré du surnom de Gothique, après avoir remporté une victoire signalée sur les Goths dans la Mœsie supérieure, l'an 1022 (269). Mort de la peste près de Sirmium, en Pannonie, l'an 1023 (270).

IMP. C. CLAVDIVS. AVG. Tête radiée. *Revers :* GENIVS AVG. Génie nimbé avec couronne et corne d'abondance.

Petit bronze, trouvé dans département. Don de *M. Gamelin*, peintre, au Musée de Carcassonne.

IMP. C. CLAVDIVS. AVG. Tête radiée. *Revers* : SALVS EXERC. Figure debout tenant d'une main une corne d'abondance et de l'autre une couronne.

Denier trouvé dans le département. Don de *M. Gamelin*, peintre, au Musée de Carcassonne.

IMP. C. CLAVDIVS. AVG. Tête radiée. *Revers :* FIDES EXERC. La Foi debout portant deux enseignes militaires.

Petit bronze, trouvé dans le département. Don de *M. le chanoine Barthe* au Musée de Carcassonne.

## **Aurelianus** (*Aurelien*)

(**Lucius** (*raro* **Claudius**) **Domitius Aurelianus**),

(270-275)

Né à Sirmium en Pannonie, d'une famille obscure, vers l'an de Rome 960 (207 de J. C.). Général de cavalerie dans l'armée de Claude-le-Gothique, il est proclamé Empereur par elle en Pannonie, après la mort de ce prince, l'an 1023 (270). Assassiné dans la Thrace, l'an 1028 (275), au moment où il se dispose à marcher contre les Perses.

IMP. AVRELIANVS AVG. Tête radiée à droite. *Revers* : VICTORIA C. (le restant illisible).

Moyen bronze trouvé à *Fabrezan*. (Coll. *E. Baichère*).

AVRELIVS CAESAR AVG. PII. FIL. Tête nue. *Revers* : TR. POT. VII. COS. II. S. C. Femme assise tenant une haste, à terre un bouclier.

Moyen bronze trouvé à *Cavanac*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

AVRELIVS CAES. ANTON. AVG. PII. F. Tête nue. *Revers :* TRI. POT. X. COS. II. Le César casqué, revêtu du paludamentum, tenant la haste et le parazonium.

Moyen bronze trouvé à *St-Paulet*. (Musée de Carcassonne, don de *M. Barthe*). Même type, denier argent bien conservé, trouvé à *Quillan* et donné par *M. Barthe* au Musée.

M. AVRELIVS. AVG. ARM. PARTH. MAX. Tête laurée. *Revers :* TR. POT. XX. IMP. III. Victoire ailée présentant, posé sur une palme, un bouclier sur lequel on lit : VIC. PAR.

Grand bronze trouvé à *Cavanac*. (Musée de Carcassonne). Don de *M. Barthe*.

IMP. AVRELIANVS. AVG. Tête radiée. *Revers :* SOLI COMITI. Tête radiée du soleil.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. le chanoine Barthe* au Musée de Carcassonne.

## Tacitus (*Tacite*)

(**Marcus Claudius Tacitus**, *vulgo* Tacitus)

(275-276)

Homme consulaire et sénateur descendant de Tacite l'historien. Elu Empereur par le Sénat, l'an de Rome 1028 (275 de J. C.), après un interrègne de six mois, qui a suivi la mort d'Aurélien. Mort à Tarse en Cilicie, ou à Tyane en Cappadoce, suivant les uns, de maladie, suivant d'autres, assassiné par les soldats, l'an 1029 (276), après n'avoir régné que six mois.

IMP. C. CL. TACITVS. AVG. Tête radiée à droite. *Revers :* AEQVITAS AVG. L'Equité debout tenant des balances de la main droite et de la gauche une corne d'abondance.

Monnaie en argent trouvée dans les environs de *Moux*, (Coll. *Huc*).

IMP. C. M. CL. TACITVS. AVG. Buste radié. *Revers :* PAX. AVGVSTI. La Paix debout portant la haste et présentant un rameau.

Denier trouvé dans le département. Don de *M. le chanoine Barthe* au Musée de Carcassonne.

## Florianus. (Forien).

(**Marcus Annius Florianus**, *Taciti frater*, *vulgo* Florianus).

(276-276).

Préfet du prétoire pendant le court règne de son frère. Proclamé Empereur par l'armée de Cilicie, après la mort de Tacite, et reconnu par tout l'Empire, excepté la Syrie, qui lui oppose Probus, l'an de Rome 1029 (276 de J. C.). Tué au bout de près de trois mois, par ses propres soldats, près de Tarse en Cilicie, au moment où il va disputer la couronne à Probus.

IMP. C. M. AN. FLORIANVS. AVG. Tête radiée. *Revers* : TEMPORVM FELICITAS. La Félicité debout tenant un caducée et une corne d'abondance.

Denier saucé trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

## Probus.

**Marcus Aurelius Probus,** *in nummis :* Probus).

(276-282).

Né à Sirmium en Pannonie, dans une condition médiocre, l'an de Rome 985 (232 de J. C). Préfet de l'Orient sous les précédents empereurs. Proclamé Auguste par l'armée de cette contrée, après la mort de Tacite et maintenu par le Sénat et par tout l'Empire, après celle de Florien, l'an 1029 (276). Massacré dans sa ville natale, par ses propres soldats, au milieu des préparatifs de guerre qu'il fait contre les Perses l'an 1035 (282).

IMP. C. M. P.M. PROBVS AVG. Tête radiée à droite. *Revers :* FIDES MILITVM. La Foi debout tenant de chaque main une enseigne militaire.

Moyen bronze trouvé à Fabrezan. (*Coll. Baichère*).

IMP. C. PROBVS. P. F. AVG. Tête barbue, radiée, à droite. *Revers* : PAX AVG. La Paix debout, à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal ; à l'exergue IIII.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don au Musée de Carcassonne par un *anonyme*.

IMP. C. PROBVS. AVG. Buste radié, à mi-corps, avec le manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle. *Revers* : SALVS AVG. La déesse Hygie debout à droite nourrissant un serpent. A l'exergue : XXI.

Petit bronze trouvé dans le département. Don d'un *anonyme* au Musée de Carcassonne.

IMP. PROBVS. AVG. Buste casqué, avec le paludament, la haste et le bouclier. *Revers* : ADVENTVS AVG. RVS. L'Empereur à cheval portant la haste et présentant un rameau.

Denier trouvé à *Marseillette*. Don de *M. Joseph Lacuve* au Musée de Carcassonne.

IMP. C. M. P. M. PROBVS AVG. Tête radiée à droite. *Revers* : FIDES MILITVM. La Foi debout tenant de chaque main une enseigne militaire.

Moyen bronze trouvé à *Bagnoles*, près les *Cazals*. *Collection Ed. Baichère*). Même type. Denier saucé trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. C. M. AVR. PROBVS. AVG. Tête radiée à droite. *Revers* : PROVIDENTIA AVG. La Providence debout tenant de la main droite une épée et de la gauche une corne d'abondance.

Monnaie trouvée dans les environs de Moux. (*Coll. Huc*).

## Carus.

(**Marcus Aurelius Carus**, *vulgo* Carus).

(282-283)

Né à Narbonne, vers l'an de Rome 983 (230 de J. C.), d'une famille origine de Rome. Prétet du Prétoire sous Probus. Elu Empereur, après la mort de ce Prince par l'armée de la Pannonie, et agréé par le Sénat, l'an 1035 (182). Tué, l'année suivante, d'un coup de foudre, près de Ctésiphon, ville de l'Assyrie, dont il venait de faire la conquête.

IMP. C. M. AVRELIUS CARVS. P. F. AVGVSTVS. Tête radiée. *Revers :* IOVI VICTORI. Jupiter debout tenant une Victoire et la haste.

Moyen bronze trouvé à *Marseillette*.. (Musée de Carcassonne. Don de *M. Lacuve*.)

IMP. C. M. AVR. CARVS. P. F. AVG. Tête radiée. *Revers* : RESTITVT. ORBIS. L'Empereur debout tenant un globe ; une femme lui présente une couronne, au-dessus une étoile ; dans le champ P., en exergue XXI.

Moyen bronze trouvé à *Marseillette*. (Musée de Carcassonne. Don de *M. Lacuve*.)

IMP. C. M. AVREL. CARVS P. F. AVG. Tête radiée. *Revers :* IOVI VICTORI. TR. Jupiter tenant la haste et présentant une Victoire ; l'aigle est à ses pieds.

Denier trouvé à *Marseillette.* (Musée de Carcassonne. Don de *M. Joseph Lacuve).*

### **Numerianus.** (*Numerien*).

(**Marcus Aurelius Numerianus,** *Cari filius*, vulgo Numerianus).

(283-284)

Né vers l'an de Rome 1007 (254 de J. C.). Déclaré par son père, l'an 1035 (282). Ayant accompagné, l'année suivante, son père en Orient, pour faire la guerre aux Perses, il y reçoit le titre d'Empereur, mais sans jouir encore de celui d'Auguste. Reconnu dans la même année 1036 (283), conjointement avec Carin, son frère aîné, qui est resté en Occident. Assassiné près d'Héraclée, en Thrace, par Arrius Aper, son beau-père, préfet du Prétoire, l'an 1037 (284).

IMP. NVMERIANUS. AVG. Buste radié. *Revers* : PIETAS AVG. KAL. Mercure portant une bourse et un caducée.

Denier ou petit bronze trouvé à *Marseillette.* Don de *M. Joseph Lacuve* au Musée de Carcassonne.

IMP. C. NVMERIANVS. AVG. Buste radié. *Revers* : MARS VICTOR. Le dieu Mars portant une haste et une enseigne.

Moyen bronze trouvé à *Marseillette.* Don de *M. Lacuve* au Musée de Carcaasonne.

### **Carinus.**

(**Marcus Aurelius Carinus,** *Cari filius natu major*, vulgo Carinus).

(283-285).

Né l'an de Rome 1002 (249 de J. C.). Nommé César par son père, en même temps que son frère Numérien, l'an 1035 (282). Etant resté en Occident, pendant que son père et son frère sont allés, l'année suivante, porter la guerre dans la Perse, il gouverne les provinces de cette contrée avec le titre d'Empereur, sans avoir encore celui d'Auguste. Prend ce dernier titre après la mort de son père, en même temps que Numérien le prend en Orient, même année 1036

(283). Assassiné dans la Mœsie, par un tribun, l'an 1038 (285), après avoir remporté une victoire sur Dioclétien élu Empereur par l'armée d'Orient, après la mort de Numérien.

IMP. CARINVS. P. F. AVG. Tête radiée. *Revers* : FELICITAS PVBLICA. P. XX. La déesse s'appuyant sur une colonne et portant une corne d'abondance.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. le chanoine Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. CARINVS. P. F. AVG. Tête radiée. *Revers* : VIRTVS. AVGG. Guerrier portant la haste et une corne d'abondance.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. le chanoine Barthe* au Musée de Carcassonne.

### Julianus (*Julien l'Usurpateur*)

(**Marcus Aurelius Julianus**, *tyrannus, imperante Carino*).

(284-285)

Gouverneur de la province de Vénétie en Italie, sous Carus et ses fils. Usurpe le titre d'Empereur après la mort de Numérien et se fait reconnaître aussi par la Pannonie, l'an de Rome 1037 (284 de J. C.). Défait par Carin et tué près de Vérone, l'année suivante, après avoir porté la pourpre impériale pendant cinq ou six mois.

IMP. C. IVLIANVS. P. F. AVG. Tête laurée. *Revers* : FELICITAS TEMPORVM. Dans le champ, S. B. Femme assise tenant un caducée et une haste.

Denier argent très bien conservé (vraisemblablement de coin moderne). Don de *M. l'abbé Barthe* au Musée de Carcassonne.

## **Diocletianus** (*Dioclétien*)

(**Caius Valerius Diocletianus**, *vulgo* Diocletianus).

(284-305 ; mort en 313)

Né à Dioclea, en Dalmatie, d'une famille obscure, l'an de Rome 998 (245 de J. C.). Général des légions de la Mœsie sous Probus. Ayant accompagné Carus à la guerre contre les Perses, il s'attache à Numérien après la mort de cet Empereur arrivée l'an 1036 (283). Déclaré Auguste par l'armée d'Orient, lan 1037 (284), après l'assassinat de Numérien et maintenu sur le trône par la mort de Carin, arrivée l'année suivante. S'associe et proclame Auguste, à Nicomédie, en Bithynie, Maximien Hercule, auquel il abandonne le gouvernement de l'Occident, se réservant pour lui-même celui de l'Orient. l'an 1039 (286). Adopte et crée César, dans la même ville de Nicomédie, Galère Maximien, en même temps que Maximien Hercule adopte et nomme César, Constance Chlore l'an 1045 (292). Abdique l'Empire à Nicomédie et se retire à Salona, ville de la Dalmatie, après avoir nommé Augustes Galère Maximien et César Maximin Daza, Dans les mêmes temps que Maximien Hercule abdique à Milan après avoir proclamé Auguste Constance-Clore et déclaré César Sevère l'an 1058 (305). Mort à Salona l'an 1066 (313).

IMP. DIOCLETIANVS. P. F. AVGG. Téte barbue et radiée à droite. *Revers* : IOVI CONSERVATORI AVGG. Jupiter assis tenant la haste et présentant une victoire.

Moyen bronze trouvé dans le département. (Musée de Carcassonne. Don d'un *anonyme.* (*Soc. des Arts et Sc. de Carc.*, 6 Juin 1886).

DIOCLETIANVS. P. F. Tête barbue et radiée à droite. *Revers* : SALVS AVGG. La déesse *Salus* debout tenant un serpent d'une main et un vase de l'autre ; au-dessous, la lettre A.

Moyen bronze (monnaie saucée) trouvé dans le département. (Musée de Carcassonne. Don d'un *anonyme. Soc. des Arts et Sc. de Carc.*, 6 Juin 1886).

IMP. G. DIOCLETIANVS. S. P. F. AVG. Tête nue à droite. *Revers* : M. SACRA AVGG. ET CAES. NN. La

Monnaie portant une balance et une corne d'abondance ; à droite une étoile.

Moyen bronze trouvé dans le département. (Musée de Carcassonne. Don d'un *anonyme*. *Sc. Arts et Sc, de Carc.*, 6 Juin 1886).

IMP. DIOCLETIANVS. AVG. Tête laurée. *Revers* : GENIO POPVLI ROMANI. Génie debout, coiffé du *modius*, tenant une patère et une corne d'abondance. En exergue, les lettres P. L. C.

Moyen bronze trouvé à *Castelnaudary*. (Musée de Carcassonne. Don de *M. Cathala*.

IMP. C. C. VAL. DIOCLETIANVS P. F. AVG. Buste radié à droite. *Revers* : IOVI CONSERV. AVGG. Jupiter debout à gauche, le marteau sur l'épaule tenant un foudre et une haste.

Moyen bronze trouvé dans le département. (Musée de Carcassonne. Don d'un *anonyme*. *Soc. des Arts et Sc. de Carc.*, 5 février 1888).

IMP. DIOCLETIANVS P. F. AVG. Tête laurée. *Revers* : FEL. ADVENT. AVGG. NN. *Exergue* : P. L. A. Femme debout tenant de la main droite un étendard et de la gauche un glaive ; à ses pieds, un lion et un taureau.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. DIOCLETIANVS. P. F. AVG. Tête laurée. *Revers* : CONCORDIA MILITVM. Deux soldats devant un autel.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Mesée de Carcassonne.

IMP. DIOCLETIANVS. P. F. AVG. Tête laurée. *Revers* : VIRTVS AVGG. Hercule terrassant un cerf.

Moyen bronze trouvé à *Bouilhonac*. Don de *M. Cabrié*, Dr médecin, au Musée.

## Constantius I (*Constance-Chlore*).

**(Flavius Valerius Constantius,** *Eutropii et Claudiæ filiœ Crispi, filius, vulgo :* Constantius Chlorus).
(292-305).

**Né dans la Mœsie supérieure, vers l'an de Rome 1003 (250 de J. C.). Nommé par l'Empereur Carus gouverneur de la Dalmatie, vers l'an 1035 (282). Adopté et déclaré César par Maximien Hercule, en même temps que Galère Maximien est adopté et nommé César par Dioclétien l'an 1045 (292), il obtient pour partage, dans l'administration de l'Empire, les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Proclamé Auguste à Milan par Maximen Hercule, qui renonce à l'Empire, de de même que Galère Maximien est salué Auguste à Nicomédie par Dioclétien, qui abdique également l'an 1050 (305. Mort l'année suivante à York (Eboracum), en Angleterre, après avoir déclaré César son fils Constantin.**

FL. VAL. CONSTANTIVS. NOB. CAES. Tête rayonnée à droite. *Revers* : VOT. X. XV, dans une couronne.

Petit bronze trouvé dans le département. (Coll. *E. Baichère*).

FL. VAL. CONSTANTIVS. NOB. CAES. Tête laurée. *Revers :* GEN. POPULI ROMANI. En exergue ALG ; dans le champ XXI. Le Génie debout.

Grand bronze, trouvé à *Floure*. Don de *M. Barthe* au Mnsée de Carcassonne.

FL. VAL. CONSTANTIVS NOB. CAES. Tête radiée. *Revers* : CONCORDIA MILITVM. P. G. Deux soldats se donnant la main chacun avec une haste et soutenant ensemble une petite statue de la victoire.

Petit bronze, trouvé à *Alzonne* (Musée de Carcassonne, don de *M. Barthe*). Même type, trouvé à *Floure*.

CONSVANTIVS NOB. CAESAR. Tête laurée. *Revers* : GENIO POPVLI ROMINI. Le Génie debout tenant de la main droite une patère et de la gauche une corne d'abondance.

Moyen bronze, trouvé à *Floure*. (Collec. *Ed. Baichère*).

CONSTANTIVS. NOB. CAES. Tête laurée. *Revers* : SALVIS. AVGG. ET. CAESS. AVGTA. KART. Femme debout tenant un rameau de la main droite et des épis de la gauche.

Moyen bronze, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

**Galerius Valerius Maximianus.** (Gal. Maximin).
(**Galerius Valerius Maximinus,** *Diocletiani gener*).
(305-311).

**Né près de Sardica, dans la Dace, de parents pauvres. Adopté et déclaré César par Dioclétien l'an de Rome 1045 (292 de J. C.), il obtient pour partage l'administration de la Thrace et de l'Illyrie. Proclamé Auguste à Nicomédie par Dioclétien qui quitte la pourpre l'an 1058 (305). Mort l'an 1064 (311).**

GAL. VAL. MAXIMIANVS NOB. C. Buste radié à droite. *Revers* : VOT. X. S. F. dans une couronne de laurier.

Petit bronze trouvé à *Bagnoles*, près les *Cazals*. (*Coll. E. Baichère*.) Même type, trouvé dans le département. Don de *M. Cabrié* au Musée de Carcassonne.

IMP. C. MAXIMIANVS. P. F. AVG. Tête laurée à droite. *Revers* : GENIO POPVLI ROMANI. Génie debout à gauche, coiffé du *modius* tenant une patère et une corne d'abondance, celle-ci surmontée d'une étoile. En exergue : SIS. pour SISCIA.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. MAXIMIANVS P. AVG. Tête laurée. *Revers :* GENIO POPVLI ROMANI. Dans le champ B. et une étoile. A l'exergue : P. L. A. (*Percussa Lugduni*). Le Génie du peuple romain debout, portant le modium sur la tête, une patère à la main droite, une corne d'abondance à la gauche.

Moyen bronze trouvé à *Thézan*, en 1857, dans un lieu appelé : *Le Champ des Morts*. Don de *M. Francès*, curé.

IMP. C. CAL. MAXIMIANVS. P. F. AVG. Tête radiée. *Revers :* CONCORDIA MILITVM. Deux soldats soutenant une statue.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Louis Pech-Lestanière* au Musée de Carcassonne.

IMP. MAXIMIANVS, PIVS. AVG. Tête radiée. *Revers :* PROVIDENTIA. AVG. Femme debout tenant une corne d'abondance et montrant un globe à ses pieds. Dans le champ S.C.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. MAXIMINVS. PIVS. AVG. Tête laurée. *Revers* : PROVIDENTIA AVG. Dans le champ S. C. La Providence portant une corne d'abondance.

Grand bronze, bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

## **Severus** (*Sévère*)

(**Flavius Valerius Severus,** *vulgo* Severus).

(306-307)

Né d'une famille inconnue de l'Illyrie. Déclaré César par Maximien Hercule, lors de l'abdication de cet Empereur à la place de Constance-Chlore devenu Auguste l'an de Rome 1058 (305 de J. C.). Proclamé Auguste et Empereur par Galère Maximien, après la mort de Constance Chlore l'an 1059 (306). Envoyé par Galère contre Maxence fils de Maximien Hercule qui a pris la pourpre à Rome, il est assiégé dans Ravenne par Maximien qui, s'étant rendu maître de sa personne, le fait mettre à mort l'an 1060 (307).

FL. VAL. SEVERVS. NOB. C. Tête laurée. *Revers* : GENIO POPVLI ROMANI. Figure debout tenant d'une main une couronne et de l'autre une corne d'abondance. *Excrgue* : PR.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. CAES. L. SEPT, SEVV. P.P. AVG. Tête laurée. *Revers :* FELICITAS SAECVLI. Un croissant et sept étoiles.

Denier argent. Don de *M. Rascol* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

SEVERVS PIVS. AVG. Tête laurée. *Revers* : RESTITOR VRBIS. Rome casquée assise sur des boucliers, tenant la haste et une victoire.

Denier argent. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

SEVERVS. PIVS. AVG. Tête laurée. *Revers* : P. M. TR. P. XI. COS. III. P.P. Femme assise tenaut de la droite un gouvernail et de la gauche une corne d'abondance.

Denier argent. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne ; trouvé dans le département.

### Maximinus Daza. (*Maximin*).

(**Galerius Valerius Maximinus**, *Galerii Maximiani sororis filius, vulgo* **Maximinus Daza.**)

Né en Illyrie d'une basse condition. Déclaré César par Dioclétien au moment de l'abdication de cet Empereur, à la place de Galère Maximien, devenu Auguste l'an de Rome 1058 (305 de J, C.). Galère ayant fait Licinius Auguste à la place de Sevère, mis à mort par Maximien Hercule, Maximien reçoit en même temps que Constantin le titre de fils des Agustes, l'an 1060 (307). Non content de ce titre, il se fait proclamer Empereur de son chef, l'année suivante par l'armée d'Orient qui est sous ses ordres et est bientôt reconnu, en cette qualité par son oncle. Ayant entrepris de faire la guerre à Licinius il est vaincu en Thrace et se réfugie à Tarse en Cilicie où il meurt misérablement, après avoir pris du poison, l'an 1066 (313).

IMP. MAXIMINUS PIVS. AVG. Tête laurée. *Revers* ; S. C.

Grand bronze trouvé à *Cavanac*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

MAXIMINVS. PIVS. AVG. GERM. Tête laurée. *Revers*: PAX AVGVSTI. S. C. La paix debout offrant un rameau.

Moyen bronze trouvé à *Cavanac*. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. MAXIMINVS. PIVS. AVG. Tête laurée. *Revers* : MARTI. PACIFERO. S. C. Mars tenant d'une main un rameau d'olivier et de l'autre la haste.

Moyen bronze trouvé à *Bram*, en 1857. Don de *M. Charles Dat* au Musée de Carcassonne.

IMP. MAXIMINVS. P. F. AVG. Tête radiée. *Revers* : SALVS AVGVSTI. La déessse Hygiée debout, tenant un serpent.

Petit bronze bien conservé donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. MAXIMINVS P. F. AVG. Tête radiée. *Revers* : SALVS AVGVST. La déesse Hygiée debout tenant un serpent.

Grand bronze trouvé à *Cavanac*, donné par *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

## **Maxentius.** (*Maxence.*)

**Marcus Aurelius Valerius Maxentius,** *Maximiani Herculii et Eutropiæ filius, Galerii Maximiani gener*).

(306-312).

Né vers l'an de Rome 1035 (282 de J. C.). Se voyant négligé lors de la Promotion de Sévère et de Maximin Daza et plus tard, lors de celle de Contantin au rang de César, il se fait proclamer Empereur à Rome par le Sénat et par les soldats prétoriens et engage aussi son père à reprendre la pourpre l'an 1059 (306). Après avoir maintenu son autorité contre Sévère et contre Galère Maximien qui sont venus l'attaquer successivement, il s'empare de l'Afrique et s'y fait reconnaître Empereur l'an 1061 (308). Ayant déclaré la guerre à Constantin, il est défait dans une bataille que lui livre ce prince près de Rome et dans sa fuite, il se noie dans le Tibre l'an 1065 (312).

IMP. C. MAXENTIVS P. F. AVG. Tête diadémée et barbue. *Revers* : MARTI. CONSERVATORI. AVG. N. Mars marchant armé d'un bouclier et d'une lance.

Moyen bronze trouvé à *Chalabre*. Don de *M. Chaumont* au Musée de Carcassonne.

IMP. C. MAXENTIVS. P. F. AVG. Tête diadémée et barbue. *Revers* : CONSERV. VRB. SVAE. Rome assise dans un temple hexastyle ; dans le champ II., à l'exergue A. E. T.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. C. MAXENTIVS. P. F. AVG. Buste orné du casque, de la haste et du bouclier. *Revers* : VICTORIA. AETERNA. AVG. N. Victoire tenant un bouclier sur lequel on lit : VOT. X.; à terre un captif et une colonne.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Cabrié*, D[r] médecin, au Musée de Carcassonne.

## Licinius.

**(Publius Flavius Claudius Galerius Valerius Licinianus Licinius,**

***Constantini Magni sororis maritus,***

***Constantii Chlori gener, vulgo* Lucinius *pater*)**

**(307-323)**

Né en Dace d'une famille obscure, vers l'an de Rome 1046 (263 de J. C.). Déclaré César et Auguste et associé à l'empire par Galère Maximien, après la mort de Sévère, l'an 1060 (307). S'allie avec Constantin en épousant sa sœur Constantine l'an 1066 (313). Se brouille avec lui et lui déclare la guerre dès l'année suivante ; mais défait dans plusieurs combats, il est bientôt réduit à demander la paix et, en vertu de cette paix, il reste maître de l'Orient, tandis que Constantin se réserve l'Occident. La guerre s'étant rallumée entre lui et son beau-frère l'an 1076 (323), il est forcé enfin, après deux batailles malheureuses livrées l'une près d'Hadrinople, l'autre près de Chalcédoine, à se rendre à son vainqueur qui le relègue à Thessalonique.

IMP. LICINIVS. P. F. AVG. Tête diadémée. *Revers* : S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. Aigle légionnaire entre enseignes de cohorte.

Moyen bronze, trouvé dans le département. Don de *M. le chanoine Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. LICINIVS. P. F. AVG. Tête laurée. *Revers* : GENIO POP. ROM. dans le champ T. F. en exergue PTR. Le Génie tenant une patère et une corne d'abondance.

Petit bronze, trouvé dans le département. Don de *M. Cornet-Peyrusse* au Musée de Carcassonne.

IMP. C. F. VAL. LICIN. LICINIVS. P. F. AVG. *Revers* : IOVI CONSERVATORI. Q. H. X. S. M. A. L. Jupiter-Nicéphore debout, un aigle à ses pieds.

Petit bronze, trouvé dans le département. Don de *M. Cornet-Peyrusse* au Musée de Carcassonne.

IMP. C. LICINIVS AVG. Tête laurée. *Revers* : VOT. XX. D. N. LICINI. AVGVSTI, dans une couronne de laurier.

Petit bronze, trouvé à la *Cité de Carcassonne*. Don de *M. Cals* au Musée de Carcassonne.

IMP. C. LICINIVS AVG. Tête laurée. *Revers* : VOT. XX. MVLT. XXX. Dans une couronne de laurier ; à l'exergue TSA.

Petit bronze, trouvé dans le département. Don de *M. Cornet-Peyrusse* au Musée de Carcassonne.

### **Licinius** *junior* (*Licinius le jeune*).

(**Flavius Valerius Licinianus Licinius,** *Licinii senioris et Constantiæ filius, vulgo* Licinius *filius vel junior*). Ne fut que ***César.***

(317-326).

Né l'an de Rome 1068 (315 de J. C.). Déclaré César l'an 1070 (317). Dépoullé de ce titre après la mort de son père, l'an 1076 (323). Mis à mort par l'ordre de Constantin l'an 1079 (326.).

IMP. LICINVS. AVG. Tête laurée. *Revers* : VOT. XX. D. N. LVCINII AVGVSTI, dans une couronne.

Petit bronze, trouvé à *la Cité*. Don de *M. Cals* au Musée de Carcassonne.

FLA. LCINIVS. NOB. CAES. Tête diadémée. *Rcvers* : IOVI CONSERVATORI. Jupiter-Nicephore tenant la haste et une Victoire.

Petit bronze, trouvé à *Marseillette*. Don de *M. Lacuve* au Musée de Carcassonne.

### **Constantinus Magnus** (*Constantin le Grand*)

(**Flavius Galerius Valerius Constantinus**, *Constantii Chlori et Helenæ filius*, *Maximiani Herculi gener*, *vulgo* Constantinus Magnus).

(311-337)

**Né à Naïssus en Dardanie, l'an de Rome 1027 (274 de J.-C.). Désigné, au moment de la mort de son père, pour régner après lui, il est proclamé César et Auguste par l'armée de Constance-Chlore, l'an 1059 (306) ; mais le second de ses titres lui étant refusé par Galère Maximien, il se contente du premier. — Décoré de nouveau du titre d'Auguste l'année suivante par Maximien Hercule, qui lui donne en même temps en mariage sa fille Fausta, il se contente encore de celui de Fils des Augustes, que lui accorde Galère et qui est donné aussi à Maximin Daza. – Ce dernier ayant pris le titre d'Auguste de son chef et avec le secours de l'armée d'Orient l'an 1061 (308), Constantin le reçoit enfin aussi de Galère et est reconnu en cette qualité par tout l'Empire. Se convertit au christianisme, l'an 1064 (311). Après la mort de Galère Maximien, arrivée dans cette même année, il est délivré successivement de ses autres collègues, Maxence, Maximin Daza et Licinius et règne seul depuis l'an 1076 (323). — Transfère le siège de l'Empire de Rome à Byzame en Thrace et donne à cette ville le nom de Constantinople, après en avoir fait la dédicace, l'an 1083 (330). — Mort près de Nicomédie en Bithynie, au moment où il se dispose à faire la guerre aux Perses, l'an 1090 (337).**

CONSTANTINVS MAX. AVG. Buste diadémé à droite. *Revers* : GLORIA EXERCITVS. Deux soldats tenant d'une main la haste et de l'autre le Labarum.

Petit bronze trouvé à *Bagnoles,* lieu dit : *Les Cazals.* (*Coll. E. Baichère*). Autre exemplaire donné par *M. Cornet-Peyrusse* au Musée de Carcassonne, trouvé dans le département.

IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. Buste lauré à droite. *Revers* : SOLI INVICTO. COMITI. R. X. P.P.L.C. Le Soleil tenant un globe dans sa main gauche et tendant son bras droit.

Petit bronze trouvé à *Bagnoles*, au lieu dit : *Les Cazals. Coll. E. Baichère*).

CONSTANTINVS. AVG. Tête laurée à droite. *Revers* : SARMATIA DEVICTA. Une Victoire ailée tenant une palme et ayant a ses pieds un captif.

Petit bronze trouvé à *Portel* (Musée de Carcassonne. Don de *M. Alba*). Même type, trouvé au cimetière de *Mendas*, près le bois de Serres, *à Carcassonne* (1).

CONSTANTINVS. P. F. AVG. Tête diadémée. *Revers* : PROVIDENTIA AUGVSTI. Un arc de triomphe surmonté de 3 étoiles.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Gamelin*, peintre, au Musée de Carcassonne.

CONSTANTINVS. P. F. AVG. Tête laurée. *Revers* : BEATA TRANQVILLITAS. Globe sur un cippe où on lit : VOTISXX.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Rome* au Musée de Carcassonne.

IMP. CONSTANTINVS. MAX. AVG. Tête laurée. *Revers* : VICTORIA AVGVSTI. Deux victoires tenant un bouclier sur lequel on lit : VOT XX ; à l'exergue : PTR.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Rome*, au Musée de Carcassonne.

---

(1) Ce cimetière fut abandonné vers l'année 1590.

IMP. CONSTANTINVS P. F. AVG. Tête laurée. *Revers* : GENIO PPVLI ROMANI. Génie portant une couronne et une corne d'abondance.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe*, chanoine, au Musée de Carcassonne.

CONSTANTINVS. P. F. AVG. Tête diadémée. *Revers* : VIRTVS AVGVSTI. Un temple ; à l'exergue : CONS.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Cornet-Peyrusse* au Musée de Carcassonne.

VRBS ROMA. Roma casquée. *Revers* : Une louve allaitant deux enfants ; au dessus 2 étoiles. A l'exergue : TRS.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de M. *Rome* au Musée de Carcassonne.

IMP. CONSTANTIVS. MAX. AVG. Tête laurée. *Revers* : GLORIA EXERCITVS. Deux guerriers portant la haste et le bouclier, deux enseignes au milieu.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Cornet-Peyrusse* au Musé de Carcassonne.

IMP. CONSTANTINVS. AVG. Tête diadémée à droite. *Revers* : D. N. CONSTAN TINVS. MAX. AVG. TS. S. M. Dans une couronne on lit : VOT. XX.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Cornet-Peyrusse* au Musée de Carcassonne. (*Coll. F.*).

CONSTANTINVS AVG. Tête laurée à droite. *Revers* : SARMATIA DEVICTA. Victoire passant et un esclave à genoux.

Petit bronze trouvé *à Bagnoles*, au lieu dit : *Champ des Morts*. (*Coll. E. Baichère*).

**Fausta**. (*Epouse de Constantin le Grand.*)

(**Flavia Maxima Fausta,** *Maximiani Herculii et Eutropiæ filia, Maxentii soror, Constantini Magni uxor II.*)

(307-326.)

Née à Rome. Mariée à Constantin, l'an de Rome 1060 (307 de J. C.). Etouffée dans un bain chaud, par l'ordre de son mari, pour avoir causé la mort de Crispus, en l'accusant faussement d'avoir voulu la violer, l'an 1079 (326.).

FL. MAX. FAVSTA. AVG. Tête de l'Impératrice. *Revers*; SPES. REIPVBLICAE. Femme voilée debout, allaitant deux enfants ; à l'exergue SIRM.

Petit bronze bien conservé trouvé dans le département. Don de *M. Cornet-Peyrusse* au Musée de Carcassonne.

**Crispus.**

(**Flavius Julius Crispus, Constantini Magni et Minervinæ filius, Faustœ privignus, in nummis Crispus.** Ne fut que *César.*)

(317-326).

Né en Orient, vers l'an de Rome 1053 (300 de J. C.). Créé César par son père et par Licinius en même temps que Licinius le fils et Constantin le jeune, l'an 1070 (317). Mis à mort par l'ordre de son père, sur une fausse accusation d'inceste intentée contre lui par sa belle-mère Fausta, 1079 (326).

CRIS PVS. NOB. CAES. Buste diadémé à droite. *Revers* : CAESARVM NOSTRORVM. VOT. X. entre deux palmes dans une couronne de laurier. Exergue : A. O. S.

Petit bronze, trouvé dans le département. (Musée de Carcassonne, don de *MM. Barthe* et *Cornet-Peyrusse.*)

CRISPVS NOBIL. C. Buste casqué et cuirassé à gauche. *Revers* : BEATA TRANQVILLITAS. Autel votif surmonté d'un globe sur lequel on voit trois étoiles. Sur le devant de l'autel on lit : VOTIS XX. Dans le champ C. R. En exergue PLC.

Moyen bronze, trouvé à *Narbonne*. (Musée de Narbonne. Don de *M. Jules Grulet*, Janvier 1899).

CRISPVS NOB. CAESAR. Tête diadémée. *Revers* : VIRTVS CAESARVM. Temple crénelé.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

## **Constantinus II.** (*Constantin le jeune*).

(**Flavius Claudius Julius Constantinus,** *Constantini Magni et Faustinæ filius natu maximus, vulgo* Constantinus *junior*

**(335-340)**

Né à Arles, l'an de Rome 1069 (310 de J. C.). Déclaré César dès l'année suivante par son père et par Licinius en même temps que Crispus et Licinius le jeune. Obtient, dans le partage que son père fait de l'Empire, l'an 1088 (335), la Gaule, l'Espagne et la Grande Bretagne. Reconnu Auguste ainsi que ses frères Constance et Constant, tant par le Sénat que par les légions, après la mort de son père l'an 1090 (337). Défait et tué près d'Aquilée en Italie par les troupes de Constant dont il a envahi le territoire l'an 1093 (340).

CONSTANTINVS. IVN. N. C. Buste lauré. *Revers* : CLARITAS REIPVBLICAE. Le soleil debout couvert du pallium, la tête radiée, la main droite levée et un globe sur la gauche ; à l'exergue SMTS.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Cornet-Peyrusse* au Musée de Carcassonne.

CONSTANTINVS IVN. N.C. Buste de Constantin lauré à droite. *Revers* : GLORIA EXERCITVS. Exergue : S. P. Q. R. Deux enseignes entre deux légionnaires.

Petit bronze bien conservé, trouvé à *Caunes*. (*Collect. G. Sicard*, déterm. *E. Baichère*, 1903). Même type trouvé à *Marseillette* (Musée de Carcassonne, don de *M. Lacuve* ; même type trouvé à *Barbaira* (ibidem, don de *M. Barthe*) ; même type trouvé au nord-est de la Cité, près l'octroi de Trèbes. (*Coll. E. Baichère.*)

CONSTANTINVS IVN. N. C. Tête laurée à droite. *Revers* : VIRTVS CAESS.

Petit bronze trouvé dans les ruines d'une habitation gallo-romaine, avec des débris de poterie, au midi de *La Fajeolle*, près *Montredon*, en 1904. (*Coll. E. Baichère*).

CONSTANTINVS IVN. N. C. Tête laurée. *Revers :* CAESARVM NOSTRORVM. Au milieu du champ : VOT. X, dans une couronne de laurier.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Gamelin*, peintre, au Musée de Carcassonne.

CONSTANTINVS IVN. N. C. Tête laurée. *Revers :* PROVIDENTIAE CAESS.; à l'exergue P. LGD. Portail surmonté d'une étoile.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Cornet-Peyrusse* au Musé de Carcassonne.

CONSTANTINVS IVN. N. C. Tête laurée. *Revers* : BEATA TRANQVILLITAS. Un globe surmonté d'une étoile.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Cornet-Peyrusse*.

## Constans I.

(**Flavius Julius Constans**, *Constantini Magni et Faustæ filius natu minimus*, *vulgo* Constans I).

(337-350).

Né vers l'an de Rome 1073 (320 de J. C.). Déclaré César par son père l'an 1086 (333). Obtient lors du partage de l'empire, pour son département, l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique l'an 1088 (335). Reconnu Empereur ainsi que ses frères, après la mort de Constantin l'an 1090 (337). Reste maître de tout l'Occident, après la mort de son frère Constantin le jeune, qui a péri sous les murs d'aquilée l'an 1093 (340). Assassiné dans les Pyrénées par des émissaires du tyran Magnence qui a usurpé la pourpre impériale dans les Gaules, l'an 1103 (350).

D. N. CONSTANS P. F. AVG Buste armé et casqué, à droite. *Revers* : BEATA TRANQILLITAS. Un cippe sur lequel on lit : VOTIS XX, et au-dessus, un globe surmonté de 3 étoiles.

Moyen bronze, trouvé à *Pennautier*. (Musée de Carcassonne. Don de *M. Albarel*).

D. N. CONTANS. P. F. AVG. Tête diadémée. *Revers* : FELIX TEMP. REPAR. Un soldat, la haste à la main tire un ennemi d'une caverne.

Moyen bronze, trouvé à *Belvianes*. (Musée de Carcascassonne. Don de *M. Bès*, curé).

D. N. CONSTANS. P. F. AVG. Tête diadémée. *Revers* : FEL. TEMP. REPARATIO. A l'exergue : TR S. L'Empereur en costume de guerre tenant de sa droite un phénix et de sa gauche le labarum ; il est dans une navire conduit par la victoire.

Petit bronze, trouvé dans le département. Don de *M. le chanoine Barthe* au Musée de Carcassonne.

D. N. CONSTANS. P. F. AVG. Tête diadémée. *Revers :* GLORIA EXERCITVS. Un soldat, la haste à la main.

Petit bronze, trouvé dans le département. Don de *M. le chanoine Barthe* au Musée de Carcassonne.

## **Constantius II.** (*Constance II*).

(**Flavius Julius Constantius,** *Constantini Magni et Faustæ filius alter*, *vulgo* Constantius II).

(337-361).

Né à Permium en Pannonie, l'an de Rome 1070 (317 de J. C.). Déclaré César par son père, l'an 1076 (323). Obtient dans le partage de l'Empire, l'Orient pour son domaine l'an 1018 (335). Reconnu Auguste en même temps que ses frères l'an 1090 337). Reste seul maître de tout l'Empire après la mort de Constant, arrivée l'an 1103 (350). Mort à Mopsucrène en Cilicie, l'an 1114 (361) au moment où il fait des préparatifs de guerre contre Julien, son cousin germain, qu'il avait fait César et qui s'est fait donner le titre d'Auguste dans les Gaules.

CONSTANTIVS. Tête jeune radiée à droite. *Revers* : VICTORIA DD. NN. AVG. Une victoire ailée marchant, à gauche, portant d'une main une palme et de l'autre une couronne.

Denier en argent, trouvé dans le département ; autre exemplaire trouvé à *Bagnoles*. (Coll. *E. Baichère*).

FL. IVLIVS. CONSTANTIVS. NOB. C. Buste à gauche. *Revers* : VIRTVS CAESS. L'Empereur debout tenant le labarum orné du monogramme du Christ ; au-dessus, une étoile ; à l'exergue, TR.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Cornel-Peyrusse* au Musée de Carcassonne.

FL. IVLIVS. CONSTANTIVS. NOB. C. Buste à gauche. *Revers* : PROVIDENTIA CAESS. La Providence debout, tenant d'une main la haste et de l'autre une baguette.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Cornel-Peyrusse* au Musée de Carcassonne.

FL. IVLIVS. CONSTANTIVS. NOB. C. Buste à gauche. *Revers* : CONCORDIA EXERCITVS. L'Empereur debout, en habit militaire, tenant dans chaque main le labarum orné du monogramme du Christ ; au-dessus de sa tête, une étoile.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

FL. CONSTANTIVS. NOB. C. Buste radié à droite. *Revers :* PROVIDENT. DEOR. La Providence debout à gauche, tenant d'une main une haste, de l'autre une baguette sur un globe qui est à ses pieds. A l'exergue, la lettre H.

Petit bronze trouvé dans le département. Don d'un *anonyme* au Musée de Carcassonne. (*Soc. Arts et Sc. de Carc.*, 4 mars 1888).

IMP. CONSTANTIVS. AVG. Tête radiée. *Revers :* GENIO POPVLI ROMANI. Le Génie debout portant une couronne et une corne d'abondance. Exergue : P. L. (percussa Lugduni).

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Gamelin,* peintre, au Musée de Carcassonne.

FL. IVL. CONSTANTIVS. PERPAVG. Buste diadémé. *Revers :* GLORIA REIPVBLICAE ; à l'exergue : S. M. M. L. D. Deux femmes, l'une la tête casquée et l'autre tourrelée, soutenant un bouclier sur lequel on lit : VOT. XXX. MVLT. XXXX.

Monnaie en or, très bien conservée, trouvée dans le département, achetée par le Musée de Carcassonne.

D.N. CONSTANTIVS PIVS. F. AVG. Tête diadémée. *Revers* : FEL. TEMP. REPARATIO. Un soldat perce un cavalier renversé.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. l'abbé Barthe* au Musée de Carcassonne.

D. N. CONSTANTIVS P. F. AVG. Tête diadémée. *Revers :* VICTORIAE DD. NN. AVGG. Deux victoires debout tenant un bouclier sur lequel on lit : VOT. XX. MVLT. XXX ; à l'exergue, SIS. entre deux palmes.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

### **Magnentius**. (*Magnence*).

(**Flavius Magnus Magnentius**, *in Gallia tyrannus*, *vulgo* Magnentius).
(350-353).

Né de parents barbares, en Germanie ou peut-être dans la Grande Bretagne, vers l'an de Rome 1056 (303 de J. C.). Commandant des gardes de l'Empereur Constant, il prend le titre d'Empereur à Augustodunum (Autun), dans la Gaule Lyonnaise et fait assassiner son maître, l'an 1103 (350). Se donne la mort après avoir été défait deux fois par Constance, l'an 1106 (353).

D. N. MAGNENTIVS. P. F. AVG. Dans le champ A. Tête nue. *Revers* : VICTORIAE. DD. NN. AVGG. Deux Victoires ailées tenant un bouclier sur lequel on lit : VOT. V. MVLT. X.

Petit bronze bien conservé, trouvé dans le département. Don au Musée de Carcassonne par *M. Sabatié*, receveur de l'enregistrement.

D. N. MAGNENTIVS. P. F. AVG. Tête nue. *Revers* : SALVS DD. NN. AVG. ET. CAESS. Le monogramme du christ entre A et O ; à l'exergue TRP.

Moyen bronze assez bien conservé, trouvé dans le département. Don au Musée de Carcassonne par *M. le chanoine Barthe.*

### **Decentius** (*Décence*).

(**Magnus Decentius,** *Magnentii frater, vulgo* Decentius).
Ne fut que *César.*
(351-353)

Nommé César, par son frère, à Milan, dans la Gaule cisalpine l'an de Rome 1104 (351 de J. C.). S'étrangle à la nouvelle de la fin tragique de Magnence l'an 1106 (353).

D. N. DECENTIVS. CAESAR. Tête nue. *Revers* : VICTORIA. DD. NN. AVGG. Deux Victoires tenant un bouclier sur lequel on lit : VOT. V. MVLT. X.

Petit bronze bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

D. N. DECENTIVS. CAESAR. Tête nue. *Revers* : SALVS. DD. NN. AVG. ET CAES. Le monogramme du Christ A et O ; dans le champ S et étoile ; à l'exergue LC·

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

## Julianus II. (*Julien l'Apostat*).

(**Flavius Claudius Julianus,** *Julii Constantii et Basilinæ filius, Constantini Magni nepos, Constantii Galli frater germanus*).

(360-363).

Né à Constantinople, l'an de Rome 1084 (331 de J. C.). Créé César par son cousin Constance II, qui lui donne en mariage sa sœur Hélène, l'an 1108 (355). Proclamé Empereur, malgré lui, par ses soldats, à Paris, l'an 1113 (360) et maintenu sur le trône par la mort de Constance, arrivée l'année suivante. Percé d'un dard dans une bataille livrée aux Perses sur les bords du Tigre, il expire bientôt après, l'an 1116 (363).

FL. IVLIANVS. P. AVG. Tête diadémée à gauche. *Revers*. Dans une couronne de chêne on lit : VOT. X. MVLT. XX. ; à l'exergue : LVCD.

Petit bronze, trouvé à *Fabrezan* (*Coll. E. Baichère*).

FL. IVLIANVS. P. AVG. Tête diadémée à gauche. *Revers*. Dans une couronne de chêne on lit : VOT. V. MVLT. X.

Denier argent, très bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. Castel Eugène* au Musée de Carcassonne.

D. N. FL. CL. IVLIANVS. AVG. Tête diadémée. *Revers :* SECVRITAS. REIPVB. Bœuf Apis debout avec deux étoiles au-dessus de la tête ; à l'exergue : P. CONST.

Moyen bronze, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

IMP. C. IVLIANVS P. F. AVG. Tête diadémée à droite. *Revers* : SECVRITAS REIP. Bœuf Apis debout, avec deux étoiles au dessus de la tête ; à ses pieds, un aigle sur une couronne ; à l'exergue : P. CONST.

Moyen bronze, trouvé dans le département, (Coll. *E. Baichère*).

## **Helena** (*Hélène, épouse de Julien II*).

(**Flavia Helena,** *Constantini Magni et Faustœ filia, Juliani uxor*)
(355-360).

Mariée à Julien, nommé César, l'an de Rome 1108 (355 de J. C.) Morte peu de temps après que son mari eut été proclamé Auguste par l'armée des Gaules, l'an 1113 (360).

FL. HELENA AVGVSTA. Tête nue à droite. *Revers* : SECVRITAS REIPUBLICE.; *exergue* : SMT. Femme debout tenant de la main droite un rameau, de la gauche relevant sa robe.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Cornet-Peyrusse* au Musée de Carcassonne.

## **Jovianus** (Jovien).

(**Flavius Jovianus,** *vulgo* Jovianus)
(363-364).

Né à Singidonum en Pannonie, l'an de Rome 1084 (331 de J. C.). Premier officier du palais de Julien, il est élu Empereur par les troupes après la mort de ce prince, l'an 1116 (363). Mort à Dadastane en Bithynie, après n'avoir régné que sept mois et vingt jours l'an 1117 (364).

D. N. IOVIANVS. P. F. AVG. Buste diadémé. *Revers* : VOT. V. MVLTOR. A. dans une couronne.

Moyen bronze, trouvé à *Villespy*. Don de *M. Tandou* au Musée de Carcassonne.

## **Valentinianus I.** (*Valentinien*).

(**Flavius Valentinianus,** *Gratiani filius; vulgo* Valentinianus *senior*).
(364-375).

Né à Cibales, en Pannonie, l'an de Rome 1074 (321 de J. C.). Capitaine des gardes de Jovien, il est élu Empereur après la mort de ce Prince, à Nicée en Bithynie, l'an 1117 (364). Mort à Brigition en Pannonie, l'an 1128 (375).

D. N. VALENTINIANVS. P. F. AVG. Buste diadémé à

gauche. *Revers :* Dans une couronne de chêne, on lit : VOT. X. MVLT. X. Exergue : CONS.

Petit bronze trouvé à *Bagnoles*, au lieu dit *Champ des Morts*. (Coll. *E. Baichère).*

D. N. VALENTINIANVS. P. F. AVG. Buste diadémé à à droite. *Revers* : GLORIA ROMANORVM.....

Petit bronze trouvé à *Bagnoles*, au lieu dit *Champ des Morts*. (Coll. *E. Baichère*).

D. N. VALENTINIANVS. P. F. AVG. Buste diadémé. *Revers :* SECVRITAS REPVBLICAE. Exergue : S. N. A. O. S. Victoire passant et tenant une couronne et une palme.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Sabatié*, receveur de l'Enregistrement, au Musée de Carcassonne.

## Valens

(**Flavius Valens,** *Valentiniani 1 frater, vulgo* Valens).

(364-378)

Né près de Cibales en Pannonie, l'an de Rome 1081 (328 de J. C.). Associé à l'empire, avec le titre d'Auguste l'an 1117 (364), il obtient le gouvernement des provinces de l'Orient tandis que Valentinien se réserve celles de l'Occident. Brulé vif dans une maison de paysan, où il s'est barricadé, après avoir été défait par les Goths près d'Andrinople en Thrace, l'an 1131 (378).

D. N. VALENS. P. F. AVG. Tête diadémée avec perles. *Revers* : SECVRITAS. REIPVBLICAE. Victoire marchant et tenant une couronne et une palme.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. le chanoine Barthe* au Musée de Carcassonne ;

D. N. VALENS. AVG. Tête diadémée. *Revers* : VRBS ROMA. Rome assise tenant la haste et une Victoire sur un globe ; à l'exergue : TRPS.

Quinaire argent bien conservé, trouvé dans le département. Don de *M. le chanoine Barthe* au Musée de Carcassonne.

D. N. VALENS. AVG. Tête diadémée. *Revers.* Même type à l'exergue : PLVG.

Denier argent assez bien conservé. Don de *M. le chanoine Barthe* au Musée de Carcassonne.

D. N. VALENS. P. F. AVG. Buste diadémé à droite. *Revers* : GLORIA ROMANORVM. L'empereur en habit militaire portant le labirum et trainant un captif par les cheveux ; à l'exergue TES.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe*, chanoine, au Musée de Carcassonne.

**Gratianus.** (*Gratien.*)

(**Gratianus**, *Valentiniani I. et Valeriæ : Severæ filius, Constantii II. gener*).

( 375 - 383 ).

Né à Sirmium en Pannonie, l'an de Rome 1112 (359 de J.-C.) Déclaré Auguste par son père, à Amiens (Ambianum) dans la Gaule belgique, l'an 1120 (367), il lui succède dans l'Empire d'Occident, l'an 1128 (375). — Abandonné de ses troupes au moment où il va combattre le tyran Maxime, il est arrêté dans sa fuite à Lyon et tué par les soldats du tyran, 1136 (383).

D. N. GRATIANVS. P. F. AVG. Tête diadémée avec perles, à droite. *Revers* : REPARATIO REIPVBLICAE. L'Empereur debout tenant de la main droite une Victoire et de l'autre relevant une femme tourrelée.

Moyen bronze trouvé dans le département. (*Coll. E. Baichère*). Musée de Carcassonne.

D. N. GRATIANVS. P.F.AVG. Tête radiée à droite. *Revers* : PAX AVGG. Une femme offrant un rameau de la main droite et tenant de la gauche une haste.

Petit bronze trouvé dans le département. Don d'un

*anonyme* au Musée de Carcassonne (*Arts et Sc. de Carcas. 4 Novembre 1888*).

D. N. GRATIANVS P. F. AVG. Buste diadémé. *Revers* : VICTORIA AVGG. Les deux Empereurs (Gratien et Valentinien) assis de face et tenant un globe ; une Victoire au-dessus. *Exergue* COM.

Monnaie en or très bien conservée, trouvée dans le département ; achetée par le Musée.

D. N. GRATIANVS. P. F. AVG. Tête diadémée. *Revers* : RESTITVTOR REIPVBLICAE. L'Empereur debout en habit militaire, tenant de la main droite le labarum orné du monogramme du Christ et de l'autre relevant une femme tourrelée.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

D. N. GRATIANVS AVG. Tête diadémée. *Revers* : GLORIA ROMANORVM. Un soldat debout, tenant de la main droite le labarum orné du monogramme du Christ, la gauche sur un bouclier. Exergue : T. CON.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

### Theodosius Magnus.

(**Theodosius,** *vulgo* Theodosius I *vel* Magnus).
(379-395).

Né à Italica en Espagne, d'une famille illustre, l'an de Rome 1099 (346 de J.-C.). Nommé comte de la Mœsie, l'an 1127 (374). Associé à l'Empire par Gratien, avec le titre d'Auguste, il succède à Valens dans l'administration de l'Orient l'an 1132 (379). Mort à Milan (Mediolanum) dans la Gaule cisalpine, l'an 1148 (395) après avoir délivré l'empire du tyran Eugène.

D. N. THEODOSIVS P. F. AVG. Buste diademé. *Revers* : VICTORIA AVGG. Exergue : CON. Deux femmes casquées et assises tenant un globe de la main droite.

Monnaie en or, très bien conservée, trouvé dans le département, achetée par le Musée de Carcassonne.

### **Magnus Maximus.** (MAGNUS MAXIMIN).
**(Magnus Maximus,** *vulgo* Magnus).
(384-388).

Né d'une famille d'Espagne. Général dans l'armée romaine, en Angleterre, sous Gratien. Se révolte contre son souverain, se fait proclamer Auguste dans la Grande-Bretagne et envahit les Gaules l'an de Rome 1136 (383 de J.-C.) — Après avoir fait assassiner Gratien dans la même année, il obtient de Théodose et de Valentinien le jeune, par un traité, la confirmation de son titre d'Empereur ; mais s'étant emparé aussi de l'Italie, dont il a chassé Valentinien, l'an 1140 (387), il est mis à mort l'année suivante par les soldats de Théodose, après avoir été défait dans trois rencontres.

D. N. MAG. MAXIMVS. P. F. AVG. Buste diadémé. *Revers* : REPARATIO REIPVBLICAE. L'Empereur en costume militaire relevant une femme à genoux.

Moyen bronze, trouvé à Argeliers. Don de *M. Monié*, curé, au Musée de Carcassonne. Autre exemplaire, trouvé au nord-est de la Cité (*pépinaire Roux*), près la route de Trèbes, en 1903, (*collection Baichère*).

Même type, petit bronze, trouvé à *Douzens* (*Coll. Gavoy*) déterm. par *E. Baichère*.

### **Arcadius.**
(**Arcadius,** *Theodosii Magni et Flacillœ filius.*)
(383-408).

Né en Espagne, vers l'an de Rome 1130 (377 de J.-C.). Déclaré Auguste par son père, l'an 1136 (383), il lui succède dans l'Empire d'Orient, en abandonnant l'Occident à son frère Honorius, l'an 1148 (305). Mort à Constantinople, l'an 1161 (408).

D. N. ARCADIVS P. F. AVG. Tête à droite couronnée. *Revers* : VICTORIA AVGG. CONOB. L'Empereur tenant de la droite une grande croix et recevant de la gauche une couronne que lui présente une Victoire ailée. M. D. Diamètre 2 centim.

Médaille en or, en bon état de conservation, trouvée dans les ruines de l'ancienne église de *Ferrals*, au milieu du village ; possédée par *M. Lebrau*, ancien Maire (1902).

### **Pulcheria** (*femme de Marcien*)

(**Aelia Pulcheria,** *Theodosii II soror, Marciani uxor.*)

(414-453).

Née à Constantinople, l'an de Rome 1152 (399 de J.-C.). Associée à l'Empire par son frère qui lui donne la qualité d'Auguste, l'an 1167 (414). Partage le trône, après la mort de Théodose, avec Marcien, en lui donnant sa main, l'an 1203 (405). — Morte l'an 1206 (453).

AEL. PVLCHERIA. AVG. Buste à droite avec collier de perles. *Revers :* SALVS. REIPVBLICAE. Victoire assise sur des armes, traçant sur un bouclier le monogramme du christ ; dans le champ une étoile, à l'exergue CONOB.

Petit bronze, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

### **Severus III.** (*Sévère*).

(**Libius Severus,** *vulgo* Severus III).

(451-465).

Né en Lucanie. Salué Empereur d'Occident à Ravenne par les intrigues du général Ricimer, l'an de Rome 1214 (461 de J. C.), après la mort de Majorien. Mort empoisonné, à ce que l'on croit, par Ricimer, l'an 1218 (465).

D. N. SEVERVS. P. F. AVG. Buste à droite diadémé. *Revers* : VICTORIA AVGGG. A l'exergue, CONOB. La Victoire debout tenant une grande croix.

Quinaire d'or trouvée à *Arques*, acheté par le Musée de Carcassonne. (*Arts et Sc. de Carc.*, 1er Mars 1857).

D. N. LIBIVS. SEVERVS. P. F. AVG. Buste diadémé à droite. *Revers :* VICTORIA AVGGG. Exergue : CONOB. Dans le champ, R. A. L'Empereur en habit militaire, fou-

lant de son pied droit une tête de dragon et tenant de sa main droite une longue croix.

Quinaire en or trouvé près de *Limoux* en 1852, acheté par le Musée de Carcassonne.

### **Anastasius.** (*Anastase*).

(**Anastasius,** *Ariadnæ Zenonis viduæ maritus, vulgo* Anastasius I).
(491-518).

Né à Dyrrachium en Illyrie, d'une famille obscure, l'an de Rome 1183 (430 de J. C.). Officier du palais de l'Empereur Zénon, il monte sur le trône de Constantinople aprés la mort de ce Prince, en épousant sa veuve Ariadne, l'an 1244 (491). Mort subitement, frappé de la foudre, à ce qu'on assure, l'an 1271 (518).

D. N. ANASTASIVS. P. F. AVG. Buste diadémé. *Revers :* VICTORIA AVGGG. Exergue, CONOB. Victoire ailée passant, tenant une croix sur l'épaule et une couronne.

Quinaire en or bien conservé, trouvé dans le département. Acheté par le Musée de Carcassonne.

### **Justinus I.** (Justin I).

(**Justinus,** *vulgo* Justinus I, *vel senior*).
(518-527).

Né d'une famille de paysans, à Bédériane en Thrace, l'an de Rome 1203 (450 de J. C.). Préfet du Prétoire sous Anastase, il est élevé à l'Empire, après la mort de ce Prince, par les grands de la cour, l'an 1271 (518). Mort l'an 1280 (527).

Tête de face de Julien. *Au Revers*, le monogramme de Justin comme suit : IV | TI
S | NI

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Cabrié*, Dr médecin, au Musée de Carcassonne.

D. N. IVSTINV. PIV. Buste diadémée à droite. *Au Revers* : I.B.

Petit bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

**Justinianus I.** (*Justinien I*).

(**Justinianus** *Justini I ex sorore nepos, vulgo* Justinianus I).

(527-565).

Né à Thauresium en Dardanie, l'an de Rome 1236 (483 de J. C.). Nommé Auguste par son oncle, l'an 1280 (527), il lui succède dans la même année, après avoir été son collègue pendant quatre mois. Mort d'une attaque d'apoplexie, l'an 1318 (565).

D. N. IVSTINIANVS. PP. A. Buste à droite. *Au Revers* (M *avec trois petites croix dans les branches et* A *au-dessous*). Exergue. CON.

Moyen bronze trouvé dans le département Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

**Justinus II.** (*Justin II*)

(**Justinus,** *Justiniani ex sorore Vigilantia nepos, vulgo* Justinus II).

(565-578).

Né en Illyrie. Grand-maître du palais de Justinien, son oncle, il est élu Empereur d'Orient, après la mort de ce Prince, l'an de Rome 1318 (565 de J. C.). Mort l'an 1331 (578).

D. N. IVSTIN. ET SOFIA. L'Empereur et Sophie assis ; au milieu, une petite croix. *Revers* : K. M. H. Deux Victoires debout, soutenant un bouclier sur lequel est une étoile et la lettre X.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Cabrié,* Dr médecin au Musée de Carcassonne.

**Tiberius II.** (*Tibère II*).

(**Tiberius Constantinus,** *Justini II gener, vulgo* Tiberius II).

(578-582).

Né en Thrace, d'une famille ignorée. Après avoir été nommé par Justin capitaine de ses gardes, il est choisi par lui pour collègue et créé César, l'an de Rome 1327 (574 de J. C.). Nommé Auguste l'an 1331 (578), il reste bientôt seul maître de l'empire par la mort de Justin arrivée dans la même année. Mort l'an 1335 (582).

D. N. TIB. COANT. P.P. AVG. Buste de face, avec une couronne crucigère, tenant dans la main droite un globe crucigère et de la gauche un bouclier ; dans le champ une petite croix. *Revers* : Un monogramme et NIKO.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

### **Mauricius** (*Maurice*).

(**Mauricius Tiberius,** *Tiberii Constantini gener, vulgo* Mauricius)

(582-602).

Né à Arabisse en Cappadoce, d'une famille distinguée, originaire de Rome, l'an de Rome 1292 (539 de J. C.). Général d'armée dans la guerre contre les Perses sous Tibère Constantin. Déclaré César et Auguste par ce Prince moribond, il lui succède l'an 1335 (582) et épouse en même temps sa fille Constantine. Mis à mort avec sa femme et ses enfants par Phocas, proclamé Empereur par les soldats l'an 1355 (602).

D. N. TIB. MAVRIC. P. P. Buste de face, tenant une aigle légionnaire. *Revers* : ANNO M'RI THE VR (légende barbare).

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

### **Constantinus IV.** (*Constantin IV, Pogonat*).

**Constantinus,** *Constantis II filius, vulgo* Constantinus IV).

(654-685).

Décoré du titre d'Auguste et associé à l'empire par son père, l'an de Rome 1407 (654 de J. C.), il lui succède l'an 1421 (668). Mort l'an 1438 (685).

Constantin II avec son fils Constantin IV Pogonat. Sans légende. Tête du père à barbe étalée, tête du fils. *Revers* : VICTORIA AVG. Exergue : CONOB. Croix haussée sur quatre degrés.

Petit quinaire d'or trouvé au couvent de *Fontfroide*, sur le territoire de *Boutenac*, acheté par le Musée de Carcassonne.

### **Constantinus X** (*Constantin X*)

**(Constantinus, Léonis VI et Zoes filius, Romani I gener,** *vulgo* Constantinus X Porphyrogenitus).

(911-951).

Né à Constantinople, l'an de Rome 1658 (905 de J. C.). Déclaré Auguste par son père, quelque temps après sa naissance, il lui sucède l'an 1664 (911). Après avoir été d'abord sous la tutelle de son oncle Alexandre, puis sous celle de sa mère Zoé, et après avoir gouverné ensuite pendant vinq-cinq ans en société avec Romain Lécapène et ses fils, il règne seul depuis l'an 1698 (946). Mort l'an 1712 (959).

COhSTAT. BASIL. ROM. Tête casquée de Constantin portant la haste. *Revers* : Dans le champ, le monogramme du Christ avec ces mots : EVXRISTO NIXA (lettres grecques).

Médaille de plomb fausse, trouvée dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

CONSTANT. CE. ZOEB. Constantin X et Zoé portant la tiare et tenant la croix. *Revers* : CONSTANTINO. CE (bastos) ZOH BASILIS ROMEON.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* aa Musée de Carcassonne.

### **Joannes I.** (*Jean Zimiscès*).

(**Joannes** *vulgo* Joannes I Zimiscès)

(969-975)

Fameux capitaine issu d'une famille illustre. Monte sur le trône de Constantinople par le meurtre de Nicéphore Phocas, l'an de Rome 1722 (969 de J. C.). Mort de poison, l'an 1728 (975).

EMMANOVIIL. IC. XC. Buste du Christ avec le nimbe crucifère. *Revers :* IhSVS KRISTVS BASILeY'. BASILe'. écrit dans le champ.

Moyen bronze trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne.

## **Manuel I.** (*Manuel Comnène*)

(**Manuel,** *Joannis II et Irenes, filiæ Ladislai Hungariæ regis filius, vulgo* Manuel I Comnenus Porphyrogenitus Ducas).

(1143-1180)

Né à Constantinople, l'an de Rome 1873 (1120 de J. C.). Désigné par son père pour régner après lui, au préjudice d'Issac, son frère aîné, il lui succède l'an 1896 (1143). Mort l'an 1933 (1180).

Buste de face avec le globe crucigère et le labarum. *Revers* : Monogramme de l'empereur (MANE), autour d'une croix.

Moyen bronze trouvé à Pezens. Don de *M. Rech* au Musée de Carcassonne.

## **Isaacius II** (*Isaac II. l'Ange*)

(**Isaacius, Andronici Angeli filius,** *vulgo* Isaacius II Angelus).

(1185-1204)

Elu empereur d'Orient à la place d'Andronie Comnène qu'il fait mourir misérablement, l'an de Rome 1938 (1185 de J. C.). Déposé par son frère Alexis III l'Ange qui lui fait crever les yeux et le jette dans une prison, l'an 1948 (1195). Rétabli sur le trône, à la sollicitation de son fils Alexis IV, par les princes croisés, qui prennent alors la ville de Constantinople pour la première fois et associent le fils au père, l'an 1956 (1203). Mort l'année suivante, après avoir appris la fin tragique de son fils étranglé par les ordres d'A'exis Mursuphle qui a usurpé la couronne.

ICAAKI. DECPOTHC. L'Empereur debout tenant une croix et un volume roulé ; une main d'ange s'appuie sur sa tête. *Revers* : La Vierge assise, vue de face.

Moyen bronze, trouvé dans le département. Don de *M. Barthe* au Musée de Carcassonne

# TABLE DES NOMS

## (TRIUMVIRS, CÉSARS, EMPEREURS, IMPÉRATRICES)

| | |
|---|---|
| Jules César | 60-44 *av. J-C.* |
| Pompée | 44-35 » |
| Lepidus | 44-26 » |
| Marc-Antoine | 43-31 » |
| Auguste | 43 *av. J.-C.* — 14 *de J.-C.* |
| **Livie** (*Epouse d'Auguste*). | |
| Agrippa | 18-12 » |
| Tibère | 6 *av. J.-C.* — 27 » |
| Drusus (*l'Ancien*) | 8 » 9 » |
| Drusus (*le Jeune*) | 22- 23 » |
| **Antonia** (*Epouse de Drusus l'Ancien*). | |
| Germanicus | 4- 10 » |
| Caligula | 31- 41 » |
| Claude | 41- 54 » |
| **Agrippine** (*Mère de Néron*). | |
| Néron | 54- 68 » |
| Galba | 68- 69 » |
| Othon | 69- 69 » |
| Vitellius | 69- 69 » |
| Vespasien | 69- 79 » |
| Titus | 71- 81 » |
| **Julie** (*Fille de Titus*). | |
| Domitien | 81- 96 » |
| Nerva | 96- 98 » |
| Trajan | 97-117 » |
| **Marciana** (*Sœur de Trajan*) | |
| Hadrien | 117-138 » |
| Antonin le Pieux | 138-161 » |
| **Faustine** (*Epouse d'Antonin le Pieux*). | |
| Marc-Aurèle | 161-180 » |

| | | |
|---|---|---|
| **Faustine** (*Epouse de Marc-Aurèle*). | | |
| Lucius Verus | 161-169 | *de J.-C.* |
| **Lucilla** (*Epouse de Lucius Verus*). | | |
| Commode | 176-192 | » |
| **Crispina** (*Epouse de Commode*). | | |
| Clodius-Albinus | 193-197 | » |
| Septime-Sévère | 193-211 | » |
| **Julia Domna** (*Epouse de Septime-Sévère*). | | |
| Caracalla | 211-217 | » |
| **Fulvia Plautilla** (*Epouse de Caracalla*). | | |
| Géta | 211-212 | » |
| Macrin | 217-218 | » |
| Elagabale | 218-222 | » |
| Alexandre Sevère | 222-235 | » |
| **Mammée** (*Epouse d'Alexandre Sevère*). | | |
| **Orbiana** (*3e Epouse d'Alexandre Sévère*). | | |
| Gordien III | 238-244 | » |
| Philippe I | 244-249 | » |
| **Otacilla** (*Epouse de Philippe Ier*). | | |
| Philippe II | 247-249 | » |
| Dèce | 249-251 | » |
| **Etruscille** (*Epouse de Dèce*). | | |
| Gallus | 251-254 | » |
| Volusien | 252-254 | » |
| **Mariniana** (*Epouse de Valérien*). | | |
| Gallien | 253-268 | » |
| **Salonine** (*Epouse de Gallien*). | | |
| Saloninus | 253-259 | » |
| Posthume | 258-267 | » |
| Victorin *l'Ancien* | 265-267 | » |
| Tetricus *l'Ancien* | 267-273 | » |
| Tetricus *le Jeune* | 267-273 | » |
| Claude *le Gothique* | 269-270 | » |
| Aurélien | 270-275 | » |
| Tacite | 275-276 | » |
| Florien | 276-276 | » |
| Probe | 276-282 | » |
| Carus | 282-283 | » |
| Numérien | 283-284 | » |

| | | |
|---|---|---|
| Carinus | 283-285 | *de J.-C.* |
| Julien *l'Usurpateur* | 284-285 | » |
| Dioclétien | 284-305 | » |
| Constance-Chlore | 292-305 | » |
| Galère-Maximien | 305-311 | » |
| Sévère | 306-307 | » |
| Maximin Daza | 308-313 | » |
| Maxence | 306-312 | » |
| Licinius *l'Ancien* | 307-323 | » |
| Licinius *le Jeune* | 317-326 | » |
| Constantin *le Grand* | 311-337 | » |
| **Fausta** (*Epouse de Constantin le Grand*). | | |
| Crispus | 317-326 | » |
| Constantin *le Jeune* | 335-340 | » |
| Constans I | 337-350 | » |
| Constance II | 337-361 | » |
| Magnence | 350- 353 | » |
| Décence | 351- 353 | » |
| Julien *l'Apostat* | 360- 363 | » |
| **Hélène** (*Epouse de Julien II*). | | |
| Jovien | 363- 364 | » |
| Valentinien | 364- 375 | » |
| Valens | 364 378 | » |
| Gratien | 375- 383 | » |
| Théodose *le Grand* | 379- 395 | » |
| Magnus Maxime | 384- 388 | » |
| Arcadius | 383- 408 | » |
| **Pulchérie** (*Epouse de Marcien*). | | |
| Sévère III | 451- 465 | » |
| Anastase | 491- 518 | » |
| Justin I | 518- 527 | » |
| Justinien II | 527- 565 | » |
| Justin II | 565- 578 | » |
| Tibère II | 578- 582 | » |
| Maurice | 582- 602 | » |
| Constantin IV (*Pogonat*) | 654- 685 | » |
| Constantin X | 911- 951 | » |
| Jean Zimiscès | 969- 975 | » |
| Manuel I (*Comnène*) | 1143-1180 | » |
| Isaac II (*l'Ange*) | 1185-1204 | » |

# TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

## Noms de Lieux où les Médailles ont été trouvées (1)

---

**ALZONNE.** — Faustine, *épouse d'Antonin le Pieux* ; Julia Domna, *épouse de Septime Sévère* ; Constance-Chlore.

**ARGELIERS.** — Magnus Maxime.

**ARQUES.** — Sévère II.

**BAGNOLES.** — Agrippa ; Plautille, *épouse de Caracalla* ; Alexandre-Sévère ; Gordien III ; Philippe I ; Gallien (2) ; Constantin le Grand ; Constance II ; Jovien (2).

**BARBAIRA.** — Auguste (2) ; Vespasien (2) ; Alexandre-Sévère ; Constantin le Jeune.

**BELVIANES.** — Domitien ; Géta ; Constans.

**BOUILHONAC.** — Auguste ; Titus ; Dioclétien.

**BOURIÈGE.** — Claude.

**BOUTENAC.** — Constantin IV.

**BRAM.** — Jules César ; Auguste ; Livie, *épouse d'Auguste* ; Agrippa ; Antonia, *épouse de Drusus l'Ancien* ; Germanicus (2); Caligula ; Claude (2) ; Domitien (4) ; Trajan (2) ; Antonin le Pieux ; Commode : Caracalla (2) ; Lucius Verus ; Maximin.

**CAMPLONG.** — Alexandre-Sévère.

**CARCASSONNE.** Agrippa ; Claude (2) ; Domitien (2) ; Trajan ; Alexandre-Sévère (6) ; Maxence ; Constantin le Jeune ; Magnus Maxime.

---

(1) Le chiffre placé après les noms des empereurs sert à indiquer le nombre de spécimens différents provenant de la même localité.



CASTELNAUDARY. — Vitellius ; Vespasien (2) ; Marc-Aurèle (3) ; Etruscille ; Dioclétien.

CAUNES. — Auguste (2) ; Claude (2) ; Néron ; Caracalla ; Constantin le Jeune.

CAVANAC. — Antonin le Pieux ; Faustine, *épouse d'Antonin le Pieux* ; Marc-Aurèle (6) ; Faustine la Jeune, *épouse de Marc-Aurèle* ; Commode (4) ; Caracalla ; Philippe II ; Mariniana ; *épouse de Valérien* ; Aurélien (2) ; Maximin (3).

CHALABRE. — Maxence.

COUIZA. — Nerva.

DOUZENS. — Nerva.

FABREZAN. — Claude ; Néron ; Domitien ; Trajan ; Hadrien ; Caracalla (2) ; Alexandre-Sévère ; Aurélien ; Probe ; Julien l'Apostat.

FERRALS. — Claude ; Arcadius.

FLOURE. — Caligula ; Constance-Chlore.

FONTIÈS-D'AUDE. Agrippa ; Caligula ; Ælius.

LIMOUX. — Sévère III.

MARSEILLETTE. — Probe ; Carus (3) ; Numérien (2) ; Licinius ; Constantin le Jeune.

MONTAZELS. — Nerva.

MONTCLAR. — Faustine, *épouse d'Antonin le Pieux* ; Alexandre-Sévère.

MONTLEGUN. — Claude ; Domitien ; Antonin le Pieux.

MONTREDON. — Constantin le Jeune.

MOUX. — Julie, *épouse d'Auguste* ; Trajan ; Hadrien ; Faustine la Jeune, *épouse de Marc-Aurèle* (3) ; Volusien ; Salonine, *épouse de Gallien* ; Postume ; Tacite ; Probe.

NARBONNE. — Claude ; Hadrien ; Crispus.

PENNAUTIER. — Constans.

PEZENS. — Manuel I.

QUILLAN. — Marc-Aurèle ; Vespasien (3) ; Trajan (4) ; Hadrien (4) ; Antonin le Pieux (2) ; Faustine, *épouse d'Antonin le Pieux* ; Commode ; Caracalla (3) ; Géta ; Aurélien.

ROUBIA. — Agrippa ; Hadrien ; Sabine, *épouse de Hadrien* ; Marc-Aurèle ; Faustine la Jeune, *épouse de Marc-Aurèle* ; Tetricus l'Ancien.

SAINT-FRICHOUX. — Jules César (2) ; Pompée ; Lépidus ; Auguste (3).

SAINT-PAULET. – Aurélien.

THÉZAN. — Maximien.

TUCHAN. — Gallien.

VILLEDUBERT. — Julie, *épouse d'Aguste*.

VILLEGLY. — Pompée.

VILLESÈQUE-LANDE. — Auguste (2).

VILLESPY. — Jovien.

---

Nous invitons les personnes qui trouveraieut des médailles romaines dans le département de l'Aude, à vouloir bien nous les communiquer ou à en envoyer une empreinte *très exacte* à la Société des Arts et Sciences. Les descriptions de ces médailles, et tous les détails se rapportant à leur provenance, trouveront place dans le *Supplément* au présent Catalogue, qui paraîtra prochainement.

ED. BAICHÈRE.

# NOTES

SUR

# LA CITÉ DE CARCASSONNE

---

Cros - Mayrevieille a réuni dans ses ouvrages — *Histoire* et *Monuments de Carcassonne* — les documents qui pourront servir à l'histoire de sa ville natale.

Il a constaté, et après lui l'ont affirmé Viollet-le-Duc et les autres auteurs, que l'origine de Carcassonne date d'une période antérieure aux temps historiques, avant la prise de possession de cette ville gauloise par les Romains. La situation naturelle de la Cité à proximité du fleuve, riche en poissons, qui était l'unique voie de communication à cette époque, avait invité les habitants à construire, à l'abri de ce mamelon, qui les défendait, leurs habitations et leurs sanctuaires.

La vie publique des Volsques-Tectosages était, d'après les auteurs précités, tellement développée au temps de l'occupation romaine, que l'on peut affirmer, sans crainte que la ville de Carcassonne était déjà entourée de fortifications. Une longue période de paix, due à la domination romaine, permit de ne point les entretenir comme il l'aurait fallu ; si bien, qu'au moment de l'invasion des Francs elles étaient très négligées. Elles furent donc à cette époque, peut-être tout à la hâte, avec des matériaux provenant de divers monuments, redressées et mises en état de défense. Pendant ces guerres, la ville prise et reprise, a vu ses fortifications abattues et relevées, les détails ont été modifiés, mais le plan général donné par la nature de la colline, par le tracé des grandes routes

d'accès construites par les Romains, est resté toujours le même. L'occupation définitive par les Wisigoths ne changea rien non plus.

Les villes construites dans les provinces romaines ont presque toutes pour origine un camp militaire, placé au milieu de positions ayant une valeur stratégique. Toutes plus tard fortifiées de même manière par des tours, reliées par des murs, ont conservé dans leur forme la figure d'un quadrilatère allongé.

Carcassonne est une exception à cette règle. Les fortifications, en effet, affectent une forme éllipsoïdale. La raison de cette différence de construction nous la trouvons dans le développement historique de la Cité. Carcassonne n'est point un camp romain créé de toutes pièces, c'est plutôt une adaptation de fortifications romaines à la ville gauloise déjà existante et sans doute fortifiée.

Après les Wisigoths, les Sarrasins, les Seigneurs féodaux et après eux les Rois de France conservaient et augmentaient même les fortifications.

Telles qu'on les aperçoit aujourd'hui, elles se présentent comme une image de la grandeur du Moyen-âge avec une perfection de lignes et un ensemble splendide telles quelles sortirent des plans exécutés sous Philippe le Hardi. — La Cité aujourd'hui est ressuscitée par le génie, le travail assidu et la fière conception de l'éminent artiste que fut Viollet-le-Duc.

Il n'est pas possible d'avoir un doute sur l'attribution des travaux du XIIIe siècle, car la Cité de Carcassonne de cette époque est clairement retracée. Les pierres de grande taille avec leur bossage hardi font preuve de tout ce qui fut l'œuvre du roi Philippe, terminée en l'an 1285.

La maçonnerie moins grande, d'une apparence moins solide et moins régulière, doit être attribuée à ses deux prédécesseurs. Les travaux marquants de cette époque sont ceux qui ont été faits pour l'établissement et l'agrandissement de l'enceinte extérieure.

Les deux sièges de 1209 et 1240 avaient démontré que les assiégeants avaient un accès trop facile contre les défenses, surtout à la défense principale. Pour obliger l'assiégeant à commencer les travaux d'attaque à une plus grande distance, on sentit le besoin de doubler l'enceinte et ainsi furent créées les Lices, qui existaient déjà en partie.

Ce mode de défense nécessitait de la part de l'ennemi deux attaques : une première qui consistait à enlever les Lices pour attaquer ensuite l'enceinte intérieure. On gagnait ainsi du temps et on pouvait utiliser presque le double de défenseurs sur le même espace. Les détails très ingénieux de cette construction permettaient une défense indépendante pour chacune des différentes parties de la double enceinte. Cette idée en elle-même n'était pas nouvelle, c'était plutôt la suite de la méthode romaine. Viollet-le-Duc, dans son ouvrage *La Cité de Carcassonne,* fait une description très étudiée, très vivante et impressionnante de l'art de la fortification et de ses défenses au Moyen-Age.

Mais pour obtenir ce perfectionnement, qui demandait beaucoup de place pour l'établissement des fortifications complémentaires, on utilisa tout le terrain disponible situé près la porte Narbonnaise et devant l'église Saint-Nazaire pour procéder à l'élargissement du plan général, en construisant de nouveaux ouvrages importants hors de l'établissement des Lices. Pour les autres parties des fortifications de l'ancien temps qui occupaient la crête de la colline, le versant était assez raide. Il a donc fallu, pour y gagner la surface de terrain nécessaire à l'établissement des Lices, faire reculer l'enceinte extérieure sur une des parties assez éloignées du versant lui-même.

Comme le terrain plan était nécessaire pour la formation des Lices, qui facilitaient les communications entre les divers points de la défense, on pouvait gagner par une hauteur excessive de l'enceinte extérieure le terrain

indispensable. En conséquence la défense plongeante des fortifications intérieures aurait été presque anéantie. La substruction de ces murailles devait, à cause de la masse de terre à retenir, et dont la poussée acquérait une grande résistance, être construite très solidement. La destruction des murs extérieurs eut été très facile, parceque les instruments de brèche se trouvaient élevés à l'abri des projectiles, lancés par les assiégés des remparts intérieurs. La construction des défenses facilitait même la chute de ces murs après leur ébranlement.

Ainsi cette route n'était pas praticable.

Restait à donner à l'enceinte extérieure une hauteur assez faible. On gagnait ainsi le terrain de derrière pour la Lice par le déblaiement du versant de la colline au-dessous de l'enceinte intérieure. Ce travail a été exécuté par les ingénieurs royaux avec une hardiesse remarquable. Ils ont prolongé dans la profondeur les murs intérieurs de plusieurs mètres. Par ces substructions nouvelles ils ont élevé indirectement ces défenses. Mais elles n'ont pu être réalisées qu'à cause de la supériorité du beton romain, qui, comme un bloc de pierre, a permis d'établir l'étage inférieur dans le sol naturel.

Cette opération hardie explique comment au-dessous des constructions romaines se trouvent en grande partie des couches des matériaux du XIII^e siècle, qui constituent elles-mêmes une nouvelle substruction. Quand l'œil glisse sur les courtines, maintenant déblayées des masures, qui les cachaient autrefois en grande partie, il distingue nettement la ligne du travail romain avec une sûreté presque absolue, au moins dans les parties qui n'ont pas été bouleversées et dont la reconstruction a été faite à des époques différentes. Ce que l'œil devine à l'extérieur, il conviendra de rechercher à l'intérieur, à l'aide de la bêche, l'ancien sol romain, recouvert par la terre récente apportée par le travail des siècles. La terre parlera, mais plus encore parleront les restes des murs mis au jour. On retrouvera

certainement à plusieurs endroits les fortifications romaines ou wisigothes, dont on distingue déjà dans les jardins des traces certaines.

Dès que l'on aura vérifié avec sûreté quelques détails ainsi indiqués, on trouvera la clef pour toutes les autres parties douteuses. La reconstruction de Carcassonne gallo-romaine, le rétablissement de son plan primitif, est un travail qui vaut la peine d'être entrepris pour fixer un point essentiel d'histoire archéologique.

Restent à traiter des questions assez difficiles. Les substructions romaines donnent bien le profil de la colline, la ligne des anciennes fortifications. Mais d'où viennent les grands bloc qui font partie des tours, des substructions et qu'on trouve un peu partout ? Ces blocs ont ailleurs excité l'intérêt de tous les auteurs, avec raison. On a déclaré que c'étaient des parties de grandes constructions romaines, empruntées au moment du danger pour combler rapidement les lacunes existantes. C'est une opinion qui peut être confirmée par des travaux faits à *Argentoratum* (Strasbourg) à Neumagen près d'*Augusta Trévirorum* (Trèves), où on avait employé mêmê des monuments funèbres pour la substruction destinée à une défense hâtive. Mais il faudra retrouver à Carcassonne les restes de ces constructions dont les blocs énormes ont dû faire partie. Etait-ce des aqueducs, des temples ? Cros-Mayrevieille énumère les vestiges trouvés jusqu'à son temps des édifices romains. Mais pas un de ceux-ci ne peut s'assimilier aux blocs encastrés dans la fortification. Il faudra par des fouilles chercher si ces traces ne se trouvent pas. Le terrain occupé par la ville était restreint ; il n'est pas vraisemblable qu'il était construit dans la ville intérieure des maisons, des temples mêmes, avec des blocs de cette importance. Restent les environs. Un aqueduc peut-être. Par où étaient les carrières romaines ? Les blocs qui ont servi à l'élévation de la tour du Plô sont taillés en forme de cercle, mais d'une circonférence plus grande que le plan de la tour,

dont ils font partie. Il y a encore bon nombre de questious semblables, que seule des fouilles systématiques pourront résoudre.

Il est à désirer qu'à l'intérieur des fortifications un chemin circulaire soit construit, sur toute l'étendue des murs, à la hauteur du sol primitif. On verra, comme on voit maintenant dans les Lices le service de la défense extérieure créé par les Lices, la façon dont se faisait le service à cette époque de la défense intérieure. A l'aide de ce chemin intérieur, construit au pied des murs, on retrouvera avec plus de clarté la vie des défenseurs de la forteresse, de la ville ancienne, qu'en ce servant du chemin de ronde construit à la hauteur des remparts. Ce travail donnera vraisemblablement une plus grande impression de ces ouvrages importants en même temps qu'une réponse certaine à la plupart des questions soulevées ici.

Il sera ainsi permis de constater quelles traces du niveau du sol romain on peut trouver à première vue sur le parcours des fortifications.

ABRÉVIATIONS :

B[l] : blocs ; assises de blocs.
R : romain I période.
W : romain II période (wisigoth)
F : Féodal (ou incertain).
XIII : treizième siècle.
XIII a : Louis VIII Louis Saint.
XIII b : Philippe le Hardi.
N : niveau.
Sub. : substruction.
T : tour ; la tour de, du, de la.
bet : beton.
dr. ; g. : à droite ; à gauche (pris dans la direction du spectateur, de sa main droite ou gauche).

Il sera permis de supposer le « *Praetorium* » sur le point culminant de la colline ; c'est-à-dire sur les lieux où se trouve maintenant le château F.

1. *La tour de Pinte.* — En la considérant on ne peut avoir des indications sûres sur la hauteur primitive du sol. Les Bl. visibles au-dessus du N d'aujourd'hui ont l'air d'avoir autrefois servi de Sub. — Indépendant de la

question de savoir, si la tour de Pinte est R, ou sarrasine, ou F, on peut affirmer que le sol primitif à cet endroit à été abaissé à peu près de 2 mètres.

2. *La tour de Poudre* ne présente à ce sujet aucune indice.

3. *La tour de la Chapelle.* — Elle s'élève sur une Sub. qui porte l'empreinte du N. R. — Cette Sub. a été à l'époque F renforcée et recouverte par une construction en bet., qui formait primitivement une masse cylindrique d'une hauteur de 5 mètres. Plus tard, quand on a construit le château F, cette partie inférieure fut amincie et transformée en cône, ayant le même profil que la partie inférieure des tours F nouvellement construites.

Un déblaiement récent a mis à jour une partie de la première forme cylindrique en 50 centimètres de hauteur. La Sub. quadrilatère visible au bas de cette maçonnerie est d'un mauvais travail. La direction de front regarde vers l'angle que forme *T Poudre* à g. avec la courtine. C'est vraisemblablement une addition assez récente.

Ce que l'on doit remarquer c'est la manière dont ce gros bloc (autrefois cylindrique) s'applique à la courtine F. Il n'est pas lié avec elle ; car le mur F passe derrière ce bloc.

*Supposition* : T chapelle, W, se trouve érigée sur une Sub. R d'un plan indécis, documentée par le beau mortier R dans la partie la plus haute. — Cette Sub. était d'un corps assez faible et elle a été plus tard renforcée par un blocage grossièrement appliqué, dont la forme d'aujourd'hui est dûe à l'assimilation aux autres tours construites par les F pendant l'érection du château.

En débordant soit ajouté : *La tour Wisigothe* (n° 38 du plan) présente tout à fait les mêmes détails que l'on constate à T chapelle. — *La tour Samson*, érigée sur une base carrée, qui est postérieure à la construction R, fait voir, peut-être, la manière de l'agrandissement par l'applicage. — *La tour du Trauquet* a sur ses Sub. conservé au

front en partie le mur de parement R, tandis que vers les flancs la forme carrée des Sub. R a été postérieurement transformée en cône.

On pourra résumer, en généralisant ces indices : les tours romaines, demi rondes de front, encadrées avec une partie rectangulaire dans le mur de l'enceinte, sont en général élevées sur des Sub. en bet. d'une forme carrée.

Continuons le parcours des défenses vers la gauche.

4. Mur de la poterne des fossés F : rien.

5. Courtine de *la tour de la Charpentière*. — A l'intérieur se voit un série de (7) Bl. formant autrefois une Sub. tout à fait irrégulière au-dessus de laquelle se dressent quelques (6) couches en maçonnerie W. (ou R) suivies d'autres F. La partie au-dessous de ces gros Bl. est du travail F ou XIII[a]. — La vue extérieure vise le même arrangement : « construction F ou du XIII au-dessous des travaux W ou R ». — Ce fait intéressant se renouvelle partout où les fortifications W ont été conservées en tout ou en parties, où les ingénieurs F ou royaux se sont contentés des œuvres supplémentaires, sans démolir complètement les travaux antérieurs. — C'est sur les *Lices basses* de la partie de la *courtine de la Charpentière* jusqu'à la *tour du Moulin du Connétable* et sur les *Lices hautes*, la partie de la *tour de St-Sernin* jusqu'à la *tour du Castéras*.

L'essai d'une explication est faite en dessus. Cette série de Bl. *entre* les travaux des diverses époques donne des indices suffisants sur la hauteur ancienne du sol, c'est-à-dire : le N. R.

6. *La tour de la Charpenterie*. — Le N. R. est marqué par des Bl. et par la maçonnerie R. La ligne venant de dr. passe par la tour et continue en se baissant vers la g.

7. *La courtine de la tour du moulin d'Avar*. — Les Sub. R marquent dans une hauteur variable pour toute la longueur de la courtine l'ancien N. R. au-dessus du

sol d'aujourd'hui. — Il y a seulement une interruption sur une distance de 6 à 7 mètres comprise entre les vues 8 et 9, où il y avait une brèche affleurant le N présent, (Attribuable au siège de 1240). A cet endroit sont posés les grands Bl,, non travaillés, sur lesquels se trouve construite la maçonnerie du XIII.

Le N. R. partant *T Charpenterie* s'abaisse jusqu'à mi-chemin *7 moulin d'Avar*. Ici manque une tour. Les auteurs en parlent et la vue le confirme. De cette *tour disparue* on distingue les Sub. La partie inférieure de la tour était pleine, la partie supérieure creuse, comme cela se voit encore à dr. par la liaison autrefois existante avec cette partie du mur R bien conservée. La maçonnerie de renfort de la partie au-dessous du N. R. montre sur toute la ligne les indications du XIII[a]. Sur les lieux de *la tour disparue* elle monte jusqu'à 4 mètres de hauteur. On peut supposer que cette tour a succombé à une des attaques, ou qu'elle a sombré à cause des travaux de renforcement.

A l'intérieur — côté de la ville — on remarque un grand Bloc en bet. qui pourra correspondre à la Sub. R.

Derrière cette *tour disparue* le N. R. est marqué sur la partie extérieure du mur horizontalement, mais à un niveau de 2 mètres plus bas que vers la *tour de la Charpentière*. Près la *tour moulin d'Avar* on doit placer l'ancien N au-dessus de la petite poterne, dite romaine. Le niveau comprendra ici avec les Bl. à g. de cette tour, où celle-ci s'engage dans la courtine suivante.

8. *Tour Moulin d'Avar*. — Les traces du N. R. deviennent plus rares et plus indécises. Il y a une première difficulté à expliquer la grande différence en hauteur du N. R. à dr. et à g. de cette tour. Mais à l'intérieur de la ville ici, comme derrière les tours *Samson* et *de la Marquière,* le remblai des siècles couvre le N primitif. — Pour l'établissement d'une route circulaire à l'intérieur au pied des fortifications on devra descendre jusqu'à la terre vierge et on retrouvera sûrement le N. R.

9. *La tour Samson.* — La grande Sub. carrée représente le travail du Moyen-Age. Elle renferme peut-être la Sub. R.

A dr. de la *tour Samson* on voit des Sub. qui portaient autrefois une construction R. de quelque importance. Sur le bet. du fondement se distinguent des assises en bloc de pierre. Est-ce que l'ancienne tour R se trouvait ici et que les ingénieurs postérieurs ont érigé une tour nouvelle à côté de l'ancien établissement ?

10. *La Courtine de la Marquière.* — La partie g. avec la porte Rodez est du XIII^e, la partie dr. est W. avec le prolongement F. (ou XIII^a) dans le bas.

11. *La tour de la Marquière.* — La Sub. carrée est R. en partie. Elle correspond en niveau avec un gros bloc en bel. qui émerge de la *courtine Vieulas*, qui, à première vue, ressemble à une partie d'un mur renversé, mais qui peut avoir formé autrefois sous le N. R. la Sub. du mur R. de la courtine. Dans la direction vers la tour se trouve encore un bloc du même caractère mais pas si saillant et plus court.

12. *La tour Vieulas.* — Le fondement R. carré se trouve au milieu de la partie W. qui est en haut et du XIII^e qui est en bas. La tour est penchée. Est-ce que le bélier avait pratiqué une coupure horizontale dans la partie W. inférieure et que la tour, tombée comme un roc, aurait fermé cette tranchée ?

La maisonnette placée devant la tour couvre encore la partie g. — Après sa démolition on en pourra mieux trouver la réponse.

13. *La tour Moulin du Connétable* a en dehors les Sub. R. transformées par le XIII^a. A l'intérieur est visible sur une longueur à peu près de 10 mètres le bet. R. revêtu dans la partie inférieure par des pierres normales R. de petite taille. On pourra constater l'épaisseur et la profondeur de ces Sub. R. et se servir de ces mesures comme

analogie pour des autres parties d'origine plus douteuse.

*Récapitulation* : Sur les *Lices basses* le N. R. est marqué par les points où les tours W. émergent avec leurs parties rondes des Sub. carrées. De la *Tour du Moulin du Connétable, Vieulas*, les Bl. dans la *courtine Vieulas* jusqu'à la *Tour de la Marquière* le N s'abaisse insensiblement. — De là, suivant la *maçonnerie* à dr. de la *tour Samson* et la *tour Moulin d'Avar* il remonte un peu, et après une montée subite au point de la *Tour du Moulin d'Avar*, le N. gagne, toujours en montant, sa partie la plus haute près l'emplacement du Château.

14. Derrière la *tour du Moulin du Connétable* les nouvelles constructions du XIII[b] couvrent l'enceinte R. Mais à l'intérieur on en pourra retrouver les traces que M. Viollet-le-Duc a indiqué sur son plan derrière la *tour du Trésaut*.

15. *La tour Saint-Sernin.* — A l'extérieur les Sub. R. sont visibles au-dessus de celles du XIII[b]. — La maison à dr. cache ici encore une partie essentielle de la courtine.— A l'intérieur, direction vers la *tour du Trauquet* se présente un gros bloc en bet., antérieur à la construction de l'église. Il a été travaillé, creusé en partie, pour obtenir la place nécessaire au développement de la nef. Ce bloc en bet. est vraisemblablement R.

16. *La courtine de la tour du Trauquet.* — Sub. R. audessus du XIII[a]. La partie g. a conservé sur un assez grand espace les pierres R. de parement. — La partie dr. est du XIII[a].

17. *La tour du Trauquet.* — Sub. R. au-dessus de XIII[b]. Le front plane de cette Sub. R., ainsi que quelques parties de la tour ronde même, est revêtue par une maçonnerie régulière de pierres de taille en petit appareil.

18. *La tour St-Laurent.*— Rien, malgré son origine W. toute la Sub. a été remplacée sur une hauteur de 5 mètres par un travail du XIII[b].

19. *La tour de Davejean.* — Encadré entre la maçonnerie du XIII b on trouve 9 à 10 couches de gros Bl., qui en partie s'engagent aussi dans les courtines avoisinantes. — Directement ces assises n'indiquent rien. Mais à l'intérieur dans les jardins à gauche et à droite de la tour des gros blocs en béton sont visibles. La combinaison de tous ces détails, après avoir pris des mesures exactes, principalement des hauteurs relatives, pourra donner un résultat positif.

La maçonnerie du XIII b au-dessous des Bl. monte jusqu'à 7 mètres. La courtine à dr. du XIII a, a conservé des restes W. La courtine à g. est du XIII b.

20. — *La tour de Baltasar.* — Rien.

21. — *La tour du Pló.* — Les Sub. en gros Bl. sont remarquables. Les Bl. sont posés sur un lit de bel., qui est visible à g. de la tour. Le cercle de ces assises est plus grand que celui de la tour et leurs centres sont à un point différent.

La maçonnerie posée à dr. directement sur ces assises est R. Elle a été faite en même temps et en relation directe avec la courtine d'autrefois, qui s'est conservée en partie et qui avance de 20 à 30 centimètres sur la reconstruction avoisinante des deux parties du XIII a et XIII b. La partie inférieure de cette reconstruction est F.

22. *La tour de Castéras.* — Plusieurs indications R. En sus de deux Bl à dr. se trouve une partie du mur de revêtement R. de même que sur une partie de la courtine g. — A l'intérieur est visible une longue Sub. R. qui est revêtue dans sa partie inférieure de 4 à 5 couches de petites pierres taillées R.

L'attachement du mur F., dans la direction gauche, vue de l'intérieur, à cette construction R. est curieux.

23. *La tour des Prisons.* — Partie basse à g. : bet. R. Toute la Sub. à l'air d'être R., revêtue par un travail du XIII b. Voir les deux Bl. au coin dr. de la courtine. Dans

la courtine, où la maison est récemment démolie, et plus à dr., s'est conservé une partie du revêtement R. — A l'intérieur à dr. au-dessous de la tour, une voûte du XIII[e] qui s'ajoute à une construction en cercle. Celle-ci formait vraisemblablement une partie de la tour R.

24. *La tour St-Martin.* — Rien.

*Récapitulation* : Sur les *Lices hautes* de la *tour de St-Sernin* jusqu'à la *tour de St-Martin* l'ancienne enceinte R. est très clairement visible. Le N. R. s'élevait en général de quelques mètres sur la hauteur des *Lices actuelles*.

25. — De la *tour de St-Martin* jusqu'à la *tour de l'Inquisition* des travaux de déblaiement en cours permettront de vérifier le plan de l'enceinte R. sur cette partie et de constater tous les détails des Sub. R. et en même temps de contrôler l'ancien N. R.

26. *La tour Wisigothe* correspond pour tous les détails à la construction de la *tour de la Chapelle.* Mais la partie inférieure, conique a été défaite à plusieurs reprises. Des Bl. se trouvent dans la partie supérieure de la Sub. conique. A dr. en bas de la tour est visible la continuation du bet. dans la Sub. de la courtine au-dessous du travail du XIII[b].

27. *La porte d'Aude*, beaucoup de fois reconstruite, refaite, transformée, présente malgré toutes ces réfections des marques de l'ancien sol. On a construit supplémentairement pour une défense plus efficace du chemin montant à dr. de la porte une partie saillante qui s'attache à dr. et à g. à la côte raide. Elle forme deux voûtes soutenues au milieu par un pilier. Derrière ces voûtes se trouvent de grands machicoulis. Où la maçonnerie du XIII[e] ne couvre pas l'ancienne pente on peut voir le roc et appuyé sur lui des Sub. qui, dans la partie gauche du moins, ont le caractère R., ces Sub. s'abaissent fortement vers la droite.

A l'intérieur de la *porte* l'escalier qui monte vers la *tour de la Justice* est taillé dans le roc même pour sa partie inférieure.

28. A gauche de la *Porte* jusqu'à la *Tour de la Justice* apparaît (en dehors) au-dessous de la maçonnerie W un gros bloc d'un ancien fondement. La maçonnerie en dessous de ce blocage est F.

29. Derrière la *Tour de Justice* jusqu'au premier châtelet du château sont rangés 12 blocs de pierres *longues* dans un niveau presque horizontal au dessus du travail XIII[a] et XIII[b] mais au dessous du F. — En continuant vers la gauche se retrouve cette ligne dans la crête des fondements à dr. de la Tour Pinte et dans la partie supérieure de la Sub. carrée de cette tour même.

Plus loin elle se dessine dans les courtines du château, pour tomber sur la couche des pierres analogues, qui se trouve à g. de la *poterne des fossés*.

Cette ligne marque dans son ensemble quelque ancien N. à-peu-près horizontal. — Il sera permis de supposer que les F en train de construire le Château, ont premièrement applani le terrain, pour commencer ce travail imposant sur un N. horizontal.

Cette ligne de pierres longues, qui n'est pas soutenue par un lit de beton — comme les R. l'auraient fait — Malgré qu'elle soit d'origine F. suit vraisemblablement avec peu de différence, soit vers le haut, soit vers le bas, le N. primitif. — Il est donc permis, sans faire de trop grandes fautes, de prendre cette ligne approximative pour le N. R. — La reconstruction exacte de celui-ci sera presque impossible sur les lieux, où l'établissement du Château, juste sur la crête du versant de la colline, a effacé presque toutes les traces directes.

30. Les indices à la *Porte d'Aude* sont sûrement très indécis ; mais en relations avec le nivellement général de toutes les autres marques trouvées, elles pourront fermer le cercle du plan R.

Ces notices de voyage ont été prises seulement à l'œil furtif, mais aussi avec le profond respect dû à l'histoire

du grand temps de la civilisation romaine. — Puissent-elles être la cause d'un travail sérieux et approfondi d'un maître compétent qui nous donnera une résurrection de ce cahos de débris, le vrai plan de Carcassonne romaine.

B. RATHGEN,

*Lieutenant-Général en retraite.*

Strasbourg.
août 1906.

# NOTE

LUE PAR

A. CROS-MAYREVIEILLE

Président de la Société des Arts et Sciences

de Carcassonne

SUR

# L'INSCRIPTION DE CAÏUS JULIUS NIGER

*à la Séance du 3 Février 1907*

---

« Si les pierres de Carcassonne, disait M. Héron de Villefosse au Congrès Archéologique de Mai 1906, restent muettes et ne nous disent rien des temps heureux où la ville romaine était dans son complet développement, une modeste tombe trouvée bien loin d'ici, à l'autre extrémité de notre pays, sur les bords du grand fleuve qui en formait la limite et où les Romains avaient concentré une armée formidable pour empêcher les Barbares d'apporter dans la douce et paisible Gaule le trouble et la désolation, vient heureusement nous parler de Carcasso et nous faire connaître le nom d'un de ses enfants ».

Cette tombe fut découverte en 1769 à Bretzenheim, près de Mayence, sur l'emplacement du camp de la *legio secunda Augusta*. Le soldat dont elle renfermait la cendre se nommait Caïus Julius Niger. Il paraît appartenir à une famille romaine. Sur la stèle destinée à perpétuer le souvenir de ce légionnaire, une inscription relate qu'il était originaire de Carcassonne et qu'il est mort à l'âge de 45 ans, après 17 années de service. Cette inscription presque entièrement conservée figure au Musée central de Mayence, où j'ai eu l'occasion de la voir récemment, au cours d'un voyage aux bords du Rhin. J'en ai fait exécuter un moulage que j'ai placé dans la maison natale de mon père, au pied de cette Cité à laquelle Niger adresse un souvenir touchant dans l'épitaphe de ce monument.

Ceux qui cherchent à découvrir les origines de notre Cité, remarqueront que cette pierre tombale est le seul monument lapidaire qui nous indique le nom de la tribu dans laquelle étaient inscrits les habitants de Carcassonne et qui mentionne la colonie romaine de notre ville. A ce titre elle doit nous être précieuse. Nous devons aussi être fiers des sentiments d'amour de la Patrie et de piété filiale qu'exprime notre compatriote dans le poëme funèbre qui suit les indications relatives au nom, à l'âge, à la patrie et au temps du service du défunt. Nous ne devons pas oublier aussi que ce soldat gallo-romain, en coopérant à la défense de la rive gauche du Rhin, contribuait à défendre la frontière naturelle de la Gaule.

Aussi ai-je pensé que la Société des Arts et Sciences accueillerait avec intérêt ces quelques remarques sur l'inscription de Niger qui constitue un document unique en son genre pour notre histoire locale.

J'ai l'honneur de vous remettre la phototypie de la stèle, la reproduction des caractères tels qu'on les déchiffre, le texte reconstitué et enfin la traduction française.

C - IVLIVS - C - F - VOL -
CARC - NIGER - MI
LES - LEC - II - ANN°R
XXXXV - AER - XVII
H - S - E -

HOSPES - ADES - PAVCIS - ET - PERLEGE - VER
SIBVS - ACTA - AETERNVM - PATRIAE - HIC -
ERIT - IPSA - DOMVS - HIC - ERIT - INCLVSVS - TVMV
LO-HIC - IVLIVS - IPSE - HIC - CINIS ET - CARO - COR
PORE - FACTVS - ERIT - CVM - MEA - IVCVNDE
AETAS - FLOREBAT - AB - ANNIS A^D^VENIT - FATIS -
TERMINVS - IPSE - MEIS - VLTIMVS - IPSE - FVIT
XXXXV - ANNVS - CVM - MIHI - FATALIS - VE
NIT - ACERBA - DILS - HIC - EGO - NVNC - COCOR -
STYCIAS - TRAVISIRE - PALVDES - SEDIBVS - AETER
NIS - ME - MEA - FATI - TENENT - ME - MEMINI - GAL -
LIA NATVM - CAROCQ - IARE 1/11 E - ET MILIS - C°LL° -
FORTITER - ARMA IVLI - GLLA - CRVDELIS - TRI
BVIT - MIHI - N^nv^ ///////// IICVLTOS - ARTVS - TER
RA - CINISQ - VI.................. OCNATVS -.
MIL^s^ S - LEC - II - P................ AT HERIS
EIVS - EST

G[aius] Iulius G[ai] f[ilius] Vol[tinia] Carc[asone] Niger miles leg[ionis secundae] annor[um quadraginta quinque] aer[orum septemdecim] h[ic] s[itus] e]st.

Hospes, ades paucis et perle [g]e versibus acta.
Aeternum patriæ hic erit ipsa domus,
Hic erit inclusus tumulo hic Julius ipse,
Hi[c] cinis e[x] caro corpore factus erit,
Cum me[a] iucunde aetas florebat ab annis.
Advenit fatis t[e]rminus ips [e m]eis.
Ultimus ipse [f]uit quintus quadragesimus annus.
Cum mihi fatalis venit acerba di[es].
Hi[c] ego nunc cogor sty[g]ias tr[an]sire paludes :
Sedibus aeternis me mea fat[a] tenent,
Me memini Gallia natum caroque [p]are[nte]
Et milis (sic) collo fortiter arma[t]uli.
Gallia crudelis tribuit mihi [fu]nu[s et ignem]
[Et]cu[l]tos artus terra cinis q [ue] premunt(?) ]
.... [c] ognatus miles leg[ionis] [secundae]p....at heris eius... .................................est.

---

Caïus Julius Niger, fils de Caïus de la tribu Voltinia, natif de Carcassonne, soldat de la deuxième légion, âgé de 45 ans, au service depuis 17 ans, repose ici.

Arrête-toi voyageur et parcours ces lignes. Tu apprendras ainsi l'histoire de ma vie. Cette demeure est devenue ma patrie pour l'éternité. C'est dans ce tombeau que Julius restera à jamais enfermé. La cendre qui s'y trouve est maintenant tout ce qui reste du corps qui m'était cher. Je jouissais agréablement de la vie lorsque le terme de ma destinée est arrivé. Ma quarante-cinquième année a été la dernière de mon existence. C'est dans son cours que s'est levé le jour cruel qui devait m'être fatal. Me voilà maintenant forcé de traverser les marais du Styx. Les destins me retiennent dans des demeures éternelles. J'aime à me souvenir de la Gaule où je suis né et de mes chers parents. Mon devoir était de porter les armes avec courage et de faire mon métier de soldat. Je l'ai accompli. La Gaule cruelle m'a accordé les funérailles et le bûcher. La terre et la cendre contiennent mes membres exercés.....

Son beau-frère soldat de la deuxième légion son héritier...

# COURTE NOTICE DOCUMENTAIRE

SUR

## LE DERNIER EVÊQUE D'ALET (1)

PAR

M. Jules DOINEL
ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

---

Cette notice a pour but unique de donner un aperçu de quelques rares documents que nous avons trouvés dans nos recherches et qui se rapportent à Mgr Charles de La Cropte de Chantérac, nommé évêque d'Alet en 1763, émigré en 1792 et mort en Espagne à Labadell, le 27 avril 1793. Ces documents rectifient sur plusieurs points la biographie, d'ailleurs intéressante, de cet illustre prélat, que M. Lasserre a insérée dans ses *Recherches sur Alet*, pages 187-214.

Mgr de Chantérac ne quitta point l'évêché pour aller vivre, comme le pense M. Lasserre, chez un particulier d'Alet. (Lasserre. p. 202). L'inventaire de ses meubles et effets prouve qu'en 1792, il habitait encore la maison épiscopale. Son palais ne fut vendu qu'après son départ. C'est probablement sa sœur, Mlle Elisabeth de La Cropte de Chantérac qui vint se fixer chez M. Dellac, près la porte Cadène.

L'évêque assistait chaque jour au chant de l'office canonial que son chapitre célébra jusqu'au 20 janvier 1791, tantôt dans l'église cathédrale de Saint-Benoît, non encore détruite, tantôt dans la chapelle du palais épiscopal.

A cette date, le directoire de Limoux défendit aux

---

(1) Cette note, présentée par l'auteur à la Société des Arts et Sciences en 1900, n'avait pu trouver place dans les précédents Mémoires.

« ci-devant chanoines » de continuer à s'assembler en commun pour chanter l'office.

Les 13 et 26 Mai, et 28 Juin 1791, la Nation mit en adjudication les biens de la manse épiscopale. C'étaient le bois de la Valette, les bois et terres de Las Cazes, la maison du four à Alet, la bruyère à Montpertus de Véraza, la belle métairie de Castillon et l'Ile au brillage d'Alet.

Le prélat avait signé lui-même, le 12 Novembre 1790, la déclaration des revénus et charges de son évêché. Il avait de revenu net 44.467 livres, 1 sol, 8 deniers.

Au cours de ces opérations, l'évêque constitutionnel de l'Aude, Guillaume Besaucèle, vint faire à Alet sa visite pastorale. M. Lasserre se trompe en prétendant que, par respect pour Mgr de Chantérac, « l'évêque intrus n'osa pas s'arrêter à Alet. »

Besaucèle était à Alet le 24 Novembre 1791 et il y signa un procès-verbal de visite. Il y fut d'ailleurs reçu assez froidement. Le curé jureur Pierre-Marc Doutre, entouré de ses marguilliers, fut le seul prêtre qui alla au devant de lui. Et sans la présence du maire Peyre et des officiers municipaux, l'évêque de l'Aude se fut trouvé bien isolé.

Le directoire du district ne tourmentait pas le prélat. Il lui faisait même, à la date du 31 Octobre 1791, restituer la cloche de la chapelle de l'évêché. Il reconnaissait comme dette nationale, le 31 Décembre de la même année, une somme de 10.000 livres, constituée en rentes sur l'ancienne province de Languedoc, par Mlle de Chantérac et par M. Louis de Chantérac, domicilié à Chantérac, en Périgord.

Ce n'est qu'en Mars 1792, que le palais épiscopal estimé, avec ses dépendances, 9.500 livres, fut affiché pour la vente. L'administration ne voulut tenir aucun compte des réparations faites par l'évêque, ni des constructions importantes qu'il avait ordonnées depuis 1763, entr'autres celle de la Chapelle. Il ne fit une réserve favorable que pour la grande orangerie (24 Avril 1792). Lasserre, prési-

dent du Directoire, Lassaignes, Espezel, Madaillan et Ribes, procureur-Syndic, signifièrent leurs décisions à Mgr de Chantérac. Néanmoins, par une sorte de tolérance respectueuse, le prélat conserva son palais jusqu'au 31 Août 1792, date de son départ pour l'Espagne. Un document formel nous fournit cette date qui contredit celle du 1er Septembre donnée par M. Lasserre (p. 203). L'erreur du reste n'est pas considérable, puisqu'il n'y a que 24 heures de différence. La demeure du fugitif ne fut adjugée qu'en 1793.

Le départ de Monseigneur d'Alet eut donc lieu le 31 Août. Il avait été précédé, le 10 Mai, par celui du chanoine Jean-Raymond Camurac ; le 13 Août, par celui de Jean Borrel ou Bourrel, archidiacre ; le 15, par celui de MM. Antoine Bernard, prébendé ; Jean-Pierre Laradde, chanoine ; Antoine Niueduab, prébendé ; Palanqui, prébendé ; le 31, par celui de M. Etienne Lucet, curé d'Alet ; le 14 septembre, par celui de M. J.-B. Berniolle, chanoine ; Jean Loubet, prébendé ; le 16, par celui des chanoines, Guillaume Fort, Grégoire Cayrol, précenteur ; Jean-Pierre Massol, Jean-Antoine Milliès. M. Digeon était parti le 19 Août, et M. Louis Raynaud le 13 Septembre.

Cette hégire provoqua des mesures administratives. Le district n'étant plus retenu par la présence de l'Evêque, et pour obéir à une réquisition du Procureur général-syndic de Carcassonne, le citoyen Bastoulh, délégua l'un de ses membres, Arnaud Artigues, pour aller à Alet dresser l'inventaire des effets et meubles de l'évêque fugitif (délibération du 8 Octobre 1792). Cet inventaire est tellement intéressant que nous le donnons ici. (Voir à l'appendice).

Le 22 Décembre on dut surseoir à la vente des effets de Mgr de Chantérac « à cause de la difficulté de trouver des enchérisseurs ». La population d'Alet qui devait tant au prélat refusait de couvrir les enchères. Le commissaire Bernier requit alors que la vente des voitures et du grand tapis eût lieu à Limoux ou à Carcassonne.

L'état de l'argenterie dressé le 30 Janvier 1793 nous apprend que la chapelle en vermeil pesait 6 marcs 2 onces et 10 gros. Elle fut estimée par Joseph Durand, orfèvre à Limoux. L'évêque n'avait que quatre cuillers et quatre fourchettes en vermeil.

Jules-Stanislas Doinel.

---

## INVENTAIRE DES MEUBLES ET EFFETS

*des prêtres et autres français émigrés*

### Lacropte, ci-devant évêque. — Les effets vendus

---

#### N° 1. — Lacropte

« L'an mil sept cent quatre vingt-douze et le neuvième octobre, l'an premier de la République, nous commissaire du directoire du district de Limoux, nommé par délibération de ce jour, à l'effet de procéder à l'inventaire des meubles et effets appartenant aux ecclésiastiques et autres ci-devant domiciliés dans le district de Limoux, actuellement réputés émigrés et notamment ceux qui appartiennent au citoyen Lacropte, en conséquence nous sommes rendus à Alet aux fins dites, et attendu qu'il est six heures du soir, avons renvoyé notre commission à demain dix octobre, huit heures du matin. Et cependant, comme il pouroit arrivé que la citoyenne Lacropte fut instruite que nous devons procéder à l'inventaire des meubles et effets de son frère et qu'elle fit sortir dans la nuit les plus précieux, requérons la municipalité d'Alet de faire poster à toutes les avenues de la maison du sieur Lacropte, un factionnaire qui aura la consigne de ne rien laisser sortir de la dite maison. De quoi avons dressé le présent procès-verbal, copie duquel sera remis de suite à la munipalité d'Alet, pour lui servir de réquisition.

« Artigues, commissaire. »

« II. — L'an mil sept cent quatre vingt-douze et le dixième jour du mois d'octobre, l'an premier de la République, nous Armand Artigues, commissaire, nommé par le directoire du district de Limoux, par délibération du jour de hier, à l'effet de procéder à l'exécution des dispositions des articles 4 et 5 de la loi du 8 avril dernier, relative aux émigrés, contre les citoyens ecclésiastiques et autres ci-devant domiciliés dans le district de Limoux actuellement reconnus ou réputés émigrés ; en conséquence nous sommes rendus avec les citoyens Peyre, maire, Jean Dourgas, officier municipal et Peyrard, procureur de la commune de la ville d'Alet, dans la maison du citoyen Lacropte, et avons procédé en leur présence, à l'inventaire des meubles et effets qui s'y sont trouvés, en la manière suivante :

— Meubles de Lacropte Chantérac :

« I° Au rais de chaussée, dans un petit réduit attenant l'écurie, y avons trouvé sept selles, dont cinq avec ses étriés, cinq couvertures couti pour les chevaux, cinq harnès et trois brides.

« 2° Dans l'écurie, y avons trouvé un lit composé d'une paillasse, d'un matelas, coussin, une couverture de laine, une paire de draps et les rideaux de toile commune, une petite armoire bois du sapin, une caisse même bois, trois paires bottes fortes, un bât, un fouet de postillon, un sceau bois avec deux serceaux en fer, une vieille chaise, quatre brides, cinq harnès, trois vieilles longes.

« 3° A la chambre du postillon, y avons trouvé un lit composé d'une paillasse, matelas de deux draps, d'une couverture de laine et des rideaux toile commune, une vieille armoire bois du sapin, une vieille chaise et de deux poches à selle.

« 4° Aux remises, y avons trouvé une voiture à quatre roues en solo, une berline à quatre roues et à quatre places, une voiture anglaise à quatre places et à quatre roues, un

litière avec ces brancats, deux tomberaux et un avantrain avec ses roues.

« 5° A une autre écurie avons trouvé un tas planches bois de chaîne et autre, sept soliveaux, une charrette, deux vieilles selles et une paire vieilles roues.

« 6° A la chapelle avons trouvé six bans bois d'hêtre et de sapin, un marche-pied bois de sapin, deux reverbères, treize petites chaises, cinq chaises ordinaires, deux priedieux, deux autres priedieux sans fermature, deux commodes, sur chacune il y a une table en marbre ; une grande table en long carré, un grand tapis de pied, trois vieux cordons, un bonnet carré, trois napes d'autel, une haube, trois vieilles chazeubles, une noire, une en verd et l'autre en plusieurs couleurs en galon de soye ou poil, quatre misels dont trois en maroquin rouge, dorés sur tranches et un en veaux, selon le rit d'Alet, et trois vieux misels du rit romain ; l'autel garni d'une urne, de deux chandeliers à branches, dorés, de deux napes, d'un tapis, d'une grande marmite et une bassine en cuivre.

« 7° Au colidor près l'Eglise, avons trouvé un coffre bois de noyer, un fauteuil garni en tapisserie, un sauffa de paille et une table.

« 8° A la chambre du portier, avons trouvé un lit à tombeau, composé d'une paillasse d'un matelas, coussin, d'un paire draps de lit, d'une couverture de laine et de rideaux toile quadrillé, un rideau de fenaître, une table, quatre chaises, un fauteuil de bois, un chandelier léton, une paire chaînes et une romaine.

« 9° Au buché avons trouvés environs demie pille bois de chaîne, deux bans de menuisier avec un valet de banc, une échelle double, beaucoup de débris de l'Eglise du ci-devant chapitre, une sie, une vielle table ronde.

« 10° Au buché attenant, y avons trouvé une échelle, trois filates et de débris de sapin.

« 11° A la cave avons trouvé vingt-deux tonneaux, tous sarclés de quartre sercles en fer, contenant environ soixante

et dix charges, d'après la déclaration qui nous a été faite par le citoyen Feydi ; deux desquelles barriques sont remplies de vin et contiennent deux charges chacune, six cents bouteilles verre d'Angleterre, cinq comportes et deux barricats pour tenir le vinaigre.

« 12° Au garde manger avons trouvé cinq terrines, quarante-neuf jattes grandes et petites, vingt-deux plats, deux cucoupes et deux petits pots fayanse fleurie, une chaudière de cuivre, une jarre vide, un tambour verre blanc, une comporte, un villon et un poignart.

« 13° Au garde meuble avons trouvé une selle velour cramoisie, des vieux morceaux d'harnais, une vache pour mettre sur l'impériale d'une voiture, huit coussins et six dosiés de fauteuil, quatre fauteuil de paille, un métié à brodé, un bois de lit avec des singles, quelque rouleau de papier à meubler, trois devant de cheminée, une carte du dioceise d'Alet, une porte à deux batens avec ses ferrures, trois plateaux, un cabaret, deux grands pots fayanse pour laver les pieds et deux autres plus petits pour placer dans une chaisse percé et cinq bouteilles à tabact.

« 14° A la cuisine avons trouvé dix-neuf caserolles cuivre, huit grandes, cinq moyennes et six petites, cinq couvertures de casseroles, quatre feuilles, huit marmites, trois grandes et cinq moyennes, la couverture de la marmitte trouvé dans la chapelle, deux grandes poissonnières, deux petits plats, deux fours de campagne, un coquemar, dix cueillères, un écumoir, le tout cuivre, deux passoirs, l'un en cuivre et l'autre en léton, une bassinoire cuivre, un grand pouëlon en cuivre, deux pouëles en fer, un couvre-feu en tôle, deux grils en fer et un troisième fort petit, deux broches, une paire chaînés de fer, deux rateliers pour la broche, une grande barre de fer pour le feu, un tournebroche, un poignard, un moulin à poivre, une paire tenailles, un tire braise, deux pelles, l'une petite et l'autre grande, deux pendens de feu, trois

vieilles armoires, deux tables longues, un chandelier en fer, un billot pour couper la viande, un écouloir.

« 15° A l'office avons trouvé trois grandes armoires bois de sapin, quatre chaises, un petit buffet, quatre pouëlons d'office, deux grands et deux petits, quatre chandeliers léton, quatre douzaines asiettes, huits plats, vingt-une jattes, deux saladiers, le tout fayanse blanche, quinze cuillières d'étaing et autant de fourchettes de fer, une table carré long bois de noyer, six bovèches aussi léton.

« 16° A la salle à manger avons trouvé cent huit asiettes, savoir trente-six fayance de Moustié très fines et soixante et douze fayanse ordinaire, huit saladiers, deux compotiers de cristal, quatre petits pots fayanse, uides, dix huit verres à liqueurs, dix garaffes dont trois à fleur d'or, une taïère fayance surfine, quinze tases à caffé fayance ordinaire, un sucrié fayanse très fine, une taïère terre de pipe, deux salieres doubles et quatre burettes pour huilier, quatre sceau pour mettre les bouteilles, quatre cuvettes pour mettre des petits verres et huit chaises garnis en paille.

« Et attendu l'heure tarde, avons levée la séance et renvoyé la continuation de nos opérations à deux heures de relevé sans surséance et nous sommes signés avec les citoyens Peire, maire ; Dourgas, officier municipal ; Peyrard, procureur de la commune et Dellac procureur fondé de citoyen Lacropte, en présence duquel l'inventaire ci-dessus a été fait.

« Artigues, commissaire.

« Peire, maire.

« Dourgas.

« Peyrard, procureur de commune.

« Dellac, procureur fondé.

« III. Et advenu l'heure de deux indiqué, avons repris nos opérations et les avons continué de la manière suivante :

« 17° A l'apartement de demoiselle Grin, avons trouvé deux tables bois de sapin, trois grandes armoires, deux bois

de sapin et un bois d'être, cinq chaises de paille, un fauteuil de paille, une paire chaînés, pelle et pincettes, vingt six serviettes, une paire rideau de fenêtre, deux autres paires rideaux fenêtre grossiers et un lit composé d'une paillasse, de deux matelas, une coïtte, coussin, couverture de laine, courte pointe d'indienne et les rideau toile de coton couleur canary.

« 18° Au vestibule avons trouvé deux paires rideau toile commune, cinq draps de lit.

« 19° Au colidor attenant la chambre de la citoyenne Grin, avons trouvé une petite armoire à laquelle est attaché un moulin à caffé et un poüèle pour brûlé le caffé.

« 20° A la chambre attenant celle de la citoyenne Grin, avons trouvé un lit composez d'une paillasse, deux matelas, d'un coussin, d'une couverture de laine, d'une autre couverture de filozelle et d'un couvre-pied, une table bois de noyer, une table de nuit, deux chaises, deux fauteuils, le tout de paille et un devant de cheminée.

« 21° Au colidor de la fruiterie avons trouvé trois grandes armoires bois de sapin, douze paires draps de lit, cinq assés fines et sept très grossières, neuf douzaines serviettes, douze nappes, cinq tables petites ou grandes et deux pieds de table.

« 22° A la fruterie avons trouvé vingt-quatre bouteilles verre blanc, six tambours verres blancs, des (sic).

« 23° A la cave de doyenné avons trouvé quatre cents bouteilles vuides, verre d'Angleterre et une fromagère.

« 24° A la vieille orangerie avons trouvé une grande échelle double, un escalier portatif, dix caisses d'oranger avec leurs pieds.

« 25° A la grande orangerie avons trouvé vingt trois pieds d'oranger avec le caisse et un chariot pour traîner de l'orangerie au jardin les orangés, trois arosoirs, deux de cuivre avec leur pomme et un de fer blanc, deux rateaux, deux bèches, une courte et une longue, une pioche, deux

rotisoirs, un pic, un magail, une pioche-bêche, un petit escalier portatif.

(1) « 27° A la chambre de jardinier avons trouvé un lit composé d'une paillasse, d'une couverture de laine, de ridaux, de draps fort vieux, une vieille table bois de sapin, trois chaises, deux paires frisoirs à tailler le buis et la charmille.

« 28° Au grenier, sur l'orangerie, y avons trouvé cinq setier bled, six ou sept septiers bled très chargé, seize septiers, ou environ, fèves, deux quartières aricots, une quartière poids, deux pèles, une quartière pour mesurer et environ huit quintaux foin.

« 29° Au bosquet y avons trouvé deux piles bois chêne et chêne verd et un cochon, que nous avons évalué à soixante et douze livres.

« 30° A la première tribune de la chapelle avons trouvé six chasubles, dont une à fleur et petit galon d'or, une en verd, petit galon d'argent, une noire et les autres communes et fort vieilles, une aube baptiste très belle, garnie en point de perruque, une boiette contenant de petits linges, un calice avec sa patène et un boujoir, le tout en vermeil ; huit tapis de pied, dont deux d'une grandeur prodigieuse et deux autres tapis draps violet, une grande armoire bois de noyer avec huit tiroirs renfermant des comptes, contenant soixante et dix suppléments du Brevière Romain, vingt six volumes des procès-verbaux du clergé de France et vingt-cinq volumes du rituels, le tout relié en veau et bazanne, tous neufs et un coussin pour un prie Dieu.

« 31° A la seconde tribune donnant sur la chapelle avons trouvé une grande armoire bois de noyer à huit tiroirs remplis de statuts sinodaux et d'autres papiers et le reste de l'armoire contenant trois cents volumes d'heures d'Alet, quatre chaises, un fauteuil de canne, un bureau

---

(1) Le n° 26 est sauté.

bois sapin et des cartes des ci-devant dioceisse, formant la ci-devant province du Languedoc, un tapis de panne et deux coussins de prie Dieu.

« Et attendu l'heure tarde, nous avons levée la séance et l'avons renvoyé à demain, onzième du courant, huit heures de matin, et nous sommes signés avec les citoyens Peire, maire ; Dourgas, officier municipal ; Peyrard, procureur de la commune et Dellac, procureur fondé de citoyen Lacropte, en présence dequel les effets ci-dessus ont été inventariez.

« Artigues, commissaire.

« Peire, maire.

« Dourgas.

« Peyrard, procureur de la commune.

« Dellac, procureur fondé.

« 4° Et advenu le dit jour onzième octobre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an 1er de la République, nous commissaire susdit étant rendu dans la maison du citoyen Lacropte, ayant la présence des citoyens Peire, maire ; et et Peyrard, procureur de la commune, avons repris nos oppérations et les avons continuées comme suit :

« 32° A la salle du synode, y avons trouvé cinquante-six serviettes communes, dix napes aussi communes, vingt-cinq tabliers de cuisine, essuie-mains, dix chaises de paille, une paire chaînés, pelle et eteunailles, le tout en fer.

« 33° Au grand salon y avons trouvé deux sauflas à trois places, quatre sauflas à deux places, deux fauteuils, le tout garnis d'une étoffe de soye et presque neufs, deux fauteuils cabriolets garnis de maroquin ardoise, aussi presque neufs onze cabriolets de canne, une thèse de philosophie imprimé sur satin et cadre doré, quatre cartes de géographie, chacune ayant deux baguettes, six matelas, servant d'acoudoir pour les fenêtres, une table en marbre supportée par un pied de bois escultė et peint en gris, quatre girondolles métal doré à trois branches chacune,

un devant de cheminée en papier, un superbe lustre cristal et douze rideaux de fenêtre de camelot quadrillé.

« 34° Au petit cabinet y avons trouvé huit cent quarante volumes de différents ouvrages, dont vingt-cinq in-folios, une table, un portrait de M. Pavillon, avec cadre doré, un fauteuil de canne, un escalier bibliothèque.

« 35° Au grand cabinet, y avons trouvé un grand bureau carrè long, à dix tiroirs à bois rapporté, couvert en veau noir, un secrétaire en silingue (cylindre) bois rapporté, huit fauteuils marocain rouge grands ou petits, un petit étant garni en papier, huit fauteuils garnis en indienne, un petit cabriolet fauteuil garni en belours croisé, huit rideaux, six en toile et deux en cotenade, une paire chaînés doubles, une pelle, une paire pincettes, une paire tunailles.

« 36° A l'oratoire, y avons trouvé une paire rideaux de fenêtre et une grande croix en laiton blanchie.

« 37° A l'appartement de M. l'Évêque, y avons trouvé un lit en fer, composé de deux matelas, d'une couverture en soye, rideaux du Bourg rayé, une commode avec sa table de marbre, six fauteuils garnis d'une étoffe en soie bleu, un devant de cheminée et un pot à l'eau de fayanse blanche.

« 38° A la petite chambre de l'orangerie, y avons trouvé trois cent dix-sept volumes de différents ouvrage, dont seize in-quarto, soixante-et-dix in-folio et vingt-cinq en feuilles, d'histoire ecclésiastique de Fleurie, trois fauteuils de canne, un grand fauteuil garni en belours sizelé; une grande table à trictrac avec ses dames en ivoires et ébene, ses cornets et dés, une devant de cheminée en papier.

« 39° Au colidor, y avons trouvé une grande armoire bois d'hêtre, contenant un habit draps viollet, doublé en soye cramoisi, une veste de drap de soie viollet, un surtout camelot, un autre surtout de drap, une soutane tafeta, une veste camelot, le tout viollet, deux soutaues de belours noir, seize caleçons, trois veste de drap de soye

viollet, un manteau camelot et sept paires bas fil, le tout fort vieux ; une autre armoire bois d'hêtre, y avons trouvé quatorze paires bas de fil, une sinture avec deux glans, deux en or et deux autres an soye verte ; une autre armoire renfermant quatre couverts d'argent ; une autre armoire renfermant une vieille soutane, quatre housses de livrée et une de pied rouge, deux mules, un escalier portatif et une bouiète de pendule.

« 40· A la petite garde robe, y avons trouvé un habit de belours, deux soutanes, l'une en drap et l'autre en soye, sept paires culottes et une veste de camelot, le tout très vieux.

« 41· A la chambre de Landure, y avons trouvé un lit composé d'une paillasse, d'un coussin et d'une couverture de laine, une table et deux chaises.

« 42· A la chambre de saint Etienne, y avons trouvé un lit composé d'une paillasse. d'un coussin et d'une couverture de laine, une table et deux chaises.

« 43· A la chambre de La France. y avons trouvé un lit composé d'une paillasse, une coitte, un coussin et les rideaux de drap. une table et une chaisse.

« Et attendu l'heure de midy, avons levée la séance et avons renvoyé la continuation de nos opérations a une heure et demie sans surséance, et nous sommes signés avec les citoyens Peire, maire ; Peyrard, procureur de la commune et Dellac, procureur fondé du citoyen La Cropte en présence duquel l'inventaire a été continué, approuvant la rature faite dans l'article trente-quatre.

« Artigues, commissaire.

« Peire, maire.

« Peyrard, procureur de la commune.

« Dellac, procureur fondé

« 5· Advenu l'heure indiqué, nous sommes rendus dans la maison du citoyen Lacropte et ayant la présence des citoyens Peyre, maire ; Dourgas, officier municipal et Peyrard, procureur de la commune, avons repris nos opérations et les avons continué de la manière qui suit :

« 44· A la chambre rouge, y avons trouvé un lit à impériale, composé deu deux matelas tous neuf, un de cotonnade et l'autre de toile rayé, d'un coussin, la couverture, les dotiés, les rideaux et l'impériale d'indienne, deux fauteuils garnis de la même idienne que le lit, deux rideaux de fenêtre, une paire chaînés double, une pelle, pincettes et une table.

« 45· Au bouge attenant, y avons trouvé un lit à tombeau, composé d'une paillasse, d'une couverture delaine et les rideaux de couti peint, une chaise et une table de nuit.

« 46· A la chambre à deux lit attenant la chambre rouge, y avons trouvé deux lits composé chacun de deux matelas toute rayé, d'un coussin, d'une courte pointe, rideau et impériale, garnis de la même indienne, quatre fauteuils garnis de la même indienne que les lits, une chaisse, de canne, deux rideaux de fenêtre cadrille verd et blanc, un pot à l'eau de fayanse blanche, une table avec un tapis, une chaisse percé, une table de nuit, une paire chaînés, une pelle et une tenaille.

« 47· A la chambre de sur la tour, y avons trouvé un lit composé de deux matelas, d'un coussin, d'une courte pointe, dotié et garniture de bourre de soye rayé de plusieurs couleurs, quatre fauteuils garnis de la même étoffe, le tout presque neuf, deux chaisses de canne, une table, une paire chaînés à grille, une pelle et pincettes et deux rideaux de fenêtre de la même étoffe que le lit.

« 48· Au bouge attenant, y avons trouvé un lit composé d'une paillasse, d'une coüette, de rideaux couti peint et d'une couverture de laine, une table, une chaisse percé et un buidet avec un pot de fayanse.

« 49° A un galetas sur la tour de Pavillon, y avons trouvé vingt-trois balles rituels en feuilles, dont une n'est pas entière, cinquante-huit misel ou livres de chant en feuilles, et vingt-deux reliés, dix-huit brevières en quatre volumes en feuilles, un graduel relié, et un amthiphonnaire relié, à l'usage de Paris.

« 50° A un petit réduit attenant, y avons trouvé soixante-six brévières en feuilles, en quatre volumes et deux cents huit diurnaux, le tout à l'usage du ci-devant dioceisse d'Alet.

« 51° A un autre galetas sur la tour Pavillon, y avons trouvé trente-huit livres du chant in-folio, reliés en bazane et deux balles rituels en feuille.

« Après avoir fait lecture de l'inventaire ci-dessus et nous être assuré que tous les effets du citoyen Lacropte y sont compris ; à comparu le citoyen Dellac, habitant d'Alet, procureur tondé du citoyen Lacropte, qui nous a dit que ne regardant point son constituant comme émigré, il proteste de tout ce que de fait et de droit, se réservant par exprès touts les droits de son constituant, si point il en a, pour les faires valoir ou et dsvant qui de droit, offrant, en exécution de l'article cinq de la loi du huit avril dernier, relative au bien des émigrés, de se charger de tout les effets ci-dessus inventoriés et offre de donner pour caution la citoyenne Elisabeth Lacropte. Et a signé.

« DÉLLAC *procureur fondé.*

« A comparu la citoyenne Elizabeth Lacropte qui, après avoir pris connaissance de l'inventaire ci-dessus, s'est volontairement rendue caution du citoyen Dellac, pour la représentation des effets compris au susdit inventaire. Et a signé.

« Elisabet LA CROPTE CHANTERAC.

« Et de tout ce dessus avons dressé le présent inventaire et nous sommes signés.

« Artigues, commissaire ; Peire, maire ; Déllac, procureur fondé ; Dourgas, Peyrard, procureur de la commune.

« Enregistré à Limoux le 21 ventose 2me année. Reçu soixante-neuf livres dix sels.

« F. DAMOLI. »

## APPENDICE

L'honorable M. Fondi de Niort nous a fait l'honneur de nous communiquer le précieux document dont la copie suit. C'est un certificat daté du 17 Décembre 1792, délivré par M. de Chantérac à M. Fondi de la Gardie, curé de Quérigut, grand'oncle de M. Fondi de Niort. Ce digne ecclésiastique avait accompagné l'Evêque d'Alet en Espagne.

JULES DOINEL.

### CERTIFICAT DE SABARDELL

(1792)

« Nos carolus de La Cropte de Chantérac, Dei gratia et Apostolicœ Sedis autoritate comes et episcopus Electensis in Gallia, testamur ac fidem facimus dilectum nostrum Franciscum-Antonium-Ludovicum Alphonsum Fondi de la Gardie, presbiterum, a schismate in Gallia nunc existente valde alienum, vicarii fanctiones in nostra diocesi per plures annos cum omnium virtutum laude exercuisse ; et cum de sua probitate, bonis moribus, ac doctrina nobis constet, illi presentes impertimur, ut ïïs, in quantum opus sit, gaudere possit ac valeat.

Datis Sabadell, anno millesimo septin gentesimo nonagesimo secundo, sub signo sigilloque nostris, nec non secretarïï nostri subscriptione.

CAROLUS, *episcopus Electensis*,

**De mandato illustrissimi domini mei episcopi.**

FORT, *Secretarius* ».

**(Locus Sigilli).**

# TABLE DES MATIÈRES


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07368 3545



